


Rt. Honble George Grenville



HISTOIRE
DE
FRANÇOIS PREMIER,
TOME SECOND.

HISTOIRE
DE
RANÇOIS PREMIER,
ROI DE FRANCE,
IT LE GRAND ROI ET LE PERE
DES LETTRES.

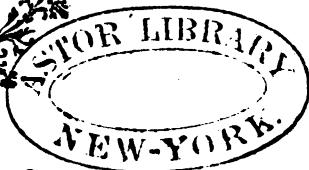
Par M. GAILLARD, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

SECONDE EDITION,

Revue, corrigée & augmentée.

TOME SECOND.





A PARIS,

z SAILLANT & NYON, Libraires, rue Saint-Jean-de-Beauvais, vis-à-vis le Collège.

M. DCC. LXIX.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



HISTOIRE
DU REGNE
DE FRANÇOIS I.

LIVRE SECOND,

Qui s'étend depuis la concurrence à l'Empire jusqu'à la Paix de Cambrai, dite *des Dames*, & comprend toute la Guerre de 1521.

CHAPITRE PREMIER.

Démarches pour la succession à l'Empire. Mort de l'Empereur Maximilien I. Concurrence des Rois de France & d'Espagne.

ICI s'éléve un nouvel ordre de choses. De plus grands intérêts, de plus grands événemens, de plus 1518.

grands hommes même vont occuper
1518. la ſcène. Le vieux Ferdinand, l'inconſtant Maximilien vont céder la place à un Héros naiſſant, digne rival de François I. par ſa puiſſance, par ſon courage, par ſes talens, par ſes vertus, & qui lui diſputera la ſupériorité en tout genre. Charles d'Autriche, Roi d'Eſpagne, élevoit ſourdement à travers mille obſtacles l'édifice de ſa Grandeur. On ignoroit encore ce qu'il pouvoit être, il n'avoit point paru rechercher la gloire, & tandis que François I. éblouiſſoit l'Europe par ſes Exploits, Charles obſcur & caché dans les Pays-Bas, n'avertiſſoit pas ſes voiſins de le craindre, entretenoit la paix avec eux, ſe défendoit contre le Duc de Gueldres, & ne l'attaquoit point, juroit à François I. une obéiſſance filiale, s'aſſuroit l'amitié du Roi d'Angleterre en prodiguant à l'orgueilleux Volſey les égards les plus flatteurs, prévenoit par une adminiſtration douce & prudente les révoltes de ſes indociles Sujets. La

politique de son ayeul Ferdinand 1518.
lui avoit été favorable, en lui transmettant la Monarchie d'Espagne sans démembrement, il falloit pour couronner l'ouvrage, que Maximilien lui transmît de même la Couronne Impériale avec les Etats héréditaires de la Maison d'Autriche. Tel étoit alors l'important objet des négociations de la Cour d'Espagne.

Elles étoient bien secondées par la haine du Cardinal de Sion, qui voyant malgré lui l'Europe pacifiée, & n'ayant plus d'armée à opposer aux François, vouloit du moins leur nuire par les intrigues. Il avoit déja déterminé l'Empereur à s'assurer pour successeur un de ses petits-fils en le faisant élire Roi de Romains, mais le choix de l'Empereur flottoit encore entre le Roi d'Espagne & l'Archiduc Ferdinand. Si d'un côté la politique sembloit exiger qu'il réunît sur la tête de Charles la succession d'Autriche & la succession d'Espagne pour en faire le Prince le plus puissant de l'Europe, pour

1518. enlever à la France la supériorité & même l'égalité de force ; de l'autre côté il trouvoit quelque grandeur à partager sa Maison en deux branches également puissantes, dont l'une fût son ouvrage comme l'autre avoit été celui de Ferdinand le Catholique, & qui se perpétuant, l'une en Espagne, l'autre en Allemagne, mais réunies par les mêmes intérêts, se prêtassent dans l'occasion des secours mutuels, pressassent l'ennemi commun par l'Orient & par l'Occident, & pussent se suppléer réciproquement en cas que l'une ou l'autre vînt à s'éteindre. D'ailleurs il lui paroissoit injuste & cruel de sacrifier entiérement le plus jeune de ces Princes à l'aîné.

Ces considérations agissoient puissamment sur l'esprit de Maximilien, & alloient le déterminer en faveur de Ferdinand. Le Cardinal de Sion qui n'avoit point quitté la Cour de l'Empereur, en fut instruit ; il connoissoit peu le Roi d'Espagne ; il n'en étoit connu que par les troubles qu'il

avoit semés dans l'Europe, & par l'affront qu'il avoit attiré à l'Empereur en 1516, il s'intéressoit peu à la grandeur de Charles, mais elle lui paroissoit le plus sûr moyen d'abaisser ou d'affoiblir les François; ce motif étoit déterminant pour sa haine, il ne cessoit de parler en faveur de la réunion, il la proposoit dans le Conseil, il l'insinuoit dans le cabinet de l'Empereur (1). 1518. Guicciard, liv. 13.

» L'affoiblissement, disoit-il, est » l'effet nécessaire de tout partage. » L'égalité de puissance entre les » deux branches d'Autriche fera » naître entr'elles une rivalité dan- » gereuse, source d'inimitiés funes- » tes; l'une regrettera toujours la » réunion qu'elle avoit espéré, l'au- » tre craindra toujours les suites de » ce regret; toutes deux s'observe- » ront d'un œil inquiet & jaloux; » toutes deux trahiront la cause com-

(1) Le fond de ce discours est pris de Guichardin, liv. 13. On a cru rendre les raisons du Cardinal de Sion plus sensibles & plus frappantes, en les produisant sous la forme d'un discours direct.

1518. » mune, ou ne la serviront que foi-
» blement. L'ennemi profitera de
» ces dispositions, il les augmentera
» par toutes sortes de moyens, ses
» intrigues feront ce que ses armes
» ne pourront faire. Que les forces
» de la Maison d'Autriche soient réu-
» nies, qu'elle n'ait plus qu'un Trône
» & qu'une Cour; ces forces seront
» invincibles, ce Trône inébranla-
» ble, cette Cour incorruptible. Les
» François ne pourront plus diviser,
» l'intrigue leur deviendra inutile,
» il ne leur restera que la ressource
» des armes, & cette ressource sera
» impuissante, les forces de la Ger-
» manie & de l'Espagne, rassemblées
» aux ordres d'un seul Maître, re-
» prendront le Milanès sur les usur-
» pateurs. Heureux effets de la réu-
» nion! le Duché de Milan & le
» Royaume de Naples, appartenant
» au même Monarque, tendront sans
» cesse à se rapprocher, en renver-
» sant les barriéres intermédiaires.
» Toute l'Italie subira le joug, dont
» la foiblesse seule des Empereurs l'a

» garantie jusqu'aujourd'hui. La di- 1518.
» gnité Impériale ne sera plus un ti-
» tre aussi vain que magnifique. Les
» nobles projets de Maximilien pour
» le rétablissement de l'Empire dans
» tous ses droits seront enfin rem-
» plis.

» Si au contraire un partage im-
» prudent faisoit passer la Couronne
» Impériale dans la branche cadette,
» & bornoit la branche aînée à la
» Monarchie d'Espagne, laquelle de
» ces deux branches oseroit entre-
» prendre, je ne dis plus d'asservir
» l'Italie, mais seulement de recon-
» quérir le Milanès? Sera-ce la bran-
» che d'Espagne? elle est l'aînée,
» elle possède le Royaume de Naples,
» elle a le pied dans l'Italie; mais
» les droits sur le Milanès appartien-
» nent à l'Empire, qui certainement
» ne s'en laissera point dépouiller.
» Sera-ce la branche Impériale? mais
» la branche d'Espagne déja établie
» dans les Royaumes de Naples &
» de Sicile, verra-t-elle sans envie
» l'introduction & l'aggrandissement

1518. » de la branche cadette en Italie ?
» Les regrets de l'Espagne ne de-
» viendront-ils pas plus vifs à l'aspect
» des conquêtes qu'elle eût pu se pro-
» mettre, & qui passeront à ses yeux
» dans d'autres mains ? les objets de
» rivalité devenus ainsi plus présens
» & plus sensibles, n'armeront-ils
» pas les deux branches l'une contre
» l'autre ? Si d'un autre côté les
» Turcs invités par ces divisions, at-
» taquent les États d'Allemagne,
» ceux-ci pourront-ils compter sur
» les secours de Naples ? & si les ef-
» forts des Turcs se portent du côté
» de Naples, les troupes d'Allema-
» gne s'empresseront-elles de mar-
» cher à sa défense ? Nul concert de
» vues, nulle communication de se-
» cours, un seul ressort ne mettra
» plus en mouvement toutes les par-
» ties d'une même machine. Je ne
» vois plus que jalousie, que discor-
» de, que haine secrette, trop sou-
» vent même éclatante, qu'affoiblis-
» sement réciproque, qu'impuissance
» d'attaquer & peut-être de se dé-

» fendre, où tout promettoit les plus
» vaſtes conquêtes, le plus heureux 1518.
» accroiſſement de puiſſance & de
» grandeur.

Ferdinand le Catholique avoit toujours paru avoir quelque aſcendant ſur l'eſprit de Maximilien (1); le Cardinal ne manquoit pas de le propoſer pour exemple. » Ce Prince, diſoit-il, aima tendrement le » puîné de ſes petits-fils, il lui avoit » donné ſon nom, il l'avoit fait éle» ver dans ſa Cour, les peuples d'Eſ» pagne voyoient avec plaiſir le plus » grand de leurs Rois renaître dans » un autre Ferdinand digne de lui » ſuccéder; ils regardoient d'avance » celui-ci comme leur Maitre; ja» mais les yeux ni les cœurs ne ſe

(1) Varillas, dans ſa Pratique de l'Education des Princes, parle ſans ceſſe de l'averſion invincible de Maximilien pour Ferdinand le Catholique; on n'en voit aucunes traces dans l'hiſtoire: on voit au contraire Maximilien épouſer à ſa maniére preſque toutes les querelles de Ferdinand, le ſuivre dans ſes alliances, avoir les mêmes amis & les mêmes ennemis.

1518. » tournoient vers cet aîné élevé dans
» les Pays-Bas par des mains odieu-
» ses, & qui souvent avoit irrité son
» ayeul par des traités particuliers,
» faits, sans le consulter, avec l'en-
» nemi commun. Mais Ferdinand
» voulut apprendre à l'Univers que
» le Politique aussi bien que le Sage,
» est supérieur à l'amour, à la haine,
» aux foiblesses du penchant & de
» l'habitude; il sacrifia une juste ten-
» dresse, il étouffa de justes ressen-
» timens. Un testament dicté par la
» considération profonde des inté-
» rêts éternels d'une Maison deve-
» nue la sienne, appella l'héritier
» des Pays-Bas aux Trônes d'Es-
» pagne, de Naples, de Sicile, &c.
» sans faire la moindre part, même
» des conquêtes, à ce Ferdinand si
» tendrement aimé.

Maximilien changeoit aisément de résolution; le Conseil d'Autriche persuadé par les raisons du Cardinal, entraîné par son éloquence, fatigué par ses intrigues, se joignit à lui, le

Cardinal de Gurck (1) l'appuya, & l'Empereur déja fort ébranlé, céda aiſément à leurs inſtances; il fut décidé qu'on travailleroit à faire élire le Roi d'Eſpagne Roi des Romains. 1518.

Les François ſentirent les conſéquences de ce projet & n'oublierent rien pour le traverſer; on négocia beaucoup de part & d'autre, & auprès du Pape & auprès des Electeurs. C'étoit là le principe ſecret de toutes les complaiſances que le Roi avoit eues juſqu'alors pour le Pape & de tous les ſacrifices qu'il lui avoit faits.

Un uſage alors ſubſiſtant, reſte de l'ancienne autorité des Papes, aujourd'hui aboli, obligeoit les Empereur d'aller à Rome recevoir la Couronne des mains du Pape, & ne leur accordoit juſqu'à ce couronnement que le titre de *Roi des Romains*, ils ſemble que s'il y avoit un titre qu'ils ne duſſent pas prendre avant

(1) Ce Cardinal de Gurck, dont parle l'Empereur dans ſa Lettre à Marguerite d'Autriche, que

1518. d'avoir été couronnés à Rome ; c'étoit le titre de *Roi des Romains*, mais la plûpart des usages sont faits ainsi.

Les prétentions respectives des Papes contre les Empereurs, & des Empereurs contre les Papes rendoient ce voyage de Rome également désagréable à tous les deux. Les Empereurs vouloient s'affranchir de cet acte de dépendance, les Papes étoient peu jaloux d'attirer les Empereurs en Italie. Frédéric, pere de Maximilien, fut le dernier Empereur couronné à Rome. En 1508. Maximilien voulut s'y aller faire couronner, il demanda le passage aux Vénitiens qui le lui accordérent à condition qu'il n'auroit point de troupes avec lui ; Maximilien prit cette condition pour un refus & mit au Ban de l'Empire les Vénitiens, qui ne prétendoient point du tout en être Membres ; au reste ne voulant

l'Abbé Du Bos, Ligue de Cambray, liv. 1. l. 2.

nous avons rapportée dans l'Introduction, Chapitre III., article *Allemagne*, avoit alors beaucoup d'autorité dans le Conseil Impérial.

ni rentrer dans l'Allemagne sans le titre d'Empereur, qu'il s'étoit flatté d'y rapporter, ni le prendre sans avoir été sacré par le Pape, de peur de désobliger celui-ci, il crut satisfaire à tout en substituant au titre de *Roi des Romains* celui d'*Empereur des Romains élû*. Le Pape Jules II. approuva ce détour, & lui confirma le titre qu'il avoit pris. 1518. 1519.

Mais ce titre ne lui donnoit pas le droit de se faire désigner de son vivant un Successeur; la cérémonie du Couronnement redevenoit nécessaire, puisqu'il vouloit qu'on élût un Roi des Romains, du moins les Electeurs, à l'instigation de la France, le prétendoient-ils ainsi. Cependant l'Empereur n'étoit point disposé à faire le voyage de Rome; 1°. parce que ce voyage lui eût coûté beaucoup; 2°. parce qu'il eût trouvé les mêmes obstacles qui l'avoient arrêté en 1508, mais comme il étoit fécond en expédiens, il pria le Pape d'envoyer des Légats en Allemagne pour le couronner en son nom.

1519. Le Pape allégua l'irrégularité de cette méthode, la dignité du Saint Siége qui exigeoit que le Sacre se fît à Rome ; instruit d'ailleurs que le choix de l'Empereur tomboit sur le Roi d'Espagne, possesseur du Royaume de Naples, il rappelloit tant de conventions par lesquelles il avoit été décidé que jamais les Rois de Naples ne pourroient être élevés à l'Empire, conventions confirmées par le serment qu'avoient prêté tous les Rois de Naples & Charles lui-même, en recevant l'investiture. Cette précaution étoit l'effet des allarmes qu'inspiroient toujours les prétentions des Empereurs sur l'Italie & peut-être du souvenir de tout le mal que les Empereurs de la Maison de Suabe avoient fait au S. Siége.

Les Electeurs de leur côté ne se montroient pas plus complaisans, ils faisoient des propositions exorbitantes, ils demandoient d'abord quatre cent mille ducats, ils vouloient que le Roi d'Espagne s'obligeât d'aller habiter parmi eux, de leur confier

le soin de sa personne & l'adminis-
tration de ses affaires, de leur assi- 1519.
gner de fortes pensions sur ses biens patrimoniaux les plus voisins de l'Allemagne; ils vouloient que leur futur Empereur jurât d'être éternellement leur pupille, leur tributaire, leur esclave.

Mais quelles difficultés l'or ne leve-t-il point? c'est lui seul qui rend tous les hommes éternellement pupilles, tributaires & esclaves; l'or des Pays-Bas (car l'Empereur n'en avoit jamais), triompha de la résistance des
Electeurs; elle ne put tenir contre Guicciard, liv. 13.
deux cens mille ducats offerts à propos, & contre l'espérance d'en toucher encore davantage; le prix de leurs suffrages étoit fixé, & Charles alloit être élu Roi des Romains, sans qu'on exigeât le Couronnement
de son ayeul, lorsque l'Empereur *Pâques le 24 Avril.*
mourut le 15 (1) Janvier 1519. à Sleid. Com-
Lints en Autriche, âgé de 62. ou. 63 mentar. l. 1.
ans (2).

(1) Sleidan dit le 12.
(2) Il mourut d'une médecine prise mal-à-propos.

1519. Alors les trois plus puissans Monarques de l'Europe Chrétienne, le Roi de France, le Roi d'Espagne, le Roi d'Angleterre, aspirérent ouvertement au Thrône de l'Empire. Les efforts du Roi d'Angleterre pour y parvenir ont échappé à la foule des Historiens ; ils peuvent être l'objet des recherches de quelques Spéculateurs (1), mais comme ils ne procurérent pas dans la Diéte un seul suffrage à Henri VIII, l'histoire ne doit point s'y arrêter.

Il n'y eut de véritable concurrence qu'entre François I. & Charles. Elle ne parut point d'abord altérer leur union. Ils se piquérent d'une modération héroïque. » Nous sommes rivaux votre Maître & moi, disoit François I. aux Ambassadeurs d'Espagne, » mais nous ne sommes » point ennemis. Amans généreux » d'une même maîtresse, c'est par

Belcar. liv. 16. n. 7.

(1) On peut voir une Dissertation de M. le Professeur Bohm, imprimée à Leipsik sous ce titre : *De Henrico octavo Angliæ rege, Imperium Romanum post obitum Maximiliani primi adfectante.*

1519.

» des soins jaloux, mais tendres & » respectueux ; non par d'odieux » combats que nous nous disputons » sa possession.

Mais deux amans d'une même maîtresse, se battent quelquefois pour elle, si leur passion est trop vive, & c'est ce qui ne manqua pas d'arriver.

En jettant les yeux sur le tableau de l'Empire, qu'on trouvera parmi les dissertations placées à la fin de ce volume, on jugera peut-être assez peu favorablement de cet objet, dont la possession parut si désirable aux deux Héros du seiziéme siécle ; peut-être trouvera-t-on que leur passion étoit aveugle comme celle de presque tous les amans, & que les faveurs équivoques de cette maîtresse, furent vendues trop cher à celui qui les obtint.

Il résulte de ce tableau que la Couronne Impériale avoit toutes les prérogatives d'éminence & de splendeur, sans puissance & sans autorité ; que l'Empereur au-dehors étoit le premier Monarque de l'Europe Chré-

1519. tienne, qu'aucun ne lui disputoit la préséance, qu'au-dedans, c'étoit le Chef toujours contredit, toujours gêné d'une assemblée de Souverains, qui ne lui laissoient que des titres & prenoient pour eux tous les droits.

Guicciard. liv. 13.

Quant aux Electeurs, ils avoient dans leurs choix des écueils contraires à éviter; il falloit que l'Empereur fût assez foible pour ne pouvoir opprimer la liberté Germanique, il falloit qu'il fût assez puissant pour défendre l'Allemagne contre les Turcs, & pour faire valoir dans l'occasion les droits prétendus de l'Empire; assez riche pour bien payer les suffrages des Electeurs; assez pauvre pour ne pouvoir acheter le droit de les asservir quand il seroit leur Chef: or, comme le plus grand ennemi d'un Etat libre, est celui qui peut s'en rendre le maître, les Electeurs & tout le Corps Germanique redoutoient moins les armes des Turcs que la puissance de l'Empereur.

Ces dispositions étoient mieux connues du Roi d'Espagne que de

François I. Celui-ci croyoit tout le monde ébloui comme lui de la gloire, il regardoit ses triomphes & ses conquêtes comme autant de titres à l'Empire; Charles plus prudent faisoit parler en sa faveur sa foiblesse & son obscurité. François lui reprocha même dans la suite d'avoir affecté de paroître indigne de l'Empire, afin de l'obtenir plus sûrement, d'avoir feint comme Brutus une imbécilité politique pour réussir dans son projet. 1519.

Le caractère des Ministres que les deux Princes choisirent pour négocier auprès des Electeurs étoit assorti au caractère de leurs Maîtres: le Cardinal de Gurck & le Comte Henri de Nassau, Ministres de Charles, cachoient beaucoup de finesse sous les appparences de la simplicité; Bonnivet envoyé par François étoit brillant, vif, présomptueux; François qui l'avoit choisi par inclination, croyoit l'avoir choisi par raison; il espéroit que ce Ministre réussiroit en Allemagne comme il avoit réussi en

1519. Angleterre (1), il comptoit d'ailleurs sur les talens de d'Orval (2) qu'il donna pour adjoint à Bonnivet, & sur la connoissance que Fleuranges, autre adjoint de Bonnivet, avoit des affaires de l'Allemagne, dont les Etats de Robert de la Mark son pere étoient voisins; il comptoit plus encore sur l'argent qui réussit par tout. Il donna quatre cent mille écus à Bonnivet pour les distribuer aux Electeurs; c'étoit le double de la somme que Charles avoit promise, & que les Marchands d'Anvers avoient consenti de faire tenir à Nuremberg, peut-être afin d'éloigner plus sûrement Charles des Pays-Bas, en lui procurant un nouveau Trône qui devoit lui donner encore plus d'embarras que celui d'Espagne.

Mém. de Fleuranges. Georg. Sabini, histor. de Coronat. Caroli V. Guicciard. liv. 13. Sleidan. Commentar. liv. 1. Arnold. Ferron. rer. Gallic. L. 5.

Ce n'étoit pas seulement auprès des Electeurs qu'il falloit négocier, mais encore auprès des principales Puissances de l'Europe, qui pou-

(1) Dans la négociation de Tournay.
(2) D'Albret d'Orval.

voient appuyer de leur crédit l'un ou l'autre des Concurrens. 1519.

François I. croyoit avoir assez bien mérité du Pape & de toute la Maison de Médicis, pour compter sur leur recommandation, mais le Pape vouloit un Empereur qui ne possédât rien en Italie; la possession du Royaume de Naples, devoit, selon lui, exclure Charles de l'Empire, & celle du Milanès François I. Cependant comme on n'avoit point à opposer aux Ducs de Milan, ainsi qu'aux Rois de Naples une rénonciation formelle à l'Empire, la politique de Léon X. consista dans cette affaire à solliciter publiquement pour François I. & à traverser sous main son élection, mais sur-tout à traverser celle de Charles. Le but de cette conduite étoit que François I. crût avoir obligation au Pape, & que quand la suite des négociations lui auroit fait voir que l'élection ne pouvoit tomber sur lui, (ce que Léon très-instruit des affaires d'Allemagne regardoit comme indubita-

ble), la reconnoiſſance engageât
1519. François à ſolliciter pour celui que le Pape lui indiqueroit; or le Pape deſiroit que le choix des Electeurs tombât ſur quelque Prince de l'Empire, peu redoutable à l'Italie. On a prétendu qu'il avoit eſpéré de le faire tomber ſur Laurent de Médicis ſon neveu, dont la mort ne tarda point à détruire cet eſpoir, ſuppoſé qu'il ait été véritablement conçu, & que Léon X. plus zélé pour les intérêts de ſa Maiſon que pour ceux du Saint Siége, eût oſé démentir en faveur de ſon neveu le principe par lequel il excluoit du Trône Impérial tous les Princes d'Italie.

Guicciard. liv. 13.

Les Vénitiens s'intéreſſoient ſincérement pour François I.

Le Roi d'Angleterre, comme on l'a dit, ſollicitoit pour lui-même, & ne put obtenir une ſeule voix.

Les Puiſſances du Nord étrangéres à tout, ne ſollicitoient, ni n'étoient ſollicitées.

Il n'en fut pas de même des Royaumes de Pologne, de Hongrie, de

Bohême, ni de la République des Suisses. Les deux rivaux firent tous leurs efforts pour les mettre dans leurs intérêts. 1519.

Le Trône de Pologne étoit alors occupé par Sigismond, dit le Grand, de la Maison de Jagellon; ceux de Hongrie & de Bohême par le jeune Louis son neveu; ces deux derniers Royaumes avoient été long-tems disputés par les Empereurs Autrichiens aux différens Rois que les Etats avoient élus; de ces contestations étoient nées des guerres sanglantes qui avoient désolé tour-à-tour la Hongrie, la Bohême, & les Etats d'Autriche. Vers la fin du siécle précédent, l'Empereur Maximilien, alors Roi de Bohême, avoit terminé ces troubles par la paix de Presbourg, qui assura les Trônes de Hongrie & de Bohême à Ladislas, pere de Louis & à sa postérité masculine, au défaut de laquelle ces deux Royaumes devoient appartenir à Maximilien & à ses descendans.

François I. voulut tirer avantage

1519. de ce que cette convention (dont on ne parloit plus depuis trente ans) contenoit de contraire, soit aux intérêts de Sigismond, frere de Ladislas & oncle de Louis, soit au droit d'élection qu'avoient les Etats de ces deux Royaumes. Jean de Langeac fut envoyé en qualité d'Ambassadeur extraordinaire dans les Cours de Pologne & de Hongrie; il commença par la Pologne; il tâcha d'exciter l'indignation de Sigismond contre un arrangement qui l'excluoit lui & toute sa branche de la succession aux Couronnes de Hongrie & de Bohême, il peignit des couleurs les plus odieuses l'ambition de la Maison d'Autriche, il promit au nom de son Maître, que si le Roi de Pologne vouloit lui assurer la voix du Roi de Bohême son neveu, le premier soin de François I. à son avénement au Trône Impérial, seroit de casser le Traité de Presbourg (1).

Arnold. Ferroni. rer. Gallicar.

(1) Le prétexte qu'on devoit prendre étoit que par ce traité, Maximilien avoit sacrifié les préten-

Le

Le Roi de Pologne répondit sagement qu'il n'étoit que d'une branche cadette de la Maison de Jagellon, que le Roi de Hongrie & de Bohême étoit le Chef de la branche aînée, & beaucoup plus lézé que lui dans le Traité de Presbourg, puisque si Louis ou sa postérité masculine ne laissoit que des filles (1), elles ne seroient pas moins privées de sa succession que la branche de Pologne; que c'étoit donc la Cour de Hongrie & de Bohême qu'il falloit déterminer à favoriser l'élection de François I., que si elle y consentoit, la Cour de Pologne suivroit en tout ses impressions, & que toute la Maison de Jagellon se réuniroit pour écarter la Maison d'Autriche du Trône Impérial, & faire casser le Traité de Presbourg. 1519.

Langeac courut donc en Hongrie Ferron.

tions de l'Empire sur la Bohême à l'aggrandissement particulier de sa Maison; mais ce prétexte n'avoit rien de favorable aux Jagellons.

(1) Les Couronnes de Hongrie & de Bohême étoient moitié héréditaires, moitié électives.

1519. où il ne devoit pas se flatter de réussir. Une double alliance unissoit le jeune Roi Louis avec la Maison d'Autriche; il avoit épousé Marie, sœur du Roi d'Espagne, & Anne sa sœur avoit épousé l'Archiduc Ferdinand (1). Langeac répéta vainement tout ce qu'il avoit dit à Sigismond; on lui répondit que le tort qu'il alléguoit étoit bien ancien, bien excusé par les conjonctures, bien effacé par le tems, bien réparé par la double alliance récemment contractée entre les Maisons d'Autriche & de Jagellon. Le Roi de Hongrie ne dissimula point qu'en qualité de Roi de Bohême, il donneroit sa voix à son beau-frere, & du moins on sût à quoi on devoit s'attendre de sa part.

(1) Ce double mariage étoit un arrangement définitif entre les Maisons d'Autriche & de Jagellon sur leurs contestations passées. Toute la Maison de Jagellon y avoit été appellée, il avoit été arrêté à Vienne en 1515. dans une entrevue célebre de l'Empereur Maximilien, de Sigismond Roi de Pologne, de Ladislas Roi de Hongrie & de Bohême, & du jeune Louis son fils, mais il ne se fit qu'en 1521.

Les Etats de Hongrie & de Bohême ne furent pas non plus assez frappés du danger dont on les menaçoit d'être privés par la Maison d'Autriche de leur droit d'Election, pour entrer dans les vues de la France ; ce danger étoit éloigné, incertain, on se flatoit de l'écarter dans le tems ; un danger plus présent les effrayoit, c'étoient les Turcs, toujours prêts à les attaquer. Un Empereur Autrichien possédant des Etats contigus à la Bohême, leur paroissoit un défenseur bien plus sûr que ne seroit un Roi de France qu'on appelleroit en vain au fond de ses Etats patrimoniaux, d'où on ne pourroit l'arracher par un intérêt personnel. Tel fut le fruit de la négociation de Langeac auprès des deux Rois, placés entre l'Allemagne & la Turquie. 1519.

Lamet, qui négocioit en Suisse, ne fut pas plus heureux ; il présenta en vain à cette Nation modeste les idées les plus brillantes, il la pressa en vain d'être le nœud puissant qui unît la France, l'Allemagne & l'Italie, con- Belcar. l. 16.

1519. tre les Turcs, il lui représenta en vain, que placée entre ces trois grandes contrées, & seule également respectée de toutes les trois, elle pouvoit seule consommer l'ouvrage de leur réunion, en faisant d'abord tomber la Couronne Impériale sur la tête de François I. Les Suisses ne purent être éblouis de ces chimères, ni aveuglés sur leurs intérêts; ils sentirent qu'ils n'étoient déja que trop voisins des François, & du côté de la France & du côté de l'Italie, sans le devenir encore en quelque sorte du côté de l'Allemagne; ils promirent une neutralité parfaite, ils dirent qu'ils ne vouloient gêner par aucune sollicitation les suffrages des Electeurs; s'ils dérogerent à cette promesse, ce fut seulement en insinuant aux Electeurs & au Pape, que l'intérêt de l'Empire étoit d'exclure à la fois les Rois de France & d'Espagne.

Sleidan. Commentar. liv. 1.

Mém. de Fleuranges.

Cependant les Ministres de ces deux Princes faisoient mouvoir tous les ressorts de leur politique auprès

des Electeurs. Bonnivet avoit parcouru toutes leurs Cours, & s'il avoit su distribuer l'argent avec prudence & avec économie au lieu de le prodiguer avec un éclat indiscret, il est vraisemblable qu'il se fût assuré de tous leurs suffrages; il en gagna du moins plusieurs. 1519.

L'Archevêque de Treves (1) embrassa hautement les intérêts du Roi de France, l'Electeur Palatin (2) parut en faire autant; l'Electeur de Brandebourg (3) espera d'abord l'Empire pour lui même, l'Archevêque de Mayence (4) son frere, le flatta quelque tems de cette idée; quand il en eût reconnu l'illusion, il se livra au parti de la France, tandis que l'Archevêque de Mayence se mettoit à la tête de la brigue Espagnole, & étoit appuyé par le Roi de Bohême; l'Archevêque de Cologne

(1) Richard de Wolrad.
(2) Louis V.
(3) Joachim. I.
(4) Albert.

1519. (1) incertain, irréſolu, attendoit les événemens qui naîtroient de la délibération; le ſage Frédéric, Electeur de Saxe, inacceſſible à l'or & des Eſpagnols & des François, uniquement ſenſible aux intérêts de ſon pays, peſoit dans une balance égale les avantages & les inconvéniens de tous les choix propoſés.

Juſques-là le plus grand nombre des Electeurs, abſolument déclarés, étoit pour François I. mais le choc des opinions & la continuité des brigues pouvoient tout changer dans la Diéte.

Avant qu'elle s'ouvrît, & tandis que tous les Concurrens cherchoient des amis & au-dedans & au-dehors de l'Allemagne, Charles & François ſaiſirent une occaſion qui ſe préſenta de ſe rendre importans dans l'Europe & d'obliger le Pape, dont on croyoit que le crédit auroit une grande influence ſur l'élection.

(1) Herman de Wied.

Des Corsaires Mahométans infestoient la Méditéranée, on craignoit même qu'ils ne tentassent une descente en Italie. Le Pape avoit déja pressé plusieurs fois le Roi d'Espagne de mettre en mer une flotte qu'il équipoit pour le Royaume de Naples, & de s'en servir pour donner la chasse à ces brigands. La mort de Maximilien avoit rallenti l'ardeur de ces invitations, le Pape qui voyoit de loin dans l'avenir, prévit que le Roi d'Espagne pourroit être élu Empereur, & craignit qu'alors cette flotte ne lui servît à faire valoir les droits de l'Empire sur l'Italie, il fit donc entendre à Charles que dans la conjoncture présente il n'étoit pas prudent de faire parade de tant de puissance. Charles profita de ce que cet avis peu sincère pouvoit avoir d'utile, mais ne voulant point perdre le mérite d'avoir délivré le Pape des inquiétudes que lui causoient les Corsaires, il chargea Hugues de Moncade, Viceroi de Sicile, d'armer contre eux les Galéres de ce Royau-

1519. Guicciard. liv. 13.

1519. me ; Moncade les pourſuivit juſques ſur les Côtes d'Afrique, & les chaſſa de toutes les retraites qu'ils s'étoient ménagées dans la Méditerranée. François I. équipa dans la même vue une flotte de vingt Galéres & de quelques vaiſſeaux, dont il devoit donner le commandement à Pierre de Navarre ; mais cet armement eut deux inconvéniens ; le premier d'être trop formidable, l'autre de ne pouvoir être achevé avant l'élection. Charles avec moins de faſte avoit mieux pris ſes meſures. Enfin quand la flotte tardive de Navarre ſe mit en mer long-tems après l'élection, elle ne fit qu'arrêter les ſuccès de Moncade, qui craignit que cette flotte n'en voulût à la Sicile, & qui courut défendre ce Royaume ; alors la flotte Françoiſe, reſtée ſeule Maîtreſſe de la Méditerranée, ſe chargea de contenir les Corſaires que Moncade eût bien contenus ſans elle.

Mém. de Fleuranges. Le Collége Electoral s'aſſembla enfin à Françfort ; les Miniſtres des deux Concurrens ne pouvant y pa-

roître, sans blesser les loix de l'Empire, se tinrent à portée d'observer tous les mouvemens de la Diéte; le Cardinal de Gurck & le Comte de Nassau restèrent à Mayence, tandis que l'Archevêque de Mayence alloit plaider leur cause à Francfort. Les Ambassadeurs François restérent dans Coblents, chez l'Electeur de Tréves, chef de la brigue Françoise, l'Amiral seul se cacha dans un Château près de Francfort, d'où il s'introduisit quelquefois dans cette Ville, déguisé en Valet & chargé d'une malle. S'il eût été découvert, sa vie & les affaires de son Maître étoient en grand danger.

1519.

Georg. Sabini, hist. de Coronat. Caroli V.

Le 17. Juin (1) l'Archevêque de Mayence fit l'ouverture de la Diéte par un Discours de style, où il s'agissoit seulement d'inviter les Electeurs à un dévouement entier aux in-

(1) Le fond de ces deux harangues est pris dans Sleidan avec quelques changemens, additions & retranchemens. On s'est permis de choisir les idées, & sur tout on a cru pouvoir se rendre maître de la forme de ce Discours.

térêts du Corps Germanique, à un
1519. dépouillement absolu de tout intérêt personnel, à l'unanimité de suffrages, s'il étoit possible, du moins à une déférence sans bornes pour l'Election qui seroit faite à la pluralité des voix.

Le jour marqué pour commencer les Conférences, le même Archevêque de Mayence exposa l'objet de la délibération.

» Les deux plus grands Monarques, dit-il, aspirent à la plus éminente Dignité. Les Rois de France & d'Espagne briguent notre suffrage. Tous deux peuvent être dangereux à la liberté Germanique; tous deux peuvent être utiles à la défense de l'Allemagne. Nous devrions peut-être leur préférer quelque Prince, qui tirât toute sa grandeur & toute sa puissance de la seule qualité de Membre de l'Empire. Eh! plût à Dieu que le College Electoral nous offrît dans quelqu'un de ses Membres, autant de puissance pour procurer la sûreté de l'Empire, que tous ont de

» zèle pour défendre ses droits ! Mais
» ces Conquérans féroces de l'Asie 1519.
» & de l'Afrique, les Turcs ont aussi
» changé la destinée de l'Europe, ils
» nous ont imposé des devoirs oné-
» reux autant que sacrés ; c'est au
» Saint Empire Romain à servir de
» barrière aux efforts de ces bri-
» gands, à préserver de leur joug
» non-seulement l'Allemagne, mais
» encore tous ses Vassaux, soit sou-
» mis, soit rebelles (1). La Chré-
» tienté entière attend de nous son
» salut. Que ne puis-je être démenti
» de chacun de vous, lorsque je me
» crois obligé d'avouer que cet ho-
» norable fardeau surpasse les forces
» actuelles de l'Empire, & demande
» un accroissement de forces étran-
» gères ! Je pense donc que la né-
» cessité des conjonctures nous obli-
» ge de choisir entre les deux illus-
» tres Concurrens qui se présentent.

(1) Voir le Tableau de l'Empire Germanique parmi les Dissertations placées à la fin de ce volume.

1519. » Des exploits immortels semblent » parler d'abord en faveur du Roi » de France ; la bataille de Marignan, la conquête du Milanès l'annoncent à la Chrétienté comme un » digne vengeur de sa querelle, & » nous ne devrions peut-être point » balancer à le nommer, si l'Empire » n'avoit d'autre intérêt que celui de » sa défense contre un oppresseur » étranger. Mais, vous le savez, » un oppresseur domestique est encore plus redoutable. La liberté » que tant d'efforts généreux nous » ont procurée, est un trésor trop » cher pour que nous osions le commettre. Ce que peut François & ce » qu'il veut, m'allarme également ; » je crains & son caractère & sa puissance. Je crains son caractère, j'y » vois éclater toutes les qualités d'un » Conquérant, il ne respire que la » guerre & la victoire ; je le vois à » peine monté sur le Trône voler à » la conquête du Milanès, d'où bientôt l'insatiabilité ordinaire de l'ambition l'entrainoit à la conquête du

» Royaume de Naples, si la pru- 1519.
» dence de Léon X. n'avoit suspendu
» sa course; je vois cette ardeur
» martiale saisir avec avidité toutes
» les occasions de gloire, & cher-
» cher des lauriers stériles jusques
» dans les glaces du Nord; je vois
» enfin l'ambition de ce jeune Prince
» briguer aujourd'hui l'Empire, au-
» quel on n'a vu aspirer aucun de ses
» Prédécesseurs depuis l'abaissement
» de la race Carlovingienne (1);
» quelle indocile fierté, quels mou-
» vemens d'ambition & d'orgueil,
» quel goût pour le despotisme ne
» devons-nous point attendre d'un
» vainqueur de vingt ans, enivré de
» ses triomphes, jaloux de les accu-
» muler, avide de toutes sortes de
» de gloire & de grandeur! Combien
» le despotisme militaire conduit ai-
» sément au despotisme civil!

» Mais je ne crains pas moins la

(1) Après la mort d'Albert I. en 1308. Philippe le Bel avoit brigué l'Empire, mais pour Charles de Valois son frère, & Puffendorf se trompe, lorsqu'il dit que ce Roi *tâcha de parvenir à l'Empire.*

1519. » puissance de François que son ca-
» ractère : cette puissance accrue par
» ses triomphes même, s'annonce à
» nous avec le faste le plus impru-
» dent. François nous demande au-
» jourd'hui l'Empire comme le prix
» de ses exploits, il ne tarderoit pas
» à l'envisager comme une conquête
» nouvelle. La France, dont le Gou-
» vernement si favorable à l'autorité
» Monarchique, est si opposé à la
» Constitution Germanique, affec-
» tera de se ressouvenir que l'Alle-
» magne a été autrefois soumise par
» les armes d'un de ses Rois (1), &
» possédée par les descendans de ce
» Roi à titre héréditaire; tous ces
» vieux droits éteints par le tems,
» proscrits par les Loix, renaîtront
» à la faveur de la violence qui les
» avoit établis; la France ne cessera
» d'imprimer à tout l'Empire le ca-
» ractère de son administration
» absolue; les Loix affoiblies se

(1) Charlemagne. Voir le Tableau de l'Empire parmi les Dissertations.

» tairont devant les armes, & la
» liberté accablée tombera sous l'op- 1519.
» presseur en l'admirant.

» L'élévation du Roi d'Espagne
» ne nous menace point de cet ave-
» nir sinistre. Ce Prince ne dévelop-
» pe point comme son rival une am-
» bition effrayante : la douceur, la
» prudence, l'application aux affai-
» res, sont les seuls traits connus de
» son caractère. Plus jeune que Fran-
» çois, moins illustre dans l'Europe,
» il n'en sera que plus docile à nos
» avis, que plus soumis aux décisions
» de nos Diétes. Il est puissant, peut-
» être l'est-il plus qu'il ne voudroit le
» paroitre, mais cette puissance ne me
» semble avoir que le dégré qui nous
» est nécessaire, je doute qu'elle ait
» celui qui peut nous être funeste. Il
» est sûr au moins que le Roi de Fran-
» ce pouvant d'un seul mot rassem-
» bler toutes ses forces & les porter
» où son ambition les appellera, est
» bien plus formidable à l'Empire
» que le Roi d'Espagne, dont les
» Etats dispersés, éloignés les uns des

1519. » autres, pour la plûpart peu soumis, seconderoient mal les vues
» d'ambition qu'il pourroit avoir.
» Tous ces Etats séparés, ou par des
» mers ou par des Puissances ennemies, perdent une partie de l'avantage que leur nombre & leur
» étendue semblent devoir leur procurer. L'autorité de Charles est
» chancelante & timide dans la plûpart de ces Etats. A peine ose-t-il
» parler en maître aux Pays-Bas; il
» craint leur rebellion trop souvent
» éprouvée, il craint leur amour opiniâtre pour la liberté. En Espagne
» le peuple murmure, les Grands cabalent, l'Archiduc Ferdinand a un
» parti, l'autorité ne peut agir qu'avec précaution. Le Royaume de
» Naples toujours menacé par la
» France, a beaucoup de partisans
» de cette dernière Puissance, &
» craint à tous momens une révolution; les Etats héréditaires d'Autriche sont trop exposés aux regards de l'Empire & trop dirigés
» par ses mouvemens, pour qu'il ait

» rien à craindre d'eux; ce n'eſt qu'au 1519.
» Turc qu'ils ſeroient redoutables
» par le grand intérêt qu'auroit Char-
» les, d'employer toutes leurs for-
» ces contre cet ennemi du nom
» Chrétien.

» Or cet intérêt perſonnel, tou-
» jours ſi puiſſant & ſur lequel ſeul
» comptent ceux qui connoiſſent les
» hommes, manquera toujours à
» François I. Il n'a point parmi
» nous d'Etats à ſauver de l'incurſion
» des Turcs. Si la prudence de ces
» Barbares choiſit pour nous at-
» taquer un moment où des vues
» de conquête occupent ailleurs
» l'ambition de François, penſons-
» nous que nos cris & ſon devoir
» puiſſent l'attirer juſqu'à nous, qu'il
» ſacrifie des projets utiles à une ex-
» pédition ſtérile, & que le ſoin de
» nous défendre l'emporte ſur celui
» de s'aggrandir ?

» Enfin chacun de nous voudroit
» trouver dans le ſein de l'Empire
» le Chef qu'il s'agit de lui donner.
» Que cherchons-nous donc encore

1519. » & pourquoi nos yeux se tournent-
» ils vers un Prince non-seulement
» étranger à l'Empire, mais encore
» son ennemi ; tandis que Charles
» est Membre de l'Empire, que sa
» Maison est allemande, que ses
» Etats héréditaires sont en Allema-
» gne, qu'elle vient de donner à
» l'Empire tant de Chefs qui l'ont
» gouverné avec gloire & avec sa-
» gesse ? Nous devons à l'honneur
» du Corps Germanique, à nos in-
» térêts, à la mémoire de Maximi-
» lien, de Frédéric, des deux Al-
» berts (1) & de Rodolphe, de leur
» donner pour successeur celui qui
» les représente tous aujourd'hui.
» Par quel crime Charles a-t-il mé-
» rité que nous nous écartions pour
» lui seul de l'usage presque invaria-
» ble qui conserve la Couronne dans
» la Maison Impériale, tant qu'elle
» a des rejettons dignes de la porter ?
» Faut-il que nous soyons injustes,

(1) Voir le Tableau de l'Empire Germanique.

» parce que François est puissant & ambitieux ? 1519.

Quand l'Archevêque de Mayence eût fini de parler, l'Assemblée témoigna qu'elle desireroit d'entendre l'Archevêque de Treves, dont on connoissoit l'inclination pour le Roi de France.

» J'avoue, dit cet Electeur, que » nous ne sommes plus dans ces tems » heureux où l'Empire se suffisant à » lui-même, trouvoit dans son sein » les Chefs dont il avoit besoin, & » cet aveu m'est aussi douloureux » qu'à personne. Heureusement l'é» clat de la Couronne Impériale a » de quoi tenter l'ambition des plus » puissans Monarques de l'Europe, » nous en faisons aujourd'hui une ex» périence flatteuse. Le plus bril» lant, le plus généreux des Guer» riers s'empresse à nous offrir ses » armes victorieuses, tandis que l'hé» ritier des puissantes Maisons d'Es» pagne & d'Autriche nous offre la » ressource de ses nombreuses & ri» ches Provinces. Je n'ai point dé-

1519. » guisé ma prédilection pour le premier, parce qu'elle est un effet de mon zèle pour les vrais intérêts de l'Empire. D'ailleurs l'héroïsme dirigé par la vertu, embelli par des qualités aimables, a des droits sur tous les cœurs.

» On craint le caractère ambitieux, l'esprit conquérant de François ; on craint que l'habitude de commander despotiquement à des Héros, ne le rende indocile aux Loix sacrées de l'Empire. Vaines allarmes ! Jamais l'Empire entouré de Vassaux rebelles (1) & de voisins usurpateurs, privé par la force, de ses droits les plus légitimes, menacé enfin d'un déluge de Barbares plus redoutables que celui sous lequel a péri le premier Empire Romain, n'eut tant besoin d'un Conquérant pour chef. Puisse-t-il remettre l'Empire en

(1) Pour entendre tout ce que dit ici l'Electeur de Tréves, il faudroit avoir vu le Tableau de l'Empire Germanique, sur-tout dans la partie qui traite de ses Constitutions & de ses maximes.

» possession de tous ses Domaines ! il » aura beaucoup à conquérir sans être » usurpateur. Nous saurons toujours » empêcher ce Chef de devenir maî- » tre, & fixer à son ambition les » bornes qu'il faudra qu'elle res- » pecte ; mais cette inquiétude est » trop injurieuse au généreux Prince » que je propose de choisir, il n'as- » pire qu'à l'honneur de nous défen- » dre & non au crime de nous op- » primer ; il aime la gloire, mais il » la veut pure & légitime ; son équi- » té, sa modération égalent sa va- » leur & ses talens. J'en atteste toute » sa conduite. Ne l'a-t on pas forcé » de vaincre à Marignan ? Ne le » voyoit-on pas aussi avare du sang » de ses Sujets & de ses ennemis qu'il » s'est montré prodigue du sien, » épuiser ses finances par un traité » onéreux pour acheter la paix ? Ne » l'a-t-on pas vu modeste après la » victoire, offrir aux Suisses écrasés » les mêmes conditions qu'ils avoient » acceptées & violées avant la ba- » taille ? N'a-t-il pas refusé dans

1519.

1519. » l'entrevue de Bologne ce titre fas-
» tueux d'Empereur de Constanti-
» nople, dont le Pape crut flatter son
» courage? Sont-ce là les procédés
» d'un Conquérant ambitieux, en-
» nemi du repos des Nations, jaloux
» d'accumuler les titres pour pou-
» voir les réaliser ensuite, ardent à
» chercher des prétextes à sa turbu-
» lence? S'il a cru pouvoir exercer
» sur le Milanès (1) des droits mé-
» connus par l'Empire, c'est l'effet
» d'une erreur commune à toutes les
» Nations qui nous entourent, & le
» Roi d'Espagne n'a pas plus l'aveu
» de l'Empire pour la possession des
» Royaumes de Naples & de Sicile.
» Espérons que François I. assis sur
» le Trône Impérial, mieux instruit
» de nos maximes & des droits émi-
» nens de ce Trône, n'employera
» plus ses armes qu'à les soutenir,
» espérons de sa noble & généreuse
» franchise, qu'il préférera toujours

(1) Ceci & tout ce qui suit, suppose la lecture du Tableau de l'Empire Germanique.

» son devoir à son intérêt personnel.

» Personne ne connoît encore le caractère de Charles. Est-ce une » raison pour le préférer ? On voit » les Couronnes s'accumuler insensiblement sur sa tête par des dispositions où la politique a présidé. Ces » dispositions sont-elles dues à ses » intrigues ? en ce cas, son ambition pour avoir agi sourdement & » dans les ténébres, n'en est que » plus dangereuse. Sont-elles l'ouvrage de Ferdinand & de Maximilien seul, sans aucune coopération » du Conseil de Charles ? Qui pourra » nous dire en ce cas si cette inaction de la part du Roi d'Espagne » est l'effet de sa modération ou de » son incapacité ? Encore un coup, » nous ne connoissons point le Roi » d'Espagne; nous connoissons le Roi » de France ; nous admirons sa valeur, l'Europe en est éblouie ; nous » avons vu sa modération, il l'a signalée dans des conjonctures délicates ; il réunit donc les qualités » dont nous avons besoin ; sa valeur 1519.

1519. » nécessaire pour nous défendre, la » modération nécessaire pour respec- » ter notre liberté.

» On craint la puissance de Fran- » çois I. La puissance réglée par la » modération & par la justice est- » elle à craindre ? d'ailleurs il faut » à l'Empire un Chef puissant, & » c'est ce qui nous oblige à le cher- » cher hors du College Electoral, » hors du sein de l'Allemagne ; il » s'agira d'empêcher l'abus de cette » Puissance, & la vigilance du Corps » Germanique ne s'endormira pas » sur cet objet important. La puis- » sance du Roi d'Espagne, que tan- » tôt on exagére, & que tantôt on » dégrade à l'excès, est ou insuffi- » sante, si son autorité est par-tout » aussi bornée, aussi tremblante, » aussi bravée qu'on nous la repré- » sente, ou plus formidable encore » que celle de François I. si cette » autorité est par-tout affermie. Ses » Etats regagnent par le nombre » & par l'étendue ce qu'ils perdent » par leur dispersion. Si le Roi d'Es- pagne,

» pagne, devenu Empereur, veut » opprimer l'Allemagne, il pourra » la presser à la fois, & du côté des » Pays-Bas & du côté des Etats » d'Autriche ; l'Allemagne servira » elle-même de chaîne à ces Etats » éloignés pour se rapprocher ; la » mer Adriatique portera dans le » sein de cette même Allemagne » les forces des Royaumes de Naples & de Sicile, & peut-être celles » de l'Espagne. Si tous ces Etats » étoient réunis, nulle Puissance en » Europe ne pourroit leur résister ; » dispersés, ils forment encore une » Puissance supérieure à celle des » François, qui n'ont sur elle que » l'avantage qu'ils ont sur nous, » celui de la célérité des mouvemens ; mais cet avantage qui n'en » est un qu'au commencement d'une » guerre, céde à celui de la fécondité des ressources continuelles qu'offrent des Etats si vastes » & si nombreux. 1519.

» Les François, dit-on encore, » se souviendront qu'un de leurs

1519. » Rois a autrefois conquis l'Allemagne ; ils s'en souviendront comme » d'un songe, ou si leur imagination » aime à s'égarer dans ces époques » lointaines & oubliées, ils se souviendront de leur ancienne fraternité avec les Allemands. La sympathie qu'une origine commune » a établie entre les caractères des » deux Nations, affoiblie par le » tems & par la rivalité, mais entretenue par le voisinage, serrera » étroitement les nœuds qui les uniront ; les mêmes raisons d'union » ne se trouvent point entre les Allemands & les Espagnols ; la fierté » taciturne de ceux-ci contrastera » toujours plus que la gaieté Françoise avec la franchise Allemande ; » qui sait même si les jaloux Espagnols se résoudront à laisser sortir » leur Roi de chez eux, & si l'Empire au mepris de l'éminence de sa » Couronne, ne se verra pas négligé, oublié, presque toujours privé de son Chef? le voisinage de » la France & de l'Allemagne nous

» met à l'abri de cet inconvénient, 1519.
» si le Roi de France est élu.

» Mais le Gouvernement François est trop contraire à la Constitution Germanique! L'est-il plus que le Gouvernement Espagnol ou Napolitain? Quel Etranger pouvons-nous choisir qui ne nous apporte des maximes de Gouvernement différentes des nôtres? La sagesse de nos Loix nous est particulière, mais nous la ferons respecter à l'Etranger que nous sommes obligés d'appeller.

» Le Roi de France, dit-on, n'est pas seulement étranger à l'Allemagne, il en est encore ennemi.

» C'est une raison de plus pour le nommer. L'Empire ne peut trop diminuer le nombre de ses ennemis. N'en a-t-il pas assez des Turcs? N'en a-t-il pas souvent trop de ses propres Membres? mais à parler exactement, la France n'est jusqu'à présent ennemie que de la Maison d'Autriche, dont

1519. » les intérêts ſe diſtinguent encore » de ceux de l'Empire.

» On demande par où le Roi » d'Eſpagne a merité l'affront que » nous lui ferions, en le privant » d'une Couronne que ſes Pères ont » portée ? Quoi donc ! la Couronne » Impériale n'eſt-elle plus électiVe ? » Avons-nous jamais prétendu la » rendre héréditaire dans aucune » Maiſon ? Que deviendroit la liber- » té Germanique ? Que deviendroit » la dignité Electorale ? Eſt-il vrai » qu'on ait eu l'imprudence de s'aſſu- » jettir conſtamment à choiſir dans » la Maiſon de chaque Empereur le » ſucceſſeur qu'on vouloit lui don- » ner (1) ? Combien de fois la Cou- » ronne n'a-t-elle point paſſé de la » Maiſon de Franconie à celle de » Saxe & de celle de Saxe à celle de » Franconie ? La Dynaſtie de Sua- » be, trop continuée ſans doute, » a cependant été interrompue par

(1) Voir ſur-tout cela le Tableau de l'Empire Germanique.

» un Duc de Saxe : les Maisons de
» Luxembourg & de Baviere se 1519.
» sont interrompues réciproque-
» ment. Mais pour ne pas sortir de
» la Maison d'Autriche, ne lui
» avons-nous pas déja deux fois ôté
» la Couronne ? N'avons-nous pas
» placé Adolphe de Nassau entre
» Rodolphe I. & Albert I. tous deux
» de la Maison d'Autriche ? enfin
» cette Maison ne s'est-elle par vu
» éloignée du Trône impérial pen-
» dant cent vingt-neuf ans, depuis
» la mort d'Albert I. jusqu'à l'avéne-
» ment d'Albert II ? si c'est un af-
» front de ne point obtenir un Trône
» où l'on n'a point de droit, n'est-
» ce pas un affront beaucoup plus
» grand de voir borner après coup
» une autorité dont on abusoit, &
» cet affront, le Corps Germanique
» n'a-t-il pas été obligé de le faire à
» ses Empereurs, lorsqu'une posses-
» sion trop long-tems continuée dans
» leurs Maisons, les avoit accoutu-
» més à se regarder comme Maîtres
» d'une Couronne dont ils n'étoient

1519. » que dépositaires ? Rien en effet » ne seroit plus funeste à la liberté, » qu'un usage qui, d'élection en élec- » tion, perpétueroit la succession au » Trône dans une Maison puissante ; » il seroit sur-tout aujourd'hui fort » imprudent de déférer la Couronne » Impériale au petit-fils d'un Prince » qui a tenté plusieurs fois de porter » atteinte à notre Constitution, quoi- » qu'il fût beaucoup moins puissant » que ce petit-fils.

» Enfin si j'envisage l'honneur de » l'Empire, il demande qu'on pré- » fére un Prince, dont la gloire & » les vertus sont célébres dans toute » l'Europe, à un Prince dont on ne » connoît pas même encore le ca- » ractère ; si je consulte l'intérêt de » l'Allemagne, elle sympatisera plus » avec le génie François qu'avec le » génie Espagnol, elle sera mieux » défendue par un Chef d'une valeur » éprouvée, qui a déja de l'expé- » rience dans l'art de la guerre ; la » cavalerie Françoise jointe à l'in- » fanterie Allemande, composera

» des armées invincibles qui con- 1519.
» tiendront le Turc, qui rendront à
» l'Empire ses premiers droits & son
» ancienne splendeur.

L'Archevêque de Mayence ne se rendoit point ; il insistoit sur ce que François I. étoit étranger & ne possédoit rien dans l'Empire, tandis que Charles y possédoit les Etats les plus exposés aux incursions des Turcs ; il est certain que cette différence étoit entiérement à l'avantage du Roi d'Espagne ; mais l'Archevêque de Trèves qui ne vouloit point que sa Dignité d'Archi-Chancelier du Saint Empire dans les Gaules fût un titre vain, faisoit une réponse conforme aux maximes de la Jurisprudence Germanique (1), » Si François I. est
» étranger, disoit-il, ce n'est que
» comme le Roi d'Espagne l'est lui-
» même, c'est-à-dire, par la nais-
» sance. Il posséde aussi bien que le
» Roi d'Espagne des terres considé-

(1) Voir sur ces Maximes le Tableau de l'Empire.

1519. » rables dans l'Empire. Toutes les » Provinces des Royaumes d'Arles » & de Bourgogne ne sont-elles pas » des Fiefs Impériaux (1) ? »

Sleidan, Commentar. liv. 1.

On voit par là combien difficilement l'Allemagne abandonne ses prétentions les plus frivoles.

L'Electeur de Saxe dont tous les Electeurs consultérent la sagesse sur ce débat, ne put s'empêcher de trouver un peu de subtilité dans l'interprétation de l'Archevêque de Trèves, il conclut à nommer Charles, comme issu d'une Maison Allemande, & comme beaucoup moins étranger (2) que François I.

Cependant les intrigues continuoient ; des causes éloignées & foibles en apparence, influoient puissamment sur la délibération. Le par-

(1) *Ibidem.*

(2) Ce n'est pas qu'aucune Constitution passée en force de Loi dans l'Empire, ait défendu d'élire un Etranger, comme le dit le P. Daniel, qui est contredit sur ce point par les Auteurs les mieux instruits du Droit Public Germanique, mais c'est qu'en effet l'honneur de l'Allemagne demandoit qu'on préférât le Prince le moins étranger.

fait négociateur feroit celui qui fauroit calculer l'influence des moindres circonſtances fur les grands événemens, mais ces combinaifons délicates ſe refuſent aux régles fixes du calcul. 1519.

La Reine Douairiere d'Eſpagne (1) s'étoit plus aiſément conſolée de la perte de Ferdinand ſon mari que de la difficulté de le remplacer à ſon gré. Quand elle rencontroit l'Ambaſſadeur de France, elle lui demandoit des nouvelles de la Ducheſſe d'Angoulême avec une curioſité avide & un intérêt marqué ; *Ne ſonge-t-elle pas*, diſoit-elle, *à ſe remarier ? Les femmes de notre rang ſont à plaindre*, ajoutoit-elle, *trop élevées par un premier mariage, elles ne peuvent que deſcendre en faveur d'un ſecond, & leur gloire en ſouffre.*

Elle lui parloit aſſez ſouvent du Duc de Savoye & du Maréchal de Lautrec, ce qui fit croire qu'elle jettoit les yeux fur eux.

(1) Germaine de Foix.

1519. Le Conseil Autrichien avoit bien d'autres vûes, il prétendoit qu'elle donnât tous ses biens, & qu'elle transmît tous ses droits au nouveau Roi d'Espagne. Cette proposition n'étoit point de son goût, elle trouvoit que c'étoit payer trop cher l'honneur d'avoir épousé dans sa tendre jeunesse le vieil ayeul de Charles. L'Ambassadeur de France qu'elle consulta sur cette affaire, ne manqua pas d'être de son avis; mais la France ne fit point assez d'attention au compte que rendoit cet Ambassadeur des dispositions de la Reine d'Espagne, & on vit dans la suite que cette bagatelle n'auroit pas dû être négligée. Le Roi d'Espagne sut tirer avantage du dépit qu'eut cette Princesse de se voir ainsi négligée par sa Patrie & du desir général qu'elle avoit de se remarier; il lui fit épouser Casimir frere de l'Electeur de Brandebourg & de l'Archevêque de Mayence. La niéce d'un Roi de France, la veuve d'un Roi d'Espagne devint une Marquise Allemande.

1519.

& la femme d'un cadet de Maison Electorale. Tandis que l'Electeur de Brandebourg flattoit Bonnivet de l'espérance d'attirer l'Archevêque de Mayence à la brigue Françoise, il fut lui-même, en faveur de ce mariage, attiré à la brigue Espagnole par ses deux fréres.

Une imprudence plus forte nuisit encore plus au parti François. La Cour de France venoit de désobliger deux hommes dont l'importance lui avoit sans doute échappé : c'étoient Robert de la Marck, Seigneur de Sedan (1), & l'Evêque de Liége,

Belcar. liv. 16. n. 6.

Mém. de Du Bellay, liv. 1.

(1) Il s'étoit signalé à la bataille de Novare par un trait de désespoir bien brillant & bien heureux. Il apprend qu'on a vû ses deux fils aînés renversés dans un fossé, blessés & perdant tout leur sang. On ne pouvoit pénétrer jusqu'à eux qu'à travers l'armée des Suisses vainqueurs ; cet obstacle ne l'arrête pas ; l'amour d'un pere connoît-il des obstacles ? Furieux, terrible, il perce à la tête de sa Compagnie d'hommes d'armes cette armée victorieuse ; il trouve ses fils mourans, il charge l'un sur son cheval, l'autre sur celui d'un de ses hommes d'armes, il passe encore l'épée à la main au travers des Suisses & rejoint les François dans leur retraite. Ses deux fils lui durent la vie une seconde fois, ils guérirent. L'aîné fut depuis le Maréchal de Fleuranges. (Du Bellay, liv. 1. Fleuranges, Guicciardin.)

1519. (Erard de la Marck,) son frere. On avoit cassé la Compagnie de cent hommes d'armes du premier à cause des excès qu'elle commettoit, & on ne lui en avoit point donné d'autre; la Duchesse d'Angoulême lui faisoit mal payer ses pensions, parce qu'il avoit été attaché au parti d'Anne de Bretagne. L'Evêque de Liége aspiroit au Cardinalat, le Roi sollicitoit pour lui avec une vivacité sincère; mais la Duchesse d'Angoulême qui s'intéressoit pour Bohier, Archevêque de Bourges, frere du Trésorier de l'Epargne, parce qu'elle étoit, dit on, intéressée par le Trésorier, trompoit & le Roi son fils & le Pape; elle mandoit au Pape que son fils étoit d'intelligence avec elle, & qu'il ne parloit pour l'Evêque de Liége, que par un respect extérieur pour des engagemens dont il ne desiroit point l'exécution: le Pape la crut, & Bohier fut Cardinal. Cette intrigue fut découverte; le Chancelier de Liége, le savant Aléandre, qui étoit à Rome, surpris du

peu d'égard que le Pape avoit eu pour la recommandation du Roi, voulut s'en expliquer avec le Secrétaire (1) du Pape. Ce Secrétaire montra au Chancelier de Liége la lettre de la Duchesse d'Angoulême & lui permit d'en tirer copie ; le Chancelier l'envoya à l'Evêque, l'Evêque au Roi. Le Roi la désavoua & ne fut pas cru. L'Evêque de Liége indigné, oublia qu'il devoit sa fortune à la France, il se jetta entre les bras du Roi d'Espagne, y entraîna son frere ; il obtint depuis par le crédit de l'Espagne le Chapeau de Cardinal, & le Roi d'Espagne n'eut point auprès des Electeurs de Ministres plus zélés ni plus intelligens que les deux la Marck. 1519.

Leur défection entraîna celle d'un autre homme, dont la France avoit encore méconnu l'importance. C'é-

(1) Ce Secrétaire fut dans la suite le Cardinal Bembe, si fameux par sa Littérature & par l'élégance de son style. Il ne fut fait Cardinal qu'en 1538. par le Pape Paul III. mais Léon X. avoit été le premier auteur de sa fortune.

1519. toit un Avanturier Allemand, qui par ses intrigues, son éloquence, son activité, sur-tout par l'étendue de ses correspondances secrettes, devoit être regardé comme le ressort le plus puissant de l'Allemagne. Il se nommoit François de Sickinghen; il étoit fils d'un Suivik, Seigneur de Sickinghen, Gentilhomme obscur, mort sur l'échaffaut, Maximilien las des troubles qu'il causoit dans l'Empire, lui ayant fait trancher la tête. Le fils plus intriguant encore, mais avec plus d'éclat & de succès, mit dans ses intérêts la plûpart des Princes & des Comtes de l'Empire, s'assura d'un grand nombre de Places, leva une petite armée, devint un ennemi redoutable à l'Empereur & à tous les Etats qui n'étoient point dans ses intérêts. Il couroit sans cesse d'un bout de l'Allemagne à l'autre, négociant avec les uns, faisant la guerre aux autres. Tantôt on le voyoit à la tête de ses troupes attaquer le Duc de Lorraine, les Habitans de Metz, le Landgrave de

Mém. de Fleuranges.

Hesse, brûler leur terres, couper leurs vignes, leur imposer tribut; tantôt il disparoissoit entiérement, une fuite simulée le déroboit au ressentiment de l'Empereur, contre lequel il soulevoit dans le même tems par des machines invisibles une foule d'ennemis. Jamais Sickinghen ne paroissoit faire la guerre pour son propre compte; c'étoit toujours un Prince, une Ville, un Allié opprimé dont il prenoit la défense; c'étoit un tort qu'il réparoit, une injustice qu'il réprimoit; il faisoit dans toute l'Allemagne le personnage que la Fable attribue aux Hercules, aux Thesées, & nos vieux Romans aux Paladins. Aussi étoit-il aimé ou craint & respecté par-tout; il disposoit à son gré de presque tous les Seigneurs Allemands. 1519.

Parmi les Maisons puissantes, dont Sickinghen rechercha l'amitié, celle de la Marck étoit une des plus utiles à ses projets, parce qu'elle pouvoit lui ménager les faveurs de la France. En effet Fleuranges l'avoit présenté

1519. au Roi, comme un homme dont il pourroit tirer de grands secours dans ses vûes sur l'Empire; le Roi avoit reçu Sickinghen avec distinction, avoit paru charmé de son éloquence, de ses talens, l'avoit attaché à lui par une pension de mille écus, & l'avoit comblé de présens, ainsi que les Gentilshommes de sa suite; car il affectoit d'en traîner toujours après lui un grand nombre, dont le moindre étoit beaucoup plus noble que lui.

Quand Sickinghen quitta la Cour de France pour aller en Allemagne servir le Roi (qui sans lui dévoiler ses desseins, l'avoit chargé vaguement de ménager à la France des amis en Allemagne,) il dit à Fleuranges ces paroles remarquables, qui n'attirérent pas toute l'attention qu'elles méritoient : » Je pars pénétré des bontés du Roi, & charmé » de l'accueil que j'ai reçu dans sa » Cour. Assurez-le qu'il n'aura jamais de Serviteur plus fidéle que » moi, & que j'observerai le ser-

» ment que je lui ai fait de le servir 1519.
» contre tous, excepté contre la
» Maison de la Marck à qui je dois
» ses bontés. Mais il me connoît
» bien mal, s'il me croit plus sensible
» aux bienfaits qu'à la confiance. J'ai
» pénétré ses desseins que vous & lui
» m'avez cachés ; il en veut à l'Em-
» pire. Je lui ai demandé des trou-
» pes, il me les a refusées ; il a cru
» que je les demandois pour moi, je
» ne les voulois que pour attirer à
» son parti un plus grand nombre
» de Gentilhommes Allemands ;
» avertissez-le qu'il ne sera jamais
» bien servi que par les simples Gen-
» tilhommes, tels que moi. S'il traite
» avec les grands Princes, avec les
» Electeurs, ils prendront son argent
» & le tromperont.

Sickinghen retourné en Allemagne, y reprit les fonctions de sa Chevalerie héroïque ; quelques Marchands de Milan lui parurent avoir fait tort à quelques Marchands d'Allemagne, il prit la défense de ceux-ci, & saisit pour vingt-cinq mille

1519. francs d'effets appartenans aux Marchands de Milan; ceux-ci s'en plaignirent à François I. leur Souverain, qui fit écrire à Sickinghen de rendre ces effets. Sickinghen répondit fiérement qu'il les rendroit quand les Marchands Milanois auroient fait satisfaction aux Marchands Allemans qu'il protégeoit; le Conseil de France, qui n'avoit jamais bien connu quel homme étoit Sickinghen, s'indigna de sa réponse, & pour l'en punir, supprima ses pensions; Sickinghen alors se crut libre de tout engagement à l'égard de la France; il permit à Robert de la Marck & à l'Evêque de Liége ses amis, de le comprendre dans le Traité qu'ils faisoient alors avec le Roi d'Espagne.

Enfin une modération estimable fit plus de tort encore à François I. que toutes ces fautes. Vers le temps de la mort de Maximilien les principales Villes de Suabe faisoient la guerre au Duc de Virtemberg Ulric, qui d'abord soutenu, ensuite

Guicciard. liv. 13.

abandonné par les Suisses, fut dépouillé de tous ses Etats. Les Troupes victorieuses craignant d'être licentiées, cherchérent un Chef à qui elles pussent se donner. La circonstance de la Diéte leur étoit favorable. Fleuranges (qui n'avoit pas suivi les La Marck son Pere & son Oncle dans leur défection) osa donner à François I. le conseil hardi de prendre ces Troupes à sa solde & de les faire approcher de Francfort pour déterminer les suffrages en sa faveur. François eut assez de modération pour n'y pas consentir ; il avoit bien voulu acheter les suffrages, il ne voulut pas les forcer, conduite louable en morale, blâmable en politique. Le Roi d'Espagne fut moins scrupuleux ; il souscrivit d'abord à la proposition que les La Marck lui firent de soudoyer ces Troupes ; Sickinghen se mit à leur tête avec ce Casimir, Marquis de Brandebourg, qui venoit d'épouser la veuve de Ferdinand. 1519.

Pendant tous ces mouvemens,

1519. Bonnivet flattoit toujours François I. de l'espérance du succès ; Des Ursins en faisoit autant, ce Nonce que le Pape avoit envoyé en Allemagne, ou avoit mal saisi l'esprit de ses instructions, ou les transgressoit par zéle pour François I. au service duquel il desiroit de s'attacher ; du moins il est certain que sans égard aux vûes de Léon X. qui ne vouloit pour Empereur ni le Roi de France ni le Roi d'Espagne, Des Ursins agit de tout son pouvoir auprès des Electeurs en faveur du Roi de France.

Les divisions que tant d'intrigues & d'efforts contraires introduisoient dans la Diéte, lasserent à la fin les Electeurs. La vertu de l'Electeur de Saxe, vûe de plus près, les frappa davantage ; sur-tout par la comparaison qu'ils en firent avec l'ambition des deux Contendans ; ils lui déférérent unanimement la Couronne. L'Electeur de Saxe, déja si digne de la porter, s'en montra plus digne encore en la refusant. Ce refus n'é-

toit point l'effet d'une pareſſe philoſophique qui préférât le repos aux devoirs laborieux qu'impoſent les grandes places, mais de la conviction aſſez bien fondée où étoit l'Electeur qu'il ne feroit jamais aſſez puiſſant pour acquitter les charges de l'Empire Les Electeurs frappés de reſpect, le priérent de nommer à ce Thrône que ſa prudence magnanime laiſſoit vacant. Ce Prince continua de nommer le Roi d'Eſpagne comme celui des deux Contendans qui appartenoit le plus à l'Allemagne, qui auroit le plus d'intérêt à la défendre des incurſions des Turcs & le moins de facilité à l'aſſervir; les Archevéques de Mayence & de Cologne, le Roi de Bohéme & l'Electeur de Brandebourg ſe joignirent à lui. L'Archevêque de Trèves & l'Electeur Palatin continuérent encore de donner leurs voix à François I., mais l'Electeur Palatin fut bientôt ramené au parti du Roi d'Eſpagne par la crainte de l'Armée de Suabe prête à ravager le Palatinat 1519.

1519. & par les conseils de Frédéric son frére, qui malgré la défense expresse de la Bulle d'or, s'étoit introduit dans Francfort. L'Archevêque de Trèves arrêta encore quelque temps les Electeurs, en les conjurant de ne rien précipiter sur un choix si important, de continuer la délibération, de peser encore tous les motifs d'admission & d'exclusion. Enfin voyant les Electeurs fermes dans leur choix, il donna aussi sa voix au Roi d'Espagne en gémissant, & en protestant qu'il ne la donnoit que pour ne point faire de Schisme dans l'Empire.

Mém. de Du Bellay, liv. I.

Le Roi d'Espagne fut donc proclamé Empereur le 28 Juin 1519. sous le nom de Charles-Quint (1), nous l'appellerons désormais de ce nom qu'il a rendu si célébre.

Sleidan, Commentar. liv. I.

La vertu de l'Electeur de Saxe ne se démentit point. Les Ambassadeurs de Charles-Quint sachant que

(1) Il étoit le premier du nom parmi les Rois d'Espagne.

leur Maître lui devoit la Couronne, lui offrirent par une reconnoissance injurieuse une somme considérable; non seulement il la refusa, mais encore il ne voulut jamais permettre qu'on en distribuât une partie à ses domestiques, noble & courageuse satyre de la conduite des autres Electeurs, qui n'avoit que trop justifiée ce que Sickinghen avoit dit à Fleuranges. 1519.

A la nouvelle de la proclamation de Charles-Quint, l'Amiral de Bonnivet sortit du château qui lui servoit d'azile & s'enfuit plein de honte à Coblents; il y retrouva d'Orval & Fleuranges, avec lesquels il attendit le retour de l'Archevêque de Trèves, qui vint les joindre au bout de deux jours; ils unirent leurs regrets, s'entretinrent de leurs affaires, prirent des mesures pour l'avenir, & se séparerent aussi contens les uns des autres qu'affligés du mauvais succès de leurs communs efforts. Sickinghen dressa des embuches aux Ambassadeurs François pour leur

Mém. du Maréchal de Fleuranges.

1519. enlever les reſtes de l'argent échappé à l'avidité des Electeurs, mais ce projet échoua par le ſoin qu'eut l'Archevêque de Trèves de les faire eſcorter juſqu'en Lorraine. L'Amiral ne parut à la Cour que plus de deux mois après; il reſta en Lorraine à prendre les eaux de Plombiéres. (1)

Les Electeurs envoyerent une ambaſſade ſolemnelle à Charles-Quint pour lui annoncer ſon élévation à l'Empire. Le Chef de cette ambaſſade fut ce méme Frédéric, qui avoit procuré à Charles le ſuffrage de l'Electeur Palatin ſon frere. L'Empereur tranſporté de joye, prépara tout pour aller jouir de ſa gloire & recevoir à Aix la-Chapelle la Couronne Impériale.

Sleidan, Commentar. liv. 1.

1520. Sa prudence qui commençoit dès-lors à ne rien négliger, fut transformer en un voyage utile ce voyage néceſſaire; il s'embarqua le 22. Mai

Paques le 8. Avril.

(1) On peut voir ce que dit à ce ſujet le Maréchal de Fleuranges.

1520.

1520. à la Corogne & descendit le 26. à Douvres ; il savoit que comme les malheureux se cherchent pour s'entre-consoler & s'animer mutuellement à la vengeance, il devoit y avoir incessamment une entrevûe des Rois de France & d'Angleterre, il voulut essayer de la rompre ou s'assurer du moins qu'il n'y seroit rien arrêté de contraire à ses intérêts ; il ne put la rompre quoique sa tante Catherine d'Arragon (1) qu'il vit à Douvres avec son mari le Roi d'Angleterre, y employât son foible crédit ; les préparatifs étoient trop avancés, des dépenses trop somptueuses avoient préparé la solemnité de cette entrevûe ; mais l'Empereur & le Roi d'Angleterre convinrent de se revoir après. Le Roi & la Reine d'Angleterre ayant passé la mer, rendirent à l'Empereur sa visite dans Gravelines le 10. Juillet, & le lendemain l'Em-

1520.

Mém. de Fleuranges.

Sleidan, Commentar. liv. 2.

Mém. de Du Bellay, liv. 1.

(1) Catherine d'Arragon étoit tante maternelle de Charles-Quint, sœur puînée de Jeanne *la Folle*, mere de cet Empereur.

1520. pereur retourna les voir à Calais.

Charles-Quint ayant visité ses Provinces des Pays-Bas que l'illustre Marguerite d'Autriche (1) gouvernoit sous son nom avec beaucoup de sagesse, passa en Allemagne, malgré la peste qui depuis quelque temps y faisoit de grands ravages, fit une entrée magnifique à Aix la-Chapelle le 21. Octobre, & fut couronné le 22. (2)

Georg. Sabin. histor. de Coronat. Caroli V. Sleidan, Commentar. liv. 2.

(1) Marguerite d'Autriche étoit tante paternelle de Charles-Quint, fille de Maximilien I, & de Marie de Bourgogne.

(2) Brantôme, Varillas & tous ceux qui aiment mieux les singularités historiques que la vérité, disent que Charles-Quint avoit toujours été heureux le jour de S. Mathias (24. Février.) Que ce jour-là il étoit né, avoit été élu Empereur, avoit reçu la Couronne Impériale & avoit vaincu François I. à la bataille de Pavie. Cette liste est enflée du double.

Antoine de Vera dit encore que ce jour là Charles gagna la Bataille de la Bicoque. Fable de plus. Charles ne fut ni élû ni couronné Empereur le jour de S. Mathias; ce jour-là seulement il naquit; est-ce un bonheur? & il vainquit, c'est quelquefois la source d'assez grands malheurs Quant au couronnement de Charles-Quint à Rome en 1530. il a été bien aisé de le faire tomber au jour de S. Mathias. D'ailleurs quelle Philosophie peut authoriser cette idée de jours heureux ou malheureux?

Si les harangues de l'Archevêque de Trèves n'avoient pu servir à François I. elles eurent du moins la vertu de nuire à Charles-Quint. Les Electeurs se souvinrent que ce Prélat en les exhortant à choisir un Empereur puissant, les avoit souvent avertis de mettre un frein à sa puissance, & leur avoit prouvé que celle de Charles-Quint pouvoit être trop formidable; l'Electeur de Saxe, en le nommant, avoit conseillé aussi de prendre contre lui des mesures en faveur de la liberté. Ils crurent donc devoir employer à son égard une précaution inconnue jusqu'alors, ils introduisirent l'usage des capitulations, devenu depuis invariable, afin que l'Empereur eût toûjours sous les yeux les devoirs auxquels il s'engageoit & qui devenoient une condition inséparable de son élection. Le prétexte dont ils colorérent cette espéce d'affront fut que ce Prince apportoit de l'Espagne des maximes de domination contraires au Gouvernement Germanique. Mais ils 1520.

1520. avoient beau vouloir empoisonner le triomphe de Charles-Quint, ils ne pouvoient en ternir l'éclat; l'Europe voyoit avec admiration cet enfant, jusqu'alors relegué pour ainsi dire, dans les Marais de la Flandre, contraint & gêné en Espagne, presqu'ignoré en Italie, humblement soumis à toutes les Loix du plus grand ennemi de sa Maison, sortir à la fois de l'enfance, de l'obscurité, de l'esclavage par la démarche la plus imposante & la plus heureuse; déconcerter, pour son coup d'essai, toutes les mesures de la Cour la plus accréditée dans l'Europe, éclipser le Héros qui éblouissoit tous les yeux, & lui enlever le plus noble objet de l'ambition politique; il est certain que cette affaire donna la plus grande considération à l'Empereur & porta quelque atteinte à celle dont François I. avoit joui; en examinant la conduite de celui-ci, on vit des Ambassadeurs choisis avec peu de discernement, des sujets utiles impru-

1520.

demment poussés à la défection, un homme extraordinaire méconnu & mal pénétré ; des circonstances décisives absolument négligées, une présomption téméraire qui n'avoit su rien craindre ni rien prévoir ; on s'accoutuma insensiblement à regarder François I. comme un Prince plus guerrier qu'habile, héros dans un Camp, foible dans le cabinet, dont la politique abandonnée à des courtisans plutôt que dirigée par des Ministres, n'avoit eu jusques là quelques succès, qu'à la faveur de ses armes & de l'éblouissement passager que sa gloire avoit excité. La conduite de son jeune Rival parut au contraire adroite, combinée, profonde ; il avoit mis à profit toutes les fautes de François, il avoit dérobé à tous les yeux les échaffauds qui avoient servi à élever l'édifice de sa grandeur, & la moitié de l'Europe étoit encore tentée de le croire foible, lorsqu'il étoit déjà

le plus grand des Potentats. L'o-
1520. pinion publique le mit dès-lors au moins au niveau de François I. La suite de cette histoire sera juger s'il doit être mis au-dessus.



CHAPITRE II.

Camp du Drap d'Or. Guerre de Navarre. Guerre du Duché de Bouillon ; Préliminaire de la grande guerre de 1521.

FRANÇOIS sentit son humiliation plus vivement qu'il ne l'avoit cru ; le chagrin qu'il en eut doit être regardé comme le véritable principe des guerres dont on va voir presque tout ce regne agité. Il fut pourtant assez maître de son dépit pour ne pas démentir tout d'un coup la modération qu'il avoit affectée, & quoique les prétextes de rupture ne lui manquassent pas, il ne parut point d'abord chercher à les saisir : peut-être n'attendit-il que le tems nécessaire pour faire ses préparatifs & pour trouver des conjonctures favorables.

1520. Belcar. liv. 16. n. 14.

Sleidan, Commentar. l. 19.

Paul. Jov. Histor. sui temp. l. 19.

Pendant les négociations pour

1520. l'Empire, Boisy & Chiévres étoient assemblés à Montpellier pour trouver les moyens d'établir une paix solide entre les deux Rivaux. Ces Ministres étoient amis & desiroient sincérement que leurs Maîtres le fussent; ils travaillérent sans relâche & de bonne foi pendant deux mois à la discussion de tous les points litigieux; ils arrêtérent le mariage de Charles avec la Princesse Charlotte (1), seconde fille de François I., l'aînée Louise étant morte en 1517. Ils alloient terminer leur heureux ouvrage, lorsque la pierre & la fiévre précipitérent Boisy au tombeau. Chiévres retourna en Espagne, la négociation fut abandonnée. La perte de Gouffier-Boisy parut irréparable; on fait l'honneur à sa mémoire de croire que s'il eût vécu, il auroit épargné le sang qui coula depuis. On regretta sur-tout cette sagesse douce & ferme qui balançoit dans le conseil

Le 21. Septembre.

Belcar. liv. 16. n. 9.

(1) Née le 23. Octobre 1516.

la trop grande autorité de la Duchesse d'Angoulême, sans la choquer ouvertement. Bonnivet son frere qui le remplaça dans la faveur du Roi, ne succéda ni à ses vertus, ni à sa prudence, ni à son amour pour le bien public, il fut l'esclave de la Duchesse d'Angoulême & le flatteur de son Maître. 1520.

Le Bâtard de Savoye fut fait Grand-Maître de la Maison du Roi à la place de Boisy.

De Piennes, Gouverneur de Picardie, mourut aussi vers le même tems; son gouvernement fut donné au Duc de Vendôme, & celui de l'Isle de France qu'avoit le Duc de Vendôme, au Comte de Saint-Pol son frere.

François ayant perdu dans Boisy le seul Ministre qui osât ou qui voulût mettre un frein à son humeur guerrière, devint encore plus ardent à venger sa querelle. Ce levain de haine & de jalousie qui fermentoit en secret, préparoit à l'Europe un embrasement universel.

1520. François I. ne doutoit point que Henri VIII. ne partageât ſon reſſentiment, leur cauſe étoit commune, tous deux avoient été ſupplantés par un enfant; la confuſion de Henri VIII. devoit être plus grande encore, puiſqu'il n'avoit pas même eu l'honneur de partager le Collége Electoral. Le deſir qu'avoit François de tirer parti de ces diſpoſitions, accélera l'entrevûe des deux Rois qui ſe fit entre Ardres & Guines, la premiére de ces Places appartenante au Roi de France, la ſeconde au Roi d'Angleterre. Cette entrevûe eſt célébre ſous le nom *du Camp du Drap d'Or*, qui retrace la magnificence qu'on y déploya. Les deux Reines furent du voyage, elles menoient à leur ſuite tout ce que leur Cour avoit de plus aimable. La dépenſe n'eut point de bornes, ſur-tout de la part des François; il s'agiſſoit de ſoutenir la ſplendeur de la nation; *Elle fut telle*, dit Martin du Bellai, *que pluſieurs y portèrent leurs moulins, leurs forêts & leurs prés ſur leurs épau-*

Mém. de Du Bellay, liv. 1.
Belcar. liv 16. n. 15. 16.

les. Les Seigneurs Anglois se prêtèrent de moins bonne grace à toute cette inutile pompe (1). 1520.

Une chose peut-être assez remarquable, c'est que dans cette occasion les François se signalèrent par la magnificence, & les Anglois par le goût. Mais les femmes conservérent à la France l'empire des modes; les Angloises s'avouérent vaincues dans l'art de la parure, & prirent l'habillement François; en quoi, dit Polidore Virgile, elles perdirent du côté de la modestie plus qu'elles ne gagnérent du côté de la grace.

Mém. du Maréchal de Fleuranges.

L'entrevûe dura depuis le 7, jusqu'au 24. Juin; une partie se passa en conférences stériles, une autre partie en fêtes galantes dont Fleuranges fait une description agréable.

Le peuple, dans ces sortes de cé-

(1) Edouard, Duc de Buckingham, laissa éclater son mécontentement; il lui échappa contre le Cardinal Volsey, au faste duquel il attribuoit toute cette dépense, quelques paroles aigres qui lui coûtèrent la vie.

1520. rémonies, obſerve tout avec un faux eſprit de fineſſe, il cherche dans les moindres circonſtances des allégories forcées qu'il érige en préſages de l'avenir; c'eſt-là ſa politique. On ne manqua pas de remarquer que quand les deux Rois s'abordérent & coururent s'embraſſer ſans deſcendre de cheval, celui du Roi d'Angleterre broncha ſous lui; on remarqua auſſi qu'une tempête renverſa pendant la nuit une magnifique tente, dans laquelle François devoit traiter le lendemain le Roi d'Angleterre; on put remarquer encore, & peut-être cela méritoit-il mieux d'être remarqué, que le Roi d'Angleterre ayant provoqué François I. à la lutte, fut renverſé ſans jamais pouvoir prendre ſa revanche.

Toutes les entrevûes, ſoit pour les conférences, ſoit pour les fêtes, furent d'abord aſſujetties à ces précautions qui naiſſent de la défiance & qui produiſent la gêne; des barriéres étoient poſées, le nombre de la ſuite des deux Princes réglé, les

diſtances meſurées, les pas comptés. Si le Roi d'Angleterre alloit voir la Reine de France à Ardres, il falloit qu'à l'inſtant le Roi de France allât voir la Reine d'Angleterre à Guines, afin que les Rois ſe ſerviſſent mutuellement d'ôtages ; il ſembloit qu'on eût toujours devant les yeux le pont de Montereau. La franchiſe de François I. s'impatientoit de ce cérémonial ombrageux, il vouloit que les deux Rois, que les Seigneurs des deux Nations s'entreviſſent librement, à leur gré, en tout lieu, à toute heure, comme des amis, comme des freres, comme des Gentilshommes, qui comptent ſur la foi publique & particuliére, ſans éxiger toutes ces précautions réciproquement injurieuſes ; il ſe léve un jour de grand matin contre ſa coutume, prend avec lui deux Gentilshommes & un Page, parce qu'il les trouve ſous ſa main, monte à cheval & court à Guines ; il rencontre ſur le pont le Gouverneur de Guines avec deux cens Archers ;

1520.

1520. *Mes amis*, leur crie-t'il d'un ton libre & gai, *je vous fais mes prisonniers, & qu'on me mène tout à l'heure à l'appartement du Roi mon frere.* Tandis que les Anglois s'étonnent, en croyent à peine leurs yeux, disent en bégayant que Henri n'est point encore éveillé, François arrive à sa porte, frappe, éveille Henri, qui surpris & charmé, lui dit: *Mon frere, vous me faites le plus agréable tour qu'on fît jamais, vous m'apprenez comment il faut vivre avec vous; c'en est fait, je me rends votre prisonnier* (1) *& vous donne ma foi.* Il lui présenta en même tems un collier qui valoit quinze mille Angelots (2), & lui dit: *Portez-le aujourd'hui, je vous prie, pour l'amour de votre prisonnier.* Le Roi le prit & lui donna

(1) Il paroît que cette plaisanterie de *prisonniers* étoit fort d'usage dans ces tems de Chevalerie.

(2) Les Angelots étoient une monnoie d'or frappée sous Henri VI. Roi d'Angleterre, lorsqu'il étoit maître de Paris. Le nom d'Angelot venoit d'un Ange représenté sur cette monnoie, tenant les Ecussons de France & d'Angleterre. L'Angelot valoit quinze sols.

un bracelet qui valoit plus de trente mille Angelots. Le Roi d'Angleterre voulut se lever ; *Mon frere*, lui dit François, *vous n'aurez point aujourd'hui d'autre valet-de-chambre que moi.* Il lui donna la chemise, il remonta ensuite à cheval, & rencontra sur sa route plusieurs des siens qui accouroient au-devant de lui pleins d'inquiétude. Fleuranges lui dit de ce ton que le zéle justifie : *Mon Maître, vous êtes un fol d'avoir fait ce que vous avez fait, & suis bien aise de vous revoir ici, & donne au diable celui qui vous l'a conseillé. Je n'ai pris conseil de personne*, dit le Roi, *parce que je savois bien que personne ne me donneroit celui que je voulois prendre.* Il leur conte ensuite avec la plus grande gaieté toutes les circonstances de sa visite, dont il s'applaudissoit beaucoup. Le lendemain le Roi d'Angleterre la lui rendit de la même manière, mais le mérite de cette franchise appartenoit à celui qui en avoit donné l'exemple.

1520.

Le 6. Juin 1520.

Le Traité que firent les deux

1520. Rois n'ajoûta rien d'important à celui de la reſtitution de Tournay ; on y jura de nouveau le mariage du Dauphin avec la Princeſſe Marie, fille du Roi d'Angleterre. Quand on arrêta les articles de ce traité, Henri qui les liſoit, ayant d'abord lu ceux de François, commença à lire les ſiens : *Et je Henri Roi d'Angleterre*, il s'arrêta & dit : *J'ai penſé ajoûter*, ET DE FRANCE, *mais puiſque vous êtes ici, je ne le dirai pas, car je mentirois.* Qu'eſt-ce en effet qu'un titre qu'on ne réaliſera jamais ?

Belcar. liv. 16. n. 14. A l'égard des diviſions prêtes à éclater entre l'Empereur & le Roi de France, Henri déclara qu'il vouloit être neutre, c'eſt-à-dire qu'il vouloit attendre les événemens pour prendre parti. Il ſe piqua toujours de tenir la balance entre ces deux Puiſſances & de la faire pancher à ſon gré : des médailles le repréſentérent, conformément à cette idée, tenant une balance dans la main droite & un poids dans la main gauche.

Charles-Quint revit le Roi d'Angleterre après cette entrevûe, comme ils en étoient convenus, & il sut tirer parti de la neutralité que ce Prince avoit promise; il le pria d'être arbitre entre lui & son rival, & de se déclarer contre celui des deux qui refuseroit de se soumettre à son arbitrage. Cette proposition flattoit trop l'orgueil de Henri pour n'être pas acceptée avec joie. Charles avoit d'excellentes raisons pour la faire, il étoit en possession de tout, il avoit obtenu tout ce qu'il desiroit, son rival alloit nécessairement devenir l'aggresseur & fournir à Charles un moyen facile de le représenter dans toutes les Cours, & sur-tout dans celle d'Angleterre, comme le perturbateur du repos de l'Europe. Charles-Quint eut grand soin de se concilier l'amitié de l'avare & orgueilleux Volsey, mais ce fut par des honneurs plus que par de l'argent. Les Politiques obsservérent que Charles, simple avec adresse, avoit vû deux fois Henri VIII, utilement

1520.

Mém. de Fleuranges.

Mém. de Du Bellay liv. I.

1520. ſans faire la moindre dépenſe, tandis que François, faſtueux en pure perte, avoit plus dépenſé pour une entrevûe inutile à ſes projets, qu'il n'en avoit coûté à Charles-Quint pour obtenir le Trône Impérial.

Au commencement de 1521., un badinage innocent, mais dangereux, penſa priver la France d'un grand Roi, & Charles-Quint d'un rival peut-être néceſſaire à ſa gloire. Les jeux du Roi retraçoient toujours quelque ombre de guerre. La Cour étant à Romorentin en Berry, & le Comte de Saint-Pol donnant, le jour des Rois, un grand ſouper, où l'on avoit tiré un Roi de la féve, François propoſe à toute la folle & belliqueuſe jeuneſſe de ſa Cour de défier ce Roi du ſort, & d'aller l'aſſiéger dans l'Hôtel du Comte de Saint-Pol. Le défi fut envoyé & accepté, le Comte de Saint Pol forme à la hâte un magaſin immenſe d'armes propres à la défenſe de ſa place, c'étoient des pelottes de neige, des œufs & des pommes cuites. Ces munitions, après un combat

opiniâtre, étant venues à manquer, au moment où les Assiégeans forçoient les portes de l'Hôtel, un des Assiégés jetta imprudemment par la fenêtre un tison qui tomba sur la tête du Roi. Sa blessure fut telle, qu'on désespéra de sa vie pendant plusieurs jours. Les uns publiérent qu'il étoit mort, les autres qu'il avoit perdu la vûe. Le bruit de sa mort se répandit en Flandre & en Espagne, l'Empereur en sentit malgré lui une secrette joie. Le Roi s'empressa de se montrer aux Ministres étrangers qui étoient dans sa Cour & de faire écrire à ses Ambassadeurs dans les Cours étrangéres, pour dissiper tous ces bruits qui pouvoient nuire aux arrangemens politiques. Au reste, il ne voulut jamais qu'on recherchât par qui le tison avoit été jetté. *C'est moi seul qui ai tout le tort*, dit-il ; *j'ai fait la folie, il est juste que j'en sois puni.* Tel est le récit de Martin du Bellay, & nous ne concevons pas sur quel fondement Pasquier peut dire que ce tison avoit été jetté par le Capitaine de 1520.

1520. Lorges Montgommery ; auroit-il confondu l'accident de François I. avec celui d'Henri II. ?

Tout le monde sentoit bien que la paix ne pouvoit durer long-tems entre les deux rivaux ; leur haine étoit nourrie par trop de prétentions & d'intérêts contraires ; le Traité de Noyon n'avoit point été exécuté, la Navarre n'avoit point été restituée à la Maison d'Albret. L'Empereur restoit en possession de tout le Royaume de Naples, le Duc de Gueldres imploroit à grands cris le secours de la France contre les violences de Charles-Quint. Celui-ci de son côté réclamoit le Duché de Bourgogne comme usurpé par Louis XI. sur Marie de Bourgogne son ayeule ; sa nouvelle qualité d'Empereur lui donnoit aussi des prétentions sur le Milanès, pour lequel François n'avoit pas daigné prendre d'investiture ; il croyoit encore avoir à se plaindre de la protection que François I. accordoit à ses ennemis, & des troubles qu'il suscitoit ou qu'il fomentoit dans ses Etats.

Ces troubles éclatérent d'abord en Eſpagne pendant l'abſence de Charles-Quint; mais il ne paroît pas qu'on doive en imputer l'origine à François I. L'Empereur en partant pour Aix-la-Chapelle, avoit confié l'adminiſtration de l'Eſpagne au Cardinal Adrien Florent, Flamand de naiſſance, qui avoit été ſon Précepteur; il l'avoit quelques années auparavant, envoyé en Eſpagne en qualité d'Ambaſſadeur auprès de Ferdinand ſon ayeul, afin qu'il ménageât ſes intérêts, & qu'à la mort de Ferdinand il prît poſſeſſion en ſon nom des Royaumes d'Eſpagne. Adrien l'avoit bien ſervi & fut bien récompenſé, Charles le fit depuis Evêque de Tortoſe & Cardinal. Les Eſpagnols avoient vû avec beaucoup de jalouſie les Flamands placés par leur jeune Prince à la tête des affaires, & comblés de toutes les faveurs qu'ils avoient eſpérées pour eux-mêmes; ils n'avoient ceſſé de murmurer contre l'autorité de Chiévres, contre l'élévation d'Adrien, fils d'un hom- 1520.

1521. me qui gagnoit ſa vie à faire des barques à Utrecht, contre la grandeur de tous les Etrangers admis chez eux aux premiéres places; ils ne s'en tenoient pas toujours au ſimple murmure. La veille du jour que Charles & la Reine ſa mere furent proclamés Rois d'Arragon à Sarragoſſe, le Vice-Chancelier, qui devoit faire la proclamation & qui étoit dans les intérêts de Charles, ſortant le ſoir de l'Hôtel-de-Ville, monté ſur une mule & ſuivi d'un ſeul domeſtique, un aſſaſſin maſqué & à cheval, s'élança ſur lui l'épée à la main; le Vice-Chancelier vit venir le coup & ſe renverſa ſur ſa mule pour l'éviter; il reçut cependant une grande bleſſure au viſage: l'aſſaſſin redoubla & porta un coup violent qui ayant atteint le pommeau de la ſelle du (1) Vice-Chancelier, repouſſa la main de l'aſſaſſin lui-même & le renverſa de che-

(1) Lettre d'un Ambaſſadeur de France en Eſpagne du 30. Juillet 1516. Bibliothéque du Roi, Manuſcrits de Béthune, n. 8491. fol. 190.

val. Le peuple qui accourut aux cris du Vice-Chancelier & de son domestique, eût pû arrêter mille fois l'assassin ; mais quand on eut vû de quoi il s'agissoit, on le laissa se relever, remonter à cheval & s'enfuir en perçant la foule. Cette conduite annonçoit assez la disposition des esprits. Cependant la présence de leur Roi les contint quelque tems dans le devoir, mais lorsqu'ils virent le Roi absent, & la Régence donnée à cet Adrien, à cet étranger qu'ils méprisoient & qu'ils détestoient, ils suivirent le penchant qui les entraînoit à la révolte. Elle ne fut cependant que l'ouvrage du peuple, le parti du jeune Ferdinand n'y entra pour rien, la noblesse y prit peu de part, elle resta tranquille dans ses terres, sans éteindre le feu ni l'allumer. La sédition commença par Valladolid, & s'étendit bientôt du Royaume de Léon au Royaume de Grenade, & de la Galice au Royaume de Valence : Burgos, Ségovie, Madrid, Toléde, Salamanque, presque tou-

1521.

Guicciard. liv. 13.

Ant. de Vera, Vie de Charles V.

1521. tes les grandes Villes d'Espagne se liguérent & donnérent à leur Confédération le nom de la *Santa Junta*, tant les hommes sanctifient aisément leurs passions & leurs fureurs! Les rebelles mirent à leur tête Antonio d'Acugno, Evêque de Zamora, homme à la fois turbulent & voluptueux, Dom Pedro Giron & Padilla, hommes foibles & légers, dignes choix d'une populace effrénée. Deux femmes jouérent le plus grand rôle dans les deux partis contraires. L'une fut la Duchesse de Medina-Sidonia, femme du Gouverneur de l'Andalousie; elle fut par une administration sage entretenir cette Province dans la fidélité qu'elle devoit à son Maître, & dans la paix qu'elle se devoit à elle-même; cette Duchesse ne contribua pas peu à dissiper la *Santa-Junta* par des démarches hardies & adroites: l'autre fut Marie de Pachéco, femme de Jean Padilla; des emportemens pleins de grandeur, & une activité courageuse, la rendoient propre à mettre un parti en mouvement,

Petr. de Angler. Epist. 695. 721. 728.

ment, elle étoit l'ame de la *Santa-Junta*. Ce fut elle qui, sentant la nécessité d'appuyer son parti du secours des Puissances ennemies de Charles-Quint, écrivit à François I. pour l'inviter à envoyer Henri d'Albret dans la Navarre. En effet l'occasion ne pouvoit être plus favorable ; la terreur que les armes des rebelles avoient inspirée au Cardinal Administrateur, avoit fait dégarnir entiérement cette frontière, & rappeller toutes les forces de l'Espagne vers le centre du Royaume. Les rebelles avoient fait une démarche habile ; ils s'étoient emparés du Château de Tordesillas, & le nom de Jeanne la Folle, mere de Charles-Quint, se trouvoit à la tête de toutes leurs délibérations ; les droits de cette malheureuse Princesse, à qui la Couronne appartenoit, si elle eût été en état de la porter, servoient de prétexte à toutes les violences du parti, comme ils avoient servi de prétexte aux Espagnols pour refuser de reconnoître Charles sous un au- 1521.

tre titre que celui d'associé de sa mere
1521. à la Couronne. Les mutins qui bornoient d'abord leurs projets à faire exclure les Ministres Flamands, poussérent par degrés l'insolence jusqu'à vouloir donner à l'Espagne un nouveau Roi auquel ils auroient fait épouser Jeanne la Folle; ils jettérent les yeux sur Ferdinand, fils de ce Frédéric que Louis XII. & Ferdinand le Catholique avoient précipité du Trône de Naples, & qui depuis étoit mort en France (1). Ferdinand, soit prudence, soit fidélité pour Charles-Quint, soit dégoût d'épouser une folle, refusa le dangereux honneur qu'on lui offroit, & s'obstina même à ne point sortir du Château où Charles-Quint le tenoit enfermé. Charles-Quint l'en récompensa dans la suite, en lui faisant épouser Germaine de Foix après la mort du Marquis de Brandebourg son second mari. Il est vrai qu'elle

(1) A Tours le 9. Novembre 1504.

avoit toujours paru ſtérile, & qu'elle commençoit à l'être néceſſairement. 1521.

Cependant les rebelles pouvoient jetter les yeux ſur un autre que Ferdinand, chaque jour augmentoit leurs ſuccès; les Miniſtres Flamands, leurs parens, leurs créatures demandoient en tremblant qu'on leur laiſſât leurs charges & leurs richeſſes, ils conſentoient qu'on n'en donnât plus déſormais aux étrangers; plus ils s'abaiſſoient, plus les mutins devenoient inſolens; le parti de l'Empereur étoit en déroute; les Vicerois de Caſtille & d'Arragon couroient en vain de Province en Province, avec des troupes déconcertées, ſans artillerie, ſans munitions; les rebelles s'étoient ſaiſis de tout: jamais l'Eſpagne n'avoit éprouvé une pareille déſolation, tout ſembloit lui annoncer une ruine prochaine. Le moment étoit venu de reprendre la Navarre; le Roi de France pouvoit aider Henri d'Albret à la reconquérir, ſans violer les Traités, car il s'étoit toujours expreſſément réſervé

1521. ce droit. On se rappelle que Catherine de Foix avoit porté le Royaume de Navarre en dot à Jean d'Albret, pere de Henri, & que Ferdinand le Catholique le leur avoit enlevé. Ils avoient essayé d'y rentrer en 1513. avec le secours de la France, cette tentative avoit été malheureuse; en 1516. la mort de Ferdinand leur avoit semblé une occasion favorable de faire valoir leurs droits; Jean étoit rentré de nouveau dans la Navarre, & avoit formé le siége de Saint-Jean-Pied-de-Port, tandis que le fils du Maréchal de Navarre qui lui étoit dévoué, s'avançoit vers Pampelune par ce passage de Roncevaux, que l'insulte faite à Charlemagne & la mort de Roland son neveu avoient rendu si célébre; l'armée de Navarre y fut défaite par Fernand de Vilalva qui commandoit les Espagnols. A cette nouvelle, le Roi de Navarre avoit levé le siége de Saint-Jean-Pied-de-Port, & s'étoit enfui à Monheins en Béarn, où il étoit mort de honte & de douleur au bout de

deux mois. Prince doux & bon, mais foible, sans talens & sans courage. Tout le monde sait ce mot que lui dit Catherine de Foix sa femme: *Dom Jean, si nous fussions nés, vous Catherine & moi Dom Jean, nous n'aurions jamais perdu la Navarre.* Mais puisque Dom Jean n'avoit pas le courage d'être Roi de Navarre, pourquoi Catherine ne se chargeoit-elle pas de l'être, comme autrefois en Angleterre Marguerite d'Anjou s'étoit chargée d'être un grand Roi & un grand Capitaine pour le foible Henri VI. son mari? 1521.

Dans les deux tentatives faites par Jean d'Albret sur la Navarre, on avoit vû que ses sujets lui étoient encore attachés, on voulut effrayer leur amour par un châtiment terrible. Le Cardinal Ximénès, qui gouvernoit alors l'Espagne, Prélat vertueux, Ministre sublime, mais fier & sans pitié, donna ordre à Vilalva de raser les Châteaux, de démanteler les Places, de ruiner les Bourga-

1521. des; Vilalva, qui avoit sollicité cet ordre barbare, prit plaisir à l'exécuter avec barbarie; plus de deux mille Bourgs & Villages furent dévorés par les flammes; on n'épargna que Pampelune, le Pont de la Reine, Estelle & quelques Places sur l'Ebre; tout le reste du pays depuis Pampelune jusqu'à Sarragosse, avoit été changé en une triste solitude, spectacle effrayant de désolation & de ruine, lande aride qui suffisoit à peine à la nourriture de quelques troupeaux. On a dit que Vilalva par une juste punition de cette cruauté, étoit mort enragé, peu de jours après. Catherine de Foix avoit suivi de près le Roi son mari au tombeau, laissant pour héritier des Etats qui lui restoient dans le Béarn & de ses droits sur la Navarre, Henri d'Albret, son fils, ayeul maternel de Henri IV.

Pâques le 31. Mars.

C'étoit ce jeune Prince qu'il s'agissoit de replacer sur le Trône de Navarre, où les vœux de ses sujets

l'appelloient. Les habitans de la ville d'Estelle lui écrivoient (1) : *Sire, paroissez seulement ; aussi-tôt vous verrez jusqu'aux pierres, aux montagnes & aux arbres s'armer pour votre service.* 1521.

Ce fut Lesparre, frere de Lautrec, de Lescun & de la Comtesse de Château-Briant, qui eut l'honorable commission de rétablir le Roi de Navarre dans ses Etats. Ce choix paroissoit d'autant plus naturel que la Branche de Foix-Lautrec pouvoit hériter, sinon du Royaume de Navarre, du moins des autres biens de la Maison de Foix, si Henri d'Albret venoit à mourir, & qu'ainsi Lesparre sembloit faire la guerre aux Espagnols, moins comme Général François que comme parent du Roi de Navarre, & l'un de ses héritiers présomptifs. Lesparre eut d'abord des succès, il est vrai que les obsta-

Belcar. liv. 16. n 23.

(1) Lettre du 25. Juin 1521. Bibliothéque du Roi, Manuscrits de Béthune, n°. 8496. fol. 140.

1521. cles n'étoient pas grands, il s'empara de Saint-Jean Pied-de-Port, il courut à Pampelune, dont les Bourgeois lui ouvrirent les portes avec empressement. Le Duc de Najare, Viceroi du Royaume, alla en Espagne demander des troupes à une Cour éperdue qui en avoit besoin elle-même; cependant la Citadelle de Pampelune qu'il avoit laissé toute prête à se rendre comme la Ville, arrêta quelque tems les François; un jeune Capitaine Espagnol s'y étant enfermé avec le Commandant & une poignée de soldats, la défendit courageusement; c'étoit Dom Inigo ou Ignace de Loyola, qui fut depuis ce célèbre Fondateur d'une célèbre Société. Issu d'une des plus grandes Maisons de la Province de Guipuscoa, il signala dans ce siége une valeur égale à ses vertus & digne de sa naissance. Le Commandant Ferrera demandoit à capituler, Ignace l'en empêcha & l'obligea de résister, il inspira son courage à la foible garnison de la Citadelle, il soutint pendant plu-

Mém. de Du Bellay, Liv. 1.

ſieurs jours les efforts de toute l'armée Françoiſe. Forcé enfin de prêter les mains à une capitulation, il voulut être du nombre des Députés, pour s'aſſurer qu'on ne ſouſcriroit à aucune condition honteuſe; celles que les François propoſoient, lui ſemblérent ſi dures, qu'il rompit les Conférences & retourna dans la Citadelle, réſolu de s'enſevelir ſous ſes ruines. L'artillerie des François avoit fait une grande bréche aux murailles, & déjà on ſe diſpoſoit à l'aſſaut, lorſqu'Ignace qui s'offroit à tous les dangers, & qui ſoutenoit ſeul les ſoldats par ſon exemple, eut une jambe briſée d'un boulet de canon, & l'autre bleſſée d'un coup de pierre; la garniſon le voyant hors de combat, perdit courage, Ferrera ſe hâta de capituler. Les François admirèrent & plaignirent Ignace, ils s'empreſſérent à lui rendre des ſoins, à le combler d'honneurs, ils le firent tranſporter dans une litière au Château de Loyola. Tout le reſte du Royaume eut bientôt le ſort de la

1521.

1521. Capitale. Quinze jours suffirent pour cette conquête.

Mais c'étoit peu de conquérir, il falloit conserver, il falloit mettre les Places en état de défense, les fournir de bonnes garnisons; c'est à quoi Lesparre ne songea point. Peu content d'avoir vaincu sans péril & triomphé sans gloire, il voulut cueillir des lauriers qui se fissent plus acheter, il crut pouvoir soumettre l'Espagne entière à la faveur des troubles qui la déchiroient, il passa l'Ebre, il pénétra en Castille & forma le siége de Logrogno, démarche téméraire qui sembloit passer ses pouvoirs & qui rendoit son Maître aggresseur. A cette imprudence que les conjonctures excusoient peut-être, il en joignit une autre que rien ne pouvoit excuser, ce fut de souffrir que Sainte-Colombe son Lieutenant, licenciât par une basse avarice, la moitié des troupes, pour gagner leur montre; cette diminution de l'Armée Françoise & la bonne conduite du Gouverneur de Logrogno, ren-

dirent le siége long & difficile.

1521.

Cependant la Noblesse Espagnole, qui étoit restée tranquille tant que l'Espagne n'avoit été désolée que par des ennemis domestiques, sentit qu'il étoit de sa gloire de s'armer contre un ennemi étranger; elle courut à la source du mal & commença par attaquer les rebelles, elle les défit en cent lieux, & coupa presque toutes les branches du parti. Il falloit encore en arracher le tronc, les rebelles ayant rassemblé leurs forces à Villahar, furent écrasés par la Noblesse, quoiqu'elle n'eût point d'Infanterie. Alors tout se réunit pour la défense commune; les restes du parti s'empressérent d'expier leur crime, en tournant leur valeur contre les François; l'Evêque de Zamora avoit péri dans la bataille, Padilla sur un échaffaut, Marie de Pachéco s'étoit enfuie en Portugal, Pedro Giron avoit été gagné par la Duchesse de Medina Sidonia, Tordesillas étoit entre les mains d'un Lieutenant de l'Empereur, toutes les vieilles trou-

1521. pes & d'Eſpagne & de Navarre, coururent à la défenſe de Logrogno, le ſiége fut levé; les François trop inférieurs ſe retirérent précipitamment vers Pampelune ; toujours pourſuivis par les Eſpagnols. Leſparre ne put ſoutenir plus long-tems la honte de ſe voir arracher ſa conquête, il réſolut de courir les riſques d'une bataille, ſans même attendre ſix mille Navarrois qui devoient bientôt le joindre ; elle ſe livra dans la plaine de Squiros à une lieue de Pampelune. L'Artillerie & la Gendarmerie de l'Eſparre renverſérent d'abord quelques eſcadrons Eſpagnols, l'Amirante de Caſtille les rallia, le Connétable (1) les ſoutint, le Duc de Najarre (2) courut à l'Artillerie & s'en rendit maître; l'Infanterie Françoiſe trop indocile & trop indiſciplinée fut aiſément miſe en déroute par l'Infanterie Eſpagnole, alors une

(1) Auſſi de Caſtille.

(2) Viceroi de Navarre. Ces trois Chefs commandoient enſemble l'armée d'Eſpagne.

des meilleures de l'Europe ; la Gendarmerie Françoise, enveloppée de toutes parts, fut enfin obligée de plier ; Lesparre, soldat impétueux, mais Général sans conduite, ne donnoit plus d'ordres, ne veilloit plus au salut de l'armée, il n'écoutoit que son désespoir, il se précipitoit dans le péril & dans la mort ; il eut le malheur de ne pouvoir mourir, il perdit plus que la vie en perdant deux biens sans lesquels elle est à charge, la vûe & la liberté ; il fut aveuglé pour toujours par les coups sans nombre dont son casque fut fracassé, & il tomba au pouvoir des ennemis (1). Ce fut le prélude de tous

1521.

Ant. de Vera, Vie de Charles V.

(1) Le P. Daniel dit : *Qu'on trouva dans les papiers de Lesparre après sa prise, des lettres par lesquelles les Espagnols connurent que la protection que le Roi donnoit à Henri d'Albret, n'étoit qu'un prétexte pour commencer la guerre contre l'Empereur, qu'il approuvoit le dessein de ce Général d'entrer en Castille, l'exhortoit à y pénétrer le plus avant qu'il pourroit, & l'assuroit d'un grand renfort de troupes qu'il lui préparoit.* On a répondu au P. Daniel que la sept cent vingt-septiéme Lettre de Pierre Martyr, qu'il cite pour garant, ne s'exprimoit pas à beaucoup près si clairement, & qu'ainsi le P. Daniel inculpoit un peu

les malheurs dont cette branche si
1521. brillante de la Maison de Foix devoit être accablée. Avec Lesparre furent faits prisonniers Sainte-Co-

---

légérement François I. On a eu tort, car voici les termes de la sept cent vingt-septiéme Lettre de Pierre Martyr. » *Ex eorum Ducis primarii Asparrosi scriniis litteræ repertæ, manifestè fatentes Christianissimum Regem ipsum regem suum, à quo missæ sunt, suo non Regis Joannis filiorum nomine rem gerere, placuisseque sibi Christianissimus Rex in litteris ait impetum factum intrà Castellæ fines, supplementaque se propediem cum pecuniarum ingenti copiâ missurum pollicetur. Laudatque summoperè oppugnationem Lucronii, fore ut oppugnarent, existimans.* » Le P. Daniel a donc cité juste, mais le fait rapporté par Pierre Martyr, est faux ; nous avons sous les yeux une Lettre de François I. à Lesparre du mois de Juin 1521., qui paroît avoir été inconnue & au Pere Daniel & à ses Censeurs. On y voit que François I. n'apprit l'entrée de Lesparre en Castille & le siége de Logrogno, qu'en apprenant que ce siége étoit levé, & que Lesparre avoit été forcé de se retirer dans la Navarre. *Je vois bien*, lui dit-il, *par le contenu de votre lettre du 13. de ce mois qu'il y a eu quelque poste perdue, car je n'ai jamais eu lettres de vous, faisant mention de l'essai que avez fait d'assiéger Logrogne & du lieu où vous êtes retiré.* Plus bas il ajoûte : *Je vous prie vous informer de la perte de ladite Poste & comme il en est allé, & m'envoyez le double desdites lettres, afin que je voye & entende ce que me mandiez, & vous me ferez plaisir.* Au reste, il ne paroît ni approuver, ni blâmer cette expédition, & il est vraisemblable qu'il l'auroit approuvée, si elle eût réussi. Bibliothéque du Roi, Manuscrits de Béthune, n°. 8469. fol. 305.

tombe son Lieutenant, les Seigneurs de Tournon & de Grammont (1), deux fils du Maréchal de Navarre, &c. Parmi les morts, on regretta particuliérement Moléon, Durfort, Saint-Martin, Navasquez & quelques autres Gentilshommes distingués, pour la plûpart Navarrois ou Gascons. La suite de cette bataille fut la perte de toute la Navarre, à l'exception de Saint-Jean-Pied-de-Port.

1521.

Mém. du Du Bellay, liv. 1.

L'Empereur à son retour en Espagne, affermit son autorité par la clémence dont il usa envers les rebelles; il commença par accorder une amnistie, il récompensa d'Ayala un de ses Pages pour avoir plutôt écouté la nature que son devoir en vendant son cheval pour fournir de l'argent à son pere alors proscrit par le Gouvernement, parce qu'il avoit été le chef du Conseil de la *Santa Junta*. Un délateur vint dire à Char-

Ant de Vera. hist. de Charles-Quint.

(1) Seigneur François, différent des Grammonts de Navarre, ennemis des Beaumonts.

1521. les qu'un Seigneur de la Maiſon d'A-valos qu'on avoit excepté de l'amniſtie, étoit caché en Eſpagne dans un endroit qu'il indiqua, l'Empereur répondit : *Allez plutôt lui dire que je ſuis ici : il a bien plus à craindre de moi que je n'ai à craindre de lui.* Ces traits de bonté généreuſe rendirent Charles également cher & reſpectable à ſes ſujets.

Juſques-là on ne regardoit point la paix comme rompue entre l'Empereur & le Roi de France ; il eſt vrai que l'entrée de Leſparre en Caſtille étoit une hoſtilité marquée, mais elle pouvoit paſſer pour une ſuite naturelle de l'expédition de Navarre, elle avoit été réprimée avec éclat par les Eſpagnols & n'avoit point été ſoutenue par d'autres hoſtilités de la part des François, on pouvoit donc encore ſe rapprocher, lorſqu'un ſujet en apparence bien léger, mais auquel la diſpoſition des eſprits donnoit beaucoup d'importance, rendit tout à coup la rupture éclatante & entière.

Le Prince de Chimay, de la Maiſon de Crouy ou Croy, & le Seigneur d'Emeries s'étoient diſputé plusieurs années avant le tems dont il s'agit, la Seigneurie de la petite Ville d'Hierges ſituée dans les Ardennes; cette Ville dépendoit du Duché de Bouillon, & les Pairs de ce Duché avoient jugé la conteſtation en faveur du Prince de Chimay. Le Duché de Bouillon ſe prétendoit indépendant & de l'Empire & de toute autre Puiſſance, il vouloit que ſes jugemens fuſſent ſans appel; Emeries pendant pluſieurs années reſpecta le jugement qui l'avoit condamné, mais dans la ſuite ayant prêté à Charles une ſomme conſidérable pour briguer l'Empire, & l'ayant prêtée ſous le cautionnement du Marquis d'Arſcot, neveu de Chiévres; lorſque Charles eut obtenu l'Empire, Emeries redemanda ſon argent que ni le débiteur ni la caution n'étoient en état de rendre. Emeries le ſavoit bien, & il fit entendre qu'il ceſſeroit de pour-

1521. Belcar. liv. 16. n. 24. Mém. de Du Bellay, liv. 1.

1521. ſuivre ſon payement, pourvû que le Marquis d'Arſcot obtînt par le crédit de Chiévres que le procès pour la Ville d'Hierges fut revû au Conſeil de l'Empereur, il l'obtint, & on adreſſa une commiſſion au Chancelier de Brabant pour connoître de cette affaire ſur l'appel d'Emeries.

Le Duché de Bouillon appartenoit à ce Robert II. Seigneur de Sedan, dont la défection avoit été ſi avantageuſe à l'Empereur. Ce Seigneur étoit trop jaloux des droits de ſa Souveraineté pour y laiſſer porter une telle atteinte. D'ailleurs, le Prince de Chimay étoit mort, & ſes enfans mineurs étoient ſous la tutelle de Robert de la Marck, il repréſenta fortement à la Cour Impériale leurs droits & les ſiens ; on ne l'écouta point, ce mépris fut un nouvel affront dont ſa fierté s'irrita, il ne vit plus dans l'Empereur qu'un Prince ingrat qui lui devoit la Couronne Impériale, & qui payoit de tels ſervices par des affronts, le dépit le jetta entre les bras de la Fran-

ce qui les lui tendit avec joie, ayant appris à ses dépens ce que valoit l'alliance de la Marck ; on rétablit sa Compagnie d'hommes d'armes, on lui rendit toutes ses pensions, on lui fit divers présens, ainsi qu'à sa femme & à ses enfans. La Duchesse d'Angoulême, qui n'avoit que trop contribué autrefois à la défection des La Mark, répara sa faute, en ménageant avec Mesdames de La Mark & de Fleuranges cette réconciliation. L'Empereur à qui les Etats de Sedan & de Bouillon servoient de barrière contre la France du côté du Luxembourg, essaya, mais trop tard, de regagner La Mark par le moyen du Cardinal son frere, il lui fit dire qu'on avoit déjà suspendu le procès d'Hierges, & qu'on lui donneroit toute la satisfaction qu'il pouvoit desirer ; mais la Cour de France, qui ne respiroit que la guerre, aigrissoit trop le ressentiment de La Mark pour que celui-ci pût rien entendre ; il voulut même donner à ce ressentiment un éclat qui le rendît à jamais

1521.

1521.

Belcar. liv. 16. n. 25.

mémorable. Ayant fait ses préparatifs & se tenant assuré d'être soutenu par la France, il envoya défier l'Empereur à Wormes (1) au milieu même de la Diéte qu'il y tenoit, affectant par cette démarche, téméraire jusqu'à la folie, d'insulter à la fois & l'Empereur & tout l'Empire. C'est ainsi qu'on avoit vû en 1388. un simple Duc de Gueldres défier le Roi Charles VI. qui avoit dans sa Cour vingt Seigneurs plus puissans que ce foible assaillant. Le Cardinal de La Mark trouva cette saillie d'audace si déraisonnable qu'il abandonna son frere & leva des troupes pour le service de l'Empereur, Sickinghen resta aussi pour lors attaché à Charles-Quint.

(1) Tous les Historiens le disent, & on n'a pas cru devoir s'écarter d'une opinion si généralement reçue; cependant le Maréchal de Fleuranges, qui ne peut pas avoir ignoré cette anecdote brillante de sa Maison, & qui joignit même son défi particulier à celui de son pere, dit qu'ils furent adressés tous les deux à Madame de Savoye, Marguerite d'Autriche, comme Gouvernante des Pays-Bas au nom de l'Empereur, & qu'elle envoya en avertir l'Empereur à Wormes.

Le retour de La Mark vers la France fut un événement heureux pour Fleuranges, qui étoit toujours attaché au Roi, & qui se voyoit déshérité par le Traité que La Mark avoit fait avec l'Empereur, Ce Traité portoit qu'aucun des fils de La Mark n'auroit part à sa succession & ne rentreroit dans ses Etats, s'il ne s'engageoit au service de Charles; Jametz & Saussy, intimidés par ces menaces, avoient suivi leur pere, mais Fleuranges n'avoit pas cru pouvoir violer le serment de fidélité qu'il avoit prêté au Roi. Charmé de voir sa conduite justifiée par l'événement, il se hâta de seconder le ressentiment de son pere contre l'Empereur, il alla à la tête de quinze mille hommes d'Infanterie & de quinze cens chevaux levés en France contre les défenses publiques du Roi & avec sa permission secrette, mettre le siége devant Vireton, petite ville du Luxembourg sur les confins de la Lorraine. Aussi-tôt deux Députés de l'Empereur partent, l'un pour la

1521.
Mém. de Fleuranges.

Mém. de Du Bellay, liv. 1.

1521. France, l'autre pour l'Angleterre, le premier chargé de demander à François s'il appuyoit l'insolence du Duc de Bouillon, le second chargé de se plaindre amèrement au Roi d'Angleterre des infractions perpétuelles du Roi de France aux Traités, & de rappeller à Henri VIII. que sa qualité d'arbitre exigeoit qu'il procurât à l'Empereur une satisfaction éclatante ou qu'il se joignît à lui pour venger son injure. Le Roi d'Angleterre fait partir à l'instant pour la France un Député avec la commission de rappeller le Roi à des vûes plus pacifiques ; le Roi désavoua l'entreprise de La Mark & leur ordonna si fortement de licentier leurs troupes qu'ils ne purent se dispenser d'obéir. François en même tems envoya Montpezat (1) en Angleterre pour déclarer à Henri VIII. qu'il n'y avoit pas d'autre moyen d'entretenir la paix entre l'Empereur & la

(1) C'étoit vraisemblablement celui qui avoit été donné en ôtage pour la restitution de Tournay.

France que d'obliger l'Empereur à exécuter le Traité de Noyon, surtout en ce qui concernoit la restitution de la Navarre & les conventions relatives au Royaume de Naples. Sur toutes ces plaintes respectives, le Roi d'Angleterre proposa aux deux rivaux d'envoyer leurs Ministres à Calais, où dans des Conférences dont le Cardinal Volsey seroit l'arbitre, on discuteroit tous les objets de contestation, & on régleroit les droits des Contendans. La proposition fut acceptée. 1521.

Cependant l'Empereur regardant le désaveu du Roi comme un mensonge politique arraché par la crainte, profita du licentiement des troupes de La Mark pour prendre une vengeance facile de l'insulte que ce Seigneur lui avoit faite ; le Comte de Nassau fut chargé avec Emeries, Sickinghen (2), & même le Cardinal

(1) Ainsi Sickinghen viola les deux sermens qu'il avoit faits de ne jamais porter les armes ni contre le Roi de France ni contre la Maison de la Marck.

1521. de La Mark de mettre tout à feu & à ſang dans les Etats de Sedan & de Bouillon. C'étoit percer ſon ennemi à terre. Naſſau affecta de faire une guerre cruelle, il fit pendre un Gentilhomme nommé Niſelle, qui commandoit dans Lognes pour La Mark, & vingt ſoldats de la garniſon de Meſſancourt, ſous prétexte qu'ils étoient ſujets de l'Empereur; le Seigneur de Jamets, ſecond fils de la Mark, ayant été pris dans Fleuranges, fut envoyé priſonnier à Namur; Lognes, Fleuranges, Meſſancourt, toutes les Places qui ſe défendirent, furent raſées; Bouillon fut épargné, parce qu'il avoit été pris par intelligence Naſſau n'oſa point pourtant attaquer Sedan que défendoit Robert de La Mark, ni Jamets où Fleuranges s'étoit jetté avec cinquante hommes d'armes : ce dernier battit même un corps conſidérable de la garniſon d'Yvoix qu'il avoit attiré dans une embuſcade, il eut un cheval tué ſous lui dans ce combat. Son frere, le Seigneur de Sauſſy, alla avec une compagnie

Mém. de Fleuranges.

compagnie de Gendarmes, sur le haut d'une montagne escarpée, qu'on croyoit inaccessible à la Cavalerie, tailler en piéces un parti nombreux qui s'y étoit retranché. Les efforts que fit cette généreuse Maison de La Mark (1) abandonnée à elle-même, firent juger de ce qu'elle auroit pû faire, si elle eût été appuyée par la France, comme elle s'y attendoit. Elle fut enfin obli- 1521.

(1) C'étoit pourtant de cette même Maison que le Maréchal de Châtillon écrivoit au Roi vers ce tems: *Je voudrois être plus faible de cent hommes d'armes, & si en ai bien affaire, & qu'il n'y eust piéce de leur race ne de leurs serviteurs jusques à cent lieues d'ici, & suis scheur qu'il n'y a homme de bien en ceste compagnie qui n'en voulsist autant.* Lettre du 1. Septembre 1521. Manuscrits de Béthune, volume coté 8492. fol. 32.) Le motif de cette injuste satyre se trouve dévoilé dans les Mémoires du Maréchal de Fleuranges, où l'on voit qu'il avoit eu une grande querelle avec le Maréchal de Châtillon.

Dans une autre Lettre le Maréchal de Châtillon dit: *Que si les Impériaux attaquent jamais les frontiéres de la France, ce ne sera qu'à la sollicitation de Messieurs de la Marck.* C'est toujours la même injustice & qui provient du même motif; en général, toutes les Lettres du Maréchal de Châtillon au sujet de la Maison de la Marck, sont des satyres violentes contre cette illustre Maison.

1521. gée de céder, Robert de La Mark abaissa son orgueil jusqu'à demander une tréve, & il eut bien de la peine à en obtenir une de six semaines par le crédit de son ancien ami Sickinghen, encore cette tréve (dans laquelle Fleuranges refusa d'être compris) fut-elle employée à renforcer l'Armée de Nassau, à s'emparer des postes les plus avantageux, à préparer la ruine entière de la Maison de La Mark, & l'invasion des frontières de la France.

Le Roi s'indignoit de voir opprimer ainsi son Allié qu'il avoit lui-même aidé à désarmer, il voyoit bien que c'étoit à la France que l'Empereur en vouloit, & qu'il n'exerçoit ainsi ses forces contre un si foible ennemi que pour les déployer ensuite contr'elle avec plus d'avantage; il se plaignoit en vain au Roi d'Angleterre des violences de l'Empereur; cet arbitre partial se contentoit de renvoyer tout à la Conférence qui devoit se tenir à Calais, il trouvoit

Mém. de Du Bellay, liv. I.

juſte d'ailleurs que La Mark fût puni de ſon inſolence, & il répondoit que l'Empereur ne pouvoit être accuſé de rien tant qu'il n'attaquoit point les terres de la France. 1521.

Il les attaqua enfin, du moins il les fit attaquer; un Seigneur de la Province de Hainault, nommé De Liques, ſous prétexte d'une querelle particulière avec le Cardinal de Bourbon, Abbé de Saint-Amand, s'empara de Saint-Amand & de Mortagne, mais l'Empereur ſe hâta de le déſavouer, & il fit bien, pour n'être point chargé du procédé indigne des gens de De Liques, qui ayant accordé aux François enfermés dans Mortagne l'honneur qu'ils demandoient d'en ſortir avec armes & bagages, violèrent cette capitulation, pourſuivirent les François dans leur retraite, les dépouillérent & s'abſtinrent à peine de les paſſer au fil de l'épée.

Vers le même tems des ſoldats de la garniſon de Damviller, petite Pla-

1521. ce appartenante à l'Empereur, & située vers les confins du Luxembourg & du Pays-Messin, avoient enlevé deux Bourgeois de Mouzon, avec une grande provision de bled qu'ils conduisoient; Montmaur Gouverneur de Mouzon pour le Roi, avoit réclamé les hommes & le bled; le Commandant de Damviller avoit répondu que le tout étoit de bonne prise, parce que c'étoit un convoi qu'on menoit aux La Mark, & en effet cela pouvoit bien être (1); Montmaur s'adressa au Comte de Nassau, qui donna ordre au Commandant de Damviller de rendre & le bled & les hommes, & qui assura Montmaur que l'Empereur vouloit observer inviolablement les Traités.

Cette Place de Mouzon étoit la plus exposée aux incursions des Impériaux, qui après l'avoir allarmée

(1) Lettre du 1. Juin 1521. Bibliothéque du Roi, Manuscrits de Béthune, n°. 8467.

chaque jour par des mouvemens menaçans, vinrent camper à Douzy, 1521.
Bourg dépendant en partie du Duché de Bouillon & en partie du domaine de Mouzon. Douzy n'eſt ſéparé des terres de Mouzon que par le Chers, petite rivière qui ſe décharge dans la Meuſe au-deſſus d'Yvoix. Cette ſituation équivoque pouvoit exciter les plaintes des François, mais elle ménageoit aux Impériaux une réponſe ſpécieuſe. Il arrivoit ſouvent à ceux-ci de paſſer la rivière & de venir faire le dégât juſqu'aux portes de Mouzon; Montmorenci (1) qui s'étoit enfermé dans cette Place avec des Capitaines diſtingués & des troupes d'élite, envoya demander au Comte de Naſſau s'il autoriſoit ces infractions de la paix, & s'il avoit ordre d'inſulter la France. Naſſau répondit qu'il ne prétendoit nullement faire la guerre

(1) Anne de Montmorenci, depuis Connétable de France.

1521. aux François ; que si l'amour du butin attiroit quelquefois ses soldats sur les terres de France à la faveur du voisinage, il trouvoit bon qu'ils en fussent sévèrement punis par les François ; qu'il n'avoit ni ordre ni dessein d'attaquer la France, & qu'il n'avoit choisi le poste de Douzy, que parce qu'il s'y trouvoit plus à portée de continuer la guerre contre les La Mark à l'expiration de la trève..

Ces protestations furent bientôt démenties par une démarche qui ne recevoit ni interprétation ni excuse ; le Comte de Nassau passa le Chers & s'avança pour surprendre Mouzon ; en même tems le Seigneur de Fiennes, de la Maison de Luxembourg, qui commandoit en Flandre un corps de troupes Impériales, alla investir Tournay. C'étoit-là le moment attendu & desiré ; les François sortirent de l'incertitude où ils avoient flotté si long-tems, ils ne songèrent plus qu'à la guerre ; cette vive étin-

celle embraſa bientôt les quatre parties de l'Europe ; on ſe battit à la fois au Nord, au Levant, au Midi, au Couchant ; dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Italie, en Navarre. 1521. Sleidan Commentar. l. 3.

Si maintenant on s'étonnoit de trouver la conduite de l'Empereur ſi contradictoire, de voir le déſaveu authentique d'hoſtilités foibles & indirectes ſi promptement ſuivi des hoſtilités les plus caractériſées, il faut ſe ſouvenir que toutes les guerres commencent ainſi par des inſultes que la haine hazarde, & que la politique déſavoue, parce que tout peuple diſpoſé à entrer en guerre, veut prévenir ſon adverſaire, & cependant éviter le perſonnage d'aggreſſeur. Sans s'arrêter donc aux raiſons étalées dans les manifeſtes, raiſons qui ne font illuſion qu'aux contemporains à la faveur des intérêts qui les agitent, il faut reconnoître que François I. & Charles-Quint furent également aggreſſeurs. Tous

1521. deux vouloient la guerre, tous deux depuis près de deux ans y rapportoient toutes leurs démarches; François I. vouloit faire rougir les Electeurs de la préférence qu'ils avoient accordée à ſon rival; Charles Quint vouloit juſtifier ce choix & faire avouer à l'Europe, que déja ſupérieur à ſon rival dans les intrigues du Cabinet, il étoit encore au moins ſon égal dans l'art de la guerre. Mais l'apparence de la modération étoit néceſſaire à leurs vues. Indépendamment des autres Puiſſances neutres qui ne pouvoient être attirées qu'au parti qui s'annonceroit comme le plus juſte, les deux rivaux s'étoient donné dans Henri III. un Juge qu'il étoit important de ſéduire. Ce Juge qui ne pouvoit être ſéduit que par celui qui paroîtroit lui déférer davantage, deſiroit que la Paix fût entretenue; il falloit donc paroître ne faire la guerre que malgré ſoi, & que pour une légitime défenſe. Voilà pourquoi François I. n'entre en Na-

varre qu'en alléguant les Traités qui l'y autorisent, qui l'y obligent même; voilà pourquoi il n'avoue jamais hautement l'entrée de Lesparre en Castille; voilà pourquoi il désarme le Duc de Bouillon qu'il avoit peut-être armé lui-même; voilà pourquoi l'Empereur de son côté ne restitue point la Navarre, ne rend point justice à François I. sur le Royaume de Naples, afin que cette inexécution du Traité de Noyon attire dans ses Etats les armes de son ennemi; voilà pourquoi il désespere les La Mark, arme & désavoue de Liques, fait rendre au Gouverneur de Mouzon les deux Bourgeois & le bled qu'il reclame, & prie les François de faire pendre les Soldats Impériaux qui s'écarteront sur les terres de France; il ne s'agissoit que de respecter publiquement les Traités; & de se tendre en secret des piéges qui déterminassent le plus impatient à l'aggression. Enfin l'Empereur croit avoir trouvé l'occasion de surpren-

1521.

dre Mouzon, il la saisit, il leve le
1521. masque d'une main & le retient encore de l'autre, en se plaignant amérement de mille hostilités antérieures commises par le Roi; ces plaintes paroissent frivoles aux François, solides aux Impériaux, on s'accuse de part & d'autre de mauvaise foi, & c'est de très-bonne foi que chacun croit combattre pour la cause la plus juste.



CHAPITRE III.

Commencement de la grande guerre de 1521. Hostilités du côté des Pays-Bas & de l'Espagne pendant les années 1521, 1522, jusqu'au commencement de 1523. Conférences de Calais.

FRANÇOIS I. donne le commandement général des troupes de Champagne au Duc d'Alençon; de Picardie au Duc de Vendôme; de Guyenne à l'Amiral de Bonnivet; du Milanès au Maréchal de Lautrec, satisfaisant ainsi à la fois les Princes de son Sang, en employant Alençon & Vendôme, son inclination en employant Bonnivet, & sa Maîtresse en employant Lautrec. Il négocie auprès du Pape, auprès des Suisses, auprès du Roi d'Angleterre; il pourvoit à la défense & à l'approvisionnement des Places, il rassemble les vieilles Bandes, il leve de nouvelles 1521.

1521. troupes, il convoque le Ban & l'arriere-ban de Champagne, la Noblesse signale son zèle ordinaire, tout est en mouvement, tout ne respire que la guerre : *Qu'on nous donne*, écrivoit gaîment le Gouverneur d'une Place de Champagne assez négligée, *qu'on nous donne des armes & du bled, si nous n'avons du vin, nous bûvrons de l'eau.* (1)

Mouzon alloit être surpris, si Montmaur, qui veilloit à sa sûreté, voyant l'armée de Nassau passer la riviere (2) n'eût envoyé promptement Philippe, Lieutenant de sa Compagnie & le Capitaine Lassigny avec quelques troupes pour empêcher ce passage, ils arrivérent trop tard, la riviere étoit passée, mais ils arrêtérent avec leur poignée de soldats, toute l'armée Impériale comme les trois cent Spartiates arrêté-

(1) Bibliothéque du Roi, Manuscrits de Béthune, n°. 8496, fol. 53.

(1) C'étoit le Chers & non la Meuse, comme le disent le P. Daniel & Mézerai.

rent au détroit des Thermopyles la multitude des Perses, & avec plus de bonheur encore, puisque Laffigny, après avoir long-tems fatigué les Impériaux, après avoir donné à la garnison le tems de fermer les portes & de lever les ponts, repassa le fossé à la faveur d'un chevron qu'on lui jetta du haut des murs, & rentra percé de coups dans la Place qu'il avoit sauvée, tandis que Philippe y rentroit par une autre porte sans avoir perdu un seul homme. Le Gouverneur sommé de se rendre, répondit en homme de courage, mais sa garnison composée de soldats de nouvelle levée, ne put soutenir le feu continuel de deux batteries qui foudroyoient la Place, elle obligea le Gouverneur de conclure précipitamment une capitulation honteuse.

1521. Mém. de Du Bellay, liv. 1.

Belcar. liv. 16. n. 31.

Cette conquête étoit importante pour les Impériaux, elle leur ouvroit la frontiére de Champagne, il falloit pourtant encore prendre Méziéres. Cette place étoit à peine en état de défense, ses fortifications tomboient

1521. en ruine ; armes, vivres, soldats ; tout y manquoit, mais Bayard en étoit Gouverneur. *Je voudrois qu'il y eût dans la Place deux mille hommes de guerre davantage, & sa personne n'y fût point*, disoit le Capitaine Grand-Jean Picart (1) au Comte de Nassau & à Sickinghen. La confiance que ce grand homme inspiroit, attira sous ses drapeaux plusieurs Capitaines distingués, dignes de vaincre ou de périr avec lui. Le jeune Montmorenci impatient d'égaler la gloire de tant de Héros de son nom & de servir avec éclat un Maître sous lequel il devoit un jour être si grand, se jetta dans la Place ; Annebaut, Lucé, Villeclair l'y suivirent ; Boucar du Réfuge & le Baron de Montmoreau y introduisirent chacun mille hommes d'Infanterie, la compagnie des Gendarmes du Duc de Lorraine, dont Bayard avoit la modestie de n'être que Lieutenant,

(1) Ce Capitaine Picart, après avoir long-tems servi le Roi, avoit passé au service de l'Empereur,

étoit aussi dans Méziéres. Nassau prêt à l'attaquer avec une armée de trente-cinq mille hommes, envoya sommer Bayard de se rendre, celui-ci répondit au Trompette : *Dites à celui qui vous envoye, qu'avant que j'abandonne une Place que mon Maître a bien voulu confier à ma foi, j'aurai fait, des corps de ses ennemis entassés, le seul pont par où il me soit permis d'en sortir.* 1521.

Cette fiére réponse ne pouvoit être une fanfaronnade dans la bouche de Bayard, & l'événement le fit bien voir.

Mézeray avec son stile dur, mais quelquefois pittoresque, donne une idée forte de l'attaque & de la défense de cette Place.

Abregé Chronologique. Vie de François I. Martin du Bellay. Mém. liv. I. Hist. du Cheval. Bayard.

» Ce n'étoient, dit-il, de dehors » que canonades, que bombes, que » boulets enflammés ; de dedans il » pleuvoit des lances & des cercles » à feu, de l'huile bouillante, des » fascines goudronnées, des fusées » qui mettoient le feu à des fracassées & à des fougades.

L'Artillerie des Impériaux ayant

1521. renversé une tour & un pan de muraille, le courage de la garnison fut ébranlé; les compagnies de Du Réfuge & de Montmoreau sortirent de la Place; leurs Capitaines qui restérent ne purent les retenir; les uns s'enfuyoient avec effroi par la bréche, les autres par les portes, d'autres plus effrayés se précipitoient du haut des murs dans le fossé; Bayard seul n'étoit point ému, il fit fermer les portes & réparer la bréche, il rassemble le peu de soldats qui lui restoient. » Mes amis, leur dit-il, » nous sommes trop heureux d'être » délivrés de ces lâches dont la timi- » dité ne faisoit que gêner notre va- » leur; ils ne partageront plus des » lauriers qui n'étoient dus qu'à » nous. Ses discours, son exemple, ranimérent sa foible garnison; les sorties qu'ils faisoient toujours à propos & toujours avec avantage, la promptitude avec laquelle il réparoit les bréches que faisoient le canon, l'espéce de magie qui multiplioit ses soldats, en les portant, pour ainsi

dire, par-tout dans un même moment, arrêtérént les efforts des Impériaux; il donna le ſpectacle ſingulier d'une Place preſque démantelée, défendue pendant ſix ſemaines avec moins de mille hommes contre une armée de trente-cinq mille hommes ſecondée par une forte artillerie. Tel eſt le caractère des exploits de Bayard; toujours incroyables, la fable n'auroit oſé les imaginer; l'Hiſtoire oblige de les croire. 1521.

La nature concouroit un peu à la défenſe de Méziéres; cette ville eſt une eſpéce de preſqu'iſle que la Meuſe embraſſe & rend inacceſſible vers le Nord, le Couchant & le Midi; on ne pouvoit l'entamer qu'à l'Orient, du côté des Ardennes. C'étoit de ce côté que l'attaque ſe faiſoit, mais Sickinghen paſſant la Meuſe avec quinze mille hommes détachés de l'armée de Naſſau, alla poſer des batteries ſur une éminence qui commandoit la ville vers le Sud-Oueſt. La Place battue ainſi en deux ſens contraires, fut bientôt ouverte de

1521. tous côtés ; la nature ni l'art ne faisoient plus rien pour elle ; mais le devoir chez Bayard étoit inébranlable ; il imagina tant de ressources, qu'il donna le tems à l'armée que rassembloient le Duc d'Alençon, le Connétable de Bourbon & le Duc de Vendôme, de s'avancer vers les frontiéres de la Picardie & de la Champagne.

Le Comte de Kifoulket, détaché du Camp Impérial pour mettre à contribution le pays d'en deçà de la Meuse, pénétra jusqu'à Attigny, le pilla & ravagea le Rethelois ; chargé d'un butin immense, il reprenoit la route du Camp, & croyoit les François fort éloignés, lorsque le Comte de Silly, Bailli de Caen, Lieutenant de la Compagnie du Duc d'Alençon, arriva aux Portes de Rethel. Il trouva les troupes de Kifoulhet dispersées dans la campagne, occupées à faire le dégât, il les attaqua, les tailla en piéces, reprit le butin qu'elles avoient fait, & fit le Comte de Kifoulket prisonnier.

Cependant d'un côté les vivres commençoient à manquer absolument dans Méziéres, de l'autre la dyssenterie faisoit des ravages affreux dans cette garnison déja si foible, on doutoit encore si la Place pourroit tenir jusqu'à l'arrivée de l'armée Françoise, qui s'avançoit en rafraîchissant sur sa route les Places de la riviere d'Aîne. Bayard, pour se donner le tems de l'attendre, employa un stratagême heureux. Toujours informé de tout ce qui se passoit chéz les ennemis, il sut qu'il y avoit quelque mésintelligence entre le Comte de Nassau & Sickinghen, il voulut l'augmenter en leur inspirant une défiance mutuelle; il écrivit à La Marck une Lettre qui ne devoit point être remise à son adresse. 1521.

» Le Comte de Nassau, lui disoit-» il, m'a fait part du dessein qu'il a » pris de quitter le service de l'Em-» pereur pour celui du Roi; vous » êtes l'ami du Comte de Nassau, » vous êtes le mien; avertissez-le » de terminer cette affaire avant

1521. » l'affront qu'on lui prépare. Douze » mille Suiſſes avec huit cent hom- » mes d'armes arrivent ce ſoir à trois » lieues du camp de Sickinghen, » demain ils l'attaqueront & ſa perte » eſt infaillible ; en même tems je » dois fondre à la tête de ma garni- » ſon ſur le camp du Comte de Naſ- » ſau ; c'eſt cet affront qu'il faut qu'il » prévienne en conſommant ſon ou- » vrage.

Bayard chargea un Payſan de cette Lettre, lui dit de paſſer à travers le camp de Sickinghen, & de s'y cacher de maniere qu'il ſoit vu & pris. Il le fut, Sickinghen lut la lettre & trembla. Cette défection du Comte de Naſſau, dont il crut avoir ſurpris la preuve & que ſa haine pour Naſſau lui fit d'abord regarder comme indubitable, la défaite de Kifoulket, l'arrivée prétendue des Suiſſes, l'approche plus réelle de l'armée Françoiſe, la réſiſtance opiniâtre de la Place, tout lui perſuada que Naſſau avoit juré ſa perte, & que s'il reſtoit dans ſon poſte, il alloit ſe trouver

ſerré entre la Place & deux corps d'armée ſupérieurs au ſien. Il prit le parti de repaſſer la Meuſe & d'aller ſe poſter près du Comte de Naſſau pour obſerver ſa conduite. Naſſau ſurpris de ce mouvement, envoya demander à Sickinghen ce qu'il ſignifioit. *Il ſignifie*, répondit Sickinghen avec colére, *que le Comte de Naſſau n'en eſt pas encore où il penſe, qu'il n'aura pas le plaiſir de me voir périr avec mon armée, & que peut-être ſa trahiſon lui coutera cher*. En même-tems il rangea ſon armée en bataille, & par cette démarche il obligéa le Comte de Naſſau, qui n'entendoit rien à cette bizarre énigme, d'y ranger auſſi la ſienne. A la faveur de ce tumulte, le Payſan porteur de la lettre, ſe ſauva & courut rendre compte à Bayard du ſuccès de ſon artifice. Celui-ci voyant ſes deux ennemis prêts d'en venir aux mains, s'écria: *donnons le ſignal de la bataille*, & il fit faire une décharge d'artillerie qui emporta pluſieurs files des troupes de Nauſſau. Celui-ci craignit à ſon

1521.

1521. tour d'être preſſé à la fois & par la garniſon & par Sickinghen qu'il ſoupçonnoit d'intelligence avec Bayard ; il étoit poſſible que dans ce cahos de défiance & d'incertitudes, les deux Généraux de Charles-Quint ſe détruiſiſſent imprudemment, mais ils s'expliquérent, & l'évaſion du Payſan put les aider à deviner la vérité. Cependant Bayard tira un avantage réel de ſon artifice ; il l'avoit communiqué au Roi qui s'étoit avancé juſqu'à Reims pour ſe mettre à la tête de ſon armée & pour livrer bataille aux ennemis ; il lui avoit fait ſentir la néceſſité & la facilité de ravitailler la Place, au moyen du décampement de Sickinghen qui laiſſoit libre le paſſage de la Meuſe. En effet de Lorges (1) fut chargé de jetter dans la Place un grand convoi & un corps de troupes conſidérable, ce qui réuſſit & le Duc d'Alençon s'avança juſqu'à deux lieues de Méziéres avec le gros de l'armée.

(1) François de Montgomeri, Seigneur de Lorges.

Alors le Comte de Naſſau déſeſpéra de prendre cette Place que tous les François, excepté Bayard, avoient déſeſpéré de pouvoir garder, & qu'ils n'avoient eſſayé de défendre que pour arrêter un inſtant l'ennemi; les Impériaux confus voulurent du moins ennoblir leur retraite, & diminuer par des avantages particuliers l'affront général que recevoit l'armée. Un trompette vint annoncer aux aſſiégés, que ſi quelqu'un d'entr'eux vouloit ſe trouver dans une Iſle voiſine de Méziéres un jour qu'il indiqua, il y trouveroit le Comte d'Egmont prêt à le recevoir la lance à la main : ces défis s'offrent en foule dans l'hiſtoire des Nations belliqueuſes & indiſciplinées. Montmorenci s'empreſſa d'accepter celui du Comte d'Egmont; les François diſent que l'avantage du combat reſta au premier, parce qu'il ne reçut aucun coup & qu'il briſa ſa lance contre la cuiraſſe du Comte d'Egmont. 1521.

De Lorges qui venoit de ravitailler Méziéres, propoſa un autre com-

1521. bat à pied & à la pique, qui fut accepté pour les Impériaux par un Seigneur du nom de Vaudrei, issu de ces Vaudrei qui avoient autrefois si bien servi Marie de Bourgogne contre Louis XI. Aucun des deux tenans n'eut d'avantage marqué.

Les Impériaux cherchoient encore à douter que la Place eût reçu autant de vivres qu'on le publioit; pour s'en éclaircir, le Capitaine Picart, envoya un tambour demander de sa part une bouteille de vin à de Lorges son ancien ami. On démêla aisément un pareil artifice. De Lorges envoya deux bouteilles, une de vin vieux, une de vin nouveau, & mena le tambour dans une cave garnie d'une multitude de tonneaux, mais dont la plûpart n'étoient remplis que d'eau.

Belcar. liv. 16. n. 33.

Alors les Impériaux perdant toute espérance d'affamer comme de forcer Méziéres, levérent le siége sans oser attendre le Roi & son armée. François annonça cet heureux événement à la Duchesse d'Angoulême par une lettre qu'on ne rapportera point ici, parce

parce qu'elle est par-tour, & dans laquelle il dit qu'en cette occasion *Dieu avoit bien montré qu'il étoit bon François.* 1521.

On songea ensuite à Bayard; on eut honte de laisser simple Lieutenant de Gendarmerie un homme dont on n'eût pas trop dignement payé les services par les plus grands honneurs; le Roi lui donna le Collier de Saint Michel (1), & une Compagnie de cent hommes d'armes (2).

Martin Du Bellay, l. II. Hist. du Cheval. Bayard.

Les Impériaux voulurent essayer s'ils seroient plus heureux en Picardie qu'en Champagne; ils gagnérent Mauberfontaine & Aubenton pour s'avancer jusqu'à Vervin & à Guise; ils exercérent sur leur route les plus lâches violences; ils brûlérent tous les Bourgs & les Villages, ils massacrérent le peuple désarmé sans distinction d'âge, d'état ni de sexe; ils

(1) Alors l'Ordre du Roi.

(2) *Telles Compagnies de ce tems ne se donnoient par faveur*, dit Brantôme.

1521. ſe rendirent odieux ſans ſe rendre formidables. Le Roi gémiſſant de cette barbarie, les fit ſuivre pour arrêter & réparer autant qu'il ſe pourroit tout ce déſordre.

Cependant d'un autre côté le Duc d'Alençon (1) reprenoit Mouzon ; de l'autre, le Duc de Vendôme pénétrant dans l'Artois & dans le Haynault, prenoit & démanteloit Bapaume & Landreci (2). Cette dernière Place fut priſe par une témérité heureuſe. On arrive aux portes une heure ou deux avant le coucher du ſoleil ; quatre ou cinq Porte-Enſeignes

(1) Une Lettre du Roi écrite aux Députés pour les Conférences de Calais le 4. Octobre 1521. & tirée des Manuſcrits de Béthune n°. 8467. nous apprend que ce fut le Duc d'Alençon qui reprit Mouzon & non pas le Comte de S. Pol, comme le P. Daniel le dit d'après Martin Du Bellay. Cette faute eſt peu importante.

Le Roi dans la même Lettre parle des cruautés qu'exerçoient les Impériaux, *ils brûlent & pillent quelques petites villes deſpourvues de gens & ſans force, & tuent tout ce qu'ils y trouvent; Prêtres, femmes, & juſques aux petits enfans dedans les bertz* (berceaux) *qui ſont exploits deſplaiſans à Dieu, & dont le ſang crie vengeance contr'eux.*

(2) Ou Landrecies.

des Bandes de Picardie, jaloux de se signaler, s'avancent le soir même, sans échelles, sans artillerie; deux d'entr'eux grimpent au haut du pont-levis, tous deux sont renversés dans le fossé; l'un d'eux est tué, mais les Bourgeois & sept ou huit cent Lansquenets, qui composoient la garnison, ne doutant point que le lendemain matin ils ne soient obligés de soutenir un assaut, s'effraient, quittent la Place pendant la nuit, après y avoir mis le feu, traversent la Sambre & courent se cacher dans la forêt de Mormaux où personne ne les suivit. 1521.

Les Impériaux ayant passé l'Oise, fuyoient entre la Sambre & l'Escaut, toujours suivis par le gros de l'armée Françoise; ils gagnérent ainsi Valenciennes où l'Empereur vint les recevoir en personne avec un renfort considérable; les Electeurs & les Cercles de l'Empire lui avoient offert des troupes pour la défense des Pays-Bas & il les avoit refusées, soit qu'il ne voulût pas commencer par

1521. leur être à charge, ſoit qu'il ſe crût aſſez fort ſans leur ſecours; il les pria ſeulement de tenir ces troupes prêtes pour la défenſe de l'Allemagne, ſi elle étoit attaquée.

Le Roi ayant appris l'arrivée de l'Empereur, raſſembla toutes ſes forces, & fit jetter un pont ſur l'Eſcaut entre Bouchain & Valenciennes pour aller lui livrer bataille.

L'Empereur envoye le Comte de Naſſau avec douze mille Lanſquenets & quatre mille chevaux pour empêcher le paſſage de l'Eſcaut. Le Comte de S. Pol avoit déja paſſé, & avec ſon Infanterie bien retranchée dans des marais & rangée en bataille du côté de Valenciennes, couvroit le gros de l'armée qui paſſoit alors ſur le pont qu'on venoit de jetter. Tandis que Naſſau délibere s'il attaquera le Comte de S. Pol, toute l'armée paſſe, ſe développe, ſe range en babataille, & déja Naſſau n'eſt plus même en état de ſe défendre, il ſe retire, il traverſe en tremblant trois grandes lieues qui le ſéparoient du

camp de l'Empereur ; un brouillard épais favorise sa fuite, & cachant le nombre de ses troupes aux François, met ceux-ci dans la plus grandes incertitude ; les uns croient que l'Empereur est là en personne avec toute son armée, & qu'il seroit téméraire de risquer dans les ténébres une affaire générale ; les autres soutiennent que ce n'est qu'un détachement qui se retire en désordre & qu'on détruira aisément si on l'attaque. Ce dernier avis étoit celui du Connétable de Bourbon, de Louis de la Tremoille, du Maréchal de Chabannes, des Capitaines les plus expérimentés. Le premier avis appuyé par le Duc d'Alençon & par le Maréchal de Châtillon prévalut par les intrigues qui divisoient alors l'armée. La Duchesse d'Angoulême avoit chargé le Maréchal de Châtillon d'empêcher que le Roi ne s'exposât trop, & d'ouvrir ou d'appuyer tous les conseils prudens. D'ailleurs elle vouloit se venger du Connétable qui l'avoit méprisée, & le

1521.

1521. Roi son fils servoit sa colere ; il désobligea sensiblement le Connétable dans ce passage de l'Escaut. Le Connétable regardoit comme un droit de sa place de conduire l'avant-garde ; le Roi en donna la conduite au Duc d'Alençon. Ce fut encore au desir de contredire & de mortifier le Connétable, que le Roi sacrifia le desir qu'il avoit de combattre. En vain la Tremoille, Chabannes & Bayard demandoient qu'on leur permît de poursuivre les Impériaux à la tête de leurs Compagnies d'hommes d'armes, & promettoient de les défaire avec ce petit nombre de troupes ; l'armée passa toute la nuit dans l'inaction ; on se contenta de détacher un peloton de cavalerie qui fit quelques prisonniers & tua quelques soldats de l'arrière-garde Impériale. L'Empereur fut si frappé du danger que son armée avoit couru, qu'il s'enfuit dès cette nuit même dans la Flandre avec cent chevaux. Ainsi François I. eut l'honneur de voir l'Empereur fuir devant lui, mais il

Mém. de Martin Du Bellay, l. 1.

auroit pû avoir la gloire de le battre, & il ne trouva plus depuis cette occasion si précieuse qu'il avoit laissé échapper ; *il sembla*, dit Mezerai, *qu'en dépit de ce qu'il ne l'avoit pas embrassée à l'heure qu'elle lui tendoit les bras, elle eût juré de le fuir toujours & de ne se présenter jamais à lui.* Il se procura en passant le foible dédommagement de prendre Bouchain, puis il s'avança vers Marchienne pour passer la Scarpe & aller dégager Tournay, que le Gouverneur de Flandres & le Seigneur de Ligues tenoient assiégé depuis trois ou quatre mois. Leurs partis faisoient des courses continuelles en Flandres, en Artois, en Picardie ; un parent de Baurein, Chambellan de l'Empereur, traversant un village du Boulenois pour le piller, son cheval s'abbatit & le renversa aux pieds d'une fille de vingt ans, qui saisissant l'occasion, le prit à la gorge ; soit qu'il ne pût ou qu'il ne voulût pas se défendre (1), elle

1521.

Abregé Chronolog. hist. de François I.

(1) Lettre de la Fayette au Roi, écrite de Boulo-

1521. le désarma, & lui donna tant de coups qu'il en mourut le lendemain.

Nous trouvons dans une lettre du 12 Juin 1521. (1) adressée à François I. quelques traces d'une proposition (2) d'inonder le Brabant en rompant une digue; nous ignorons si le Roi aussi ennemi de la destruction qu'amoureux de la gloire, eut le courage de rejetter ce projet. Les histoires imprimées ni les manuscrits ne nous apprennent point qu'il ait eu aucune suite, mais nous n'avons pas cru devoir priver le public de cette anecdote, toute imparfaite qu'elle est.

Les succès que la France avoit alors du côté des Pays-bas ne se démentoient pas du côté de l'Espagne. Si la défaite & la prise de Lesparre avoient d'abord répandu la consternation dans le parti des

gne le 4. Octobre 1521. Bibliothéque du Roi, Manuscrits de Béthune, nº. 8469. fol. 16.

(1) Manuscrits de Béthune, nº. 8488. fol. 75.

(2) L'Auteur de la proposition & de la lettre n'est pas nommé.

François, elle fut peu à peu dissipée par des efforts plus heureux. D'Estissac qui, en l'absence de Bonnivet, commandoit dans tous les Pays d'au delà de la Garonne, fit fortifier promptement Bayonne & Saint Jean de Luz, rassembla toutes les Troupes de la Guyenne & de la Gascogne, convoqua le ban & l'arrière-ban de ces Provinces. Le jeune Roi de Navarre ne voulant point rester oisif pendant qu'on mouroit pour lui, levoit de nouvelles Troupes, jettoit du secours dans quelques Places, donnoit le tems à Bonnivet d'arriver avec une armée composée de six mille Lansquenets commandés par ce brave Comte de Guise & de quatre cent hommes d'armes. Bonnivet employé jusqu'alors dans les négociations avec des succès divers, entroit dans une carrière nouvelle. Ce Général dont le nom ne présente plus aujourd'hui que l'idée d'un Courtisan gâté par la faveur n'étoit pas absolument sans mérite, il avoit au moins un grand courage; mais la

1521.

Du Bellay, liv. I.

1521. France a trop souffert de ses fautes pour pouvoir les lui pardonner en faveur de quelques vertus.

Deux femmes regnoient alors sur le cœur du Roi. l'une étoit la Duchesse d'Angoulême sa mere, l'autre la Comtesse de Château-Briant. L'empire de cette dernière croissoit, dit-on, de jour en jour, la vertueuse Claude feignoit de l'ignorer, elle souffroit & gémissoit en silence, mais la Duchesse d'Angoulême jugeoit que c'étoit à elle qu'on donnoit une rivale ; la Comtesse de Château-Briant mettoit ses frères à la tête des armées, la Duchesse d'Angoulême leur opposoit Bonnivet, qui s'étoit vendu à tous ses caprices & pour qui elle connoissoit l'inclination du Roi. Cette inclination & la reconnoissance que le Roi devoit à la mémoire du Grand-Maître de Boisy, pouvoient rendre le crédit de Bonnivet indépendant de la Duchesse d'Angoulême, mais elle eut l'adresse d'en faire sa créature & lui de vouloir l'être. Ce fut par

elle que Bonnivet obtint d'être nommé pour réparer les fautes & les malheurs de Lesparre. Il s'empare d'abord de quelques châteaux situés dans les montagnes, il menace ensuite Pampelune, & par une marche habile tourne tout à coup vers Fontarabie, il passe la rivière d'Andaye à la vûe d'un grand corps de Troupes Espagnoles, dont l'intrépidité du Comte de Guise & de ses Lansquenets, sembla enchaîner la valeur. Les Lansquenets ayant gagné l'autre rive, la baiserent avec transport, suivant un usage qui leur est familier, lorsqu'ils vont au combat, ils courent aux ennemis, qui malgré l'avantage du nombre, prennent la fuite & se retirent dans Fontarabie. Cependant le Château de Béhaubie que les Espagnols occupoient encore entre Fontarabie & Andaye, dominoit sur le seul chemin par où les vivres pouvoient arriver au Camp des François, il fallut d'abord s'en emparer. L'Amiral disposa si heureusement ses

1521.

1521. batteries, qu'un grand coup de canon ayant enfilé une Canonière des ennemis, fit éclater une des meilleures piéces de leur Artillerie & tua le Canonier avec deux ou trois Soldats. La frayeur saisit alors les Assiégés, qui obligèrent le Commandant de se rendre à discrétion. Bonnivet ayant ainsi assuré la route des vivres, s'occupa tout entier du siége de Fontarabie.

Cette Place, une des plus importantes Clefs de l'Espagne, avoit jusqu'alors passé pour imprenable; la nature avoit pourvu de toutes parts à sa défense. Elle avoit au Levant la riviere d'Andaye, à l'embouchure de laquelle elle étoit située; une chaîne de montagnes la rendoit inaccessible par le Midi & le Couchant, la Mer qu'elle avoit au Nord pouvoit lui fournir des rafraîchissemens continuels, car la Marine d'Espagne, moins négligée alors que celle de France, dominoit sans rivale sur la Mer de Biscaye & de Gascogne, & venoit insulter impu-

1521.

rément les Navires François jusques dans la Gironde. Mais une partie de ces obstacles étoit déja levée, l'Andaye étoit passée, les François étoient campés sous les murs de Fontarabie, l'Artillerie eut bientôt fait brêche, on livra un assaut qui ne réussit point, où Saint-Bonnet, Curton & Duras firent en vain des efforts incroyables avec les Gascons & les Basques du Roi de Navarre. Le lendemain les Assiégés voyant l'Amiral dresser une batterie sur une hauteur qui dominoit les remparts, se hâterent de prévenir un second assaut par une capitulation.

Belcar. liv. 16. n. 37.

Au milieu de toutes ces hostilités, les conférences pour la Paix étoient ouvertes à Calais. Le Roi d'Angleterre vouloit absolument être l'arbitre de l'Europe, il ne cessoit de menacer celle des deux Puissances, qui résisteroit à ses décisions, de se déclarer contr'elle. Volsey dépositaire de son autorité, ne se bornoit plus à l'exercer sur des Sujets, dans

1521. le ſein de l'Angleterre; le fils d'un Boucher d'Ipſwik jugeoit à Calais les Empereurs & les Rois; il s'étoit rendu dans cette ville, ſuivi d'une Cour nombreuſe & de preſque tout le Conſeil d'Angleterre. Charles & François y avoient envoyé des Plénipotentiaires, à la tête deſquels étoient les Chanceliers de France & d'Eſpagne qui devoient diſcuter les plus grandes queſtions de Droit Public.

Les Plénipotentiaires François, outre Duprat, étoient le P. Préſident de Selve, le Maréchal de Chabannes & Robert Gédoyn (1). Les Eſpagnols (2), outre le Chancelier Gattinara, étoient de Bergues, l'Abbé de Saint Bertin ſon frère, un Toulouſain homme de

(1) Nommés ſuivant cet ordre dans le pouvoir du 18 Juillet 1521, Bibliothéque du Roi, Manuſcrits de Béthune, n. 8492, fol. 122.

(2) Lettre d'Olivier de la vernade au Roi, du 2. Août 1521, Bibliothéque du Roi, Manuſcrits de Béthune, n. 8491, fol. 168.

Loi, nommé Josse, un Arragonnois, nommé May. 1521.

Trois grands objets devoient principalement être agités dans les conférences ; la restitution de la Navarre, la restitution du Royaume de Naples, les droits sur la Bourgogne ; nous sommes obligés d'en renvoyer la discussion à une dissertation particulière qui sera placée à la fin de ce volume.

Le résultat général fut que les Rois d'Espagne ne pouvoient se laver du crime de l'usurpation à l'égard de la Navarre & du Royaume de Naples. Mais le Juge étoit prévenu, Volsey donnoit à tout moment des marques de la plus grande partialité. Charles-Quint lui avoit, dit-on, promis d'employer tout son crédit pour le faire élire Pape à la première vacance ; d'ailleurs Volsey n'aimoit point le Chancelier Duprat dont il craignoit le génie transcendant ; il avoit témoigné des répugnances assez fortes à négocier avec lui, il auroit mieux aimé qu'on eût

1521. envoyé à Calais l'Amiral de Bonnivet (1), avec lequel il avoit traité autrefois de la restitution de Tournay. On avoit proposé une suspension d'armes pendant les conférences de Calais; au mépris de cette proposition l'Empereur commettoit toute sorte d'hostilités & excitoit sous main des troubles dans le Milanès & ailleurs; quand les Ambassadeurs de France s'en plaignoient, Volsey répondoit en souriant: *Il est piqué des pertes qu'il a faites, il cherche à s'en vanger, mais ses intentious sont bonnes, & ne tendent qu'à la Paix.*

Pendant ces mêmes conférences, on eut lieu de soupçonner les Impériaux d'avoir formé une entreprise sur Ardres; Duprat en parla au Cardinal, qui lui répondit: *Ils n'ont garde d'y toucher.* Cependant l'entreprise éclata; les Impériaux vinrent pour sur-

(1) Lettre d'Olivier de la Vernade du 2. Août 1521, Bibliothéque du Roi, Manuscrits de Béthune, n. 8491. fol. 133.

prendre la ville pendant la nuit, ils furent repoussés avec honte, grace 1521. à la vigilance & au courage des François, parmi lesquels on vit une vieille femme arracher la hallebarde d'un Soldat ennemi & lui en porter au visage un coup dont il mourut sur le champ ; tous ceux des Impériaux, qui avoient pénétré jusques sur les remparts, furent précipités dans le fossé, les autres prirent la fuite. Duprat se plaignit au Cardinal de cette infidélité ; le Cardinal se contenta de répondre froidement : *Ils n'y retourneront plus.* (1) Quelques jours après Ardres fut pris & rasé par les Impériaux, beaucoup d'Anglois eurent part à cette expédition. Théroüenne pensa aussi être surpris, sans que tant d'infractions de la Trève proposée parussent émouvoir Volsey.

Quelquefois les Anglois laissoient

(1) Lettre écrite au Roi par ses Plénipotentiaires à Calais le 7. Septembre 1521, Manuscrits de Béthune, vol. cotté 8492, fol. 56.

éclater des défiances injurieuſes pour
1521. les François. Un jour le Cardinal Volſey dit aux Plénipotentiaires François de l'air d'un homme qui annonce une nouvelle conſidérable. » On a cru devoir arrêter un hom» me qu'on a trouvé ſur les murail» les, muni d'un plomb & d'une » corde avec leſquels il les nivelloit » & les meſuroit. Il ſeroit affreux » que tandis que nous ſommes ici » occupés à défendre vos intérêts, » à concilier vos différens, vous euſ» ſiez l'ingratitude de former des » entrepriſes contre une Place qui » appartient au Roi d'Angleterre. » Je n'ai garde de vous en croire » capables, mais enfin l'homme » qu'on a arrêté eſt un domeſtique » de M. de la Baſtie.

La Baſtie étoit l'Ambaſſadeur de France en Angleterre, qui avoit ſuivi le Cardinal Volſey à Calais. Il répondit avec la plus grande ingénuité : » Il eſt vrai, cet homme eſt » à moi, mais il n'y eſt que depuis » huit jours, je ne le connois point.

1521.

» je sai seulement qu'il est Irlan-
» dois & qu'il m'a été donné par un
» Gentilhomme du Roi d'Angle-
» terre, mais puisqu'il est entre vos
» mains, je ne le réclame point,
» je vous prie au contraire de
» le faire mettre à la question,
» pour qu'on sache si c'est moi
» qui lui ai ordonné de mesurer vos
» murailles.

Cependant les têtes Angloises s'échauffoient, le bruit se répandoit dans toute la ville que les François avoient voulu surprendre Calais; enfin quand on eut bien approfondi l'affaire, on trouva que cet homme s'amusoit par désœuvrement à pêcher à la ligne, (1) & qu'il avoit mis un petit morceau de plomb au bout de sa ficelle pour faire entrer l'hameçon dans l'eau.

On voit par une lettre du Chancelier Duprat au Roi, (2) de combien

(1) Lettres des Députés pour les Conférences de Calais, au Roi, du 5. Août 1521, Manuscrits de Béthune, n°. 8491, fol. 8.

(2) De Calais le 1. Septembre 1521, Bibliothé-

1521. de petites circonſtances pouvoit dépendre le ſuccès des négociations de Calais : » Sire, écrivoit Duprat, » le Cardinal (Volſey) en allant à » la Meſſe, tiroit peine ſur ſa Mu- » le, & ma dict qu'il étoit grevé » en façon que ne pouvoit endu- » rer le cheval. Si ma demandé ſi » avoye une lictiere. J'euſſe voulu » en avoir une, & qu'il m'euſt couſ- » té deux fois autant qu'elle pour- » roit valoir ; Sire, vous lui ferez » choſe fort agréable, ſi votre plai- » ſir étoit de lui en envoyer une, » *vous congnoiſſez le Perſonnaige &* » *voyez le temps qui court*, *elle ne* » *ſeroit pas perdüe*, & d'autant que » a Madame (2) en grande vénéra- » tion, quand le don ſe feroit au » nom d'elle, m'a ſemblé ſoubz » correction que n'y auroit que » biens & que l'en trouveroit meil- » leure, car ſcet que vous n'en

que du Roi, Manuſcrits de Béthune, n. 8491, fol. 29.

(1) C'eſt ainſi qu'on nommoit la Ducheſſe d'Angoulême.

» usez point, & penseroit que se- 1521.
» roit de celles de mad. Dame.

» Il n'est possible (1), écrivoit » un homme de la suite des Pléni- » potentiaires François, de mieux » suivre le vouloir & intention du » Roi que mond. Sr le Chance- » lier a fait en captant la grace du » Cardinal par bons & gracieulx » moyens, led. Cardinal lui de- » manda hier du vin de France, » Monsr. le Chancelier a envoyé » par tout pour en recouvrer du » bon pour lui bailler.

La discussion des Droits litigieux n'ayant fait qu'éloigner les esprits au lieu de les rapprocher, le Cardinal arbitre proposa de laisser toutes ces questions indécises & de faire une Trève de six, de sept, de huit, de dix ans (2). Cette proposition captieuse, suggérée peut être par les Ministres

(1) Lettre de Denis Poil'ot au Trésorier Robertet du 1. Septembre 1521, Bibliothéque du Roi, Manuscrits de Béthune, n. 8492, fol. 129.

(2) Lettre des Députés pour les Conférences de Calais au Roi du 9. Août 1521, Bibliothéque du Roi, Manuscrits de Béthune, n°. 8491, fol. 17.

1521. Espagnols, tendoit évidemment à laisser l'Empereur en possession des Royaumes de Navarre & de Naples, & à lui faire acquérir sur ces Etats par le laps de temps une espéce de droit qu'il n'avoit point encore, elle fut rejettée hautement par les Ministres François.

Si l'on veut savoir au reste quel étoit le ton de la dispute dans ces conférences, en voici un exemple assez singulier : le Chancelier de France avoit dit qu'il consentoit de perdre la tête, si on lui faisoit voir que le Roi son Maître eût secouru Robert de La Mark dans son expédition contre l'Empereur. Le Chancelier de l'Empereur dit : je demande la tête du Chancelier de France, car j'ai ici des lettres qui prouvent la connivence de François I. avec Robert de La Mark. Vous n'aurez point ma tête, répondit Duprat, car j'ai ici les originaux des lettres dont vous parlez, & elles ne signifient point du tout ce que vous dites. *Quand on m'adju-*

geroit votre tête, repliqua le Chancelier Impérial, (1) *je n'en voudrois point, j'aimerois mieux en la place une tête de cochon, elle seroit meilleure à manger.* C'est ainsi que les deux plus grands Ministres des deux plus grands Monarques de l'Europe traitoient les plus grands intérêts. 1521.

Le Cardinal décidé à remporter dans son Isle la Couronne d'Olivier, imagina de traiter avec François I, directement & sans l'entremise de ses Plénipotentiaires, il depêcha le Lord Grand-Chambellan & le Lord S. Jean pour lui proposer la Paix aux conditions suivantes ; que les Impériaux leveroient le siége de Tournay, qu'ils retireroient leurs Troupes du Milanès, que les François de leur côté rappelleroient celles qu'ils avoient dans les Pays-Bas & sur les frontières d'Espagne ; que les autres différens qui restoient

(1) Manuscrits de Béthune, vol. cotté 8179 Ce volume contient un Procès-verbal des Conférences de Calais, d'où est tiré en partie ce qu'on vient de rapporter.

1521. entre les deux Monarques seroient toujours soumis à l'arbitrage du Roi d'Angleterre, qui rendroit sa décision quand il pourroit, quand il voudroit. C'étoit toujours laisser l'Empereur en possession des Royaumes contestés. Cette proposition n'étoit que la première mal déguisée ; c'étoit une tréve indéfinie à laquelle on donnoit le nom de paix ; mais une paix, pour être solide, doit régler les droits litigieux, & celle-ci ne régloit rien.

Mém. de Du Bellay, liv. I.

Belcar. liv. 16. n. 36.

Tandis que le Roi déliberoit sur les offres du Cardinal, il reçut la nouvelle de la prise de Fontarabie que le présomptueux Bonnivet promettoit de faire suivre bien-tôt de celle de S. Sebastien ; il s'étoit fait une si haute idée de l'importance de ces deux Places, qu'il croyoit que l'Empereur seroit forcé de restituer la Navarre pour les recouvrer, il inspira une partie de cette idée à la Cour, la Duchesse d'Angoulême l'appuya, François I. qui d'ailleurs étoit peu porté à la paix, voulut

voulut conſerver Fontarabie, l'Empereur exigea qu'on lui rendît cette Place ; le Roi d'Angleterre demanda qu'elle fût miſe en ſequeſtre entre ſes mains, François I. la garda, la paix ne ſe fit point, on fit ſeulement un Traité pour la liberté de la pêche. 1521.

Mézerai accuſe le ſeul Bonnivet d'avoir fait refuſer la Paix, & prend de-là occaſion d'attaquer durement ſa Mémoire. *C'eſt ainſi*, dit-il, *qu'un Miniſtre viſionnaire & ambitieux jetta ſon Roi & ſa Patrie dans une ſuite infinie de calamités.* Il nous ſemble que Mézerai ſe livre un peu trop ici à ſon zéle amer contre les Favoris ; du moins il eſt ſûr que Bonnivet ne fut point le ſeul qui n'approuva pas la Tréve dangereuſe qu'on propoſoit à François I. ſous le nom de Paix. Les Plénipotentiaires François qui négocioient à Calais, lui mandèrent expreſſément : *Nous ne ſerons jamais aſſez malheureux, pour vous conſeiller d'y ſouſcrire* (1).

(1) Lettre des Députés pour les Conférences

1521. Abreg.Chronolog.

Mézerai se sert contre Bonnivet du grand nom du Comte de Guise; il prétend que ce Héros, prévoyant qu'on ne pourroit garder Fontarabie, ou que si l'on s'obstinoit à garder cette Place, elle seroit un obstacle à la Paix, vouloit qu'elle fût démantelée, & que les matériaux fussent employés à construire une Forteresse à Andaye, Ville située à la droite de la riviere du même nom, du côté de la France; par ce moyen l'on eût ruiné un boulevard de l'Espagne, on eût assuré davantage la frontière de la France, on eût évité l'embarras de restituer ou de garder Fontarabie; mais Bonnivet enyvré de sa conquête, & croyant qu'elle l'égaloit aux plus grands Généraux, rejetta l'avis du Comte de Guise. Il fit plus, selon Mézerai, il s'endormit à l'ombre d'un si beau laurier & négligea de s'assurer de plusieurs Places qu'il pouvoit prendre

de Calais au Roi du 9. Août 1521, Bibliothéque du Roi, Manuscrits de Béthune, n. 8491, fol. 17.

en trés-peu de jours ſans aucun danger. 1521.

Au reſte Fontarabie fut conſervée avec encore plus de gloire qu'elle n'avoit été conquiſe, mais cette gloire eſt étrangère à Bonnivet ; ce fut le brave Daillon du Lude d'une valeur long-tems exercée dans les guerres d'Italie ſous Louis XII. qui fut nommé Gouverneur de cette Place ; il juſtifia bien ce choix par le courage perſévérant avec lequel il la défendit pendant treize mois entiers contre toute l'armée d'Eſpagne, il ſoutint quantité d'aſſauts, il ſoutint ſurtout les horreurs d'une de ces famines, dont les exemples ſont même rares dans l'hiſtoire des malheurs & des fureurs des hommes ; il y avoit long-tems que tous les animaux domeſtiques étoient dévorés, que les alimens les plus immondes, les plus dégoûtans, manquoient à la faim enragée de la garniſon ; qu'on s'arrachoit des cuirs grillés, des parchemins bouillis, & du Lude ne parloit point de ſe rendre, quoiqu'il ne re-

Mém. de Du Bellay, liv. 2.

Belcar. liv. 17. n. 16.

1521. eût aucun secours. Bonnivet depuis long tems étoit retourné à la Cour, & ne songeoit plus à Fontarabie que pour exagérer la gloire qu'il avoit eue de s'en rendre maître, la Cour occupée de tant d'autres objets, étoit forcé de perdre de vûe celui-là. Cependant la belle défense de du Lude fit ouvrir les yeux, on ne voulut point en perdre le fruit, on envoya le Maréchal de Châtillon avec une armée pour faire lever le siége de Fontarabie, tandis qu'une flotte commandée par Lartigue, Amiral de Bretagne, devoit porter à cette Place les rafraîchissemens dont elle avoit un si pressant besoin. Le Maréchal de Châtillon ne put arriver que

Le 24. Août 1522. jusqu'à Dax, où la mort l'arrêta (1). Le Maréchal de Chabannes prit le commandement de son armée, il s'avança jusqu'à la riviere d'Andaye, où il attendit la flotte de Lartigue qui devoit le seconder ; mais Larti-

(1) Anne de Montmorency son beau-frère, fut fait Maréchal de France à sa place.

gue ſe faiſant trop attendre, Chabannes plein d'une généreuſe impatience, paſſa l'Andaye à la vûe des ennemis, dont l'armée déja ſupérieure à la ſienne, venoit encore de recevoir un renfort de ſix mille Lanſquenets commandés par le Comte de Furſtemberg. Chabannes les attaqua dans leurs lignes, les força, entra triomphant dans Fontarabie qu'il ravitailla, tandis que les Eſpagnols & les Allemands effrayés, ſe cachoient honteuſement dans les montagnes de la Biſcaye. Du Lude, après des travaux ſi longs & ſi penibles avoit beſoin de repos, il revint à la Cour, où les embraſſemens de ſon Maître & les applaudiſſemens du public furent ſa plus flatteuſe récompenſe; on ne l'appelloit que *le Rempart de Fontarabie.* On mit en ſa place le Capitaine Frauget, Lieutenant de la Compagnie de Châtillon, dont on croyoit le courage égal à l'expérience. 1521.

Dans les Pays-Bas, les négociations pour la paix, avoient retenu

1521. l'armée Françoise immobile entre la Scarpe & l'Escaut vers Marchiennes. Cependant Tournay toujours pressé par les Impériaux, ne recevoit point de secours, la saison s'avançoit, des pluies abondantes enfloient les rivières, & bien tôt on vit qu'il n'étoit plus possible de passer la Scarpe à Marchiennes pour secourir Tournay, il fallut revenir du côté de la Picardie pour y prendre des quartiers d'hiver. Dans cette marche l'armée Françoise fut exposée à un assez grand danger qu'elle évita heureusement. Il avoit fallu passer la petite riviere de Ry, qui tire sa source des étangs d'Oisy, & qui se décharge dans l'Escaut près de Bouchain: l'avant-garde, le corps de bataille, une partie même de l'arrière-garde avoient passé sans difficulté, lorsque divers ponts construits sur la chaussée s'étant rompus, & plusieurs chariots du bagage ayant été renversés dans les marais, la confusion se mit dans l'armée, la marche fut interrompue, la partie de l'arrière-garde

qui étoit encore au de-là de la riviere, fut obligée d'y rester, & de passer la nuit dans un endroit où l'armée n'étoit pas à portée de la secourir. Au point du jour, un détachement considérable, sorti de Douay, s'avança pour reconnoître les François, mais leur cavalerie présentant un front formidable, couvrit par des mouvemens si habiles tout le désordre de la chaussée, que les ennemis n'en apperçurent rien; si l'on en eût été instruit, & que les garnisons de Douay & de Valenciennes se fussent unies pour en profiter, le moindre malheur qni eût pû arriver aux François, auroit été de perdre leur arrière-garde & une grande partie du bagage. A peine avoit on échappé à ce péril, qu'on apprit que la ville de Hesdin étoit sans garnison, & que le lendemain on y célébroit les nôces de la fille unique du Receveur Général de l'Artois; les fêtes que ces nôces entraînoient & la négligence qui devoit en être la suite, firent naître le projet de surprendre cette

1521.

1521. Place. Le Connétable à la tête de l'avant-garde, le Comte de S. Pol avec six mille hommes de pied, le Duc de Vendôme avec l'arrière-garde, partirent sur-le-champ, firent une marche forcée en traversant l'Artois dans presque toute sa largeur; ils arrivèrent aux portes de Hesdin, tandis qu'on les croyoit encore aux environs de Bouchain; ils prirent Hesdin d'emblée, & firent dans cette ville opulente, l'ancienne demeure des Ducs de Bourgogne, Comtes de Flandre, un butin propre à les dédommager de la perte de Tournay, qui n'étant point secouru, fut obligé de se rendre après six mois de siége. Le Roi avoit quitté l'armée avant la prise de Hesdin & la perte de Tournay.

Du Bellay, liv. 1.

Belcar. liv. 16. n. 56.

Presque tout l'hiver se passa en escarmouches & en surprises; au
1522. commencement du printemps, les Impériaux prétendirent faire le siége de Dourlens, qu'ils levèrent avec une promptitude ridicule avant l'arrivée des garnisons voisines, qui se

rassembloient pour secourir cette Place. Mais bien-tôt le parti Impérial sembla se fortifier d'un appui formidable ; les Anglois se déclarèrent contre la France, en prenant pour prétexte le refus que François I. avoit fait de souscrire à la Paix proposée par le Cardinal Volsey, & de mettre Fontarabie en sequestre entre leurs mains, mais ils avoient d'autres sujets de rupture. 1522.

La France qui connoissoit les mauvaises intentions du Roi d'Angleterre, avoit interrompu le payement de quelques sommes qu'elle lui devoit ; elle continuoit d'ailleurs plus que jamais ses correspondances avec l'Ecosse, & entretenoit ce Royaume dans la haine qu'il avoit vouée à l'Angleterre (1).

(1) Outre le témoignage de l'histoire sur ces correspondances avec l'Ecosse, nous avons sous les yeux deux piéces manuscrites qui méritent quelque considération. L'une est une Ordonnance du 29 Mai 1521, pour payer 190 liv. à Nicolas de Croismare, qui avoit porté en Ecosse 50000 écus au sieur d'Aubigny (c'étoit vraisemblablement le Maréchal Robert Stuart d'Aubigny) & à un sieur

1522. L'Empereur voyant que Henri VIII. & Volsey lui étoient favorables, passa encore en Angleterre pour tirer parti de leurs dispositions. Alors fut conclu entre l'Empereur & le Roi d'Angleterre le Traité de Vindsor, par lequel l'Empereur s'engageoit à entrer en France du côté de l'Espagne, & Henri VIII. du côté de la Picardie, chacun avec une armée de quarante mille hommes d'infanterie & de dix mille de cavalerie. L'Empereur devoit aussi aider Hen-

Du Bellay, Liv. 2.

Sleidan, Commentar. Liv. 3.

Jean de Planis, *pour être employés*, dit le Roi, *à nos secrettes affaires*. L'autre est une Lettre du Conseil de la Régence d'Ecosse à François I. du 19. Juillet 1521, par laquelle on le prie de renvoyer en Ecosse ce Duc d'Albanie, qui avoit obtenu la tutelle du jeune Roi, au préjudice de la Reine Mere, sœur de Henri VIII. (Bib. du Roi, Manusc. de Béthune, n°. 8493, fol. 35.)

Il est vrai que par des Lettres du Roi & de la Duchesse d'Angoulême, on voit la répugnance qu'ils avoient à laisser partir le Duc d'Albanie qui vouloit partir malgré eux. (Manusc. de Béthune, vol. cotté 8503, fol. 1. & 12.)

Quant aux tems postérieurs à la rupture de l'Angleterre avec la France, mille lettres prouvent l'intelligence de la France avec l'Ecosse, & elle n'est pas contestée, nous avertissons seulement qu'on en trouve les détails dans ces Lettres.

ri VIII. à subjuger l'Ecosse, & Henri VIII. devoit l'aider à recouvrer la Gueldre & la Frise. Le Pape les Vénitiens, les Suisses étoient invités à entrer dans cette alliance. L'Empereur promettoit de payer à Henri VIII. les sommes que François I. lui devoit, afin que cette Ligue ne lui fît rien perdre, & à Volsey qui ne vouloit rien perdre non plus, douze mille livres de pension que François I. lui avoit données sur l'Evêché de Tournay (1). Enfin l'Empereur devoit épouser la Princesse Marie, fille de Henri VIII. Il est vrai qu'elle étoit promise depuis longtems au Dauphin, & que Charles-Quint avoit promis d'épouser la Princesse Charlotte, mais les deux Souverains commençoient par déclarer qu'ils se croyoient quittes de tout engagement envers la France. D'ailleurs, on l'a déja dit, à qui 1522.

(1) On a déja dit qu'il lui avoit refusé cet Evêché, que Volsey desiroit ardemment, & sur lequel il avoit compté.

1522. Charles-Quint ne s'étoit-il pas promis? l'Empereur Maximilien ne signoit aucun Traité sans toucher une somme d'argent; Charles-Quint n'en signoit presque point qui ne contînt une promesse de mariage. Henri VIII. qui le savoit, voulut l'enchaîner par un dédit de quatre cent mille écus; on verra dans la suite les contestations que ce Traité fit naître.

Henri VIII. parut d'abord vouloir l'exécuter de bonne foi, il envoya déclarer solemnellement la guerre à François I. par un Héraut pendant que l'Empereur étoit encore en Angleterre. Le poids de cette guerre tomba d'abord sur les Commerçans des deux Nations, dont les effets furent saisis & confisqués de part & d'autres. Thomas Havard, Viceroi d'Irlande, fit une descente en Bretagne, & pilla Morlaix, ville alors fort riche, où les Marchands Anglois avoient beaucoup d'effets, que l'avarice du Soldat ne respecta pas plus que ceux des François. Les Anglois firent aussi une descente près de Cher-

bourg, dont ils ravagérent les environs; (1) en même tems une autre armée Angloise, commandée par ce Duc de Suffolk, beau-frere du Roi d'Angleterre, qui avoit été Ambassadeur en France sous Louis XII. descendit à Calais; elle tenta d'abord sans succès de surprendre Boulogne, (2) puis elle alla se joindre aux Troupes que commandoit le Comte de Bure, Lieutenant Général pour l'Empereur dans les Pays-Bas. La Picardie paroissoit en danger, les François ne pouvoient plus songer à tenir la campagne, il falloit qu'ils se renfermassent dans les Places au hasard de ne pouvoir les défendre. Cependant la sage conduite du Duc de Vendôme, Gouverneur de Picardie auquel se joignit la Tremoille; Gouverneur de Bourgogne; la valeur, la bonne intelligence, la capa- 1522.

(1) Lettre au Roi d'Angleterre, du mois de Juin 1522.

(2) Lettre du Comte de Surrey aux Seigneurs du Conseil du Roi d'Angleterre, du 27 Mai 1522.

1522. cité des principaux Capitaines qui servoient sous le Duc de Vendôme, tels que le Comte de S. Pol son frere, le Comte de Guise, Pontdormy, l'honneur du nom de Créquy, de Lorges, &c. l'attention qu'on eut de rassembler à propos les garnisons, de les distribuer avec une sage économie dans les Places menacées; de faire des sorties fréquentes & toujours avec succès, sans s'écarter trop des retranchemens; de harceler sans cesse l'ennemi, de lui couper les vivres, de le miner en détail, de profiter de tous les avantages; toutes ces ressources du génie, de la prudence & de l'activité, suppléant à la force, continrent à la fois & les Anglois & les Impériaux, & firent échouer presque toutes leurs entreprises.

Le véritable Duc de Suffolck, de la Branche d'York (1) voyant la guerre allumée entre la France & l'Angleterre, ne manqua pas de

(1) Voir l'Introduct. chap. 3. art. Angleterre.

1522.

sortir de sa retraite d'Allemagne & de venir avec un Corps considérable de Lansquenets partager la gloire de cette Campagne.

Avant que les Impériaux fussent joints avec les Anglois, le Comte de S. Pol & le Comte de Guise ayant pris & brûlé Bapaume & voulant aller faire le dégât dans la partie du Pays ennemi située entre la Scarpe & l'Escaut, écraserent en passant un Corps considérable des Impériaux posté à l'Ecluse, dans le même endroit où l'année précédente, l'Armée Françoise avoit passé avec tant de péril la petite riviere de Ry. Le jeune François de Lorraine (1), auquel étoit réservé l'honneur de rendre un jour Calais à la France & de chasser entiérement les Anglois des terres Françoises, étoit alors âgé de seize à dix-sept ans; il faisoit ses premières armes sous le

(1) On l'appelloit alors le Comte d'Aumale, & nous l'appellerons ainsi dans le cours de cette Histoire. C'étoit le fils de Claude, Comte & depuis Duc de Guise.

1522. Comte de Guiſe ſon Pere, il donna dans cette action des marques de ce qu'il devoit être un jour. Il vit ſept ou huit Cavaliers ennemis qui ſe retiroient dans un bois, il courut à eux, réſolu de les combattre & préſumant de les vaincre ſeul, ſaillie vraiment Françoiſe & admirable à un âge qui permet la témérité. Il alloit ſuccomber glorieuſement ſous le nombre, lorſque Martin Du Bellay accourut à ſon ſecours avec dix ou douze Cavaliers, & le dégagea. Martin Du Bellay qui raconte ce fait dans ſes Mémoires, rend au jeune Prince le témoignage ; » que s'il n'eut pas » la gloire de vaincre ſeul, il eut » celle d'avoir attaqué le premier, & » de ne s'être retiré qu'après que les » ennemis eurent été taillés en piéces. Les François firent dans cette occaſion un butin immenſe ; ils portérent le ravage & l'épouvante juſqu'aux portes d'Arras, de Douay, & de Valenciennes.

Il étoit impoſſible de traverſer la jonction des Anglois avec les Im-

périaux, on ne l'essaya point. Leurs Troupes combinées vinrent former le siége de Hesdin, pendant le cours duquel le Comte de Guise & Pontdormy leur firent dévorer mille affronts, leur taillerent en piéces quantité de détachemens, un entr'autres qui étoit sorti pour aller brûler une Maison appartenante au frere de Pontdormy; Pontdormy traita cette affaire comme une querelle domestique, il voulut attaquer seul ce détachement avec sa Compagnie, inférieure en nombre de près de moitié, & il le tailla en piéces. Enfin, au bout de neuf mois, les Alliés voyant leur armée diminuer tous les jours par les sorties des Assiégés & par les ravages de la dyssenterie, voyant d'ailleurs que des pluyes continuelles ruinoient ou rallentissoient leurs travaux, levèrent le siége & se retirèrent. 1522.

Leur retraite fut fort troublée par les Troupes que le Duc de Vendôme envoya contr'eux, ils n'oserent faire aucun dégât de peur de perdre

1522. tous les détachemens qui s'écarteroient du corps de l'Armée. Ils voulurent aller mettre le siége devant Corbie, ils y trouvèrent le Comte de Saint-Pol, qui ayant deviné leur projet, venoit de s'y jetter avec de bonnes Troupes, ils s'amusèrent à brûler Dourlens que le Comte de Saint-Pol venoit d'abandonner comme incapable de soutenir un siége. Les Comtes de Saint Pol & de Guise eurent encore un avantage considérable sur les Anglois au Bourg de Pas en Artois, il en resta cinq ou six cens sur la place; après cet échec, les Anglois repassèrent la Mer.

Au commencement de la Campagne suivante, & avant que les Anglois revinssent en France, le Duc d'Arscot (1) qui commandoit les Impériaux dans les Pays-Bas, voulut tenter la fidélité de Longueval

(1) De la maison de Crouy, neveu de Chiévres. nommé ci-devant le Marquis d'Arscot, parce qu'il n'avoit pas encore été créé Duc.

(2), Gouverneur de Guise, qui s'en vengea en lui tendant un piége, il voulut bien paroître traître pour mieux servir sa Patrie, il envoya au Duc d'Arscot, un Soldat de confiance, nommé Livet, pour l'assurer que Guise seroit livré aux Impériaux dès qu'ils paroîtroient; il avoit eu soin d'avertir le Roi & le Duc de Vendôme, & suivant un projet concerté entr'eux, Fleuranges qui étoit aux environs des Ardennes, devoit venir avec un Corps considérable se poster entre Avesnes & Guise, au Levant de cette derniere Place, tandis que le Duc de Vendôme s'avanceroit du côté de la Picardie & prendroit son poste au Couchant de Guise. Lorsque le Duc d'Arscot paroîtroit, ces deux Corps devoient se rapprocher, & le presser de manière, que soit qu'il prît le parti de la retraite, soit qu'il se déterminât à livrer ba- 1523.

(2) De la Maison de Bossu. On prétend qu'il fut traitre en effet dans la suite; voir ci-après à l'année 1544.

1523. taille, il seroit exposé à un double feu, sans compter celui de la garnison de Guise, laquelle ne manqueroit pas d'ailleurs de faire une sortie pour prêter la main à Vendôme & à Fleuranges. D'après ces arrangemens, on s'attendoit à une affaire générale, car puisque la retraite devoit être au moins aussi dangereuse pour le Duc d'Arscot qu'une bataille, il étoit naturel qu'il courût les risques de la bataille. Le Roi en jugea ainsi, & sortant de l'inaction où il avoit passé toute l'année 1522. il partit de Chambord en poste pour cueillir les lauriers que des mesures si bien prises sembloient lui promettre (1). Il arrive à minuit à Genlis près de Chauny, la veille du jour marqué pour l'exécution de l'entreprise. Le Duc d'Arscot cro-

(1) Beaucaire à ce sujet traite le Roi avec assez peu de ménagement; il dit qu'il étoit plus propre à l'ostentation qu'à l'action. *Ostentandis potiùs quam rebus gerendis idoneus.* Il faut du moins accorder à Beaucaire que cette marche du Roi rompit toutes les mesures de Longueval.

yant toujours être de concert avec Longueval, feignoit d'aſſiéger Thé- 15[illegible].
rouanne pour mieux déguiſer l'entrepriſe formée ſur Guiſe; mais une marche auſſi longue que celle du Roi, n'avoit pu être ſecrète, le Duc d'Arſcot l'ayant appriſe, conçut de juſtes ſoupçons, il fit mettre Livet à la queſtion, ſans pouvoir arracher de la bouche de ce généreux Soldat, aucun aveu du projet de Longueval; celui-ci uſa de repréſailles ſur les ôtages que le Duc d'Arſçot lui avoit donnés. Enfin le Duc d'Arſcot s'étant aſſuré que ſon projet étoit éventé, s'en tint à faire le ſiége de Thérouanne, & le Roi ne paſſa pas outre. Le Duc de Vendôme ſeulement s'avança pour faire lever le ſiége, à ſon approche les Impériaux s'éloignerent, le Duc de Vendôme les ſuivit & leur préſenta la bataille aux environs de S. Omer, mais les Flamans qui étoient en grand nombre dans l'Armée du Duc d'Arſcot, ſaiſis d'une terreur ſou-

daine, s'enfuirent avec tant de pré-
1523. cipitation, que plusieurs se noyèrent dans la petite riviere des Cordes; la Cavalerie Impériale eut bien de la peine à couvrir la retraite de l'Armée, & Thérouanne ravitaillé n'eut plus de siége à craindre. Une circonstance contribua beaucoup au salut de l'Armée Impériale. Lorsqu'on alloit la charger, le jeune Brion, un des Favoris du Roi, arriva au Camp des François & déclara au Duc de Vendôme que le Roi ne vouloit point qu'on livrât bataille. Les Lecteurs ont déja pu remarquer en plus d'une occasion que le Roi n'aimoit pas qu'on voulût combattre sans lui, c'est une tache à sa gloire; il étoit grand sans doute de vouloir se trouver à toutes les batailles, mais il étoit petit, & il pouvoit être dangereux d'arrêter les succès auxquels il ne pouvoit avoir part.

Au reste les Impériaux n'étoient pas tellement éloignés qu'ils ne puf-

sent profiter de la négligence des François, s'ils s'en permettoient quelqu'une. On l'éprouva bien-tôt; l'Armée Françoise campée au Village d'Andincton à quelques lieues de Thérouanne, fit la faute de se couper & de mettre la Dis entre l'Avant-garde & le Corps de bataille. Les Impériaux en étant avertis, vinrent pendant la nuit pour surprendre ces deux Corps séparés; ils attaquoient déja le Corps de bataille avec avantage, & le désordre alloit devenir très-grand, si un homme d'armes de la Compagnie de Montmorenci, nommé Tignerette, n'eût eu assez de courage pour donner l'allarme, quoiqu'il fût entre les mains des ennemis qui menaçoient de le tuer. Les Impériaux se voyant découverts, se retirèrent promptement, avant que les deux Corps pussent se rejoindre, & les François apprirent par cette leçon à ne plus se séparer. 1523.

Tel étoit le succès des Armes

1523. Françoiſes dans les Pays-Bas & dans l'Eſpagne pendant les années 1521. 1522. & au commencement de 1523., mais il s'en falloit bien qu'il fût le même en Allemagne & en Italie.



CHAPITRE QUATRIÉME.

Expédition du Milanès sous le Maréchal de Lautrec pendant les années 1521. & 1522.

FRANÇOIS I. avoit cru devoir prendre la défense du Duc de Virtemberg, contre ces Villes liguées de Suabe, dont les troupes, en se vendant à Charles, & en s'approchant de Francfort, avoient déterminé son élection; cette tentative ne fut pas heureuse; elle ne servit qu'à faire dépouiller plus pleinement le Duc de Virtemberg de ses Etats; & afin qu'il perdît l'espérance d'y rentrer, les Villes de Suabe les vendirent à l'Empereur. Cet incident, d'ailleurs peu important dans l'universalité des affaires, acquit cependant de la considération à Charles-Quint en Allemagne & flatta les Allemands, parce que c'étoit un avantage remporté chez eux sur le rival, auquel ils venoient de le préférer.

1521.

Guicciard. liv. 14.

1521. L'Italie avoit éprouvé divers changemens depuis 1519. La mort de Laurent de Médicis avoit laissé le Pape seul Administrateur des Etats de Toscane & d'Urbin ; ce Pontife bien loin de restituer Modène & Regge au Duc de Ferrare, avoit fait sur Ferrare même une entreprise, mais qui n'avoit pas réussi ; il eût voulu être le seul Souverain de l'Italie ; il avoit sur-tout, comme son Prédécesseur, le projet d'en chasser tous les Etrangers, projet vaste & noble, qui demandoit la conduite la plus prudente, la plus active, & le talent le plus rare pour profiter des conjonctures. Les deux Puissances qui possédoient les deux grands Etats situés aux extrémités de l'Italie, c'est-à-dire, le Milanès & le Royaume de Naples, étoient très-formidables, mais elles étoient essentiellement ennemies; c'étoit sur leurs discordes que Léon X. fondoit ses espérances ; il se flattoit de les détruire l'une par l'autre. Telles étoient du moins ses vues, sélon Guichar-

din, qui les avoit apprises de son ami le Cardinal de Médicis, cousin & conseil du Pape, & depuis Pape lui-même sous le nom de Clément VII. Pour réussir, il falloit s'allier successivement avec l'une & l'autre Puissance, les appuyer, les quitter tour-à-tour & toujours à propos, n'en servir jamais aucune utilement, s'emparer de la balance pour y mettre des poids toujours funestes au parti le plus heureux, conserver cependant les apparences de la fidélité en changeant toujours, de la justice en trahissant tous ses engagemens, de l'amour de la paix, en irritant, en éternisant les haines, personnage délicat, labyrinthe embarrassant, dans les détours duquel il étoit bien difficile de saisir avec précision la route tortueuse qui devoit mener au succès. Les Politiques jugeront si Léon X. s'est égaré dans ses démarches, ou si les variations que nous allons y remarquer étoient toujours celles que la prudence lui dictoit relativement à chaque conjoncture; observons 1521.

1521. ſeulement qu'à travers les grands intérêts éloignés & généraux, qui peuvent agir conſtamment ſur l'eſprit des hommes, mais qui n'y agiſſent jamais puiſſamment, il ſe trouve toujours des intérêts particuliers, petits, mais préſens qui les entraînent; tels étoient, pour le Pape, celui de reprendre Parme & Plaiſance, celui d'enlever au Duc de Ferrare ſes Etats, celui d'obliger le Milanès de ſe fournir de ſel à Cervia, &c. petites vues, ſi on les compare au projet de chaſſer de l'Italie tous les étrangers; il faut voir maintenant ce que le conflit des intérêts généraux & particuliers produiſit dans la conduite de Léon X.

On a déja dit qu'il n'avoit point contribué à élever Charles-Quint au Trône de l'Empire, parce qu'il ne vouloit point un Empereur puiſſant. S'il n'avoit pu réuſſir à traverſer ſon Election, il pouvoit du moins l'embarraſſer beaucoup, en refuſant de le reconnoître, ou en exigeant qu'il renonçât au Royaume de Naples. Il

parut d'abord disposé à prendre ce dernier parti ; on crut qu'il se tourneroit du côté du Roi de France, il fit avec lui un Traité secret par lequel il promettoit non-seulement de ne plus reconnoître Charles-Quint pour le Roi de Naples, mais encore d'aider François I. à conquérir ce Royaume, sous trois conditions à la vérité un peu dures : 1521. Guicciard, liv. 14.

La premiere, que le Roi céderoit au S. Siége la Ville de Gaëte, & toute la partie du Royaume de Naples renfermée entre le Gariglian & les confins de l'Etat de l'Eglise.

La seconde, que le reste du Royaume de Naples seroit possédé, non par le Roi, mais par son second fils Henri.

La troisiéme, que le Roi donneroit du secours au Pape contre les Feudataires rebelles au S. Siége, c'est-à-dire, que le Roi, qui avoit déja si mal défendu le Duc de Ferrare son allié contre le Pape, devoit encore prêter les mains à son oppression, car c'étoit le Duc de Ferrare en particulier que cette clause regardoit

1521. ainſi que le Duc d'Urbin, & en général les Feudataires rebelles au S. Siége, étoient ceux qui défendoient leurs Etats contre le Pape.

De ces trois conditions, la premiére & la derniére concernoit l'intérêt préſent du Pape, celui de s'étendre & de jouir; la ſeconde ſon intérêt éloigné, celui de placer ſur le Trône de Naples déja fort affoibli, un Prince foible qu'on pût en chaſſer plus aiſément dans la ſuite, encore avoit-il rapporté cette clauſe à ſon intérêt préſent, en ſtipulant que la partie du Royaume de Naples où regneroit le jeune Henri, ſeroit gouverné par un Légat Apoſtolique, réſidant à Naples, juſqu'à ce que ce Prince fût majeur.

Le Roi fit en même-tems avec le Pape une Ligue pour la défenſe de l'Italie, & il ſe chargea d'y faire entrer les Vénitiens, qui perſévéroient toujours dans ſon alliance, dont ils s'étoient ſi bien trouvés.

On prenoit cependant des meſures pour entrer au Royaume de Naples,

& le Roi devoit dans l'espace de trois semaines donner une réponse décisive sur les arrangemens de détail que le Pape lui avoit proposés pour cette expédition; mais soit que le Roi commençât dès-lors à négliger ses affaires, soit que par égard pour la médiation du Roi d'Angleterre, qui par jalousie travailloit au rétablissement de la paix, il abandonnât le projet sur Naples, soit qu'enfin il ne crût point le Traité sincére de la part du Pape, deux mois se passérent sans que le Pape reçût de ses nouvelles; les Vénitiens n'entroient point dans la Ligue conclue pour la défense de l'Italie. De plus, les intelligences ou connues ou soupçonnées du Pape avec le Roi, ayant attiré quelques troupes Napolitaines sur les terres de l'Eglise, le Pape avoit été obligé de faire venir un corps de six mille Suisses pour le leur opposer, ou plutôt, si l'on en croit Guichardin, le Pape ayant commencé par faire venir les Suisses avant qu'il y eût aucun mouvement dans l'Italie, les Napolitains

1521.

Sleidan. Commentar. liv. 3.

Guicciard, liv. 14.

1521. qui avoient pris ombrage de l'arrivée de ces troupes étrangéres, entrérent sur les terres de l'Eglise. Quoi qu'il en soit, le Pape & le Roi devoient soudoyer ces Suisses à frais communs; cependant le Roi ayant fourni son contingent le premier mois, discontinua de payer, parce qu'on lui fit entendre, non sans quelque apparence de vérité, que ces Suisses étoient moins destinés à la conquête du Royaume de Naples, qu'à quelque entreprise secrette sur le Milanès. Cette cessation de payement jetta le Pape dans l'embarras & dans la défiance. Il soupçonna quelque Traité secret ou conclu ou médité entre l'Empereur & le Roi, il fit des plaintes améres de l'infidélité de ce dernier, il lui reprocha tout ce qu'il prétendoit avoir fait pour lui, le Roi fit aussi quelques reproches, les esprits s'aigrirent, les griefs Ecclésiastiques se joignirent aux griefs politiques; d'un côté Lautrec & l'Evêque de Tarbes qui gouvernoient les affaires de l'Eglise dans

le Milanès, ne recevoient pas avec assez de respect les Bulles du Pape pour la distribution des Bénéfices, de l'autre le Pape avoit refusé quelque chapeau demandé par le Roi. 1521.

Le Pape, comme le plus irrité, passa rapidement de la défiance à la haine, & de la haine à la défection. En vain le Prince de Carpy, Ambassadeur du Roi auprès du Pape, excusoit son Maître, interprétoit tout ce qu'il avoit fait & tout ce qu'il avoit négligé de faire, flattoit le Pape, promettoit, conjuroit, le Pape ne put jamais être ramené. Ses plaintes contenues dans une lettre écrite par le Prince de Carpy au Roi le 14 Juin 1521. sont remarquables par le ton que le Pape (1) y prend par tout d'un Pere outragé & affligé, qui punit en gémissant un fils coupable.

Pendant que ce levain d'aigreur fermentoit, & avant que le Pape se fût entierement ou du moins publi-

(1) Manuscrits de Béthune, n°. 8493. fol. 3.

1521. quement détaché de l'alliance des François, il se présenta diverses conjonctures qui pouvoient l'autoriser à éclater. Le Maréchal de Lautrec gouvernoit depuis long-tems le Milanès avec une rigueur bien contraire à la clémence de son Maître ; les proscriptions avoient dépeuplé Milan, les Bannis étoient en si grand nombre, qu'on les voit jouer un rôle dans l'Histoire, se rassembler, former des entreprises, & susciter beaucoup d'affaires aux François. On remarqua que la plûpart de ces Bannis étoient les plus riches Citoyens du Milanès; on se souvenoit encore avec horreur de la mort malheureuse du Maréchal de Trivulce, dont Lautrec avoit été la cause, & dont Lescun, frere de Lautrec, avoit profité. Le Maréchal de Lautrec étant allé à la Cour pour épouser la fille du Comte d'Albret d'Orval, Teligny Sénéchal du Roüergue avoit d'abord commandé à sa place. Sous son administration sage & douce on n'avoit point entendu parler de ces révol-

Mém. de Du Bellay, l. 1.

tes, qui sous le Maréchal de Lautrec avoient si souvent servi de prétexte à des bannissemens & à des supplices; mais Teligny ne commandoit qu'en attendant que Lescun (qu'on nommoit alors le Maréchal de Foix) vînt remplacer Lautrec son frere. A l'arrivée du Maréchal de Foix, les troubles, les bannissemens, les confiscations recommencérent, le nombre des Mécontens s'accrut, il s'éleva des révoltes plus réelles peut-être que toutes celles qu'on avoit punies jusqu'alors. Le Maréchal de Foix en craignit les suites, mais au lieu de les prévenir par la douceur, voye presqu'infaillible quand elle ne ressemble pas trop à la foiblesse, il crut devoir redoubler de sévérité & pousser à bout les Mécontens; il sçut que quelques Bannis du Milanès s'étoient attroupés à Busseto, petite Place appartenante à un Seigneur d'une des plus puissantes Maisons du Parmesan, nommé Cristophe Pallavicin, il lui dépêcha un Crémonois, nommé Cardin, pour l'avertir que

1521.

Guicciard. liv. 14.

1521. c'étoit manquer essentiellement au Roi, que d'accorder une retraite à ses Sujets rebelles. Cette commission qui ne sembloit pas devoir être périlleuse, coûta la vie à Cardin. Les Bannis persuadérent à Pallavicin que cet homme étoit venu pour le surprendre, Pallavicin sur ce soupçon, le fit arrêter & appliquer à la question, la violence des tourmens lui arracha un aveu faux ou sincére du projet dont on l'accusoit; sur cet aveu, Pallavicin, comme s'il eût craint de ne point assez braver le Maréchal de Foix, voulut que Cardin fût condamné sur le champ à la mort. Ses Juges plus prudens ou plus équitables, refusérent leur ministére à cette violence. Pallavicin le jugea lui-même, le condamna à être pendu & le fit exécuter. Il fallut fuir après ce coup hardi, Bussero n'étoit point une Place qui pût dérober les Rebelles à la vengeance du Maréchal de Foix; il se sauvérent à Regge, où se rendit Jerôme Moron, ce célébre Chancelier du Milanès, mé-

content du Gouvernement des De Foix, & irrité du refus qu'on lui avoit fait d'une charge de Maître des Requêtes après la lui avoir promise. Il ne cessoit de cabaler auprès du Pape, de l'Empereur & de tous les Souverains d'Italie en faveur de ce François Sforce, que le Cardinal de Sion avoit emmené en Allemagne, lorsque les François avoient fait le siége de Milan. Ce jeune Prince que la renonciation de Maximilien son frere rendoit héritier des droits de sa Maison sur le Milanès, étoit resté à Trente, où il attendoit les événemens. 1521.

C'étoit Guichardin, auteur de la célébre Histoire des guerres d'Italie, qui étoit alors Gouverneur de Regge & de Modéne; Regge étoit sans défense & le Maréchal de Foix crut qu'en se présentant à main armée devant cette Place, il intimideroit le Gouverneur, qu'il ne croyoit rien moins que guerrier, & l'obligeroit à lui remettre les Bannis; il ne considéra peut-être pas assez combien cette démarche ressembloit à

Belcar. liv. 16. n. 39.

1521. une hostilité marquée. Guichardin qui l'avoit prévue, avoit mandé Guy-Rangon avec un Corps de Troupes qu'il commandoit dans le Modenois, & Moron avoit fait à la hâte quelques levées aux portes de Regge. Le Maréchal de Foix s'avance vers Regge du côté de Parme, il envoye demander une entrevue au Gouverneur, & craignant que les Bannis ne se sauvassent par la porte dite de Modéne, qui étoit du côté opposé, il fit passer un Corps de Troupes vers cette porte; le Gouverneur indiqua pour le lieu du rendez-vous la poterne du Ravelin de la porte dite de Parme. Le Maréchal sur la foi de l'alliance qui étoit entre le Pape & le Roi, osa s'y engager, suivi de quelques Gentilshommes. Tandis qu'il se plaint de ce qu'on accorde un asile aux ennemis de son Maître & que le Gouverneur se plaint de ce qu'il fait entrer des Troupes sur les terres du Pape, la porte de Modéne s'ouvre pour recevoir une voiture de farine, les Troupes que le Ma-

Mém. de Du Bellay. l. 1.

réchal avoit placées du côté de cette porte, ne purent voir une si belle occasion de s'emparer de la Place, & la laisser échapper ; elles essayent d'entrer, on les repousse avec vigueur, la porte se referme, l'allarme se répand en un instant dans toute la Place, on crie à la trahison, on tire sur la suite du Maréchal de Foix, on eût tiré sur le Maréchal lui-même sans la crainte de blesser ou de tuer le Gouverneur. Alexandre Trivulce (1) qui avoit fortement combattu le projet que le Maréchal avoit formé de poursuivre les Bannis jusques dans Regge, fut blessé d'un coup d'arquebuse dont il mourut deux jours après, les autres s'enfuyent, le Maréchal inquiet ne sait s'il doit rester ou fuir ; cependant Guichardin sage & tranquille au milieu du tumulte, fait cesser les décharges, prend le Maréchal par la main, & le fait entrer dans le Ravelin, suivi 1521.

(1) Neveu du fameux Maréchal Jean-Jacques Trivulce.

1521. d'un seul Gentilhomme François (1), afin qu'il réponde de la conduite de ses Gens ; le bruit court aussitôt parmi les François que le Maréchal est détenu prisonnier. A cette nouvelle l'effroi s'empare des uns, la rage des autres, ceux-là fuyent en désordre vers Parme, jettant leurs lances & leurs armures pour n'être point retardés, ceux-ci veulent donner l'assaut aux murs de Regge & frémissent de ne pouvoir le faire, d'autres délibérent & attendent ; enfin le Maréchal leur est rendu, mais les Bannis sont conservés.

Guicciard liv. 15.

Le Maréchal sentant qu'il avoit fourni au Pape les prétextes de rupture qu'il cherchoit peut-être, lui dépêcha promptement La Mothe-Groüin pour s'excuser & lui rendre compte des motifs de sa démarche, le Pape ne voulut rien entendre, il accabla la Mothe-Groüin de reproches, il protesta que toute alliance avec les François étoit désormais

(1) Nommé la Mothe-Groüin.

rompue, il assembla le Consistoire, il y tonna contre la France, il y excommunia le Maréchal de Foix, il y prouva que l'intérêt de la Religion & celui de l'Italie exigeoient qu'il agréât les propositions que lui faisoit Dom Juan Manuel, Ambassadeur de Charles-Quint; cependant les Auteurs qui pourroient être les plus favorables au Pape, conviennent que son Traité avec l'Empereur étoit consommé avant l'affaire de Regge, & que Dom Juan Manuel fit seulement semblant de négocier alors auprès du Pape l'alliance déja conclue. 1521.

Milan éprouva vers le même tems une avanture horrible. Le Tonnerre tomba sur le magasin général des munitions de guerre qu'on devoit distribuer dans les différentes Places du Milanès, & pour le transport desquelles les Dames de Milan, voyant qu'on manquoit de chevaux, avoient eu le zèle d'offrir ceux de leurs carrosses. Il y avoit deux cents cinquante milliers de poudre, douze

1521. cents pots à feu, six cents lances à feu & une provision de sel pour cinq ans. L'explosion fut épouvantable, une Tour du Château sauta en l'air, toutes les maisons contigues au Château furent renversées, toutes celles de la Villes furent ébranlées jusqu'aux fondemens; on voyoit voler çà & là des masses énormes; de grosses pierres furent emportées jusqu'à cinq cents pas; le Peuple consterné couroit de rue en rue en poussant des hurlemens affreux & se précipitoit au-devant de la mort en voulant l'éviter. Le bruit de la poudre enflammée, le choc & le fracas des ruines, les éclats de la foudre qui ne cessoit de gronder, les cris lamentables des Mourans faisoient frémir de douleur & de crainte ceux même qui étoient les plus éloignés du danger. Richebourg, Commandant du Château, trois cents Soldats de la Garnison, plusieurs Bourgeois qui étoient venus se promener sur l'Esplanade, furent écrasés. Guichardin rapporte une circonstance mer-

veilleuse, que Mézerai, assez ami du merveilleux, recueille avec soin, & qui se trouve souvent dans la liste des prodiges dont les Historiens Romains sont remplis, c'est que pendant tout ce renversement le ciel étoit d'une sérénité parfaite ; cette circonstance qui s'accorde avec celle de la promenade des Bourgeois sur l'esplanade, étant réduite à sa juste valeur, peut signifier que sur le soir d'un beau jour l'orage se déclara promptement, & que le premier coup de tonnerre fut celui qui tomba sur le magasin; ce jour funeste fut le 29. Juin, fête de S. Pierre & de S. Paul. Si les Mécontens & les Partisans de l'Empereur eussent été moins consternés, ils auroient pu facilement s'emparer du Château; les François & quelques Sénateurs attachés à la France, s'y rassemblérent avec empressement, & y firent la garde jusqu'à l'arrivée d'une Compagnie de cent hommes d'armes qu'on fit venir de Novare; les bréches furent promptement réparées.

1521.

Mezerai, Abr. Chronolog.

Belcar. liv. 16. n. 40.

1521.
Belcar. liv. 10. n. 41.

Léon X. eut la barbarie d'insulter à ce malheur des François, il le représenta comme un trait éclatant de la vengeance divine, qui avoit choisi le jour de la Fête de S. Pierre pour frapper les ennemis du Successeur de cet Apôtre. Ce qu'il dit dans cette occasion peut bien avoir donné lieu à l'histoire du Ciel serein pendant l'orage.

Le Pape & l'Empereur, avant de rendre leur Traité public, avoient tenté de surprendre Gênes & le Milanès, par le moyen des intelligences que les Bannis conservoient dans les principales Places de cet Etat. Les Adornes & les Fregoses étoient depuis long-tems à Gênes les Chefs de deux factions contraires; les Fregoses triomphoient alors par la protection de la France. Octavien Fregose étoit Doge, ou plutôt comme on l'a dit, Gouverneur perpétuel pour le Roi, les Adornes exilés s'étoient retirés dans le Royaume de Naples, d'où ils entretenoient des intelligences dans Gênes; Jerôme

Adorne ayant mis en mouvement tous les amis qu'il avoit, soit dans Gênes même, soit dans toutes les Places de la Côte nommée la Riviere de Gênes, parut tout d'un coup à la vue de cette Côte avec deux mille Espagnols distribués dans cinq Galères du Royaume de Naples, deux de l'Etat Ecclésiastique, quatre Brigantins & quelques autres navires. Ils espéroient escalader Gênes pendant la nuit; leurs vaisseaux étoient remplis d'échelles préparées pour ce dessein; mais le jour les surprit, d'ailleurs la vigilance de Fregose fit avorter leur projet, dont il fut averti malgré la précaution qu'ils avoient prise d'enfermer au Château-neuf de Naples tous les Marchands Génois qui tombérent entre leurs mains, & de retenir sur les terres de l'Eglise tous les Couriers & Messagers qui passoient. Graces aux soins de Fregose, rien ne remua ni dans la Ville ni sur la Côte, la flotte ennemie fut obligée de se retirer sans avoir rien entrepris; elle perdit plusieurs Sol- 1521.

1521. dats & même quelques Officiers considérables (1) qui furent atteints par le canon de la Place, dont la flotte s'étoit trop approchée.

Le Pape, sur les plaintes que lui fit le Prince de Carpy de cette expédition, répondit qu'il n'y avoit eu aucune part, que si ces Galères avoient suivi les Galères d'Espagne, (2) elles l'avoient fait sans son aveu & pour faire quelque gain, qui pût leur tenir lieu de l'argent qu'il ne pouvoit pas leur donner.

Dans le même tems les Bannis avoient formé le projet d'attaquer à la fois Côme, Milan, Crémone, Parme & Plaisance. L'entreprise sur Côme fut la premiere qui éclata. Mainfroi Pallavicin, parent de Cristophe, & un Chef de parti, errant dans les montagnes, nommé Matto de Brinzi, ayant fait embarquer sur le lac de

Mém. de Du Bellay, l. 1.

(1) Lettre d'Octavien Fregose au Roi du 28. Juin 1521, Bibliothéque du Roi, Manuscrits de Béthune, n°. 8486. fol. 12.

(2) Lettre du Prince de Carpy au Roi du 29 Juin 1521. Bibliothéque du Roi, Manuscrits de Béthune, n°. 8469. fol. 265.

Côme un Corps nombreux de Lansquenets & d'Italiens, choisirent pour prendre la place, un jour où des réjouissances publiques qui se célébroient hors de la Ville, en faisoient sortir la plûpart des habitans. Le Gouverneur, brave Capitaine Basque, nommé Garrou, en étoit sorti lui-même; tout-à-coup il entend sonner l'allarme, il apperçoit le détachement ennemi, il rentre précipitamment dans la Ville, & se défiant de quelques Bourgeois, il les mêle avec des soldats qu'il range le long des murailles, il rend inutiles par cette adresse, les intelligences que l'ennemi pouvoit avoir dans la Place; Pallavicin & Matto se retirent, ils vont camper près de la Ville, dans l'espérance qu'un Bourgeois, nommé Antoine Rusquo, les introduira pendant la nuit par une ouverture qu'il devoit faire à la muraille derriére sa maison; mais Garrou ayant observé tous les mouvemens des ennemis, & ayant reconnu leur camp, remarqua que la garde y étoit négli- 1521.

1521. gé, il fait une sortie avec deux cent hommes, trouve les ennemis presque tous endormis, (1) en passe une partie au fil de l'épée, met le reste en déroute ; les uns se jettent précipitamment dans les barques qu'ils trouvent sur les bords du lac, les autres se cachent dans les montagnes, Pallavicin & Matto prennent ce dernier parti, mais Garrou qui connoissoit tous ces détours, s'embarque sur le lac & arrive avant eux vers un défilé par lequel ils devoient passer, il les arrête avec tous les Italiens de leur suite, & donne la liberté aux Lansquenets. Pallavicin & Matto sont conduits à Milan, où leur procès est instruit avec rigueur. Pallavicin comptoit envain sur les avantages de sa naissance, il ne put échapper au plus horrible supplice, il fut écartelé ainsi que Matto & plusieurs autres Citoyens considérables du Milanès, qui avoient été ou pris

(1) Ils croyoient n'avoir rien à faire avant que Rusquo vînt les introduire dans la Ville, & ils ne s'attendoient à rien moins qu'à être attaqués.

avec

avec eux, ou dénoncés par eux comme leurs complices. Le Maréchal de Foix se rassasia de vengeances cruelles & combla le désespoir des malheureux Milanois, le supplice fut le partage de tous ceux qui avoient eu les moindres relations avec Moron, l'ame de toutes ces intrigues & le véritable Chef des mécontens. Les autres entreprises formées sur les principales Places du Milanès, ou ne furent point tentées, ou furent découvertes, prévenues & punies. 1521.

Lorsque le Pape crut les esprits des Milanois disposés par ces rigueurs à une révolution générale, lorsque l'affaire de Regge eut fourni les prétextes dont il croyoit avoir besoin, enfin lorsqu'il eut vû le mauvais succès de l'artifice & des tentatives secrettes, il leva le masque, entra en guerre ouverte avec les François, & rendit public le traité qu'il avoit fait avec l'Empereur.

L'objet principal de ce Traité, étoit de chasser les François du Milanès & d'y rétablir François Sforce

Sleidan, Commentar. L. 3.

1521. sous la protection de l'Empire & sous la condition que Parme & Plaisance seroient réunies au domaine ecclésiastique & que l'Etat de Milan & de Gênes se fourniroit de sel aux salines de Cervia ; Charles-Quint prit envers & contre tous la défense de la Maison de Médicis & de la République de Florence, il promit de seconder le Pape contre ses vassaux rebelles, (on a déjà dit ce que signifioit ce terme) & nommément contre le Duc de Ferrare, de donner dix mille ducats de pension au Cardinal de Médicis sur l'Archevêché de Tolède (1), & des terres du même revenu dans le Royaume de Naples au Bâtard (2) qu'avoit laissé Laurent de Médicis, neveu du Pape. L'Empereur consentit aussi à augmenter le

(1) Il venoit de vaquer par la mort du Cardinal de Crouy, neveu de Chièvres.

(2) Il se nommoit Aléxandre. Ces deux articles ne sont pas exprimés dans le Traité ; c'étoit sans doute des articles secrets. On pourroit les regarder comme indiqués par l'article 14. de ce Traité. (Voir dans le Corps Diplomatique, Tome 4. ce Traité qui est du 8. Mai 1521.

Cens qu'il devoit au Pape pour le Royaume de Naples. Le Pape reçut la Haquenée blanche en signe de vasselage, & releva l'Empereur de l'incompatibilité tant alléguée du Royaume de Naples avec l'Empire. 1521.

Charles-Quint tiroit deux avantages de ce Traité, le premier, d'être reconnu à la fois par le Pape pour Empereur & pour Roi de Naples, le second de rendre presqu'impossible aux François toute irruption dans le Royaume de Naples, en les chassant entiérement de l'Italie; François Sforce paroissoit y gagner une Couronne, il n'y gagnoit en effet qu'une protection aussi dure & aussi onéreuse que l'avoit été celle des Suisses pour Maximilien son frere, le Pape y gagnoit tout, le recouvrement de Parme & de Plaisance, la facilité d'usurper l'Etat de Ferrare, l'augmentation du Cens de Naples, l'aggrandissement de sa Maison, l'expulsion des François remplacés dans le Milanès par un petit

Souverain qu'il feroit aifé de dé-
1521. pouiller un jour. L'Empereur étoit à la Diéte de Wormes lorfque ce Traité fut figné, Chiévres y étoit avec lui. Ce fage Miniftre qui de concert avec fon ami Boify, n'avoit ceffé de travailler à la Paix, & qui mettoit fa gloire à écarter de l'Europe les orages que la méfintelligence de fes deux plus grands Monarques lui préparoit, ne fut point confulté fur cette fatale alliance, il ne l'apprit qu'après la conclufion, il vit bien que fon indocile éléve s'affranchiffoit de fes foibles liens, que les maximes de fon adminiftration étoient changées, que Charles-Quint & François I. alloient fe livrer à toute leur haine & que leurs flatteurs ne cefferoient de la nourrir. Il pleura fon crédit tombé, il pleura plus amèrement encore la tranquillité de l'Europe détruite, il pleura fur tant de fang que l'ambition de deux hommes alloit verfer. Ce chagrin vivement fenti, joint à la douleur de la mort encore récente de

son neveu (le Cardinal de Croy) le précipita en peu de jours au tombeau. On dit qu'au milieu de l'agonie, l'esprit toujours frappé des calamités qu'il prévoyoit, il s'écrioit : *Ah! que de maux!* & qu'il expira en prononçant ces tristes & prophétiques paroles. 1521.

Les deux Puissances ennemies ne tardèrent pas à les justifier, & bientôt on vit éclater en Champagne, en Picardie, en Navarre, en Allemagne toutes les hostilités dont on a parlé.

La Bourgogne, à cause des prétentions que la Maison d'Autriche avoit au Duché & la France au Comté, reste des querelles qu'avoit produites la succession de Bourgogne, sembloit devoir être un des théâtres de la guerre, elle eut pourtant le privilége de vivre en paix; elle l'obtint en considération du Corps Helvétique, que le voisinage intéressoit au sort de ces Provinces. Il y eut à leur égard un Traité de

Neutralité conclu entre François I.
1521. (1) & Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, qui étoit reſtée en poſſeſſion de la Franche-Comté.

Du côté de l'Italie les nouveaux Confédérés ſe diſpoſoient à entrer dans le Milanès par le Parmeſan & le Plaiſantin ; il leur étoit important d'avoir pour ami dans ces contrées le Marquis de Mantoue (Frédéric de Gonzague). Ce Seigneur avoit été attaché à la France dès le regne de Louis XII. François I. lui avoit donné le Collier de Saint-Michel & une Compagnie de cent hommes d'armes ; mais du Reffuge, Lieutenant de cette Compagnie, prétendant qu'on n'avoit donné au Marquis de Mantoue qu'un ſimple titre d'honneur, uſurpoit le commandement, diſpoſoit de tout dans la Compagnie, nommoit aux places de Guidon, d'Enſeigne, &c. Les Confédé-

(1) A Saint-Jean de Laune le 8. Juillet 1522.

rés profitérent du mécontentement que cette conduite inſpiroit au Marquis de Mantoue pour l'attirer à la Ligue, en lui offrant la dignité de Gonfalonnier ou Capitaine Général des Troupes de l'Egliſe qu'il accepta. C'étoit chez le Marquis de Mantoue que s'étoit retiré ce malheureux François-Marie de la Rovère, après la perte de ſon Duché d'Urbin; le Marquis de Mantoue ne pouvant le ſecourir contre le Pape, le nourriſſoit du moins, il lui donnoit une penſion de mille écus, cette penſion fut ſupprimée, & la Rovère chaſſé de ſon aſyle, vint s'offrir aux François avec toute ſa miſére, & leur demander de l'argent & de l'emploi; il s'adreſſa au Maréchal de Foix, il le pria de lui faire donner quinze cens écus pour pouvoir retirer de Mantoue ſa femme & ſon fils, qu'il craignoit que le Marquis ne livrât au Pape, s'il lui laiſſoit le tems de prendre des engagemens plus étroits avec la Ligue. Le Maréchal écrivit au Roi en ſa faveur. *Je vous adviſe*, 1521.

1521. dit-il, (1) *qu'il a ſi très-grant envye de vous faire ſervice que impoſſible ſeroit de plus ; mais il eſt pouvre comme Job, & m'a affermé qu'il n'avoit quant il eſt arrivé que quinze écus.* Le Maréchal touché de compaſſion, lui avança quinze cens écus, duſſent-ils être à ſa charge, ſi le Roi en déſapprouvoit l'emploi.

Le Duc de Ferrare d'un autre côté armoit pour recouvrer, s'il pouvoit, Modène & Regge ; les François ne ceſſoient de l'animer à cette expédition.

Les Suiſſes avoient alors trop d'influence ſur les affaires de l'Europe en général, & ſur celles du Milanès en particulier ; ils pouvoient fournir au parti qu'ils favoriſeroient des ſecours trop puiſſans & trop déciſifs, pour qu'on ne s'empreſſât pas de part & d'autre à les gagner. Dans les Traités qu'ils avoient faits juſqu'a-

(1) Lettre de M. de Leſcun au Roi du 22. Juillet 1521. Bibliothéque du Roi, Manuſcrits de Béthune, n°. 8493. fol. 33.

lors avec la France, ils avoient toujours excepté le Pape & l'Empereur du nombre des Puissances contre lesquelles ils seroient obligés de se déclarer; il s'agissoit donc alors de décider entre des Puissances également alliées du Corps Helvétique; la neutralité sembloit le parti le plus convenable aux conjonctures, mais la vente des soldats étoit le grand objet de commerce des Suisses, & la neutralité les en eût privés. Ils résolurent donc d'appuyer la cause qui leur paroîtroit la plus juste; ils furent d'ailleurs sensibles à l'orgueil de citer, en quelque sorte, à leur Tribunal les plus grandes Puissances de l'Europe. Le Cardinal de Sion vivoit encore, il haïssoit plus que jamais les François, il étoit à Zurich, où il répandoit l'argent, prodiguoit les promesses, & déployoit sa dangereuse éloquence; il peignoit le Roi comme un schismatique, comme un ennemi déclaré du Pape & de l'Eglise, comme un perturbateur odieux du repos de l'Europe. L'affaire de

1521.

1521. Regge étoit repréſentée comme un attentat énorme, comme une hoſtilité violente, toute la haine de l'aggreſſion étoit rejettée ſur le Roi de France, & on alléguoit en preuve la conduite du Roi d'Angleterre, qui auſſi mécontent que François I. de n'avoir pû obtenir l'Empire, n'auroit pas manqué de s'unir avec lui contre l'Empereur, pour peu que celui ci eût pû être regardé comme l'aggreſſeur.

Les Miniſtres de France, Lamet & des Réaux, négocioient à Lucerne, y détruiſoient toutes ces accuſations, donnoient aux Cantons la liſte des bienfaits du Roi envers le S. Siége & des ingratitudes du Pape, ils chargeoient l'Empereur par une récrimination naturelle des infractions qu'on imputoit à leur Maître. Les Suiſſes prévenus d'abord par les diſcours du Cardinal de Sion, crurent enſuite voir la vérité du côté du Roi, & ſurent très-mauvais gré au Cardinal de les avoir trompés ; ils ſe rappellèrent la conduite qu'il

avoit tenue en 1515., & qui leur avoit attiré l'échec de Marignan ; ils tinrent une Diéte à Lucerne (au commencement d'Août,) l'Evêque de Veroli Ennio y comparut pour le Pape, & demanda huit mille soldats. Des Réaux y comparut aussi, & en demanda encore plus pour le Roi. L'Ambassadeur du Pape eut le désagrément d'entendre les Cantons lui reprocher les calomnies dont les Agens du Pape avoient osé noircir le Roi, lui déclarer que les secours de la République Helvétique étant dûs à la justice & non au mensonge, ils seroient accordés au Roi & refusés au Pape ; qu'on ne verroit jamais les Suisses réunis sous les mêmes drapeaux avec les Lansquenets qui étoient en grand nombre dans l'armée de la Ligue (1), qu'ils alloient ordonner au Cardinal de Sion de sor- 1521.

(1) Lettre de M. Des Réaux à M. Robertet du 3. Août 1521. Bibliothéque du Roi, Manuscrits de Béthune, n°. 8469. fol. 199.

tir de la Suisse pour toujours.

1521. Cependant cette décision n'avoit point été unanime, les intrigues du Cardinal de Sion avoient prévalu dans plusieurs Cantons. Il avoit gagné celui de Zurich, qui avoit déclaré (dès le 25. Mai) qu'il n'entreroit point dans l'alliance que le Roi pourroit renouveller avec les Treize Cantons (1). D'ailleurs, le Maréchal de Foix dans les levées qu'il fit en Suisse témoigna pour certains Cantons une prédilection dont les autres se vengèrent en acceptant l'argent du Cardinal de Sion, & en fournissant des secours à la Ligue; de ce nombre furent Lucerne, Ury, Schwitz & Underwald; de-là vient que dans cette guerre on voit les Suisses servir presqu'également dans les deux armées ennemies.

Guicciard. liv. 14. Les Vénitiens encore fidéles à leur alliance avec les François, sur

(1) Lettre de la Ville de Zurich à François I. Manuscrits de Béthune, vol. cotté 8489. fol. 21.

le bruit de toutes les entreprises qui se formoient contre le Milanès, envoyèrent Théodore Trivulce avec quatre cens lances & un corps considérable de Cavalerie-Légère qui joignirent le Maréchal de Foix; mais ils ne purent, ou peut-être de peur d'attirer la guerre sur les terres de la Seigneurie, ils ne voulurent pas empêcher les Lansquenets arrivés à Trente, d'aller joindre l'Armée des Confédérés qui s'assembloient dans la Romagne. 1521.

Ainsi donc les François appuyés par les Vénitiens, par une partie des Suisses, & chargés de la défense du Duc d'Urbin & du Duc de Ferrare, avoient à combattre en Italie les Espagnols, le Pape, les Florentins, François Sforce, le Marquis de Mantoue, & une autre partie des Suisses.

Le commandement général de l'Armée de la Ligue Papale fut confié à l'expérience éprouvée de Prosper Colonne, à qui la surprise de

1521. Villefranche avoit fait moins de tort qu'elle n'avoit fait d'honneur aux François ; les Espagnols étoient commandés sous lui par Dom Ferdinand d'Avalos, Marquis de Pescaire, déjà son égal pour le moins dans l'Art de la Guerre, le Marquis de Mantoue étoit Gonfalonnier, comme il avoit été en France Capitaine de cent hommes d'armes ; quoiqu'il fût censé avoir le commandement particulier des Troupes de l'Eglise, il étoit subordonné non-seulement à Prosper Colonne & au Marquis de Pescaire, mais encore à Guichardin, Commissaire Général de l'Armée. Jérôme Adorne commandoit les deux mille Espagnols qu'il avoit ramenés de sa stérile navigation sur les côtes de Gênes ; Antoine de Lève, soldat de fortune, qu'un mérite éminent élevoit aux honneurs militaires, & qui en 1503. avoit vaincu d'Aubigny à la seconde bataille de Seminare, commandoit quatre cens Lances qu'il avoit amenées du Royaume de Na-

ples ; Jean de Médicis (1) qui avoit fait ses premières armes dans la guerre d'Urbin en 1517. & qui déployoit alors le courage & les talens d'un Héros, commandoit la Cavalerie-Légère du Pape ; le Comte Guy Rangon étoit Capitaine Général de l'Infanterie de l'Eglise, Vitelli avoit la conduite des Troupes Florentines. La multiplicité de ces Chefs particuliers pouvoit être indifférente, leur mérite pouvoit être utile ; mais le partage du pouvoir entre les deux Généraux Colonne & Pescaire, fit naître parmi eux une mésintelligence qui éclata souvent, & dont les François pouvoient profiter. Ces deux hommes étoient d'un caractère opposé. Colonne prudent, mesuré, temporiseur comme Fabius, & comme lui taxé de timidité ; Pescaire vif, ardent, présomptueux, 1521.

(1) Il étoit d'une branche cadette de la Maison de Médicis, qui s'affit encore plus solidement que l'aînée sur le Trône de Florence, il fut pere de Cosme second, qui porta le premier le titre de *Grand Duc de Toscane*.

1521. capable de témérité, joignant d'ailleurs la ruse Italienne à la fierté Espagnole. Colonne étoit particulièrement attaché au Pape, Pescaire à l'Empereur; les vûes de ces deux Puissances, quoique réunies dans cet instant, n'étoient pas exactement les mêmes.

Cette armée étoit d'environ dix-huit mille hommes d'Infanterie & de douze cens hommes d'armes, sans compter les bannis, qui avoient des intelligences dans toutes les Places du Milanès, & dont le courage enflammé par la fureur, sembloit propre à produire de grandes choses. Moron étoit dans l'Armée. Tous les corps particuliers se réunirent à Bologne, où les chefs délibérèrent sur les opérations de la campagne.

Le Maréchal de Foix voyant une guerre ouverte succéder dans le Milanès aux entreprises secrettes, écrivoit d'un côté au Roi qu'il avoit pourvû à tout, qu'il rioit des projets de l'ennemi, qu'il étoit disposé

à le bien recevoir, qu'il avoit plus de Suisses qu'il n'en vouloit; d'un autre côté il appelloit à grands cris le Maréchal de Lautrec son frere pour lui remettre son Gouvernement orageux & se décharger sur lui du poids des événemens; mais le Maréchal de Lautrec ne se pressoit point de se rendre à ses invitations; il sentoit, il disoit, il répétoit sans cesse que sans argent, on ne pourroit conserver le Milanès, parce que les Suisses mal payés déserteroient & le laisseroient sans défense au moment où leurs secours seroient le plus nécessaires. Lautrec connoissoit d'ailleurs les dispositions de la Duchesse d'Angoulême à son égard, il savoit qu'elle auroit voulu faire donner au Bâtard de Savoye son frére le commandement de l'Armée d'Italie, & détruire tout le crédit de la Maison de Foix; il la croyoit capable de traverser ses travaux dans le Milanès, pour se ménager le plaisir perfide de lui attribuer les disgraces des armes Françoises; il s'obstinoit à ne vou-

1521.

1521. loir quitter la Cour que quand il auroit reçu tout l'argent dont il croyoit avoir besoin ; il ne partit enfin que sur les assurances réitérées du Roi, de la Duchesse d'Angoulême, de la Comtesse de Château-Briant, du Chancelier Duprat & du Sur-Intendant Semblançai, que peu de jours après son arrivée à Milan, il y recevroit quatre cens mille écus qu'il demandoit.

Mém. de Du Bellay, liv. 1. Lautrec (1) arrivé à Milan, loin de blâmer les rigueurs de son frére, voulut encore y ajoûter, il commença par donner à cette Ville un spectacle douloureux & terrible, il fit traîner à l'échaffaud & décapiter un vieillard de soixante & quinze ans, d'une naissance illustre, allié aux plus grandes Maisons d'Italie & particuliérement à celle de Médicis. C'étoit ce Christophe Pallavicin,

(1) Ce Général étoit d'une sévérité infléxible, il aimoit à punir. On voit dans une de ses lettres qu'il s'oppose de tout son pouvoir à la grace que le Roi vouloit accorder aux bannis & aux rebelles du Milanès.

qui avoit si légèrement immolé Cardin à ses soupçons; il avoit eu le malheur de tomber entre les mains des François dès les premières hostilités; son supplice révolta ceux même qui n'avoient point été frappés du supplice plus cruel de Mainfroy Pallavicin son parent; c'est que Mainfroy n'étoit qu'un avanturier, & qu'il avoit été pris les armes à la main dans une entreprise qu'on pouvoit taxer de trahison, au lieu que Christophe avoit cru punir un complot formé contre lui, & n'avoit été cruel que par crédulité. Ce qui mit le comble à l'indignation publique, fut le motif odieux de cette violence sur lequel il ne fut plus possible de se méprendre, lorsqu'on vit la riche confiscation des Pallavicin donnée par le Maréchal de Lautrec au Maréchal de Foix son frére. Tous les François modérés & bien intentionnés vouloient qu'on se contentât d'envoyer Pallavicin en France pour y servir d'ôtage, la plûpart des Sénateurs de Milan refusèrent de si-

1521. Belcar. liv. 16. n. 42.

1521. gner sa sentence, comme les Juges de Busseto avoient refusé de signer celle de Cardin.

Mém. de Du Bellay, liv. 2.

Les Confédérés, pour venger les Pallavicins, pour servir le Pape & pour ne point laisser derrière eux de Place ennemie, se déterminèrent à faire le siége de Parme; ce ne fut qu'après bien des incertitudes & des longueurs, les Chefs s'étant partagés sur le plan des opérations, les uns ayant opiné pour le siége de Parme, les autres pour qu'on s'avançât vers le Pô, qu'on surprît Plaisance, Place moins forte & moins défendue que Parme, qu'on y passât le Pô, & qu'on marchât directement vers Milan, sans s'arrêter à faire des siéges. Ce dernier avis, qui étoit celui de Colonne, avoit même prévalu; mais lorsqu'on voulut se mettre en marche, il s'éleva entre Colonne & Pescaire une contestation semblable à celle qui s'étoit élevée entre le Connétable de Bourbon & le Duc d'Alençon au passage de l'Escaut. Colonne, en qualité de Gé-

Belcar. liv. 15. n. 43.

néral, prétendit être à la tête de l'Avant-garde, Pescaire soutint que lui seul avoit droit de commander l'Infanterie Espagnole dont cette Avant-garde étoit composée; la querelle fut vive, Brantôme & Varillas pour embellir cette Histoire, disent que le fougueux Pescaire s'emporta jusqu'à tirer l'épée contre Colonne, quoique ce Général fût son oncle (1); l'effet de cette division fut de réunir tous les esprits en faveur du siége de Parme, où il n'y avoit point d'Avant-garde à conduire; mais Prosper qui n'avoit ni cru ni voulu faire une guerre de siéges, n'étoit point muni de l'artillerie nécessaire, il fallut en faire venir de Bologne.

1521.

Mém. de Du Bellay, l. 2.

Ces lenteurs donnèrent le tems aux François de mettre la Place en état de défense; plusieurs braves Capitaines, tels que Pontdormy, le Prin-

(1) Il étoit l'oncle de sa femme, à la mode de Bretagne; Pescaire avoit épousé Victoire Colonne, fille de Fabrice Colonne, cousin-germain de Prosper.

1521. ce de Bozzolo (1), le Maréchal d'Aubigny, s'y enfermérent avec leurs Compagnies d'hommes d'armes & d'autres troupes, le Maréchal de Foix vint y commander en personne, en attendant que son frere eût pû rassembler les troupes qui devoient lui arriver de France, de Venise & de Suisse.

Le Maréchal de Foix brûla les Fauxbourgs de Parme, désespérant de les défendre. La riviere de la Parma qui traverse cette Ville du Sud au Nord, la divise en deux parties inégales, dont la moindre, située au Couchant, du côté de Plaisance, est principalement habitée par le peuple, & se nomme le Codiponté. Comme cette partie étoit aussi la plus foible de la Place, ce fut celle que les Confédérés attaquérent d'abord avec d'autant plus de raison, que par-là ils ôtoient à la Place toute communication avec Plaisance & le Milanès; lorsqu'au bout d'un tems

(1) Seigneur Milanois.

fort long, leur foible Artillerie eut fait quelques bréches, ils livrèrent jusqu'à trois assauts où ils furent repoussés; cependant le Maréchal de Foix ne croyant pas pouvoir garder le Codiponté, se jetta dans la partie de la Ville située au-delà de la Parma; les Confédérés instruits de sa retraite, entrèrent dans le Codiponté, les uns par les bréches, les autres par escalade; les habitans les reçurent avec une joie, qui attestoit leurs dispositions à l'égard de la France. Le Maréchal de Foix cherchoit à rallentir l'ardeur des Assiégeans par de vaines négociations que le Prince de Bozzolo faisoit semblant d'entamer avec le Marquis de Pescaire; en même tems il mandoit au Maréchal de Lautrec que pour peu qu'il différât, il trouveroit la Place rendue aux ennemis. 1521.

Lautrec parut enfin sur la rive ultérieure du Pô avec une Armée encore foible (1). Il fondoit sa prin-

(1) Il avoit cinq cent lances Françoises, quatre

1521. cipale espérance sur sept mille Suisses qui l'avoient déjà joint & qui devoient être incessamment suivis de six mille autres ; mais ces sept mille Suisses pensérent l'empêcher de secourir Parme par le refus qu'ils firent de passer le Pô avant l'arrivée de leurs compatriotes. Lautrec fut longtems réduit à faire de petites marches en côtoyant toujours ce fleuve, il le passa pourtant enfin & s'approcha de Parme dans l'intention de livrer bataille.

Vers le même tems, on apprit que le Duc de Ferrare (1) à la tête de cent Gendarmes, de deux cens Chevaux-Légers, & de deux mille hommes d'Infanterie, faisoit une diver-

Belcar liv. 16. n. 44.

mille hommes d'Infanterie arrivés de France sous la conduite de Jean de Poitiers, Comte de Saint-Vallier, pere de la fameuse Diane ; quatre cens Gendarmes, & quatre mille Fantassins Vénitiens que commandoient Théodore Trivulce & André Gritti ; le Duc d'Urbin & Marc-Antoine Colonne, neveu de Prosper, servoient dans l'Armée Françoise comme Volontaires.

(1) La rupture de François I. avec le Pape attachoit plus que jamais le Duc de Ferrare au parti de la France.

sion

ſion dans le Modénois, qu'il s'étoit emparé de Final & de San-Félicé, qu'il paroiſſoit menacer Modéne; il fallut détacher de l'Armée des Confédérés le Comte Guy-Rangon avec deux cens Chevaux-Légers, & huit cens hommes d'Infanterie choiſis pour ſe jetter dans la Place. 1521.

Cependant Parme réſiſtoit toujours, le Maréchal de Foix ſe défendoit avec d'autant plus de courage, qu'il voyoit le ſecours approcher; ſa conſtance, l'arrivée de Lautrec, l'expédition du Duc de Ferrare, le détachement qu'il avoit fallu envoyer à Modéne, les renforts qu'il faudroit y envoyer encore, ſi l'Armée Ferraroiſe groſſiſſoit, la méſintelligence de Colonne & de Peſcaire, tout contribua dès-lors à répandre le découragement parmi les Confédérés; la défiance, fille du malheur, vint encore les diviſer. Les Impériaux ſe perſuadèrent que ſi le recouvrement de Parme & de Plaiſance procuroit d'abord au Pape tout le fruit qu'il pouvoit re-

Mém. de Du Bellay, liv. 2.

1521. cueillir de la guerre, il deviendroit plus froid sur les intérêts communs, qu'il ne seconderoit plus de si bonne foi les Alliés dans la conquête du Milanès, que peut-être même passant à l'infidélité, il feroit sa paix particuliére avec les François pour s'assurer par un Traité la possession de ces deux Places. En effet peu de temps après, Léon X. entama une négociation secrette avec l'Ambassadeur de France; mais ces soupçons étoient prématurés, ils étoient même alors d'autant plus injustes, que Colonne, l'homme de l'armée le plus attaché au Pape après Guichardin, avoit fait malgré lui le siége de Parme, & que c'étoit lui qui avoit proposé d'aller droit à Milan.

Au milieu de ces mouvemens d'inquiétude & de crainte, on tint Conseil pour examiner si on continueroit le siége. Tous les Chefs à l'envi exposerent, exagérèrent les périls, les difficultés de cette entreprise; on alloit se voir serré entre

la Place & l'Armée Françoise, Lautrec alloit bloquer le Camp des Confédérés : plus de fourages, plus de convois à espérer sans combat, Lautrec du côté du Milanès, le Duc de Ferrare du côté des Etats de l'Eglise alloient fermer tous les passages aux vivres, une affaire générale pouvoit détruire l'armée, un blocus ne pouvoit manquer de l'affamer ; on insistoit avec affectation sur tous ces inconvéniens, mais un reste de pudeur retenoit encore, on n'osoit risquer le mot de retraite ; Pescaire fut plus franc ; » Je vois bien, dit-il, » Messieurs, que nous sommes » tous d'accord sur le parti qui reste » à prendre, & qu'il n'y a plus que » le mot qui nous coûte. Eh bien ! » je le prononce, je soutiens qu'il » faut lever le siége, tandis que nous » le pouvons encore sans un extrê- » me péril. » J'allois le dire, répondit Prosper, » & je suis charmé que » vous m'ayez prévenu. » Vitelli fut du même avis. Antoine de Lève en fut aussi, mais il se fit du moins 1521.

1521. l'honneur de demander si en quittant Parme, on ne feroit pas bien d'aller attaquer Lautrec ; » Ce se» roit un coup de désespoir, répondit-on unanimement, » & l'Armée » n'est point réduite à ces violentes » ressources. Si elle ne doit point » continuer un siége si difficile à la » vûe d'une armée supérieure, elle » doit encore moins attaquer cette » armée en restant exposée aux » sorties que les Assiégés ne man» queroient pas de faire, mais elle » peut, en s'éloignant & en atten» dant un renfort nécessaire, re» trouver des conjonctures plus » heureuses.

Guichardin écoutoit tout en silence ; cependant Colonne & Pescaire, qui n'étoient pas sans inquiétude sur ce que le Pape pourroit penser de la levée d'un siége auquel il avoit tant d'intérêt, eurent ensemble un long & secret entretien ; à la suite duquel ils demandèrent à Guichardin ce qu'il croyoit que le Pape penseroit du parti qu'on al-

loit prendre. Guichardin saisit cette occasion de les engager à révoquer une résolution si humiliante. » Souvenez-vous, dit-il à Pescaire, » qu'hier au soir vous nous assuriez » que ce jour nous verroit Maîtres » de Parme. » Nous ne prendrons » Parme, reprit Pescaire, ni aujour-» d'hui ni demain, ni après-demain, » cependant Lautrec s'avance, nous » serons bloqués dans notre Camp, » la retraite deviendra impossible. Prosper en dit autant; Guichardin n'osant avoir un avis contraire à celui de deux Généraux si célébres, se contenta de répondre : » il » ne faut point douter que cette » nouvelle n'afflige & n'irrite le Pa-» pe, mais s'il étoit ici, s'il voyoit » comme vous, l'impossibilité de » réussir, & le danger de persis-» ter, il approuveroit peut-être vo-» tre avis. 1521.

Cependant Guichardin ne se rebuta point encore, il alla trouver Moron dont il connoissoit le zèle & l'esprit de ressource; tous deux

1521. firent leurs efforts pour regagner Prosper, ils le forcèrent d'assembler de nouveau le Conseil & d'y admettre tous les Capitaines qui n'avoient point été appellés au premier ; mais Pescaire refusa de s'y trouver, il s'en tint à sa première résolution, il fit démonter les batteries & commencer la retraite ; ces démarches entrainèrent le reste de l'Armée. Ce même Pescaire osa pourtant écrire au Pape qu'il avoit combattu de tout son pouvoir la levée du siége de Parme, qu'il ne falloit l'imputer qu'à la lâcheté de Prosper, & qu'on ne pouvoit attendre aucune entreprise courageuse d'un Général si froidement circonspect. On sent tout ce que cette lettre dut ajouter à la haine réciproque des deux Généraux.

Belcar. liv. 16. n. 45.

Pour en arrêter les suites & pour s'assurer que les intérêts du Saint Siége seroient consultés dans les opérations, le Pape se hâta d'envoyer à l'Armée le Cardinal de Médicis.

La retraite de cette Armée qui recula d'abord (1) jusqu'aux portes de Regge (2), eût pu être considérablement troublée, si Lautrec plus vigilant eût vu avec quelle précipitation tumultueuse elle se faisoit, s'il eût été instruit de quelques troubles excités par les Lansquenets & auxquels il donna le tems de se calmer en s'amusant à battre, inutilement, l'inutile Château de Roqueblanque. 1521.

Une lettre de l'Evêque de Tarbes chargé des affaires Ecclésiastiques dans le Milanès, nous apprend qu'on découvrit vers ce tems une conspi-

(1) Mézerai dans sa grande Histoire, dit que les Confédérés ayant levé le siége de Parme, repasserent tumultuairement le Pô, & reculerent jusques sur la Lenza près de Regge; s'ils reculerent vers Regge, comme cela est certain, ils ne passerent point le Pô, puisque Parme est entre ce Fleuve & Regge.

(2) A l'occasion de cette fuite, la Duchesse d'Angoulême écrivit à Robertet: « Le Pape dans ses lettres appelle toujours mon Fils *le François*, » sans daigner joindre à ce nom le titre de Roi, » il doit bien le reconnoître à présent pour Duc de Milan tout au moins. (Bibliot. du Roi. Manuscrits de Béthune, n°. 8503, fol. 15.)

1521. ration formée contre Milan par les Bannis, & dont les circonstances ont été inconnues à tous les Historiens ; les Viscontis (1) en étoient l'ame, l'Evêque d'Aléxandrie (2) en étoit le chef. Il s'étoit répandu un faux bruit que Parme avoit été obligé de se rendre aux Confédérés. Cette nouvelle ayant encouragé les Bannis, l'Evêque d'Aléxandrie s'avançoit vers Milan avec quinze cent hommes d'Infanterie & deux cent chevaux ; il marchoit à la faveur de la nuit par des routes détournées, & devoit se trouver au point du jour, à une porte de Milan ; les Mécontens qui étoient dans la Place, s'assembloient par pelotons pour se joindre aux Troupes de l'Evêque & leur livrer cette porte. Il y avoit cent hommes cachés dans la maison d'un des habitans, nommé Aléxandre

(1) Ces Viscontis, comme on l'a dit dans l'Introduction, n'étoient pas de la Branche Ducale, & il ne paroît pas qu'ils prétendissent au Trône de Milan par les droits de la naissance.

(2) Du même nom de Visconti.

Dappian ; un autre détachement de deux cent hommes occupoit des jardins autour de cette même porte. Tout devoit se réunir à l'arrivée de l'Evêque d'Aléxandrie;un autre Conjuré, nommé Mapello, devoit ouvrir une autre porte, on devoit courir au Palais de l'Evêque de Tarbes, égorger ce Prélat, faire un massacre général des Guelphes, c'est-à-dire des François & de leurs partisans. L'Evêque d'Aléxandrie s'approchant de la Ville, fut fort surpris d'y entendre de grandes décharges d'artillerie & des sons de cloches, qui annonçoient des réjouissances publiques. En effet, Lautrec avoit mandé à l'Evêque de Tarbes la levée du siége de Parme, & l'avoit chargé de faire célébrer à Milan cet heureux succès par des fêtes ; ce fut ainsi que les Bannis apprirent la levée du siége de Parme ; ils apprirent en même-tems qu'on faisoit à Milan une garde exacte & dans la Ville & à toutes les portes ; ils désespérèrent alors du succès de leur entreprise, ils envoyerent ce-

1521.

1521. pendant prier les Conjurés enfermés dans la maiſon de Dappian & ceux qui étoient dans les jardins, de ne point perdre patience, & de reſter où ils étoient, juſqu'à ce qu'on eût trouvé un moment favorable pour ſurprendre la vigilance des ſentinelles; mais ces Conjurés voyant le jour paroître, craignirent d'être apperçus; c'étoient pour la plûpart des Bourgeois, des Artiſans peu propres à un coup de main, qui avoient tout à craindre s'ils étoient connus, & qui, dans l'incertitude du ſuccès, ne vouloient pas perdre les heures du travail; ils ſe retirerent chacun dans leurs maiſons; l'Evêque de Tarbes en effet fut averti de ces attroupemens par des eſpions, il envoya dans la maiſon de Dappian, on n'y trouva qu'une femme & qu'un enfant qui avouérent ce qui s'étoit paſſé la nuit précédente; on ne trouva perſonne non plus dans les jardins, on arrêta ce Mapello qui devoit livrer une porte, les tortures ne lui arrachèrent aucun aveu. Le Capitai-

ne Sillac fut envoyé avec des Chevaux-légers contre les Bannis commandés par l'Evêque d'Aléxandrie; il les pourſuivit le long du Téſin jusqu'au Lac Majeur & juſqu'à Seſto, Place qui appartenoit aux Viſcontis; les habitans de Seſto fournirent des bateaux aux Bannis pour ſe ſauver par le Lac; les François pour les en punir, entrerent dans Seſto & le ſaccagérent; les Bannis ſe refugiérent, comme ils purent, chez les plus puiſſans d'entr'eux, dont les Châteaux furent auſſi pour la plûpart ſaccagés & brûlés par la troupe de Sillac. On publia dans tout le Duché une défenſe de donner aſyle aux Bannis, & un ordre de les pourſuivre à outrance, & de ſonner le tocſin contr'eux; il eût mieux valu peut-être les rappeller & leur pardonner. 1521.

Cependant l'armée des Confédérés s'augmentoit de ſix mille hommes d'Infanterie Italienne qu'on levoit de jour en jour; elle alloit auſſi recevoir douze mille Suiſſes, que les inſtances de l'Evêque de Veroli &

1521. les intrigues du Cardinal de Sion lui avoient procurés, & qui étoient alors en marche sous la conduite de ce Cardinal; mais de ces deux secours, le second n'étoit point encore reçu, le premier se recevoit, pour ainsi dire par morceaux, & ne mettoit point l'armée en état de reparoître devant Parme & Plaisance à la vûe du même ennemi devant qui elle venoit de fuir; elle prit le parti sage & hardi d'aller tenter de plus heureux hasards au-delà du Pô, dans un pays qui n'ayant point encore éprouvé les ravages de la guerre, fourniroit des vivres en abondance; on passa le Pô un peu au-dessus de Bersello, sans que Lautrec, dont la vigilance fut toujours endormie dans cette expédition, se mît en devoir d'en disputer le passage; il le pouvoit aisément; il avoit des pontons rassemblés auprès de Crémone; une partie de son armée pouvoit passer promptement sur ces pontons vers la rive ultérieure & en défendre ensuite l'abord aux Confédérés, tandis

que l'autre partie de l'armée Françoise, qui seroit restée en-deçà du Pô, attaquant en queue les Confédérés dans le moment du passage, les eût mis en désordre. Les Confédérés l'avertirent même en quelque sorte de leur projet malgré eux. Dans la crainte d'être prévenus, ils détacherent Jean de Médicis avec quelques troupes pour aller brûler pendant la nuit les pontons de Lautrec. Médicis ne put arriver qu'après le soleil levé, on l'apperçut, & les Bateliers mirent les pontons en sureté. D'après ces mouvemens, il étoit aisé de juger que les Confédérés vouloient passer le Pô, & tout autre que Lautrec auroit eu les yeux ouverts sur leurs démarches, cependant toute l'armée des Confédérés employa tranquillement un jour entier & une partie de la nuit à passer le Pô, puis laissant le Crémonois à gauche, elle s'avança, en côtoyant l'Oglio, vers les frontiéres des Vénitiens, par un pays où aucune Place forte ne pouvoit l'arrêter. Cette marche savante 1521.

1521. dont l'idée étoit de Prosper, avoit deux objets, l'un de recevoir les Suisses qui arrivoient par le pays des Grisons, l'autre d'effrayer par l'approche du péril les Vénitiens déja ébranlés, qui commençoient à s'excuser auprès du Pape de leurs liaisons avec les François; ils ne les entretenoient, disoient-ils, que par égard » pour d'anciens engagemens qu'ils » ne pouvoient violer; mais leur res» pect pour le S. Siége sauroit met» tre des bornes à tous les engage» mens qui pourroient lui être con» traires.

C'est ainsi que les Politiques peuvent compter les uns sur les autres. Les Vénitiens alliés de la France, traitent avec le Pape son ennemi; le Pape allié de l'Empereur, traite avec la France; la France elle-même traitoit dans le même tems avec l'Empereur; toujours une négociation particuliére tend en secret à détruire les Traités publics. Tout allié puissant est traître & trahi tour à tour; il n'y a d'alliés sûrs que les foibles & les op-

primés, dont la fidélité ne vaut pas la peine d'être tentée. 1521.

Lautrec ayant paſſé trop tard le Pô, pourſuivoit de loin les Confédérés qui lui échappoient ſans ceſſe, il les joignit enfin, près de Rebec, toujours ſur les bords de l'Oglio & ſe diſpoſoit à troubler leur marche le lendemain; ſon arrivée & la difficulté de tranſporter de l'Artillerie dans le chemin qui reſtoit à faire pour s'approcher du Pays des Griſons, déterminèrent les Confédérés à reſter dans ce poſte pour y attendre les Suiſſes. Cette ſituation étoit très-périlleuſe; les Suiſſes pouvoient tarder beaucoup, les vivres devoient manquer aiſément dans un Pays ennemi, à la vûe d'une armée ſupérieure; le danger étoit même plus grand qu'on ne le croyoit. Rebec eſt entiérement dominé par Pontevico, Ville ſituée ſur l'Oglio à la rive oppoſée: cette Ville appartenoit aux Vénitiens; les Confédérés comptoient un peu trop ſur les ſoumiſſions politiques que la Sei-

1521. gneurie avoient récemment faites au Saint Siége, & sur quelques négociations à peine entamées. Gritti & Trivulce étoient toujours dans l'Armée Françoise, les Confédérés n'en étoient point émus, ils espéroient une défection prochaine de leur part; ils l'espéroient en vain, ils virent dès le troisiéme jour Lautrec transporter une partie de son Canon de l'autre côté de l'Oglio & le faire entrer dans Pontevico, en présence de Gritti qui feignit de s'y opposer, mais qui évidemment y consentoit. Les Confédérés alloient être exposés au feu de cette Place & ne pouvoient l'éviter qu'en s'exposant à tous les coups de l'Armée Françoise; ce moment sembloit être celui de leur ruine, ils s'y attendoient eux-mêmes, mais les événemens confondent quelquefois toutes les régles de la prévoyance humaine; on laissa les Confédérés décamper tranquillement, pendant la nuit, en ordre de bataille, menant leurs bagages devant eux. Leur marche fut

respectée, rien ne fut attaqué ni même insulté; ils arriverent à Gabionetta sur les frontiéres du Mantoüan, & avouèrent qu'ils avoient miraculeusement évité une perte inévitable. Ce fut encore une faute grossiére que la France eut à reprocher à Lautrec & que la Duchesse d'Angoulême put opposer au crédit de la Comtesse de Château-Briant. Il sembloit que Lautrec s'attachât à prolonger la guerre, qu'il prît plaisir à laisser échapper les ennemis de ses mains, content de les voir fuir devant lui & sûr de les retrouver quand il voudroit; il avoit eu la fortune & la victoire en sa puissance, il avoit eu jusqu'au choix de la maniére de vaincre; soit qu'il attaquât les Confédérés dans leur Camp, soit qu'il attendît que la faim les en chassât, leur sort ne dépendoit que de lui. Tous les Officiers de son armée le pressèrent de donner du moins au moment de la retraite; il résista toujours, soit par pure indocilité, soit par d'autres 1521.

1521. motifs qu'on ne sait pas ; les Suisses de son armée lui demandèrent en murmurant les gratifications qu'on avoit coutume de leur donner après le gain d'une bataille ; ils disoient qu'il n'avoit pas tenu à eux que la guerre n'eût été terminée, que le caprice du Général ne devoit pas les frustrer des avantages que le sort offroit à leur valeur ; Lautrec avoit mérité ces affronts.

Il s'empara du poste que les ennemis avoient quitté, de ce poste qui le condamnoit & dont la connoissance plus parfaite fit encore mieux sentir le prix de l'occasion qu'il avoit laissé perdre.

Tout ce qui arriva dans la suite, dut faire repentir Lautrec de son opiniâtreté, & doit servir à jamais de leçon aux Généraux, s'il en est qui, par des vûes odieuses, soient capables de se refuser à des avantages décisifs ; ils doivent apprendre que la fortune se venge quelquefois, non-seulement par des refus éternels,

mais encore par les plus sanglans outrages, du mépris qu'on fait de ses faveurs offertes; le reste de cette guerre du Milanès ne fut plus pour Lautrec qu'un tissu de disgraces à peine interrompues par quelques legers succès, qui ne servoient qu'à rendre ces disgraces plus cruelles. 1521.

Les Suisses que les Confédérés attendoient, arrivèrent à Coire & demandèrent seulement un corps de Cavalerie, qui assurant leur marche, facilitât la jonction; Prosper détacha aussi-tôt quelques escadrons de Chevaux-Legers, qui volant plutôt qu'ils ne passèrent sur les terres de la Seigneurie, trompèrent à la fois la vigilance & des Vénitiens & des François; en vain Pontdormy avec deux compagnies de Gendarmes & douze cens hommes d'Infanterie, alla occuper près du lac d'Istria un poste par où les Suisses devoient passer; ce poste fut forcé, les Suisses arrivèrent avec ce petit avantage au Camp des Confédé-

Mém. de Du Bellay liv. 2.

1521. rés. Le Cardinal de Sion étoit à leur tête (1).

Les Confédérés ayant reçu ce renfort, ne bornèrent plus leurs projets à une simple défense. Bien-tôt une révolution à laquelle leur adresse contribua autant que leur bonheur, vint encore ranimer leur audace. Les Suisses voyoient depuis long-temps avec indignation qu'au mépris des Recès de leurs Diétes,

(1) » Alors on vit dans cette armée, dit Guichardin, » deux Légats, le Cardinal de Médicis » & le Cardinal de Sion, qui faisoient porter de» vant eux leurs Croix d'argent, au milieu d'une » foule de Blasphêmateurs, de Meurtriers & de » Voleurs.

Ce tableau de l'armée Pontificale & Impériale paroît un peu chargé; si Guichardin n'a prétendu que peindre une armée en général, c'est une déclamation peu digne de la sagesse de ce grand Historien.

Le Cardinal de Médicis, dévot & scrupuleux, se plaignoit souvent des déréglemens des Soldats, & des désordres qu'ils commettoient; le Marquis de Pescaire, ennuyé de ses plaintes, lui dit; *M. le Légat : Mettez-vous bien dans la tête que Mars & J. C. sont essentiellement brouillés ensemble, & que notre métier ne peut être asservi aux loix rigoureuses de la Justice & de l'Evangile.* Comment donc des Chrétiens font-ils la guerre ? mais comment des hommes la font-ils ?

1521.

au mépris de la décence publique & des liens patriotiques, leurs Sujets entraînés par des intrigues particulières, se partageoient à leur gré entre les différentes Puissances & s'exposoient souvent à tremper leurs mains dans le sang de leurs Concitoyens; il y avoit alors douze mille Suisses dans l'armée des Confédérés & treize mille dans l'armée Françoise, tous prêts à s'entr'égorger; la République Helvétique voulut absolument faire cesser ce scandale, elle envoya des ordres à tous les Suisses des deux armées de revenir dans leurs pays. Le Cardinal de Sion, qui veilloit à tout, fut instruit de cette résolution & sut en tirer parti. Le Courier dépêché à l'armée Françoise, signifia l'ordre de la République, aussi-tôt tous les Suisses obéirent & quittèrent l'armée; mais le Courier qu'on envoyoit à l'armée des Confédérés, arrêté & gagné par le Cardinal de Sion, ne publia point l'ordre dont il étoit chargé, ainsi tous les Suis-

Belcar. liv. 16. n. 47.

ses de l'armée Confédérée restèrent.
1521. C'étoit déja beaucoup, ce ne fut pas tout encore. L'ordre que les Suisses de l'armée Françoise avoient reçu, ne leur apprenoit pas qu'on eût adressé un pareil ordre à ceux de l'armée Pontificale. Le Cardinal de Sion profita de leur ignorance, il leur persuada que la République avoit reconnu la justice de la cause des Confédérés, que c'étoit aux seuls François qu'elle refusoit des Troupes, & qu'en prenant parti dans l'armée des Confédérés, les Suisses rempliroient le véritable esprit de l'ordre qu'ils avoient reçu; ces raisons appuyées de l'argent du Cardinal, persuadèrent les Suisses, qui pafsèrent presque tous du camp des François au Camp des Confédérés. Le Maréchal de Lautrec leur ayant en vain rappellé leurs sermens & reproché leur infidélité, se vit réduit à une guerre de défense; il se retira vers Milan dont il fit relever à la hâte les fortifications; le Roi qui avoit tout remarqué,

lorsque six ans auparavant il avoit si glorieusement fait la guerre dans ce pays-là, lui manda de veiller principalement sur l'Adda & d'en disputer le passage aux Confédérés ; Lautrec dans ses lettres orgueilleuses l'assuroit que les Ennemis ne passeroient jamais cette riviere, qu'il sauroit les en empêcher ; il accompagnoit ces promesses de bravades dédaigneuses sur la timidité de Colonne, sur l'inexpérience de Pescaire. Pour toute réponse les ennemis passèrent l'Adda, Moron & les autres Bannis qui avoient une connoissance particulière du pays, leur ayant indiqué un endroit mal gardé, où ils trouvèrent des bâteaux cachés dans des roseaux ; ils mirent en fuite le Comte de Pepolo (1), qui s'étoit posté avec un corps des troupes vers l'endroit où il avoit cru que le passage pourroit

1521.

(1) Paul Jove dit que le Comte de Pepolo envoya demander du secours à Lautrec, mais que Lautrec dormoit, & que ses Valets-de-chambre ne voulurent jamais le réveiller.

être tenté, ils pénétrerent au fond
1521. du Milanès, ils forcèrent Lautrec d'abandonner la campagne & d'aller se renfermer dans Milan après avoir jetté une garnison considérable dans Crémone.

Tandis que les Confédérés délibéroient sur les opérations d'une campagne, qui ne pouvoit désormais qu'être heureuse, un Paysan vint se présenter à eux sous la forme de ce Spectre politique dont l'apparition avoit fait tourner la tête à notre malheureux Roi Charles VI ; mais au lieu de menacer, celui-ci encourageoit ; il ordonnoit de la part de Dieu aux Confédérés de marcher droit à Milan, il promettoit que cette ville ouvriroit à l'instant ses portes au son de toutes les cloches ; il avoit l'air, le ton, l'enthousiasme d'un Prophéte, & ce qui est essentiel à ces sortes de machines, il disparut tout d'un coup. Un des meilleurs moyens de vérifier ces sortes de prédictions, c'est d'y croire, & on crut à celle-ci ;

ceux

1521.

ceux pourtant à qui cet homme parut moins envoyé de Dieu que des Mécontens, restés en foule dans Milan, n'eurent guères moins d'ardeur & d'assurance que les autres ; ils comprirent que ces Mécontens devoient exciter des soulevemens dans la ville à l'arrivée des Confédérés. On courut donc à Milan. Le Marquis de Pescaire avec ses Espagnols arrive le premier à l'entrée d'un des fauxbourgs vers le commencement de la nuit ; il épouvante & dissipe le Corps-de-Garde composé de Vénitiens, il se saisit de la barrière. Théodore Trivulce, un des Chefs des Vénitiens, apprend tout ce désordre dans son lit où une maladie le retenoit, il se leve à la hâte, tout foible, tout languissant qu'il étoit ; il se traîne mal accompagné, mal armé au devant de la captivité, il eut du moins la gloire de ne l'avoir pas attendue dans son lit ; on l'entoure, le nombre l'accable, il est pris avec Jules de S. Severin & le Marquis de Vi-

Belcar. liv. 16. n. 46.

Mém. de Du Bellay, liv. 2.

1521. gevano. Le Maréchal de Foix, qui depuis long-temps avoit joint son frère, étoit aussi dans son lit & pensa y être pris ; le Maréchal de Lautrec se promenoit en robe-de-chambre dans la Place ; les Factieux à la faveur de tant de négligence se rassemblent, remplissent la ville de troubles, y introduisent les Impériaux. Le Maréchal de Lautrec abandonne la ville, & rassemblant en tumulte toutes ses troupes sur l'esplanade du château, il en laisse une partie dans cette Forteresse sous le commandement de Mascaron, Capitaine Gascon, il se sauve avec le reste à Côme ; André Gritti l'y suit avec ses Vénitiens, tandis que le Cardinal de Médicis, qui avec les Italiens avoit suivi de près Pescaire, entroit comme en triomphe dans la ville de Milan. Cette malheureuse Capitale fut pendant dix jours en proye aux horreurs du pillage, les Bannis vengeant avec fureur sur les Partisans de la France tous les maux qu'ils avoient soufferts.

La ville de Crémone apprenant le désastre des François dont elle détestoit le joug, se hâta de se rendre aux Confédérés. 1521.

Le Maréchal de Lautrec ne se crut pas même en sûreté dans Côme, lorsqu'il vit le Marquis de Pescaire, qui ne perdoit pas un instant, s'avancer pour en faire le siége ; il en sortit, & y laissa le frère du Maréchal de Chabannes, le brave Vandenesse, ce généreux Emule de Bayard, avec cinquante hommes d'armes seulement & cinq cens Fantassins François, (alors mauvais soldats). Pour lui, il alla passer l'Adda vers l'endroit où cette riviere sort du lac de Côme, & il se retira sur les terres de la Seigneurie avec ses troupes & celles des Vénitiens.

Le Marquis de Pescaire pressa la ville de Côme avec tant de vivacité, il la canonna si fortement, qu'au bout de dix ou douze jours, elle fut obligée de capituler, malgré toute l'audace & toute la valeur de Vandenesse ; il fut arrêté que la gar-

1521. nison sortiroit avec armes & bagages & qu'elle pourroit se retirer sur les terres des Vénitiens. Les Assiégeans introduits dans la ville en vertu de cette capitulation, la pillèrent indignement, firent mille insultes aux Habitans, poursuivirent même les Soldats de la garnison dans leur retraite & les dépouillèrent. Vandenesse témoin de cette perfidie, en avoit le cœur percé de rage & de douleur ; Pescaire arrêta le pillage, fit rendre aux François ce qui leur avoit été pris & n'oublia rien pour persuader qu'il n'avoit eu aucune part à cette violence. Vandenesse ne crut ni les protestations sincéres ni la réparation suffisante, il en demanda une autre, il envoya au Marquis un cartel de défi, dans lequel il lui reprochoit son manque de foi, Pescaire y répondit par un autre cartel, suivant l'usage de ce tems, qui vouloit que les cartels fussent réciproques ; le combat cependant n'eut point lieu ; on s'accusa de part & d'autre de l'avoir

Belcar. liv. 16. n. 50.

évité; ce qu'il y a de certain, c'est que ni Vandenesse ni Pescaire n'étoient capables de crainte, mais peut-être la réfléxion leur fit-elle sentir qu'ils pouvoient rendre à leurs Maîtres des services plus utiles. 1521.

Vandenesse alla joindre Lautrec sur les terres de la Seigneurie. Il étoit bien dur & bien humiliant d'être réduit à chercher un asyle & de ne porter à ses alliés que le fardeau d'une disgrace à partager ; les Vénitiens s'ennuyèrent bientôt de voir l'armée Françoise vivre à discrétion sur leurs terres, on craignit de lasser leur amitié, & l'on résolut de s'avancer vers Crémone, dont Janot d'Herbouville défendoit encore le Château contre les Rebelles qui s'étoient emparés de la Ville pour les Impériaux, & qui s'y fortifioient de jour en jour. Quelques troupes que Lautrec jetta dans le Château, mirent d'Herbouville en état de livrer l'assaut à la Ville. Les habitans soutinrent le premier avec courage & avec succès, mais ils prévinrent le second

1521. par une capitulation ; les rebelles obtinrent la permiſſion de ſe retirer où il leur plairoit. Le Maréchal de Lautrec entra dans Crémone, il recueillit ce prix de ſa diligence, vertu à laquelle il ſembloit avoir renoncé depuis long-tems, & qu'il retrouva fort à propos dans cette conjoncture ; il eſt certain que pour peu qu'il eût laiſſé reſpirer les Rebelles, il n'auroit plus été poſſible de les réduire.

Lorſque ce petit avantage l'eût tiré de l'accablement où tant de pertes l'avoient plongé, il ſe hâta d'envoyer en France le Maréchal de Foix ſon frère, pour repréſenter la ſituation des affaires du Milanès, & l'impoſſibilité de défendre ce pays ſans un prompt & puiſſant ſecours ; le Maréchal de Foix eut bien des affronts à dévorer à la Cour ; on n'y étoit que trop bien inſtruit des fautes de ſon frère & des ſiennes, le Roi lui reprocha ſon imprudence, ſon avidité, ſes violences, les proſcriptions intéreſſées de tant de Citoyens

Mém. de Du Bellay, liv. 2.

considérables, le supplice des Pallavicins, &c. Tandis que le Maréchal 1521.
de Foix se justifioit avec peine, que la Duchesse d'Angoulême l'accusoit avec hauteur, que la Comtesse de Château-Briant l'excusoit avec précaution, que tous les bons Citoyens sentoient & prouvoient la nécessité de porter dans le Milanès des secours qui en empêchassent la perte entière, Lautrec pourvoyoit, autant qu'il le pouvoit, à la sureté du peu de Places qui lui restoient; il jettoit des troupes dans Pizzighitone, dans Cremone, &c. mais il ne pouvoit arrêter les conquêtes des Confédérés en-deçà & au delà du Pô, & presque toujours ces conquêtes étoient l'effet de la haine que les de Foix avoient inspirée; Lodi se soumit, les habitans de Pavie, aussitôt qu'ils virent paroître les Impériaux, déclarèrent à la garnison (1) que, si elle osoit se défen-

(1) Elle consistoit dans la seule Compagnie d'hommes d'armes du Comte de S. Pol.

1521. dre, ils alloient la livrer à l'ennemi, & qu'elle ne pourroit manquer d'être passée au fil de l'épée, il fallut qu'elle sortît précipitamment de la Place; elle s'enfuit à Ast. Alexandrie se fit aussi prendre elle-même, elle n'avoit point de garnison, les habitans se gardoient, Colonne le sut, & jugea qu'il seroit aisé de les gagner. La faction Gibeline qui dominoit dans cette Ville, eût dû être contraire au Pape, si elle se fût souvenue de son origine; mais tout étoit changé: les anciens intérêts, les anciens sentimens avoient disparu, les Gibelins alors détestoient les François, ils dissimulèrent leur haine pour la mieux signaler, ils parurent zélés pour la défense, ils proposèrent une sortie, on l'approuva; ils la firent, ils eurent soin d'être repoussés, & les Impériaux en les poursuivant, sans leur nuire, furent introduits dans la Place.

Dans ce torrent de bonne fortune, Vitelli (1) s'empara sans effort de

(1) Vitelli étoit celui qui commandoit les trou-

Plaisance & même de Parme, cette derniere Place étant restée sans défense depuis que Lautrec en avoit fait sortir le Maréchal de Foix son frère, & le Prince de Bozzolo. 1521.

Le Pape reçut à la fois toutes ces heureuses nouvelles, il en ressentit une joie qui par son excès même lui fut, dit-on, funeste. Il avoit dit plusieurs fois qu'il mourroit content, pourvu qu'il vît Parme & Plaisance enlevés aux François ; ce mot sembla le condamner. Il mourut le 2. Décembre au bout de trois jours de maladie. Les uns attribuèrent sa mort à ce saisissement de joie, les autres accusèrent Barnabé Malespine son Camérier, qui faisoit l'office d'Echanson, de l'avoir empoisonné. Un grand Pape peut-il mourir jeune d'une mort naturelle ? cependant il paroît certain qu'il fut étouffé par un catharre violent, accompagné d'une fiévre continue.

Belcar. liv. 16. n. 37.

Cet événement si important dans

pes de Florence dans l'armée des Confédérés.

1521. les conjonctures, pouvoit changer entièrement la face des affaires; il ouvroit un nouveau théatre où les talens politiques de l'Empereur & du Roi de France devoient s'exercer à l'envi. La Brigue Impériale & la Brigue Françoise alloient partager tout le Sacré Collége. Le Ministère François pouvoit regagner en Italie ce qu'il avoit perdu en Allemagne. Indépendamment de l'intérêt toujours si pressant de conserver ou de recouvrer la considération, un intérêt plus pressant encore devoit tourner vers le Conclave toutes les vûes des deux Cabinets rivaux. Il y avoit lieu de penser que le Pape, quel qu'il dût être, embrasseroit le parti auquel il seroit redevable de son Election.

Quoique l'âge de Léon X. (1) ne parût laisser aux ambitieux que des espérances très-éloignées, quelques Cardinaux avoient fait éclater d'avance leurs prétentions à la Thiare.

(1) Il n'avoit que quarante-six ans.

le Cardinal Volſey n'avoit favoriſé le parti de l'Empereur que dans l'eſperance d'être appuyé de la Brigue Impériale à la premiere vacance. 1521.
Léon X. d'un autre côté avoit fait des diſpoſitions pour aſſurer le Pontificat après ſa mort au Cardinal de Médicis ſon couſin ; c'étoit dans cette vûe qu'il avoit porté un Décret par lequel tous les Bénéfices que poſſédoit celui qui étoit élu Pape, devoient être partagés entre les Cardinaux ; or le Cardinal de Médicis étoit de tout le Sacré Collége celui qui en poſſédoit le plus. La concurrence fut donc d'abord ouverte entre ces deux Cardinaux.

Mais le Cardinal de Médicis avoit contre lui ſon nom même, & ſa qualité de couſin du Prédéceſſeur, qui faiſoient craindre aux Cardinaux de rendre en quelque ſorte la Thiare héréditaire dans une Maiſon puiſſante ; le Cardinal Volſey eut contre lui la Faction même de l'Empereur ſur laquelle il avoit tant compté ; il n'avoit pas manqué, auſſi-tôt après la

1521. mort de Léon, d'écrire à l'Empereur pour lui rappeller ses promesses, Richard Pacé, le grand Négociateur de l'Angleterre, avoit en même-tems par son ordre quitté Venise où il ne servoit que son Maître, pour aller à Rome servir ce Cardinal ambitieux; mais la fausseté habile de la Faction Impériale trompa la pénétration de ce Ministre, elle paroît même avoir échappé à l'œil perçant des Italiens; Guichardin représente l'Election qui fut faite dans ce Conclave comme un de ces coups singuliers du hazard, dont on ne peut rendre raison. Cette raison se trouve dans la finesse de la trame qui fut ourdie par les Cardinaux du parti de l'Empereur; ils ne vouloient nommer ni le Cardinal de Médicis ni le Cardinal Volsey, mais cet Adrien, qui avoit été Précepteur de Charles-Quint, & qui avoit gouverné l'Espagne en son absence. Il devoit toute sa fortune à l'Empereur, & s'il alloit encore lui devoir la Papauté, pourroit-il ne pas seconder aveuglément tous

1521.

ſes projets ? D'un autre côté comment propoſer l'Election d'un homme, qui ayant paſſé toute ſa vie en Flandre & en Eſpagne, & n'ayant jamais paru en Italie, n'y étoit connu de perſonne, plus décrié d'ailleurs par les troubles d'Eſpagne, qu'illuſtré par les dignités accumulées ſur ſa tête ? Comment oſer nommer ſon nom étranger & obſcur par préférence à tant de noms illuſtres, d'origine Italienne, & bien plus capables de ſoutenir la Majeſté du Trône Pontifical ? comment enfin eſpérer que le Profeſſeur de Louvain ſe transformât tout-à-coup en un grand Prince, qui ſût concilier tant d'intérêts contraires, marcher d'un pas ferme & libre à travers tant de Puiſſances diviſées, gouverner l'Italie en paix, agiter ou calmer l'Europe par les reſſorts de ſa politique ?

Tels étoient les obſtacles qui s'oppoſoient à l'Election d'Adrien ; il n'y avoit peut-être qu'un moyen de les ſurmonter, c'étoit d'embarraſſer tellement le ſcrutin par des intrigues

1522. Pâques le 20. Avril.

secrétes, & d'opposer tant de suffrages au parti qui paroîtroit prépondérant, que les Cardinaux égarés dans ce labyrinthe, fussent trop heureux de trouver le fil qu'on leur présenteroit à propos pour en sortir. Le Cardinal de Médicis, malgré les raisons d'exclusion dont on a parlé, paroissoit alors le sujet le plus éligible. Il avoit été nourri dans les affaires, il avoit participé, quelquefois même présidé aux principales délibérations d'un des plus habiles Pontifes, il avoit seul la clef des projets de Léon X. & des divers Cabinets de l'Europe. Sa Maison étoit une des plus puissantes de l'Italie, elle avoit l'intérêt le plus sensible à la pacification de cette contrée. La Toscane & le Saint Siége n'avoient formé qu'un seul Etat sous le Gouvernement de Léon; il étoit dangereux de les diviser, d'ailleurs les grandes promotions que Léon X. avoit faites, & les bénéfices que le Cardinal de Médicis laisseroit à partager, rendoient sa brigue puissante;

la Faction Impériale s'attacha donc à entasser des poids contraires dans la balance, elle embrassa hautement le parti du Cardinal Volsey, tandis qu'elle cabaloit secrétement & efficacement pour Adrien. Par cette conduite adroite, elle persuadoit à Volsey que l'Empereur lui tenoit parole, elle l'endormoit & l'empêchoit de prendre d'autres mesures. 1522.

On alloit tous les jours au Scrutin sans rien conclurre, Médicis & Volsey avoient tour-à-tour l'avantage, il ne s'élevoit pas une voix en faveur d'Adrien, mais aucun des Compétiteurs ne l'emportoit irrévocablement, une intrigue toujours subtile combinoit les suffrages en mille manières, dont aucune n'étoit décisive.

Les Cardinaux s'ennuyèrent enfin de ce flux & reflux de suffrages inutiles ; la brigue d'Adrien, croyant avoir acquis toutes les forces dont elle avoit besoin, (1) un Cardinal

(1) Bibliothéque du Roi, Manuscrits de Léthus

1522. le nomma tout-à-coup avec un air d'inspiration affecté ; il fut appuyé à l'instant par le Cardinal de Saint Sixte, que suivirent les Cardinaux Colonne, Cavalieri, Monti, Frustio, &c. Il eut d'abord plus de vingt-six voix, toutes du parti de l'Empereur, c'étoient déja plus des deux tiers ; les autres Cardinaux, qui n'étoient pas du secret, voyant la pluralité des voix si parfaitement décidée, y joignirent les leurs ; de-sorte que l'élection du Pape qui prétendoit le moins à la Thiare, & qui devoit le moins y prétendre, se fit d'un consentement unanime. Tous les Cardinaux, ceux même qui étoient du secret, s'en étonnèrent, quelques-uns s'en indignèrent, les Romains en furent humiliés & irrités : lorsque les Cardinaux passèrent sur le Pont Saint-Ange, en sortant du Conclave, le peuple les accabla d'injures & de malédictions ;

Guicciard, liv. 4.

…re, n°. 8500, fol. 95.

le Cardinal de Gonzague, se tournant vers lui, s'écria : *Vous êtes trop bons de vous en tenir aux injures, nous méritons d'être lapidés.* 1522.

Les François qui avoient tant d'intérêt de traverser l'élection d'un Pape dévoué à l'Empereur & de faire élire un de leurs amis, n'eurent pas même un parti dans le Conclave. On avoit prévenu l'arrivée des Cardinaux de Bourbon & de Lorraine ; ils étoient partis pour Rome, ils apprirent en chemin que l'élection étoit faite. Nouvel avantage éclatant de la politique de Charles sur celle de François ; la prévoyance du premier avoit embrassé jusqu'aux hazards, tout étoit disposé d'avance, & dès le tems de la mort de Léon X. la brigue Impériale étoit prête.

En attendant qu'Adrien reçût la nouvelle de son exaltation & vînt prendre possession de la Thiare, les Cardinaux partagèrent entr'eux l'administration des affaires.

La mort de Léon X. avoit donné

1522. lieu à diverſes révolutions ; le Cardinal de Médicis dans l'incertitude des évenemens, avoit cru devoir licentier les troupes Pontificales, & avoit pris précipitamment la route de Rome pour veiller à ſes intérêts dans le Conclave ; cet affoibliſſement des Confédérés avoit arrêté le cours de leurs conquêtes ; l'argent commençoit d'ailleurs à leur manquer, & ſans argent comment retenir les Troupes mercenaires qui étoient en ſi grand nombre dans l'armée ? Les Confédérés avoient toujours compté ſur les tréſors de Léon X. Ce Pontife avoit fait preſque ſeul tous les frais de la guerre. François-Marie de la Rovère profita du moment où il étoit ſans ennemi, pour rentrer dans ſon Duché d'Urbin ; ſa valeur, ſa pauvreté, ſes infortunes le rendoient intéreſſant ; cinq ou ſix cens hommes de bonne volonté s'attacherent à lui ſans intérêt, ſans ſolde, il reconquit avec eux preſque tout ſon Duché en peu de jours. Les

Mém. de Du Bellai, liv. 1.

Baglions s'efforçoient auſſi de rentrer dans Pérouſe ; le Duc de Ferrare étoit encore en armes pour recouvrer ſes Etats. D'un autre côté les Confédérés avoient à rendre compte à la République Helvétique de ſes ordres interceptés & violés, de ſes Soldats trompés & débauchés ; les Confédérés s'étoient flattés de lui faire approuver cette ſupercherie, d'en tirer encore de nouveaux ſecours & de la détacher entièrement du parti de la France ; ils lui députèrent dans ce deſſein l'Evêque de Vérone & quelques Seigneurs Milanois du parti des Impériaux. Ces Ambaſſadeurs étant arrivés ſur les frontières de la Suiſſe, crurent qu'après les ſujets de plainte qu'on avoit donnés à la République, l'intérêt de leur ſûreté exigeoit qu'ils priſſent des paſſeports avant de paſſer outre. L'Evêque de Vérone ſeul fut plus hardi ; les caractères d'Evêque & d'Ambaſſadeur réunis en ſa perſonne, lui perſuadèrent qu'il n'avoit rien à craindre ;

1522.
Belcar. liv. 16.

1522. il ſe trompa, les Suiſſes le firent arrêter pour être entré, diſoient-ils, ſans paſſeport dans un Pays allié des François: Ils étoient juſtement indignés de la ſurpriſe faite à leurs Sujets. Le Cardinal de Sion en réuniſſant tous les Suiſſes des deux armées dans l'armée Impériale par le ſtratagême hardi dont on a parlé, n'avoit peut-être rien fait que de légitime contre les François ſes ennemis, mais il avoit manqué eſſentiellement à la République dont il étoit Membre, & cette République ſentit vivement une injure qui rappelloit & aggravoit tous les torts paſſés du Cardinal; les Cantons même qui lui avoient été les plus attachés, tels que Lucérne, Ury, Schwitz & Underwal, l'abandonnèrent (1). On ne donna point de paſſeports aux Ambaſſadeurs que les Confédérés avoient envoyés avec l'Evêque de Vérone, on ne voulut point les

(1) Bibliothéque du Roi, Manuſcrits de Béthune, n. 8491. fol. 136.

entendre, on accorda au contraire aux François ſeize mille hommes qu'ils demandèrent & que le Bâtard de Savoye, le Maréchal de Chabannes (1), le Grand-Ecuyer Saint-Severin, &c. avoient eu ordre d'aller lever en Suiſſe ſur les remontrances du Maréchal de Foix. 1522.

Tout ſembloit vouloir proſpérer aux François ; les Suiſſes étoient déſormais pour eux & pour eux ſeuls ; le zéle des Vénitiens ſe réchauffoit & préparoit de nouveaux ſecours ; on raſſembloit auſſi en France un renfort conſidérable pour l'Italie, les Confédérés étoient ſans argent & preſque ſans Troupes, obligés de laiſſer partir les Suiſſes & les Griſons que leur République rappelloit & qu'ils ne pouvoient payer, privés des troupes Italiennes que le Car-

(1) Les Advoyers de Lucerne dans une Lettre du 3. Octobre 1521. l'appellent *le faux & traître Cardinal*, & ſe plaignent amérement de quelques levées qu'il leur avoit extorquées. Manuſcrits de Béthune, vol. cotté 8496. fol. 23.

1522. dinal de Médicis avoit licentiées, il fallut à leur tour qu'ils quittassent la campagne. Cependant Colonne & Moron ne s'abandonnèrent point dans cette extrêmité; Colonne mit sa Cavalerie en quartier d'hiver dans les Duchés de Parme & de Plaisance; l'Infanterie tant Espagnole qu'Allemande fut distribuée dans toutes les Places du Milanès dont la Ligue s'étoit emparée. Jerôme Adorne fut envoyé en Allemagne pour faire de nouvelles levées de Lansquenets. Moron, prenant le titre d'Ambassadeur de François Sforce, courut à Milan avec Colonne pour chercher de l'argent & pour achever de soulever tous les esprits en faveur du Maître (1) sous lequel il espéroit gouverner; un Moine enthousiaste ou fourbe lui prêta le secours de ses fureurs éloquentes. C'étoit un Augustin, nommé André (2) de Ferrare; ce fou-

Mém. de Du Bellay, L. 2.

(1) François Sforce.

(2) Guichardin & Beaucaire l'appellent André Barbato.

gueux Orateur imprima si fortement dans toutes les ames l'horreur du nom François & l'amour de Sforce, il persuada si pleinement la nécessité de sacrifier tout pour s'assurer de l'expulsion des François, il étala d'une manière si frappante tous les signes du courroux céleste contre ce Peuple ennemi, que chaque Citoyen s'empressa de contribuer aux frais d'une guerre qui paroissoit si sainte & si juste ; tous se disputoient l'honneur de porter la première & la plus forte offrande. L'enthousiasme alla si loin, que des pauvres, qui n'avoient que deux écus, en portoient un, & consentoient à manquer du nécessaire, pourvu que les François fussent chassés du Milanès. On sent combien ces effets de l'éloquence d'André de Ferrare étoient préparés par la disposition des esprits, naturellement soulevés contre le joug cruel des De Foix, & ceci doit prouver de plus en plus que la rigueur est un moyen inefficace pour s'assurer de la fidélité des

1522.

Belcar. liv 17. n. 4.

Sujets, sur-tout des Sujets conquis.
1522. L'effet que la rigueur produit ne dure qu'autant que la Puissance de celui qui l'employe. La haine qu'elle irritoit en l'enchaînant, éclate avec fureur au premier revers, la clémence seule auroit pu l'étouffer.

Belcar. liv. 16. n. 52. Guichardin ne servit pas moins bien la cause commune par sa belle défense de Parme. Les François avoient regardé la vacance du Saint Siége comme une occasion favorable de reprendre cette Place. Pendant ces interregnes, les peuples se piquent peu d'un zéle dont l'objet est encore incertain, les Gouverneurs songent plus à leurs intérêts qu'à la sûreté des Places. Guichardin alors Gouverneur de Parme, pensa plus noblement, il mit sa gloire à mériter la confiance dont on l'avoit honoré. Chargé par les Médicis ses amis de la garde de cette Place au nom du Saint Siége, il crut devoir la conserver au Saint Siége, dût-il être occupé par un ennemi des Médicis. Rien n'est plus beau

beau que le récit de cette défense dans l'histoire des Guerres d'Italie ; 1521.
on voit dans la conduite de Guichardin tout ce que peut l'intrépidité dirigée par la prudence, on voit ce Gouverneur, seul exactement instruit des forces des Assiégeans que la crainte exagéroit aux Assiégés, animer des Soldats qu'il ne pouvoit payer, rassurer le Peuple épouvanté, résister jusqu'à trois fois aux remontrances, aux instances, aux menaces du Conseil de Ville, impatient de se rendre. Le Conseil enfin lui déclare que puisqu'il s'obstine à vouloir périr, les Habitans ont résolu de capituler sans lui. Pendant qu'on lui signifie cette délibération, il s'élève de grands cris des remparts & de tous le Corps-de-Garde des portes ; on entend sonner les cloches de la Haute-Tour ; c'étoit le signal de l'assaut ; on apperçoit les François, qui sortant du *Codiponté* dont ils s'étoient emparés, s'avançoient avec leurs échelles vers le corps de la

1521. Place. Guichardin pour toute réponse aux Députés du Conseil de Ville, vole à la défense des remparts, tout le monde le suit. Tout s'anime par son exemple ; la garnison est inébranlable, les Habitans fidéles, tout combat jusqu'aux Moines, les femmes portent à leurs défenseurs des rafraîchissemens sur les murailles, les François sont repoussés & levent le siége. Guichardin eut seul la gloire de ce succès, il ne la partagea point avec les Généraux du Saint Siége ; dont aucun n'osa ou

Belcar. liv. 6. ne voulut lui envoyer les secours qu'il demandoit.

Le détachement de l'armée Françoise qui avoit fait le siége de Parme (1), repassa promptement le Pô & alla rejoindre le gros de l'armée entre Milan & Crémone. Cette armée grossissoit tous les jours ; les Suisses l'avoient jointe, Jean de Médicis dont Léon X. soudoyoit

(1) Sous la conduite du Prince de Bozzolo & de Marc-Antoine Colonne.

autrefois les Troupes, se voyant sans emploi par sa mort, avoit d'abord voulu offrir ses secours à Sforce, mais les François l'avoient attiré à eux par des bienfaits plus considérables & des établissemens plus solides [2. 1522.

Lautrec sembloit toucher au moment de réparer ses fautes & ses malheurs. Les forces combinées de France & de la Seigneurie se disposoient à ouvrir la campagne par les plus brillantes expéditions. On commença cependant par une faute, mais elle ne put être imputée à Lautrec, il avertit les Vénitiens de s'opposer au passage de six mille Lansquenets que Jerôme Adorne conduisoit par le Bergamasque, le Bressan & le Mantouan; mais les Vénitiens croyant avoir assez fait pour la cause commune en joignant leurs Troupes à l'armée Françoise, ne voulurent point en envoyer de nouvelles contre Adorne.

(1) Ses Troupes consistoient en 3000. hommes d'Infanterie & 200. chevaux.

1522. Le Château de Milan n'avoit point été entraîné par la révolution qui avoit mis la Ville au pouvoir des Impériaux ; le Commandant (Mascaron) que Lautrec y avoit laissé lorsqu'il avoit fui de cette Capitale, s'y défendoit encore. L'armée Françoise & Vénitienne alla droit à Milan pour délivrer le Château & reprendre la Ville, car c'étoit toujours du sort de cette Place que dépendoit celui du Duché. La Ville se rendoit facilement au Vainqueur, mais le Château étoit un asyle sûr pour le Vaincu, & on ne se regardoit comme vraiment Duc de Milan, que lorsqu'on avoit réuni ces deux parties de la Capitale. Colonne avoit relevé avec une diligence incroyable les murailles de la Ville, & pour empêcher tout secours de pénétrer dans le Château, il l'avoit enfermé d'une double circonvallation, & le tenoit investi de tous côtés. Tandis que Lautrec observoit ces nouvelles fortifications, accompagné de ses principaux Officiers, que l'éclat de leurs

armes & la beauté de leurs plumes faisoient remarquer sans qu'on pût les connoître, un grand coup de coulevrine, parti des retranchemens, emporta Marc-Antoine Colonne (1), qui commandoit la Cavalerie-Legére de France, quoiqu'il fût neveu de Prosper. C'étoit un des meilleurs Officiers de l'armée Françoise. Brantôme dit que ce fut Prosper (1) lui-même qui pointa la coulevrine, & qu'il pensa mourir de douleur, quand il sut qu'il avoit tué son neveu. Le même coup brisa la tête de Camille Trivulce, fils naturel du célébre Maréchal de ce nom, jeune homme de grande espérance; son sang & sa cervelle rejaillirent sur Pontdormy & sur Lautréc lui-même.

1522. Le 4. M. 1522. Belcar. liv. 17. n. 5.

Celui-ci ayant bien reconnu ces lignes, désespéra de les forcer. Il

(1) C'est celui qui avoit si bien défendu Vérone contre les François & les Vénitiens; il avoit passé depuis au service de France.

(2) Hommes illustres & Capitaines Etrangers, a Fabrice & Prosper Colonne.

1522. alla établir son camp à Cassano, à quelques lieues de Milan, pour arrêter six mille autres lansquenets que François Sforce lui-même amenoit du Trentin; Sforce passa sur les terres des Vénitiens aussi impunément qu'Adorne y avoit passé, il entra dans le Mantouan, passa le Pô à Casal-Maggiore, gagna Plaisance par le Parmesan, & y repassant le Pô, s'avança jusqu'à Pavie pour y attendre une occasion favorable de pénétrer jusqu'à Milan. Mais la situation du camp de Lautrec entre Pavie & Milan sur la route même de Pavie, rendoit cette entreprise impossible, & le dégât que faisoit sa Cavalerie-Legére autour de Milan, affamoit insensiblement cette Ville. Lautrec sut qu'un grand convoi venoit du Parmesan & du Plaisantin à Milan sous une puissante escorte; il envoya pour l'enlever Montmorenci & Du Reffuge avec cent hommes d'armes & deux cens Arquebusiers. Du Reffuge s'étant mis à la tête des Coureurs, rencontra

Mém. de Du Bellay, liv. 2.

les Ennemis, & les chargea imprudemment, sans en donner avis à Montmorenci qui le suivoit de près avec le reste de la troupe. Du Ressuge fut mis en déroute, & sa fuite tumultueuse alloit entraîner la troupe de Montmorenci, si celui-ci n'eût tout réparé par une manœuvre habile, il vit de loin Du-Ressuge qui fuyoit vers lui le long du grand chemin, & que l'ennemi poursuivoit ; il s'ouvrit promptement, jetta ses Arquebusiers sur les deux côtés du chemin, laissa passer Du Ressuge, se referma aussitôt & fit face aux Ennemis, tandis que Du Ressuge, à l'abri de tout danger, se rallioit tranquillement derriére lui : le convoi fut enlevé, l'escorte fut détruite. Le Lieutenant, l'Enseigne, le Guidon & plusieurs Gendarmes de la Compagnie de Raimond de Cardonne, Viceroi de Naples, furent faits prisonniers. 1522.

Au milieu de la joie que donnoit aux François cet avantage, Lautrec apprit que le Maréchal de Foix lui

1522. amenoit de France un renfort considérable, & avec ce renfort deux hommes qui valoient seuls une armée, l'un étoit Pierre de Navarre, l'autre le Chevalier Bayard (1). Ils avoient pris la route de Génes & ils ne pouvoient aller joindre Lautrec qu'à travers la Lomeline; dont les Impériaux étoient en possession. Cette circonstance jetta Lautrec dans l'incertitude. Sa jonction avec le Maréchal de Foix devoit être son principal objet, mais s'il abandonnoit son poste pour aller à la rencontre de son frére, il ouvroit au Duc Sforce le chemin de Milan, & il étoit dangereux de laisser entrer dans cette Capitale un Prince dont le nom étoit si cher aux Peuples; Lautrec prit le parti de rester dans son camp, & d'envoyer au devant du Maréchal de Foix ces mêmes Montmorenci & Du

(1) Je tiens par votre seule arrivée votre camp renforcé de deux mille hommes, disoit au Chevalier Bayard, avant la bataille de Ravenne, le brave Dom Pedro de Paz, Espagnol & par conséquent ennemi. Hist. du Chevalier Bayard.

Reffuge qui venoient de se signaler par la prise du convoi ennemi, il leur donna trois mille Suisses, mille Fantassins Milanois, deux cens hommes d'armes & quatre pieces d'artillerie. Il falloit que cette petite armée passât le Tesin à Porto-Falcone. On n'y trouva qu'un seul bac, on fut obligé de se diviser. Le bac alloit & revenoit sans cesse d'une rive à l'autre; l'Infanterie passa la premiere avec l'artillerie, le bac devoit ensuite venir prendre les Gendarmes. L'empressement des Soldats à se jetter dans le bac, en fit d'abord noy r un grand nombre, mais ce ne fut là que le moindre malheur. Le Batelier étoit né sujet de l'Empereur, il haïssoit les François, il saisit l'occasion de leur nuire & de servir son Maître; des idées de fortune se présenterent à lui, il dissimula d'abord son projet, il passa & repassa plusieurs fois fidélement, jusqu'à ce qu'il eût entiérement séparé l'Infanterie de la Gendarmerie; alors feignant de repasser à la rive gauche pour prendre

1522. Belcar. liv. 17. n. 6.

1522. la Gendarmerie, lorsqu'il fut au milieu de la riviére, il abandonna son bac à la rapidité naturelle du cours du Tésin & se rendit en peu de tems à Pavie, où passe cette riviére, lorsqu'elle est prête de se jetter dans le Pô; il alla rendre compte à Sforce de l'état où il avoit laissé le Détachement François; Montmorenci étoit à la tête de l'Infanterie qui avoit passé à la rive droite; Du Reffuge étoit resté sur la rive gauche avec la Gendarmerie, qui n'avoit pu passer.

Sur l'avis du Batelier, le Marquis de Mantoue qui étoit à Pavie avec François Sforce, partit à la tête de quatre mille Lansquenets, de deux mille Fantassins Italiens, & de quelques Compagnies de Gendarmes, pour aller accabler l'Infanterie Françoise, que la Cavalerie ne pouvoit soutenir. Cependant les François qui avoient aisément compris le projet du Batelier, avoient remonté vers la source du Tésin, pour chercher quelque autre bac ou quelque pont où la Cavalerie pût passer; l'Infan-

ferie qui étoit à l'autre rive, voyant la Cavalerie remonter, avoit pris le même parti, pour s'éloigner tant qu'elle pourroit de Pavie, & se rapprocher de sa Cavalerie. Bientôt on vit le Marquis de Mantoue qui s'avançoit, déja il étoit à la portée du canon; & Montmorenci toujours avec sa seule Infanterie, ne pouvoit lui échapper; Montmorenci fit ce qu'il put dans cette extrêmité, il mit entre l'ennemi & lui un large fossé, il se disposoit à vendre cherement sa vie; Du Reffuge eut le bonheur de prendre sa revanche du secours utile que Montmorenci lui avoit prêté dans l'expédition du convoi, il passa promptement le Tésin, au premier bac, & bientôt on vit sa Cavalerie, développée avec beaucoup d'art & présentant un front plus menaçant que formidable, s'avancer au grand trot à la défense de Montmorenci. Les Impériaux avoient toujours craint de se commettre avec la Cavalerie Françoise, le Marquis de Mantoue d'ailleurs

1522.

Mém. de Du Bellay, liv. 2.

1522. étoit timide, il retourna lâchement à Pavie sans avoir rien tenté : le Détachement François pénétra sans obstacle dans la Lomelline, & alla faire le siége de Novare pour frayer une route plus sûre & plus facile au Maréchal de Foix.

Guicciard, liv. 14. Le Gouverneur de cette Place étoit le Comte Philippe Torniello, fameux par les cruautés qu'il exerçoit sur les François qui tomboient entre ses mains. Nos Historiens le représentent comme un de ces brigands féroces dont les Thésées, les Hercules, les Philoctétes délivroient autrefois la terre ; on prétend qu'après avoir plongé les prisonniers François dans des cachots, il leur ouvroit le ventre, leur dévoroit le cœur & faisoit manger l'avoine à ses (1) chevaux dans leurs entrailles déchirées & palpitantes. Le Château tenoit en-

(1) Il semble par la maniere dont Dupleix s'exprime, qu'il ait cru Torniello innocent de ces cruautés ; mais ce seroit trop s'éloigner du récit de Du Bellai qui l'accuse nommément.

core pour les François, & le Château & la Ville s'assiégeoient réciproquement comme à Milan; la Ville s'étoit munie de forts retranchemens, qui ne permirent pas à la garnison du Château de seconder les assiégeans par des sorties. Du Reffuge qui dirigeoit l'artillerie, eut une jambe fracassée de l'éclat d'une coulevrine trop chargée qui creva, il en mourut peu de jours après; Montmorenci continua seul le siége, il augmenta son artillerie de quelques piéces qu'il tira du Château, & il fit à la Ville une brèche assez grande pour pouvoir donner l'assaut; il avertit les Suisses de s'y préparer, ceux-ci par un de ces caprices qui leur étoient assez ordinaires, & dont l'excès apprit enfin aux François à former une Infanterie nationale, répondirent qu'on les trouveroit toujours prêts à combattre en pleine campagne, mais qu'ils n'entendoient rien à la guerre de siéges & qu'ils n'étoient point tentés d'apprendre cet art. On eut bien de la peine à obtenir qu'ils escortassent 1522.

ceux qui monteroient à l'assaut, &
1522. qu'ils se missent en bataille pour les soutenir. La Gendarmerie fut obligée de mettre pied à terre pour remplacer les Suisses; quand la garnison du Château vit les Gendarmes François montés au haut de la bréche, elle les aida par de violentes décharges de toute son artillerie, qui balayerent entiérement les remparts; les assiégés se retirérent dans un retranchement ultérieur, d'où ils firent à leur tour un feu terrible, qui emporta beaucoup de François; mais les Gendarmes s'étant coulés le long du retranchement, abbatirent quelques maisons par derriére, prirent l'ennemi en queue & l'enveloppérent facilement. Alors les Suisses qui n'avoient point voulu prendre part à l'assaut, vinrent en prendre au pillage, ils firent un massacre horrible & des Bourgeois & des Soldats. Plusieurs des habitans convaincus d'avoir été les ministres des cruautés de Torniello, furent pendus: Torniello lui-même fut pris; on eut la généro-

fité de ne le pas faire servir à son tour de ratelier aux chevaux, on ne lui fit même aucun mal. 1522.

Après la prise de Novare (1) rien n'arrêta la jonction de Montmorenci avec le Maréchal de Foix, on prit en passant Vigevano, & l'on se hâta d'aller trouver Lautrec à Cassano.

Lautrec n'avoit pas si bien rempli l'objet qui l'avoit fait rester dans ce poste, Sforce avoit trompé sa vigilance toujours trop peu active, il étoit sorti de Pavie pendant la nuit à la tête de ses Lansquenets, & prenant un long détour pour éviter le camp de Lautrec, il s'étoit rendu à Sesto où Prosper Colonne, avec lequel il avoit concerté cette marche, étoit venu à sa rencontre, ils étoient allés ensemble à Milan ; François Sforce y avoit été reçu avec des

(1) La Duchesse d'Angoulême dans une lettre du 5. Avril 1522, félicite Montmorenci sur la prise de Novare qu'elle représente comme une conquête très-glorieuse, & en effet elle étoit très-importante pour la jonction. (Bibliothéque du Roi, Manuscrits de Béthune, n°. 8506. fol. 34.

1522. transſports de joie. On ſe flattoit de voir revivre en lui ce premier François Sforce, dont le Gouvernement avoit été ſi glorieux & ſi doux. Son arrivée redoubla le zèle & la conſtance des Milanois.

Toutes les jonctions étant ainſi faites, les deux armées étoient en état de tenter le ſort des armes; elles n'étoient qu'à une très-petite diſtance l'une de l'autre, leurs forces étoient à peu-près égales, tout annonçoit un événement déciſif. Colonne perſuadé qu'il perdoit ſa gloire à s'enfermer dans des murailles, ſortit de Milan & tint la campagne; Lautrec indigné que Sforce lui eût échappé, voulut s'en vanger ſur Pavie, il crut que le départ même de Sforce avec ſes Lanſquenets, en rendroit la priſe plus aiſée. Sforce en partant avoit laiſſé au Marquis de Mantoüe deux mille hommes d'Infanterie & trois cens chevaux pour la garde de cette Place. Lautrec preſſa ce ſiége ſi vivement, ſon artillerie & celle des Vénitiens batti-

Belcar. liv. 17. n. 7.

rent la Place avec tant de vigueur, que les brèches permirent bien-tôt de livrer l'assaut : on dispofa tout pour cette expédition, mais Sainte-Colombe, ce Lieutenant de la Compagnie de Lautrec, qui par son avarice & ses mauvais conseils avoit causé en Espagne le malheurs de Lesparre, exécuta mal les ordres dont dépendoit le succès de l'assaut ; deux mille hommes d'Infanterie qu'il commandoit, ne soutinrent point, comme ils devoient le faire, quatre cens Archers que commandoient Riberac, Guidon de la même Compagnie de Lautrec, & Rochepofay, Guidon de la Compagnie du Bâtard de Savoye ; ces Archers ainsi abandonnés furent taillés en piéces, Riberac fut tué, Rochepofay eut une jambe cassée d'un coup de mousquet, enfin les Assiégeans furent repoussés avec perte ; de plus Prosper Colonne envoya au secours de la ville assiégée deux mille hommes d'élite, qui, à la faveur de la nuit, passérent avec autant d'habileté que de hardiesse au

1522.

Mém. de Du Bellay, liv. 2.

Paul. Jove histor. sui temp.

1522. travers du camp des Assiégeans; l'Officier qui les conduisoit, ayant rencontré un Corps-de-Garde François, parla Italien à l'Officier de garde, & se fit passer pour un Capitaine Vénitien qui alloit au quartier des Troupes de la République; au quartier des Vénitiens, il parla François, & dit qu'il alloit, par ordre de Lautrec, occuper un poste qu'il indiqua; on le crut, on le laissa passer, & il ne fut reconnu pour ennemi que lorsqu'il donna aux portes de Pavie le signal de son arrivée; on n'eut alors que le tems de charger son arriére-garde, qui fut peu endommagée. Colonne non-content d'avoir fait entrer ce secours dans la Place, s'avança lui-même avec toutes ses forces pour en faire lever le siége. Il vint camper à la Chartreuse, le plus beau Monastère de l'Italie à trois milles du camp des François. Tandis qu'à la faveur de ce voisinage les deux armées escarmouchoient & que les braves de part & d'autre s'exerçoient à rompre des lances pour

1522.

l'honneur de la Nation, des pluies enflérent tellement le Tésin, que les barques qui nourrissoient l'armée Françoise, ne purent plus y porter de vivres de la Lomelline; les François furent donc obligés de décamper, ils allérent d'abord à Marignan pour recevoir des vivres du Lodesan & du Crémonois, ils prirent ensuite la route de Monza, où ils pouvoient tirer leurs vivres du Bergamasque. Un intérêt pressant les obligeoit de s'avancer ainsi vers le Nord du Milanès; les Suisses mal payés commençoient à murmurer, & la caisse Militaire étoit restée à Arona sur la rive droite du Lac Majeur; on l'y avoit laissée pour ne pas l'exposer au pillage dans un pays coupé de tous côtés par les differens Corps ennemis. Moron, pour ôter aux François toute communication avec Arona & pour enlever la caisse, si elle sortoit de cette Place, avoit fait partir de Milan Anchise Visconti avec un camp volant. Visconti alla occuper le poste de Sesto sur la rive gau-

1522. che du Lac Majeur & du Tésin ; delà il avoit les yeux sans cesse fixés sur Arona & sur le cours du Tésin, où rien ne pouvoit passer sans être exposé au feu de Sesto. C'étoit ce poste qu'il falloit que les François forçassent pour pouvoir toucher leur argent & payer les Suisses ; tous les autres postes situés entre le Tésin & Milan étoient occupés par les Ennemis, il falloit donc faire un long circuit par le Levant de Milan & tourner ensuite au Nord-Ouest ; ce fut pour commencer cette route que les François allérent d'abord camper à Monza ; cette marche fut suspecte aux Impériaux, moins à cause d'Arona, qu'à cause de Milan, dont on s'approchoit, & qu'on pouvoit surprendre ; ils remontérent aussi vers Milan & vinrent se poster à La Bicoque entre Lodi, Milan & Monza. Ce poste qu'un grand événement va rendre mémorable, étoit un vieux Chateau, bâti au milieu d'un Parc immense, où les anciens Ducs de Milan venoient prendre le plaisir de

la chasse. Ce Parc environné de toutes parts de profonds fossés, pouvoit contenir une armée de plus de vingt mille hommes & formoit naturellement un camp inexpugnable; la campagne des environs étoit coupée d'une infinité de ruisseaux, dérivés & conduits, selon l'usage de la Lombardie, pour arroser les pâturages. Colonne ajouta encore aux avantages naturels de ce camp, en faisant relever les fossés, en élevant de distance en distance des plattes-formes qui dominoient toute la campagne, & qu'il garnit d'artillerie. Les François n'avoient d'autre parti à prendre que de laisser les Impériaux dans ce poste & de continuer leur route vers Sesto & Arona; c'étoit aussi le projet de Lautrec, mais il ne fut pas le maître de le suivre; les Suisses se plaignoient de ce qu'on fuyoit encore devant Colonne avec des forces supérieures ou pour le moins égales, mais sur-tout ils se plaignoient de ce qu'on ne les payoit pas. On les pria de considérer qu'on

1522.

1522. ne s'approchoit d'Arona que pour y prendre l'argent qui leur étoit dû, qu'on forceroit aisément avec une armée si puissante le poste de Sesto, qu'alors la caisse passeroit sans danger le Tésin avec son escorte, qu'après cette expédition l'on se rapprocheroit de Milan, & que s'il le falloit, on marcheroit aux Ennemis, mais qu'il n'étoit ni prudent ni utile de les attaquer dans le camp de la Bicoque, que c'étoit s'exposer à une défaite certaine. Le Bâtard de Savoye, le Maréchal de Chabannes, tous les Officiers dont la prudence ne pouvoit être soupçonnée de timidité, joignirent leurs instances à celles de Lautrec. Il paroît qu'on ne peut disculper les Suisses d'un peu d'humeur & d'impatience dans cette occasion, ils n'écoutérent rien, ils s'obstinérent à vouloir combattre ou être payés sur le champ, ils menacérent de quitter l'armée. Ce même Albert de La Pierre, autrefois si attaché à la France, mais qui alors paroissoit tendre à la défection, fut

chargé de porter à Lautrec les derniéres propoſitions des Suiſſes, qui ſe réduiſoient à ces trois mots. *Argent, Congé ou Bataille.* Lautrec n'ayant point d'argent, puiſqu'on l'empêchoit d'en aller chercher, choiſit dès deux derniers inconvéniens celui qui lui parut le moindre, celui qui d'ailleurs étoit le plus conforme à ſon caractère, il livra les Suiſſes (1) à toute leur ardeur, & diſpoſa tout pour le combat ou plutôt pour ſa défaite. L'équitable Hiſtoire doit à Lautrec le témoignage que non-ſeulement il céda malgré lui à la violence des Suiſſes, mais encore qu'il fit pour cette funeſte bataille où on le forçoit, les meilleurs diſpoſitions que le génie & la prudence pouvoient ſuggérer. Il obtint d'abord des Suiſſes qu'ils allaſſent eux-mêmes reconnoître le camp 1522.

(1) » Il les devoit très-bien & beau laiſſer aller » & les recommander à tous les diables, dit Brantô» me....., car jamais le fait ne va bien quand il » faut que le Général obéiſſe à ſes Soldats, & com» batte à leur volonté.

1522. ennemi ; c'étoit un moyen adroit de leur faire abandonner le projet de combattre, pour peu qu'ils eussent été capables de réflexion ; mais leur opiniâtreté ne sut point fléchir ; six mille hommes de leur Nation & quatre cens chevaux commandés par Pontdormy, firent le tour des retranchemens de la Bicoque, ils observérent tout, & le compte qu'ils rendirent de leurs découvertes, ne servit qu'à confirmer de plus en plus les Généraux François dans la conviction qu'on alloit le lendemain mener les troupes à une boucherie horrible & infructueuse. Il le fallut enfin, & le lendemain matin, jour de *Quasimodo*, toute l'armée fut prête à combattre.

La Gendarmerie placée à l'avant-garde & commandée par le Maréchal de Foix, devoit attaquer un pont de pierre qui avoit été reconnu la veille. C'étoit le seul endroit par où il fût possible, à force de courage & de bonheur, de pénétrer dans le camp ennemi.

Montmorenci

Montmorenci à la tête de huit mille Suiſſes devoit faire ſon attaque du côté diamétralement oppoſé à ce pont. Comme il n'y avoit là aucune ouverture par où l'on pût s'introduire dans le camp, & qu'il falloit percer ou franchir les retranchemens même, cette attaque devoit être la plus meurtriére, & il étoit juſte d'y envoyer les Suiſſes, puiſque c'étoient eux qui vouloient combattre malgré tout le monde; mais Lautrec n'eut à ſe reprocher d'avoir négligé aucun des moyens qui pouvoient faciliter le ſuccès de leur attaque; & le choix qu'il avoit fait d'un favori tel que Montmorenci pour les conduire, prouvoit aſſez qu'il ne vouloit pas les ſacrifier; il les fit appuyer de ſon artillerie, tandis qu'un valon, dont Lautrec avoit bien apperçu toute l'utilité, les mettoit hors de la portée de l'artillerie des ennemis.

1522.

Mém. de Du Bellay, l. 2.

Il ſe plaça lui-même avec le Maréchal de Chabannes, le Bâtard de Savoye & le Grand-Ecuyer S. Se-

1522. verin au corps de bataille, qui devoit attaquer par où il pourroit.

Sa conduite avec les Vénitiens fut encore extrêmement sage ; il voulut qu'ils n'eussent à se plaindre ni d'avoit été trop exposés au danger, ni d'en avoir été trop écartés par des ménagemens injurieux, il leur offrit l'attaque d'un des quartiers du camp, & lorsque leur prudence eut refusé ce périlleux honneur, il les mit à l'arriére-garde sous le commandement du Duc d'Urbin, qui, après avoir reconquis ses Etats, étoit revenu à l'armée.

Pierre de Navarre dirigea les travaux des Pionniers destinés à applanir les chemins.

Pontdormy à la tête d'une espece de corps de réserve devoit tout observer, se porter par-tout, empêcher toutes les sorties que l'ennemi voudroit faire.

A cet ordre admirable, où le Maréchal de Lautrec s'étoit montré si supérieur à lui-même, & qui méri-

toit d'être couronné par le succès, Colonne n'opposa que l'assiette de son camp, & qu'une sage distribution de ses troupes dans les différens postes. Le Capitaine Allemand Georges Fronsberg avec toute l'Infanterie Allemande & toute l'artillerie, fut chargé de repousser l'attaque de Monmorenci ; Sforce lui-même, qui sur le bruit d'une bataille prochaine, étoit accouru de Milan au camp de la Bicoque, se chargea de défendre avec quatre cens chevaux, & six mille Fantassins Italiens de nouvelle levée, le pont que le Maréchal de Foix devoit attaquer. Le reste des troupes étoit répandu avec intelligence le long des retranchemens.

1522.

Belcar. liv. 17. n. 8.

Lautrec s'étoit proposé de livrer une troisiéme attaque aux environs du pont avec le corps de bataille qu'il commandoit : pour en assurer le succès, il avoit imaginé un stratagême ingénieux, il avoit fait quitter à ses Soldats la Croix blanche, signal du parti François, & leur avoit fait prendre des croix rouges, c'é-

toit la marque des troupes Impéria-
1522. les. En même-tems ayant fait un détour, il avoit pris la route de Milan à la Bicoque, pour persuader aux Impériaux que c'étoit un renfort qui leur arrivoit de Milan; mais Prosper trop bien instruit de tout par ses espions, ne fut point la dupe de ce déguisement, & afin que dans la mêlée, il n'y eût point de confusion ni d'équivoque, il eut soin de distinguer ses soldats, en leur faisant mettre des épics de bled sur leurs casques.

Le succès des deux grandes attaques, qui devoient être celle du Maréchal de Foix & celle de Montmorenci, dépendoit principalement du concert qui régneroit entre elles; il est certain qu'en commençant toutes deux à la fois avec une égale vivacité, elles pouvoient embarrasser l'ennemi dont elles diviseroient les forces. Montmorenci s'arrêta, suivant les ordres de Lautrec, dans le vallon qui devoit garantir sa troupe de l'artillerie des retranchemens; il

voulut y attendre que son artillerie fût arrivée & dirigée de manière à démonter celle des ennemis, que le Maréchal de Foix, qui étoit obligé de tourner autour d'une partie des retranchemens, fût arrivé au pont qu'il devoit attaquer, & que Pierre de Navarre, avec ses Pionniers soutenus de l'artillerie, eût ouvert en quelques endroits le front de cette circonvallation redoutable; mais l'impatience des Suisses ne souffrit aucun délai; leur valeur ce jour-là étoit une ivresse, une fureur; ils accumuloient faute sur faute, ils entraînèrent Montmorenci à l'assaut, plutôt qu'il ne les y conduisit; l'élite de la jeune Noblesse Françoise, qui avoit brigué l'honneur de mourir à ses côtés, secondoit leur ardeur; on prévint tous les préparatifs, on dérangea tout le plan de Lautrec, on sortit du vallon, on parut à la vûe des retranchemens & à la portée du canon dont ils étoient couverts. Bientôt plus de mille Suisses renversés & foudroyés par les premières 1522.

1522. décharges, payèrent de leur vie cette imprudence ; les autres n'en deviennent que plus furieux, ils se précipitent en foule dans le fossé, ils veulent s'élancer par dessus les retranchemens. Ce fut alors qu'ils virent avec désespoir ce qu'ils n'avoient pas voulu comprendre la veille ; ces retranchemens étoient par-tout si escarpés, qu'à peine pouvoient-ils y atteindre du bout de leurs piques ; on les voyoit mesurer cette hauteur inaccessible, s'exciter à la franchir, grimper avec effort, retomber ; regrimper encore, tandis que le canon & la mousqueterie, tonnant sur eux sans relâche, éclaircissant leurs rangs, mettant tout en désordre, irritoient leur rage impuissante ; en même-tems des Mousquetaires Espagnols que Pescaire avoit fait cacher dans les bleds hors du camp, faisoient un feu terrible sur les Suisses, qui se voyoient ainsi enveloppés de toutes parts, sans pouvoir faire face d'aucun côté ; ils frémissoient, ils pleuroient de colère, ils poussoient des

hurlemens affreux, ils se consumoient en efforts surnaturels & superflus. Montmorenci les consoloit, les encourageoit, descendoit avec eux dans ces fossés profonds, gémissoit comme eux de l'impossibilité de les franchir. Albert de la Pierre, leur célèbre Commandant, & vingt-deux de leurs Capitaines furent tués sur la place. 1522.

Parmi les jeunes Gentilshommes qui accompagnoient Montmorenci, le canon moissonna Roquelaure, La Guiche, Tournon, Miolans de Savoye, Montfort, fils aîné du Comte de Laval, Graville, frère du Vidame de Chartres, de Launai, Gentilhomme de la Chambre, &c. Montmorenci lui-même fut porté par terre d'un coup de mousquet qui l'étourdit & le laissa sans connoissance, il tomba & fut à l'instant couvert d'un monceau de cadavres qui l'auroient étouffé, si les Gentilshommes de sa suite ne l'eussent tiré de ce péril avec beaucoup de peine.

[illegible]

[illegible] & quelques autres Officiers [illegible] comme lui, il se crut quelque tems assuré de la victoire ; Lautrec voyant sa troupe à la sienne & envoya prier les Suisses de détacher quelques Bataillons de leur corps pour soutenir le Maréchal de [illegible] & le suivre dans le camp en-

nemi, qui étoit ouvert de ce côté; mais les Suisses qui avoient tout perdu, n'oserent rien réparer; en vain on leur promettoit une victoire certaine & presque sans péril, s'ils vouloient se porter du côté du pont, ils avoient trop souffert pour espérer encore, leur courage lassé avoit fait place à une timidité que rien ne put vaincre. 1522.

Colonne voyant l'ordre de bataille changé, ne laissa du côté des Suisses que ce qu'il falloit de troupes pour faire face & pour l'avertir si le combat recommençoit de leur part; & il porta toutes ses forces contre le Maréchal de Foix. Adorne, Antoine de Leve, tous les Capitaines, tous les corps particuliers se réunirent de côté-là, Colonne y envoyoit à tout moment des troupes fraîches. Le Maréchal de Foix dont les Troupes fatiguées, chargées sans interruption, diminuoient toujours & n'étoient jamais remplacées, fut obligé de reculer après avoir vû la meilleure partie de ses

1522. Gendarmes taillée en pièces. Malheureusement il falloit repasser en combattant par ce pont étroit qu'il avoit forcé & où trois hommes d'armes pouvoient à peine défiler de front. Le reste de sa troupe alloit être écrasé à ce passage, mais de Foix ranimant toute son audace dans cet extrême danger, soutint presque seul aux avenues du pont tous les efforts de l'Armée ennemie, tandis que sa troupe, protégée par lui, passoit sans aucune confusion & se remettoit en bataille au-delà du pont. Dans ce moment difficile & terrible il eut un cheval tué sous lui, il dut la vie à la promptitude avec laquelle il fût remonté, il continua de combattre & d'assurer la retraite.

Jamais peut-être les François n'avoient été si grands que dans cette journée. Tout Capitaine, tout Officier, tout Soldat fut un Héros (1).

(1) Il est assez singulier qu'aucun Historien ne nous apprenne si le Chevalier Bayard étoit au combat de la Bicoque. s'il y étoit, il a dû s'y distinguer, & il

Le Général fut vigilant, actif, intelligent au milieu du désordre, savant dans ses combinaisons qu'il falloit changer à tout moment ; il eût eu la gloire de vaincre des difficultés jugées insurmontables, s'il eût été seulement obéi ; mais peut-être n'avoit-il pas autrefois assez mérité de l'être, peut-être le punissoit-on alors de ses fautes passées, peut-être éprouvoit-il les effets naturels d'un crédit perdu par sa mauvaise conduite à la retraite de Parme, au passage du Pô, à la retraite de Rebec, au passage de l'Adda ; il est certain qu'à la Bicoque tout concourut à rompre ses plus sages mesures ; on combatit quand il ne falloit point combattre, on refusa de combattre quand on auroit pu vaincre, on rendit inutiles l'artillerie & les Pionniers qui auroient pu faciliter les attaques ; la conduite des Suisses & 1522.

devoit y être, puisqu'il étoit arrivé dans le Milanès au commencement de l'année 1522.

1522. avant & pendant & après la bataille, fut extravagante ; s'ils eussent été traîtres, ils n'auroient pu faire plus mal ; les Vénitiens firent plus mal encore, ils osérent rester jusqu'au bout dans l'inaction la plus honteuse ; on leur proposa de tenter une fausse attaque d'un côté où ils n'auroient point été exposés à l'artillerie, seulement pour occuper l'ennemi & l'empêcher de se réunir contre le Maréchal de Foix, ils le refusérent constamment ; ils virent le Maréchal de Foix repoussé, accablé par leur faute, ne se ménager une retraite honorable qu'au prix du sang le plus précieux, ils le virent & ne daignèrent pas l'appuyer par le moindre mouvement ; ce n'étoit pas ainsi que l'Alviane s'étoit comporté à Marignan.

Guicciard. liv. 14. Belcar. liv. 17. n. 10.

Pescaire & d'autres Officiers aussi bouillans que lui, ne manquèrent pas de proposer qu'on poursuivît les François & qu'on les mît en déroute, mais le sage Colonne connoissoit trop les ressources du désespoir,

pour vouloir y réduire de si braves gens; il s'étoit assuré par le rapport de quelques soldats qu'il avoit fait monter sur des arbres, que la retraite des François n'étoit point une fuite, il ne voulut point faire oublier la témérité de l'ennemi par la sienne, ni remettre au caprice du sort une victoire déjà certaine. Pescaire prit sur lui de sortir des retranchemens avec ses Espagnols, & de fondre sur les Suisses, dont il savoit la consternation; mais Pontdormy qui se portoit par-tout avec son corps de réserve & qui étoit chargé d'empêcher les sorties, repoussa si vivement Pescaire, qu'il le força de rentrer dans les retranchemens & de s'en tenir à l'avis de Colonne. 1522.

Rien ne développe mieux la grande ame de Lautrec, que la proposition qu'il fit à son Armée de passer la nuit à la vûe de la Bicoque & de renouveller le combat le lendemain; ce n'étoit point un trait de désespoir; il avoit très-bien vû ce qu'on auroit pu faire & ce qu'on n'avoit point

Mém. de Du Bellay, liv. 2.

1522. fait : il ne demandoit que de la docilité aux Suisses, que de la valeur aux Vénitiens, que de l'ordre & du concert à tous ; il devoit d'abord faire jouer son artillerie & travailler ses Pionniers, puis quand les retranchemens auroient été entamés, il devoit faire livrer à la fois quatre attaques par quatre côtés ; & afin que les Suisses ne pussent alléguer ce qu'ils avoient souffert la veille pour se dispenser de remonter à cet assaut meurtrier, il offrit de mettre à la tête de chaque attaque ce qui lui restoit de Gendarmerie, & de la faire seulement soutenir par l'Infanterie, soit Suisse, soit Vénitienne. Mais les Suisses étoient plus incapables que jamais de rien entendre, ils déclarèrent qu'ils vouloient retourner dans leur pays, ils reprirent la route du Camp de Monza, mais avec tant de confusion & de désordre, que si Lautrec, qui espéroit toujours de les ramener, ne les eût couverts de sa Gendarmerie, les Impériaux n'auroient pu résister à la tentation de les

charger, sûrs de les tailler en piéces. 1522.
Lautrec pour les rassurer, voulut bien encore mettre la rivière d'Adda entre lui & les ennemis, mais rien ne put retenir les Suisses; ils quittèrent brusquement l'Armée & rentrèrent dans leurs Montagnes.

Cette nouvelle défection des Suisses remit Lautrec dans l'impuissance de tenir la Campagne, il fallut qu'il jettât dans les Places les Troupes qui restoient. Lautrec tourna d'abord toute son attention vers Lodi, Place importante par la communication qu'elle procuroit avec le Crémonois à la faveur d'un pont de bateaux que Lautrec avoit fait construire; mais on n'eût jamais eu le tems d'introduire du secours dans cette Place, sans une violente sédition qui s'éleva dans le Camp des Confédérés. Les Lansquenets demandèrent une gratification pour la victoire qu'on venoit de remporter sur les François, Colonne la refusa, prétendant qu'il n'en étoit dû que dans le cas d'une bataille rangée, & qu'on ne pouvoit

1522. regarder comme bataille une action dans laquelle on n'avoit fait que repousser l'ennemi, des lignes qu'il avoit témérairement attaquées; c'étoit, selon lui, plutôt un siége qu'une bataille. L'ennemi s'étoit retiré en bon ordre avec son artillerie, avec son bagage; on n'avoit pas même troublé sa retraite. Ces raisons parurent de mauvaise foi aux Lansquenets; ils repliquèrent qu'il n'avoit pas tenu à eux que l'ennemi n'eût été chargé hors des lignes, ils reprochèrent à Colonne de ne les avoir retenus dans le Camp que pour se ménager un prétexte odieux de leur refuser une gratification méritée, ils s'emportèrent, & bravant toute discipline, ils mirent l'épée à la main contre lui; Colonne alloit trouver la mort dans le sein de la victoire, si Sforce pour qui seul ces Troupes étrangères avoient quelque attachement, n'eût appaisé le tumulte en promettant la gratification sous la caution de six des plus riches Bourgeois de Milan. Pendant cette

contestation, Jean de Médicis & le Prince de Bozzolo, envoyés par Lautrec, entrèrent dans Lodi avec l'Infanterie Italienne de l'Armée Françoise, & deux ou trois cens hommes d'armes. Bonneval, qui en étoit Gouverneur, l'avoit fait fortifier avec assez de soin; ce qu'il avoit de Troupes, joint au secours que Médicis & Bozzolo lui portèrent, formoit une garnison de trois mille hommes d'Infanterie & de quatre cens chevaux. Médicis & Bozzolo comptant sur la vigilance de Bonneval, ne songèrent qu'à faire reposer leurs Troupes fatiguées & de la bataille & de la marche forcée qu'elles venoient de faire pour se rendre à Lodi. L'Armée des Confédérés qu'il avoit fallu éviter par un long détour, venoit de camper à Marignan, bientôt Sforce & Pescaire parurent à la tête de l'avant-garde aux portes de Lodi, les Troupes de Bonneval firent une sortie, elles furent repoussées & rentrèrent dans la Ville avec tant de confusion, que les en-

1522.

1522. Belcar. liv. 17. n. 11.

nemis y rentrèrent ſur leurs traces ; ils trouvèrent les ſoldats de Médicis & de Bozzolo preſque tous endormis, ils briſérent le pont de bateaux que les François avoient ſur l'Adda, & qui pouvoit faciliter leur retraite à Crémone ; preſque toute la garniſon fut faite priſonnière. Médicis & Bozzolo purent à peine gagner Crémone. Lodi fut livré au pillage en haine de ſon attachement pour la France. Lautrec apprit cette déſeſpérante nouvelle des confins du Bergamaſque où il étoit alors, il vit bien que Crémone alloit ſuivre le ſort de Lodi ; on ne pouvoit y jetter du ſecours qu'en traverſant un pays occupé par une Armée triomphante, dont les partis étoient ſans ceſſe en mouvement de l'Adda au Teſin, & du Pô juſqu'aux frontières de la Seigneurie ; Lautrec n'oſoit propoſer à perſonne cette périlleuſe expédition ; le vaillant Pontdormy n'attendit point qu'on la lui propoſât, il offrit de ſe jetter dans Crémone avec ſa Compagnie d'hommes

d'armes, & le peu de Volontaires qui oseroient le suivre ; il jura qu'avec cette poignée de soldats, il combattroit tout ce qui s'opposeroit à son passage, dût-il attaquer l'Armée entière des ennemis, s'il ne pouvoit l'éviter, & qu'enfin il verseroit jusqu'à la dernière goutte de son sang, ou qu'il entreroit dans Crémone. Il tint parole, il fut éviter les ennemis avec autant d'adresse que de bonheur, il entra dans cette Place où le Maréchal de Foix le suivit peu de tems après. 1522.

Cependant les François éprouvoient le sort ordinaire des malheureux, d'être abandonnés ou foiblement défendus par leurs alliés. Les Vénitiens, dans la crainte de voir entamer leurs frontières, traitoient de leur paix particulière avec l'Empereur, auquel ils faisoient valoir leur inaction au combat de la Bicoque. Lautrec, pour rompre le cours de ces négociations, envoya Montmorenci à Venise, & le chargea d'y soutenir les droits d'une alliance si

1522. ancienne, si conforme aux intérêts des deux Nations, & dont les Vénitiens s'étoient si bien trouvés (1); pour lui, voyant que sans de nouveaux efforts du côté de la France, il étoit impossible de soutenir les affaires du Roi en Italie, il parcourut les Places qui lui restoient dans le Milanès, & qui se réduisoient à peu près à la Ville & au Château de Crémone, aux Châteaux de Milan, de Novare & de Pizzighitone, il exhorta les Gouverneurs à être fidéles, il remit entre leurs mains l'honneur & le salut de la Nation, il leur fit espérer des secours qu'on préparoit dès-lors, & dont il alloit hâter la levée par ses remontrances, puis il partit pour la France.

Rien ne retardoit les succès des Impériaux en Italie, le Maréchal de Foix découragé, mal obéi, défendoit difficilement contre eux les res-

(1) Elle leur avoit valu le recouvrement de leurs Etats de terre ferme, comme on l'a vû dans le Livre premier, Chapitre 2.

tes du Milanès. Déjà Pizzighitone s'étoit rendu au Marquis de Pescaire. 1522.
Jean de Médicis, qui malheureusement étoit dans Crémone, remplissoit de troubles cette Place importante qu'il étoit venu défendre, il s'étoit saisi d'une des portes, & menaçoit insolemment de la livrer aux Impériaux, si l'on ne payoit dans l'instant à ses Troupes tout ce qui leur étoit dû (1), il fallut le satisfaire par des emprunts forcés & ruineux, ou en puisant dans les bourses des Officiers François. Crémone n'en fut pas moins perdue. Le Maréchal de Foix qui se défioit & du sort & de Jean de Médicis & de sa garnison, consentit enfin à rendre cette Place s'il n'étoit secouru dans trois mois, (2) il ne le fut point, & Crémone

(1) Brantôme place ce soulevement de Jean de Médicis & de sa troupe après la capitulation de Crémone, & il en donne pour cause le silence de la capitulation sur le sort de Médicis & de sa troupe, silence qui leur fit craindre d'être sacrifiés à l'Armée des Confédérés qu'ils avoient quittée.

(2) Brantôme dit que cette capitulation n'étoit

fut rendue, le Château seul resta aux
1522. François.

Avec cette Place (que les Vénitiens regardoient comme la plus puissante barrière qui séparât les ennemis de leurs Etats) tomba tout le crédit des François auprès de cette République; Montmorenci avoit tâché de le ranimer, pendant son séjour à Venise, il avoit presque disposé les Vénitiens à renouveller les anciennes alliances avec la France. La Cour également contente de ses négociations & de ses services militaires, venoit de récompenser les uns & les autres, en lui donnant le Bâton du Maréchal de Châtillon son beau-frere, qui étoit mort, comme on l'a dit, à Dax, en allant secourir Fontarabie (1). La prise de

pas seulement pour Crémone, mais pour les autres Places du Milanès, qu'un Capitaine Gascon nommé Cossaniz qui commandoit dans Lecco, près du Lac de Côme, refusa de l'exécuter, & que le Roi approuva fort sa conduite. Beaucaire dit du moins que le Roi blâma celle du Maréchal de Foix.

(1) Voir le Chapitre précédent.

Crémone détruisit presqu'entiérement l'ouvrage de Montmorenci, & 1522.
si les Vénitiens ne prirent point encore d'engagement avec les ennemis de la France, du moins ils ne firent plus aucun effort en sa faveur.

Le Château de Milan fut obligé aussi de se rendre faute de munitions, & l'Empereur le remit fidélement entre les mains de François Sforce.

Prosper poursuivant ses conquêtes, court avec son Armée à l'autre bout de la Lombardie, pour s'emparer de Gêne, où Octavien Frégose qui commandoit au nom du Roi, succomboit sous le poids de la fidélité qu'il lui avoit jurée : Colonne fondoit sur la prise de cette riche

---

Le Roi donna aussi à Montmorenci la confiscation de Jean de Saint-Aldegonde & de Philippe de Montmorenci qui s'étoient mis au service de l'Empereur. Dans cette donation, qui est du 20. Octobre 1522. (Bib. du Roi, Cabin. de Gagnière, Manuscrits in-folio sans n°. fol. 69.) le Roi rappelle avec éloge les services d'Anne de Montmorenci, & dit que cette même année 1521., *il a mis en Italie sa personne en plusieurs périls & dangers.*

1522. Place, l'espérance de payer son Armée victorieuse & mécontente ; le parti des Adornes se fortifioit de plus en plus dans Gênes, ils promettoient de livrer cette Place aux Impériaux ; Frégose malade ou découragé, réclamoit en vain les secours des François accablés, on faisoit vainement en France des levées qui ne pouvoient jamais être prêtes assez tôt ; le Duc de Longueville (1) se disposoit en vain à passer les Alpes avec six mille hommes d'infanterie, & quatre cens hommes d'armes qui ne devoient point arriver. Pierre de Navarre qui étoit à Marseille depuis la dispersion de l'Armée de Lautrec, eut ordre d'embarquer pour Gênes tout ce qu'il pourroit rassembler de soldats, en attendant l'arrivée du Duc de Lon-

(1) Claude d'Orléans, Duc de Longueville, fils aîné de ce Louis I. Duc de Longueville, qui ayant été fait prisonnier à la bataille de Guinegaste, avoit négocié la paix entre la France & l'Angleterre.

güeville, il ne put se procurer que deux galères montées de cent hommes chacune, avec lesquelles il entra dans le Port de Gênes, au moment où les promesses & les menaces du Marquis de Pescaire (1) commençoient d'ébranler les habitans. Navarre empêcha qu'il ne fût introduit alors dans la Place, mais il ne put empêcher qu'on ne capitulât. Vivaldi député par les habitans, alla trouver le Général Espagnol dans sa tente ; on étoit convenu d'une suspension d'armes pendant les Conférences ; les Génois endormis sur la foi de cette trève, négligeoient la garde de leur Ville ; quelques soldats Espagnols, en se promenant sans dessein autour de la Place, apperçurent à la muraille une bréche qu'on avoit oublié de relever, ils s'en emparèrent, toute l'Infanterie Espagnole les suivit,

1522.

(1) Détaché par Colonne pour faire ce siége.

1522. on monte sur les remparts, on entre dans la Ville, Frégose est pris dans son lit, où la maladie le retenoit, Antoine Adorne est proclamé Doge à sa place; l'Evêque de Salerne, frere de Frégose, eut à peine le tems de se jetter dans une barque, qui le conduisit à Marseille avec quelques autres Chefs du parti de Frégose. Navarre rassemble à la hâte tout ce qu'il peut trouver de soldats, il gagne la Place d'armes, range en bataille sa petite troupe, fait la plus belle & la plus inutile résistance, on l'enveloppe, il est pris. Quelques Gendarmes de la Compagnie du Comte de Saint-Pol, se jettent dans le Château, & ne se rendent qu'après avoir essuyé tout ce que la famine a d'horreurs. La Ville est pillée, on y fait un butin immense, le Marquis de Pescaire proteste qu'il n'a aucune part à cette infidélité, comme il l'avoit protesté lorsque ses troupes avoient violé

Mém. de Du Bellay, liv. 2.

Belcar. liv. 17. n. 14.

la capitulation de Côme ; mais il se commettoit trop d'infidélités sous sa conduite, on ne le crut pas plus à Gênes qu'à Côme. Colonne lui-même, qui à la vérité le haïssoit, blâma hautement sa conduite. Pescaire avoit enrichi ses soldats Espagnols, mais il avoit ôté à Colonne les moyens de payer le reste de son Armée, comme il avoit compté le faire, en tirant de grandes sommes des Génois. 1522.

Prosper ayant appris la marche du Duc de Longueville à travers les Alpes, s'avança contre lui & l'obligea de rester à Villeneuve d'Ast sans pouvoir rien entreprendre.

Ainsi par la sagesse de Colonne, par l'activité de Pescaire, par la défection des Suisses, par les fautes de Lautrec, sur-tout par ses rigueurs & par celles de son frere, peut-être plus encore, comme on va le voir, par les intrigues de la Duchesse d'Angoulême & par

1522. doient par de malignes insinuations ; la Comtesse de Château-Briant osoit à peine le défendre, le Roi refusoit de le voir.

Lautrec eut recours au Connétable de Bourbon, chez qui la Cour étoit alors à Moulins ; il avoit été Lieutenant du Connétable dans le Milanès ; ils étoient amis. Le lien le plus fort de leur amitié étoit leur haine commune pour la Duchesse d'Angoulême leur persécutrice & pour Bonnivet son protégé.

Le Connétable trouvant dans la justification de Lautrec un moyen de nuire à la Duchesse d'Angoulême, lui obtint une audience du Roi ; mais le Roi reçut Lautrec avec une froideur si marquée, que ce Général osa lui en demander la raison. Le Roi perd patience & l'accable de reproches sur la perte du Milanès. Lautrec, sans s'émouvoir, lui rappelle la répugnance qu'il avoit toujours témoignée à se charger de la défense du Milanès, si on ne lui fai-

ſoit (1) tenir quatre cens mille écus, il ajoute qu'il avoit reçu des lettres par leſquelles le Roi lui mandoit qu'il alloit recevoir cette ſomme, mais que jamais l'argent n'étoit parvenu juſqu'à lui; que cependant la Gendarmerie avoit eu la généroſité de ſervir dix-huit mois ſans toucher un ſol, qu'à l'égard des Suiſſes il avoit eu beſoin d'une adreſſe ex- 1522.

(1) Il ne faut pas diſſimuler les difficultés, même lorſqu'on ne peut les réſoudre. Il eſt ſingulier que cette affaire des quatre cent mille écus n'ait pas été diſcutée, lorſqu'à la fin de l'année précédente le Maréchal de Foix étoit venu en France demander du ſecours. Ce manque de parole de la Cour ſur l'envoi des quatre cent mille écus, étoit le premier mot qu'il avoit à dire pour ſa juſtification & pour celle de ſon frère. D'ailleurs, de quoi étoit compoſée cette caiſſe militaire d'Arona dont on a parlé? Cette dernière difficulté eſt moins embarraſſante que la première. Il eſt aiſé de penſer qu'on avoit envoyé quelque argent, quoiqu'on n'eût pas envoyé les quatre cent mille écus, ou que la Nobleſſe Françoiſe, toujours prête à prodiguer ſon argent comme ſon ſang pour les beſoins de l'Etat, avoit fourni le fonds de cette caiſſe. Quant au ſilence du Maréchal de Foix ſur les quatre cent mille écus, le Lecteur, pour concilier les faits, peut faire toutes les ſuppoſitions qu'il voudra, mais l'Hiſtorien n'en doit point faire; je me contente donc de rapporter les faits & de montrer la difficulté.

1522. traordinaire pour les retenir si longtems dans un service si ingrat, & qu'ils ne lui avoient pas donné une legére marque de considération, en ne le quittant qu'après l'avoir forcé d'exercer leur valeur à la Bicoque. Le Roi connoissant qu'il étoit trahi, entra dans une violente colére, mais dont Lautrec n'étoit plus l'objet, il fait venir le Sur-intendant Semblançai (1), il lui demande compte des quatre cens mille écus qu'il l'avoit chargé de faire tenir à l'Armée d'Italie. Semblançai avoue en tremblant qu'il n'a point exécuté les ordres du Roi, parce que le jour même, où il devoit envoyer cette somme, la Duchesse d'Angoulême avoit exigé qu'il la lui remît, en l'assurant qu'elle se chargeoit de l'évenement : » Je n'ai osé, dit-il, refuser la mere » de mon Roi, mais j'ai son reçu qui » prouve ce que j'avance.

(1) Jacques de Baune, Baron de Semblançai, Vicomte de Tours, Baillif & Gouverneur de Touraine, Sur-Intendant des Finances.

1522.

Le Roi parut alors pour la première fois s'écarter de ce profond respect qu'il avoit toujours eu pour sa Mere ; il entre dans son appartement, & lançant sur elle un regard furieux : » C'est donc à votre avarice, Madame, lui dit-il, que je » dois la perte du Milanès & la ruine » de mes affaires. La Duchesse peu accoutumée à ce ton, s'emporte, nie tout, accuse le Sur-Intendant d'insolence, exige qu'il paroisse devant elle ; il paroît, il répéte ce qu'il a dit, la Duchesse lui donne un démenti formel & demande vengeance de sa calomnie ; mais avec quelque hauteur & quelque avantage qu'une femme toute-puissante, qu'une mere révérée accablât devant son fils un Ministre sans appui, dont le respect, l'étonnement glaçoient la timide apologie, François I. n'eut pas besoin de toute sa pénétration pour reconnoître le vrai coupable. En effet la Duchesse, après tout l'éclat de ses démentis, fut obligée de convenir qu'elle s'étoit fait

Mém. de Martin du Bellay, l. 2. Belcar. hist. Gallic. l. 17. n. 12.

remettre, dans le tems dont il s'agissoit, une somme de quatre cens mille écus; mais c'étoit, disoit-elle, le produit de ses épargnes, c'étoit un dépôt qu'elle avoit confié au Sur-Intendant, qui lui en devoit même encore une partie, toutes allégations que Semblançai persista toujours à nier. » N'y songeons plus, dit le » Roi ; nous n'étions pas dignes de » vaincre : la fortune vouloit en » vain se déclarer pour nous, nous » mettions à ses faveurs de trop » puissans obstacles. Cessons, s'il se » peut, de nous trahir, & allons » désormais au bien avec plus de » concert & d'intelligence.

Semblançai resta en place, mais la Duchesse jura sa perte.

Semblançai avoit joui jusqu'alors d'une réputation sans tache, il s'étoit distingué parmi les Ministres chargés de la dangereuse administration des Finances, par un esprit d'ordre & d'exactitude qui formoit un préjugé avantageux pour sa probité. Renfermé dans les fonctions

de son ministère, il vivoit parmi les intrigues & les passions, sans y prendre part. Le Roi avoit pour lui une amitié qui tenoit du respect, il l'appelloit son Pére. La faveur pleine de considération dont il avoit joui, lui avoit fait beaucoup d'ennemis; son œconomie, son intégrité en augmentoient le nombre, il défendoit les intérêts du Peuple contre l'avidité des Grands, crime ou sottise à la Cour! Malgré toutes ses représentations, le Roi dissipoit les Finances en profusions envers ses Favoris, & sa Mere en intrigues contre ses ennemis.

On trouve dans les manuscrits de Béthune une lettre de Semblançai du 15. Octobre 1521. par laquelle il fait au Roi de fortes représentations sur sa dépense, augmentée, dit-il, de cent cinquante mille livres par mois, il craint de ne pouvoir suffire aux dépenses extraordinaires de la Guerre, il dit que le fardeau du Gouvernement des Finances devient plus pesant de jour

en jour, qu'il le devient trop pour lui, il demande d'être aidé dans ſon travail, peu s'en faut qu'il ne demande ſa retraite. *Si je demeure en chemin*, ce ſont ſes propres termes, *j'aimerois mieux deſloger d'avance ſans retour pour moi.*

Dans la même lettre Semblançai dit formellement au Roi: *Vous avez pu entendre par Madame la proviſion qui a été donnée pour le ſecours de M. de Lautrec.*

Paroles qui ſemblent ne pouvoir s'entendre que des quatre cens mille écus donnés à la Ducheſſe d'Angoulême, pour l'Armée de Lautrec.

La Ducheſſe d'Angoulême avoit toujours montré une eſtime ſinguliére pour Semblançai, avant que la néceſſité de ſe défendre eût obligé ce Miniſtre de l'accuſer elle-même, ce qu'on ne peut pas ſuppoſer qu'il eût oſé faire, s'il n'avoit eu la vérité pour lui. On trouve les témoignages les plus éclatans de cette eſtime de la Ducheſſe (1) pour Semblançai

(1) Manuſcrits de Béthune, n°. 8503. fol. 18.

dans une lettre du 23. Octobre 1521. Elle y donne les plus grands éloges à sa probité, à son ardeur pour le travail, à son zèle généreux & désintéressé. Les paroles dont elle se sert, sont remarquables.

J'ai été acertenée que le principal secours de la dépense (2) est venu par le moyen du Sr. de Semblançai & par les emprunts particuliers qu'il a faits en son propre & privé nom, & dont il a fait cédulles & promesses en divers lieux, & comme bon, loyal & affectionné Serviteur, n'a jamais regardé à sa seureté pour l'avenir, mais y a mis le tout pour le tout & pour dix fois plus qu'il n'a vaillant. Le Roi le doit remunerer de ses services, ainsi que chacun congnoist qu'il mérite, & qu'il appartient à recongnoistre à ung si grand Maistre.

Peut-on à la lecture de cette lettre, ne pas frémir d'horreur en songeant à la récompense que la Du-

(2) Il pourroit bien encore être question ici des quatre cens mille écus destinés pour Lautrec.

chesse d'Angoulême procura dans la suite à Semblançai !

En 1524. il étoit encore à la tête des Finances ; Bonnivet alors avoit reperdu le Milanès, le Roi vouloit aller le reconquérir, mais l'argent manquoit ; on proposa encore à Semblançai d'en avancer, il osa refuser, alléguant qu'il lui étoit déja dû trois cens mille livres ; ce refus lui fit perdre sa place & sa faveur, mais il conserva sa liberté. Il rendit ses comptes, & prouva qu'en effet le Roi lui redevoit trois cens mille livres ; cette somme lui fut allouée malgré sa disgrace & la haine de la Duchesse d'Angoulême ; c'étoit en 1525. La Duchesse gouvernoit alors en l'absence de son fils, comme on le verra dans la suite : combien il falloit que Semblançai eût raison !

La Duchesse voulant libérer l'Etat de cette somme & soutenir ce qu'elle avoit dit, intenta un procès civil à Semblançai pour être payée de ce qui lui restoit dû de son prétendu dépôt ; cette idée d'un dépôt

confié au Sur-Intendant étoit une défaite dont elle s'étoit servie au hazard, lorsqu'elle s'étoit vu pressée par les reproches de son fils, ce fut au bout de trois ans qu'elle s'avisa de la renouveller, lorsque toute-puissante par l'absence de son fils & par la disgrace du Sur-Intendant, elle crut pouvoir aisément accabler celui ci; Semblançai qui savoit que la prétention de la Duchesse n'avoit aucun fondement, ne s'en inquiéta guéres, & alla vivre en paix dans sa Terre de Balan sur le Cher, près de Tours; il y étoit encore au mois de Juillet 1526. & même plus tard. Cependant il se formoit en secret contre lui un orage qu'il contribua lui-même à grossir par l'imprudente vivacité avec laquelle il se mit à solliciter son payement dans un tems où l'Etat écrasé sous la chûte de son Roi sembloit absolument sans ressource; il fut aisé à la Duchesse d'empoisonner une démarche à la vérité légitime, mais un peu déplacée, & de faire regarder comme coupable

une demande qui n'étoit qu'importune. » C'est peu, disoit-elle à son » fils, de ne vous point aider dans » de pareils malheurs, il veut vous » ruiner. Voilà l'homme pour qui » vous vous étiez presque déclaré » contre votre mere. Eh! à qui doit-il donc sa fortune? Cette fortune étoit assez grande en effet pour irriter l'envie, même du sein de la retraite, & on l'exageroit encore. On rechercha toute la conduite du Sur-Intendant, non par des voies juridiques, mais par ces moyens tortueux que l'intrigue & la haine savent employer avec tant de succès contre l'innocence. On menaça, on intimida un nommé Prévôt, de Tours, Commis de Semblançai, on lui montra les supplices tout prêts à le punir comme complice du Sur-Intendant, s'il n'en devenoit l'accusateur. On sut par lui tout ce qu'on vouloit savoir & au-delà, tous les profits de la place de Sur-Intendant devinrent autant de malversations; enfin quand l'acharne-

ment à lui chercher des crimes eut vaincu la difficulté de lui en trouver, le procès-civil fut transformé en procès-criminel ; aussi bien ce procés-civil n'avoit pas réussi, car Semblançai avoit prouvé que bien loin qu'il dût de l'argent à la Duchesse, c'étoit la Duchesse qui lui en devoit, mais s'il étoit coupable de péculat, on ne lui devoit plus rien ; on le mit donc à la Bastille (1), on lui fit son procès par Commission, & ce procès aboutit à un Arrêt du 9. Août

(1) Ce ne fut que vers la fin de 1526. au plutôt, car au mois de Juillet de cette année, il étoit encore à sa terre de Balan ; ce fait est prouvé par des Lettres de Commission du grand Sceau, obtenues le 4. Janvier 1528. par *les Marchands fréquentans la riviere de Loire & autres y affluentes, pour faire assigner au Parlement Jean Prévôt, Généval des Finances & Commissaire aux biens confisqués de Semblançai.* On voit dans ces Lettres que Semblançai ayant fait construire sur le Cher, près de Balan, un moulin qui pouvoit nuire à la navigation, le Procureur des *Marchands fréquentans* se transporta sur les lieux avec Semblançai, pour juger de l'obstacle que ce moulin apportoit à la navigation. On y voit aussi que la perfidie de Prévôt à l'égard du Sur-Intendant, avoit valu au premier une place de Général des Finances, & l'avoit fait nommer Commissaire à la confiscation de celui qu'il avoit trahi ; car il pa-

1527 (1) qui sans parler du divertissement des fonds destinés pour l'Italie, déclare vaguement Semblançai convaincu de concussions & de malversations, confisque ses biens sur lesquels il préléve une somme de trois

---

paroît qu'il s'agit toujours du même Prévôt de Tours. Ces Lettres nous fournissent quelques traits de son caractère, qui annoncent de la violence & de la témérité. Il avoit arraché des mains de l'huissier les Lettres de Commission qu'on lui signifioit, il les avoit retenues, sans vouloir donner acte de cette rétention. Il voulut en faire autant, lorsqu'on lui signifia de nouvelles Lettres, il fit fermer les portes de sa maison, & refusa long-tems de répondre ; enfin il envoya sa réponse écrite de la main de son Commis ou de son Clerc, qui portoit le nom singulier de *Jean Putain*. Par cette réponse il déclinoit la Jurisdiction du Parlement, quoique par les Edits de Charles VII. & de ses successeurs, les causes des Marchands fréquentans fussent attribuées à la Grand' Chambre. Prévôt, je ne sais sur quel fondement, demandoit d'être renvoyé au Grand-Conseil. On voit par les mêmes Lettres, qu'il étoit vendu à tous les caprices de la Duchesse d'Angoulême.

Ces Lettres sont dans les Archives des *Marchands fréquentans* ; elles ont été imprimées *in*-8°. chez Hottot à Orléans avec d'autres Lettres des Rois de France.

(1) On le trouve dans les Banniéres du Châtelet, Tome 2, fol. 249. Du Bouchet le rapporte aussi dans la quatriéme Partie de ses Annales d'Aquitaine.

cens mille livres (1) par forme d'amende envers le Roi, condamne le Sur-Intendant à être pendu à Montfaucon, (ce qui fut exécuté (2), & ne parle des contestations civiles, élevées entre la Duchesse & Semblançai, que pour déclarer qu'il ne statue rien sur cet article.

On lit dans le Journal de la Duchesse d'Angoulême écrit depuis cette avanture, ces paroles remarquables.

» L'an 1515. 1516. 1517. 1518. » 1519. 1520. 1521. 1522. sans y » pouvoir donner provision, mon » fils & moi fusmes continuellement » desrobez par les Gens de Finan- » ces.

Journal de Louise de Savoye.

Si c'est à Semblançai qu'elle en veut, il n'y a qu'à rapprocher le

(1) C'étoit précisément la somme que le Roi lui devoit.

(2) Dom Montfaucon dans ses Monumens de la Monarchie Françoise, T. 4. p. 230. dit que Guillaume de Beaune, fils du Sur Intendant fut banni, mais qu'en 1529. il fut rétabli dans ses biens & dignités.

Journal, de la lettre qu'on a citée plus haut, on y verra le mensonge mal-adroit de l'iniquité qui se dément & qui se trahit elle-même. On peut dire que ce fut la Duchesse d'Angoulême qui vola lâchement & les Gens de Finances & son Fils & l'Etat.

Elle fit plus que de voler l'Etat, elle le perdit. Moins coupable encore par son avidité que par sa haine, elle vouloit en retenant les quatre cens mille écus, faire échouer l'expédition de Lautrec, pour pouvoir le détruire & détruire avec lui le crédit de la Comtesse de Château-Briant, elle espéroit donc fermer à Lautrec toutes les avenues du Trône & empêcher l'éclaircissement, qui en effet sans l'entremise de Bourbon, ne se fût peut-être jamais fait.

Belcar. liv. 16. n. 47.

Il faut convenir au reste que le fonds de l'histoire de Semblançai (1) n'est pas suffisamment éclairci.

(1) L'article de Semblançai dans le second Volume de l'Ouvrage, intitulé : *Les Vies des Hommes*

On raconte cette hiſtoire de diverſes manieres, dont il réſulte trois opinions principales, qu'on trouvera diſcutées dans une des diſſertations placées à la fin de ce volume. L'horrible réſultat de cette diſcuſſion eſt que Semblançai étoit innocent (1). Le peuple en jugea ainſi dès le tems de ſon ſupplice, il n'imputa la perte du Milanès qu'à la mauvaiſe conduite de Lautrec (1) & à la

---

illuſtres de la France, par M. d'Auvigny, n'eſt exact que dans les Epiſodes, c'eſt un tiſſu de fautes & d'erreurs, ſur-tout ce qui concerne directement Semblançai.

Une choſe aſſez ſinguliére & qui prouve bien ce qu'a dit M. le Préſident Hénault, *qu'il ne faut pas toujours rejetter l'autorité de Varillas*, c'eſt que cet Auteur eſt peut-être celui qui a le mieux entrevû la véritable Hiſtoire de Semblançai, aſſez ignorée juſqu'à préſent.

(1) C'eſt l'opinion la plus généralement établie, & il me ſemble que c'eſt la plus juſte. Les raiſons qui paroiſſent prouver l'innocence de Semblançai, ſeront raſſemblées dans la Diſſertation; on n'a mis ici que celles qui pouvoient entrer dans la partie purement hiſtorique.

(1) » Le Roi, dit Brantôme, lui ſçut bien reprocher, que Proſper Colonne & le Marquis de Peſcaire, & toute l'armée Eſpagnole n'avoient pas plus d'argent que lui, qui ſans argent l'avoient chaſſé & battu, & lui ſans argent n'avoit ſçu ſe défendre.

perfidie de la Ducheſſe d'Angoulême. » Lautrec, diſoit-il, après avoir
» juſqu'à quatre fois épargné les en-
» nemis qu'il pouvoit accabler, con-
» ſerve ſon crédit à la Cour, parce
» que la Comteſſe de Château-
» Briant étoit ſa ſœur. La Ducheſſe
» d'Angoulême après avoir trahi le
» Roi & ſacrifié l'Etat à ſes paſ-
» ſions, eſt toujours triomphante &
» régne encore deſpotiquement,
» parce que le Roi eſt ſon fils. Un
» Citoyen vertueux, un Miniſtre
» vigilant, un vieillard vénérable,
» parce qu'il eſt foible & ſans ap-
» pui, parce que la mere du Roi le
» perſécute & qu'une Maîtreſſe ne
» le défend pas, eſt traîné indigne-
» ment au gibet. Pour prix des longs
» ſervices qu'il a rendus avec hon-
» neur à pluſieurs Rois, il périt à

Ce reproche pouvoit être fondé, mais il ſemble que Lautrec pouvoit répondre: » Je ne m'étois » engagé à le defendre qu'avec de l'argent; & vous » Sire, vous auriez dû être mieux inſtruit de ce que » devenoit l'argent deſtiné par vous-même à défen- » dre vos Etats.

» soixante-deux ans d'un supplice
» réservé aux hommes les plus vils,
» & aux crimes les plus bas.

Tous ceux qui furent spectateurs de cette exécution, frémissoient d'indignation & de douleur. » Est-» ce-là, s'écrioient-ils, ce Pere du » Roi & du Peuple ? Quel exemple » de l'inconstante faveur des Rois ! » Quel monument d'injustice & de » barbarie !

On varie sur la maniére dont cet illustre Malheureux soutint son sort.

Les uns prétendent qu'il mourut en Sage, en Héros Chrétien, qui triomphe d'une mort injuste, qui sans envier les succès passagers du crime, s'enveloppe dans son innocence & attend un meilleur sort dans une Patrie plus heureuse. Ils mettent même sa fermeté en contraste avec l'air effrayé, abbatu du Lieutenant-Criminel Maillard, qui le menoit à la mort (1).

(1) Ce contraste a fourni à Marot une Epigramme contre ce Lieutenant-Criminel. C'est la quarantième de ce Poëte ; elle est intitulée : *Du Lieutenant-Criminel & de Semblançai.*

D'autres disent que Semblançai montra dans ces affreux (1) momens une foiblesse bien pardonnable à son âge & à son malheur ; qu'il pleura beaucoup sur la rigueur de son sort & sur l'injustice atroce qu'il éprouvoit, qu'il se flatta même que le Roi ne la laisseroit point consommer ; qu'étant arrivé à une heure après midi à Montfaucon (2), il obtint à force

---

Lorsque Maillard, Juge d'enfer, menoit
A Montfaucon Semblançai l'ame rendre,
A votre advis, lequel des deux tenoit
Meilleur maintien ? Pour le vous faire entendre,
Maillard sembloit homme que mort va prendre,
Et Semblançai fut si ferme vieillard,
Que lon cuidoit pour vrai qu'il menât pendre,
A Montfaucon le Lieutenant Maillard.

Le même Marot dans sa 22ème Elégie, fait dire au Sur-Intendant.

Si qu'à mon los n'est chose demeurée
Qu'une constance en face coulorée
Qui jusqu'au pas de mort m'accompaigna,
Et qui les cueurs du peuple tant gaigna,
Qu'étant mêlée avecque mes ans vieux,
Fit larmoyer mes propres envieux.

(1) Du Bouchet, Annales d'Aquitaine, quatriéme Partie.

(2) Sauval dans ses Antiquités de Paris, tome premier, pages 482. & 574., rapporte d'après un Journal manuscrit qu'il cite, des détails de la marche de Semblançai à Montfaucon, détails qui ne

de

de priéres qu'on différât l'exécution jusqu'à sept heures, pour donner le tems à la grace d'arriver, qu'enfin lorsqu'il eut appris par le Prêtre qui l'exhortoit, que le Roi étoit inéxorable, il s'abandonna au Bourreau en gémissant, & en s'écriant : *Je reconnois trop tard qu'il vaut mieux servir le Maître du Ciel que ceux de la Terre ; si j'avois fait pour Dieu ce que j'ai fait pour le Roi, j'en recevrois une autre récompense.*

C'est à cette horrible avanture qu'il faut attribuer la haine attachée encore aujourd'hui au nom de la Duchesse d'Angouléme. Abuser du pouvoir pour faire périr un innocent, en le chargeant de ses pro-

---

sont curieux que parce qu'ils attestent des usages du tems ; mais ces usages sont assez indifférens. » Ce Ministre, dit-il, fut conduit de la Bastille aux » Filles-Dieux rue Saint Denis à Paris, comme » les autres criminels qu'on y menoit, avant de les » pendre à Montfaucon. Là, pour obéir à la cou- » tume, on lui fit recevoir de l'eau bénite, boire » un verre de vin, manger trois morceaux de pain, » & baiser un vieux Crucifix de bois, qui est encore » dressé dans l'Eglise de ce Monastère.

pres crimes, c'est sans doute l'attentat le plus énorme qu'on puisse commettre contre l'humanité, & c'est cet attentat dont la mémoire de la Duchesse d'Angoulême est restée chargée.

La Cour conserva long-tems avec amertume le souvenir de cette violence. Brantôme rapporte une anecdote que la Duchesse d'Usès lui avoit apprise ; elle avoit été dans sa jeunesse attachée à la Duchesse d'Angoulême, *& toujours*, dit Brantôme, *fort éveillée de quelque bon mot*. Le Roi l'appelloit un jour sa fille ; à ce nom elle se mit à pleurer. Le Roi lui en demande la raison : *Sire*, répondit-elle, *après le traitement que vous avez fait à votre Pere, que ne doit pas craindre votre Fille?* Le Roi ne fit que soûrire de cette leçon, mais la Duchesse d'Angoulême la trouva fort mauvaise, & en fit de dures réprimandes à celle qui l'avoit donnée (1).

Brant. Vies des Hom. Illustres, art. de Franç. I.

(1) Brantôme allonge beaucoup cette historiette.

Au milieu de toutes ces agitations de la France & de l'Europe, (1) le jeune Soliman II., le plus grand des Empereurs Turcs après Mahomet II. reculoit de plus en plus les bornes de son Empire vers l'Occident, il venoit de renverser ces deux Boulevards de la Chrétienté, ces deux écueils de la Puissance Ottomane, Belgrade & Rhodes, il avoit trouvé dans l'un & dans l'autre des Ennemis dignes de son courage. La défense de Rhodes sur-tout est un des plus beaux modèles qu'on puisse proposer aux cœurs passion-

je n'en rapporte ici que l'essentiel, sans me piquer de suivre Brantôme. On a remarqué que ce titre de *Pere* sembloit avoir été plus d'une fois fatal aux Sujets à qui les Princes l'ont donné. Neron le donnoit à Corbulon, l'Empereur Commode au Préfet Julien, François I. à Semblançai, Charles IX. à l'Amiral de Coligny. Néron & Commode firent périr, l'un Corbulon, l'autre Julien; François I. fit pendre Semblançai, Charles IX. fit égorger l'Amiral de Coligny. Mais ces petites observations n'ont qu'un petit mérite de singularité, & le même Charles IX. donnoit le même titre de *Pere* à Villeroy, dont la carriere fut brillante & heureuse.

(1) Belcar, liv. 17. n. 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35.

nés pour la gloire. Ces généreux Chevaliers de Saint Jean de Jérusalem, y signalérent une valeur, une constance, une patience, supérieures aux forces ordinaires de l'humanité, & que peut-être la Religion seule peut inspirer dans un pareil degré. Le Grand-Maître Villiers de l'Isle-Adam fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un Héros Chrétien. Son courage, sa prudence, son zèle, son activité, sa piété, forment le tableau le plus sublime & le plus touchant. Toujours sur les remparts ou aux pieds des autels, Soldat, Général & Religieux, il bravoit tous les dangers, il essuyoit toutes les fatigues, il repoussoit tous les assauts, il animoit ses Freres par ses exhortations, par ses exemples, il se produisoit par-tout, il se multiplioit; ses priéres appelloient le secours de Dieu, ses négociations le secours des hommes, mais Dieu vouloit l'éprouver & les hommes l'abandonnérent; il ne s'abandonna pas lui-même, il n'abandonna pas ses Fré-

rés, un déſeſpoir héroïque ranima ſes efforts ; on le vit, oubliant ſon âge & ſa dignité, paſſer trente-quatre jours & trente-quatre nuits dans les retranchemens, ne ſe permettant qu'à peine quelques inſtans de ſommeil ſur un matelas qu'on lui jettoit au pié des retranchemens, il auroit rebuté toutes les forces de l'Empire Ottoman raſſemblées devant Rhodes, ſi elles n'euſſent pas eu Soliman à leur tête ; il ſuccomba enfin ; il ſe rendit au bout de cinq mois, mais dans quelles circonſtances ! De cent cinquante mille Combattans qui formoient l'Armée des Turcs, plus de quarante mille avoient été tués dans les ſorties & dans les différentes attaques ; les fatigues & les maladies, ſuites d'un ſi long ſiége, en avoient emporté un pareil nombre. La Place avoit été battue de plus de cent vingt mille coups de Canon, elle n'étoit plus qu'un monceau de cendres ou qu'un amas de ruines ; tout ce qui avoit réſiſté au Canon, avoit été

1522.

Sleidanus, Commentar. liv. 3.

1522. renversé par le jeu terrible des mines. Les Assiégés n'avoient plus ni poudre, ni vivres, ni pionniers, ni défenseurs. Presque tous les Chevaliers étoient ou morts, ou mourans, ou du moins mis hors de combat. Une cause si noble & si noblement défendue, méritoit d'être triomphante, elle méritoit du moins de n'être pas abandonnée par tout le reste de la Chrétienté. Quels hommes deux Princes ambitieux laissoient exterminer! Que l'Isle-Adam étoit alors supérieur & à Charles-Quint & à François I! Cet Ordre détruit portoit de mer en mer ses respectables débris, l'admiration & la douleur publique illustroient leur fuite glorieuse, ils débarquérent à Civita-Vecchia, ils obtinrent du Pape la ville de Viterbe pour leur résidence, en attendant qu'ils eussent trouvé quelqu'autre asyle plus conforme à leur institution & à leurs projets. Enfin en 1530. Charles-Quint, par des vûes d'intérêt, se fit l'honneur de les recueillir dans l'Isle

de Malthe, dont ils portent aujourd'hui le nom, il la leur donna ainsi que l'Isle du Goze & la petite Isle du Cuming (1), afin qu'ils réprimassent les brigandages des Corsaires de Barbarie, & qu'ils missent à couvert de leurs incursions toutes les Isles voisines de la Sicile, la Sicile elle-même & les côtes du Royaume de Naples (2). 1522.

Tandis que des Rois avoient trahi par leur coupable indifférence la cause commune de la Chrétienté, des Moines, des Cordeliers avoient formé le projet chimérique, mais noble, d'une Croisade perpétuelle & universelle contre le Turc; ils commençoient par s'exécuter eux-mêmes. » Notre Ordre posséde, disoient-ils, » dans l'étendue de la Chré» tienté, au moins trente six mille » Monastères, que chacun fournis-

(1) Toutes trois dans la Méditerranée, aux pieds de la Sicile.

(2) Les Lettres de Donation de l'Isle de Malthe aux Chevalier de S. Jean de Jérusalém, sont du 10. Janvier 1529. Vieux style, c'est-à-dire, 1530.

1522. » se un homme, que les Fréres Prê-
» cheurs, Augustins & Carmes en
» fournissent tous ensemble à-peu-
» près trente-six mille aussi ; les
» Chevaliers de l'Ordre Teutoni-
» que, ceux de Rhodes, les Bernar-
» dins, Bénédictins, Chartreux,
» Célestins, &c. autant ; que cha-
» que Couvent de Filles soudoye
» un homme, que chaque Paroisse
» en fournisse un, on aura en tout
» tems une armée de cinq cens qua-
» rante mille hommes à opposer aux
» Turcs.

Ils pourvoyoient à la subsistance de cette Armée, à la fourniture des armes & des munitions de toute espéce, par des contributions legères, qui produisoient des sommes immenses sans être à charge à aucun des Contribuans ; ils n'oublioient pas de faire contribuer & même assez fortement, les Juifs.

Ils faisoient ensuite divers arrangemens œconomiques & militaires pour assurer l'exécution de leur entreprise. Leurs réflexions étoient

toujours assaisonnées de quelques invectives contre les Turcs, marque d'un zèle plus ardent qu'éclairé; ils ne les appelloient jamais que *Maudits*, *Malheureux*, *Chiens*, *Mutins*, *&c*. Ce projet (1) fut présenté au Pape en plein Consistoire, le 12. Juin 1523. nous ne voyons point qu'il ait été suivi; l'Italie avoit bien d'autres affaires.

(1) Manusc. de Béthune, n°. 8486, fol. 105.





DISSERTATIONS SUR DIVERS POINTS DE L'HISTOIRE DE FRANÇOIS PREMIER.

PREMIÉRE DISSERTATION.

Tableau de l'Empire Germanique relatif à l'Histoire, Liv. 2. Chap. 1. pages 17. & suivantes.

POUR se former une idée juste de la constitution de l'Empire, de ses loix, de ses forces, de l'autorité de son chef & de ses membres au tems

de la concurrence de Charles-Quint & de François I., il faut jetter un coup d'œil sur les principales révolutions arrivées en Germanie depuis Charlemagne jusqu'à la mort de Maximilien I. & diviser cet espace de tems en un certain nombre de périodes à travers lesquelles on puisse suivre la naissance, les progrès & le développement du droit public d'Allemagne.

On peut distinguer six de ces périodes : la Carlovingienne, la Saxonne, la Franconienne, celle de Suabe, celle de Hasbourg, Luxembourg & Bavière (ces trois n'en font qu'une) & enfin celle d'Autriche.

1°. PÉRIODE CARLOVINGIENNE.

Ce fut l'an 800. que Charlemagne, Roi de France, ayant conquis la Germanie & l'Italie, renouvella l'Empire d'Occident, détruit en 476. sous le jeune Augus-

tule, par Odoacre, Roi des Hérules. Cette cérémonie se fit à Rome, où Charles paroissoit alors en vainqueur, en maître, en bienfaiteur; le peuple le proclama, le Pape le couronna, & Charles parut tenir de leur libéralité ce qu'il ne devoit qu'à ses armes.

Le nouvel Empire put donc alors paroître composé de la France, de la Germanie, de l'Italie, & si l'on veut, d'une partie de l'Espagne que Charles avoit enlevée aux Sarrasins; mais qu'est-ce que c'étoit que cet Empire? Etoit-ce en effet l'Empire Romain qui sortoit de ses ruines? Il semble qu'en ce cas Charlemagne eût dû fixer son séjour à Rome, & que la France & la Germanie devoient n'être que des Provinces de cet Empire. Etoit-ce l'Empire des François étendu par conquête à la Germanie & à l'Italie? Les Romains ne l'entendoient pas ainsi, cette idée étoit pourtant assez naturelle, puisque la France étoit la patrie & le

Rer. Germanicar. scriptores *passim*. Eccardi corpus historic. Medii ævi. Puffendorff, chap. 8. de l'Empire d'Allemagne.

Patrimoine de Charlemagne. Etoit-ce enfin un Empire absolument nouveau & inconnu jusqu'alors qui s'établissoit en Germanie, qui embrassoit comme sa principale Province, cette même Italie, autrefois le centre de l'Empire, & qui s'unissoit comme égal & comme frere à la Monarchie Françoise, aux armes de laquelle il devoit sa naissance? Cette idée, qui n'étoit vraisemblablement ni celle de Charlemagne ni celle des Romains, fut cependant celle qui prévalut dans la suite à la faveur des conjonctures, Charlemagne n'y contribua pas peu en fixant son séjour à Aix-la-Chapelle qu'il avoit fait bâtir avec beaucoup de magnificence, pour être plus au centre de ses Etats, & donner la main à la France & à l'Allemagne.

Ses enfans firent de ses Etats divers partages qui attachèrent le titre d'Empereur, tantôt à la possession de l'Italie, tantôt à celle des deux Frances Orientale & Occidentale:

la France Orientale étoit la Germanie, ou du moins cette partie de la Germanie, connue aujourd'hui sous le nom de *Franconie*. Louis le Débonnaire qui réunissoit toute la succession de Charlemagne, à la réserve de l'Italie, étoit Empereur; Louis II. son petit-fils, le fut aussi, quoiqu'il ne possédât que l'Italie; Louis *le Germanique*, ainsi nommé, parce que la Germanie fut son lot, n'eut jamais le titre d'Empereur; mais le Traité de Verdun, selon les uns, de Thionville, selon les autres, qui, en 843. lui assigna la Germanie détachée de l'Italie & de la France Occidentale ou France proprement dite, est la première époque du droit public de l'Allemagne.

A travers tous les troubles qui intervertissent l'ordre des successions dans la race Carlovingienne, on apperçoit que la dignité Impériale étoit d'abord héréditaire, puisque les Princes Carlovingiens en disposoient entr'eux par des Traités de

partage, sans consulter les peuples ; mais vers l'an 875. Charles-le-Chauve ayant enlevé l'Italie à Carloman son neveu, se fit élire Empereur par les Italiens assemblés à Pavie & couronner par le Pape Jean VIII. En 880. l'Empire étant vacant, le même Pape Jean VIII. convoque une assemblée des Etats d'Italie pour élire un nouvel Empereur, & dans la formule de convocation il déclare que c'est à lui & aux Etats qu'appartient le droit de conférer la dignité Impériale. Ils élurent Charles *le Gros*, un des fils de Louis *le Germanique*. Ce Prince, après avoir réuni la France, la Germanie & l'Italie, fut déposé en 887. par les Etats de ces trois Royaumes.

Depuis cette déposition, l'on ne voit plus qu'un cahos de violences, d'usurpations, d'élections forcées & tumultueuses dont il ne résulte aucun droit certain. On ne sait ni quel est le siége de l'Empire ni quelle est sa constitution ; on voit seulement

la Maiſon Carlovingienne avilie & affoiblie par ſes diviſions, laiſſer tomber de ſes mains tous les Sceptres que la valeur de Charlemagne avoit accumulés, on voit la puiſſance uſurpée des Seigneurs s'élever peu à peu pendant toute cette période ſur les ruines de l'autorité monarchique, & pour ne point ſortir de la Germanie, on avoit vû dès l'an 860. Louis le Germanique, s'engager par une loi fondamentale à ne rien faire dans ſon Royaume que de concert avec les Etats.

L'Empire Romain avoit été détruit en Occident ſous un enfant, ce fut auſſi par un enfant que finit la Dynaſtie Carlovingienne en Germanie.

2°. PÉRIODE SAXONNE.

La mort de Louis IV. (c'étoit cet enfant) arrivée en 911., donna lieu à une tranſlation de Souveraineté mémorable dans l'Hiſtoire d'Al-

lemagne. Des trois branches qu'avoient formées les enfans de Louis le-Débonnaire, il ne restoit que celle de Charles-le-Chauve, dont le Chef étoit alors Charles-le-Simple, Prince foible & méprisé, que les Germains dédaignèrent de prendre pour Roi ; ils voulurent en choisir un de leur Nation, ils offrirent leur Couronne à Othon le Grand, Duc de Saxe, qui eut la générosité de la refuser. Il proposa Conrad, Comte de Franconie, qui par reconnoissance recommanda en mourant aux Etats d'Allemagne de lui donner pour successeur Henri, Duc de Saxe, fils d'Othon ; c'est ce Henri qui fut nommé *l'Oiseleur*, parce que les Députés qui vinrent lui annoncer son élection, le trouvèrent occupé à la chasse des oiseaux. C'est à lui proprement que commence la période Saxonne, qui comprend un peu plus d'un siécle, on la fait cependant commencer à Conrad. Depuis ce tems la Couronne Germa-

nique ou Impériale, n'a point cessé d'être élective.

Cette révolution fut favorable à la puissance des Etats de l'Empire. Maîtres de disposer de la Couronne, ils firent leurs conditions, ils se stipulérent des droits & des priviléges excessifs, ils observoient cependant assez religieusement de ne point porter la Couronne dans une Maison étrangére, tant qu'il y avoit des rejettons de la Maison regnante, & c'est ce qui donne la facilité de distinguer par Dynasties les diverses périodes de l'Empire, mais ils ne s'engageoient à rien sur cet article, toujours prêts à prendre le parti qui assûreroit le mieux leur élévation & leur indépendance. Toutes leurs démarches tendoient à ce but.

Tandis que les Empereurs Saxons étoient réduits par les Etats à la seule présidence d'une assemblée de Souverains, ils faisoient trembler leurs voisins, Othon I. soumettoit l'Italie, un Concile tenu à Rome,

en 964., réunissoit le Royaume d'Italie au Royaume d'Allemagne, établissoit d'une maniére éclatante la Souveraineté des Empereurs sur les Papes; accordoit à perpétuité à Othon & à tous ses successeurs le droit de nommer au S. Siége, ainsi qu'à tous les Archevêchés & Evêchés de leurs Royaumes.

3°. PÉRIODE FRANCONIENNE.

L'Empereur Henri II. étant mort sans enfans en 1024., l'Empire fut porté dans la Maison de Franconie, où il resta pendant un siécle. La période précédente avoit vû l'élévation des Princes séculiers, celle-ci vit l'aggrandissement du Clergé. Cet aggrandissement fut l'ouvrage de la politique autant que de la piété des Empereurs, mais ni leur piété ni leur politique ne furent assez éclairées. Désespérant d'abaisser par eux-mêmes la puissan-

Puffendorff, ch. 8. n. 24.

ce des Ducs & des Comtes, ils crurent devoir lui donner pour contrepoids la puissance des Evêques, ils conférérent à ceux-ci des Duchés & des Comtés avec la même autorité que les Princes séculiers y exerçoient, mais voulant retenir toujours l'Eglise dans la dépendance, ils établirent des Avoués pour gouverner conjointement avec les Prélats ; ces Avoués, ainsi que les Prélats, étoient à la nomination des Empereurs. Dans la suite, les Evêques ayant paru moins sensibles aux bienfaits dont les Empereurs les avoient comblés qu'à la contrainte que les Avoués leur imposoient, les Empereurs poussérent leur pieuse imprudence jusqu'à réunir les Avoueries aux Eglises même, jusqu'à prodiguer aux Evêchés & aux Abbayes les plus beaux droits régaliens. Les Evêques devenus puissans, furent ingrats, ils voulurent rendre la succession dans leurs Siéges indépendante des Empereurs. Les Ducs qui

avoient pénétré le motif qu'avoient eu les Empereurs en enrichissant le Clergé, se joignirent à lui, dès qu'il voulut secouer le joug des Empereurs, les Papes qui vouloient détruire le pouvoir des Empereurs en Italie, appuyérent la Ligue des Princes & des Evêques. Grégoire VII. envenime & augmente ces divisions, il soutient l'indépendance du Saint Siége, il s'érige en Juge & en Maître des Empereurs, il défend à Henri IV. de nommer aux Evêchés & d'investir les Evêques *par la crosse & l'anneau*, il excommunie l'Empereur, il est déposé par lui, il le dépose à son tour, il l'oblige de venir à ses pieds subir une pénitence rigoureuse, infamante, & demander un pardon payé par les sacrifices les plus honteux. Henri IV. veut se venger, mais trop tard, il assiége le Pape dans le Château Saint-Ange, il crée des Anti Papes, il remplit l'Italie de troubles par représailles, mais il ne peut calmer

ceux de l'Empire, Rome & les Evêques d'Allemagne lui disputérent toujours, ainsi qu'à son fils, le droit de nommer aux Evêchés & aux Abbayes, la fin de cette querelle fut une renonciation solemnelle faite par Henri V. en 1122. à ce droit de nomination, & l'affranchissement absolu des terres du S. Siége.

Ainsi les mesures prises par les Empereurs pour le rétablissement de leur puissance en Allemagne, & pour le maintien de leur puissance en Italie, tournérent contre eux. C'étoit en vain que Henri III., plein de ce dernier objet, avoit cru le remplir en plaçant sur le S. Siége des Prélats Allemands, cette préférence accordée aux Transalpins, n'avoit servi qu'à soulever contre les Emreurs le Clergé d'Italie, & qu'à le faire entrer avec plus de zéle dans les vûes de Grégoire VII. Ce fut vainement encore que les Empereurs crurent acquérir des Alliés utiles dans l'Italie, en permettant aux

Normands de chasser les Sarrasins de la Sicile, de la Pouille & de la Calabre ; les Normands plus dangereux pour l'Empire que les Sarrasins, ayant élevé sur la ruine de ceux-ci un Etat libre & presque indépendant, crurent qu'il étoit de leur intérêt de s'unir avec les Papes trop foibles alors pour leur nuire, contre les Empereurs dont la puissance étoit la seule qu'ils eussent à craindre. Cette union rendit les Papes plus entreprenans, parce qu'ils voyoient à leur porte des défenseurs & un asyle ouvert contre la vengeance des Empereurs.

La période Franconienne finit par un Empereur Saxon, comme la période Saxonne avoit commencé par un Empereur Franconien.

4°. PÉRIODE DE SUABE.

La période de Suabe (en joignant aux Empereurs de cette Maison un Empereur Franconien qui commen-

ce cette période & deux Empereurs étrangers quil a terminent) s'étend depuis 1138. jusqu'en 1271. Elle vit continuer & redoubler les querelles du Sacerdoce & de l'Empire & naître de leur sein les fureurs des Gibelins & des Guelphes. Les Empereurs toujours occupés au dehors, perdent toujours de leur autorité au-dedans. Le systême d'élever les Evêques pour abaisser les Ducs, ayant mal réussi, donnoit aux Empereurs deux ennemis, les Evêques, & les Ducs à abaisser. Pour y parvenir, ils tentérent un moyen qui réussissoit en France, ce fut d'exempter les Villes du pouvoir des Ducs & des Evêques, ils créèrent aussi au milieu des Duchés quelques Principautés séculiéres, qui ne dépendoient que d'eux, ils firent divers démembremens des Provinces trop vastes; tous ces coup d'autorité parurent soutenir la dignité Impériale sous le regne de Frédéric I., dit Barberousse, mais ce qui donna le plus d'éclat à ce

Pufendorff, c. 1. n. 2.

regne.

regne, c'eſt que Frédéric étoit un grand homme. Frédéric II., ſon petit-fils, eut auſſi un regne illuſtre, mais très-agité, il parut vouloir tranſporter en Italie le Siége de l'Empire, les Papes en frémirent, & lui ſuſcitèrent mille obſtacles, il leur fait une guerre opiniâtre & inutile à la faveur de laquelle les peuples d'Italie ſe mettent inſenſiblement en liberté, on y voit naître de toutes parts de petits Etats & ſe former des Républiques nouvelles. On peut regarder ce regne comme le terme fatal de l'autorité Impériale en Italie. La Maiſon de Suabe tarda peu à s'éteindre, le Royaume de Naples & de Sicile qui lui appartenoit, paſſa à la Maiſon d'Arragon, concurremment avec la maiſon d'Anjou, comme nous l'avons expliqué dans l'Introduction.

Les troubles qui ſuivirent la mort de Frédéric II. & un interregne de deux ans qui précéda l'avénement de Rodolphe de Haſbourg, ſont

comme le berceau du droit public Germanique. Les Etats d'Allemagne achévent de s'arroger les droits deSouveraineté qui leur manquoient & d'envahir les Domaines de la Couronne. Tous les Tributaires, tous les vassaux secouent le joug, la dignité Impériale s'avilit de jour en jour, & son autorité s'éclipse entiérement. Il ne se tenoit presque point de Diétes, les causes des Seigneurs ne se jugeoient point, ils se faisoient justice eux mêmes, de-là des guerres civiles, des brigandages, des ravages continuels. Ces désordres donnérent lieu à divers établissemens.

Les Etats conclurent en 1255. à Wormes & à Mayence une alliance perpétuelle pour le maintien de la paix publique & pour l'abolition des nouveaux péages que mille tyrans établissoient à main armée dans leurs terres. On nomma cette confédération : *la Ligue du Rhin.* L'Empereur Guillaume la signa pour en être le Chef. Les autres Nobles qui

ne purent ou ne voulurent pas entrer dans cette aſſociation génerale, en formérent de particuliéres, nommées *Ganerbinats.* L'objet des Ganerbinats étoit de fortifier & de défendre à frais communs quelque Château pour arrêter les brigands & procurer la sûreté de certains Cantons. Comme c'étoit le défaut de Juſtice qui avoit produit les violences qu'on vouloit réprimer, le Préſident de chacune de ces Ligues devoit juger toutes les cauſes des Confédérés.

Les Villes commerçantes ſuivirent l'exemple de la Nobleſſe, elles s'unirent pour les intérêts de leur commerce trop interrompu par les diſcordes publiques, elles formèrent la célèbre Ligue Hanſéatique, ainſi nommée du vieux mot *Hanſa*, Communauté ou Ligue ; cette Ligue accrue par le temps & par ſes ſuccès, embraſſa bien-tôt juſqu'à quatre vingt Villes, les plus riches & les plus puiſſantes de l'Allemagne.

Elles se distribuérent en quatre classes. Lubeck étoit à la tête de la premiére (& de toute la Ligue en général), Cologne de la seconde, Brunswick de la troisiéme, Dantzick de la quatriéme. Leur commerce s'étendit par toute l'Europe, elles firent trembler la Suéde & le Dannemarck ; leurs principaux comptoirs étoient à Londres, à Bruges, à Berghen en Norwége, à Novogorod.

Les tentatives des Empereurs pour reprendre quelques portions de l'autorité Souveraine, étoient toujours malheureuses. Les Villes qu'ils avoient affranchies du joug des Seigneurs pour leur en imposer un plus légitime & plus doux, n'eurent pas plus de reconnoissance que n'en avoient eu les Evêques, la liberté seule put les flatter ; le dégré de puissance où elles parvinrent, leur donna même de plus hautes prétentions, elles voulurent partager avec les Princes & les Evêques le Gouver-

nement général de l'Empire, elles aspirèrent à la dignité d'Etats qu'il fallut bien leur accorder.

Cette période de Suabe vit le Collége Electoral se former & exclure les autres Princes de l'Empire des Assemblées qui se tenoient pour l'élection des Empereurs. Les Grands Officiers de la Couronne, non-contens d'avoir rendu leurs offices héréditaires, d'avoir acquis la Souveraineté dans leurs domaines, & de partager l'autorité Impériale, voulurent encore être distingués par des droits exclusifs. Dès le tems des Empereurs Franconiens, ceux des Ducs qui exerçoient les grandes Charges de la Couronne, jouissoient avec les trois Primats de Mayence, de Cologne & de Tréves, d'un droit appellé *Jus prætaxandi* ou droit de première élection, c'est-à-dire, qu'avant de conférer avec le corps entier des Etats sur le choix d'un Empereur, ils convenoient entre eux de ce choix. Cette prérogative pouvoit

être illusoire, puisque la délibération de leur assemblée particuliére pouvoit être cassée à la Diéte générale, mais les conjonctures les servirent bien. Les guerres civiles, les brigandages publics ayant fait dégénérer en corvée le droit d'assister aux Diétes par la nécessité qu'ils imposoient de se faire escorter pour le moindre voyage, les Seigneurs peu puissans s'accoutumèrent à regarder comme un privilége précieux la dispense de venir aux Diétes, mais les grands Officiers plus particuliérement obligés par le devoir de leurs charges d'assister aux Diétes, surtout aux Diétes d'élection, flattés d'ailleurs d'y paroître avec l'appareil de la puissance, attirèrent insensiblement à eux seuls le droit d'élire l'Empereur. Les autres Etats ne furent exclus d'abord que par le fait sans aucune loi. L'Empereur Richard n'eut pour Electeurs en 1256. parmi les Ecclésiastiques, que l'Archevêque de Mayence, comme Ar-

chi-Chancelier d'Allemagne, l'Archevêque de Cologne, comme Archi-Chancelier d'Italie, l'Archevêque de Tréves, comme Archi Chancelier du Royaume d'Arles, & parmi les séculiers que le Roi de Bohême (1), comme Grand Echanson, le Duc de Bavière, Comte Palatin. comme Grand Sénéchal ou Grand Juge de la Couronne, le Duc de Saxe comme Grand Maréchal, & le Margrave de Brandebourg comme Grand Chambellan. Tels ont été depuis les sept Electeurs. L'Archevêque de Mayence, comme seul Archi-Chancelier de (2) l'Empire, convoquoit les Diétes Electorales, à son défaut, c'étoit le Comte Palatin, comme Grand Juge de la Couronne, l'élection se faisoit dès-lors

(1) Les Empereurs avoient érigé la Bohême en Royaume vers le commencement du treiziéme siécle.

(2) Les Archi-Chanceliers d'Italie & du Royaume d'Arles, n'avoient qu'un titre autrefois réel, alors illusoire.

à Francfort, le couronnement à Aix-la-Chapelle.

5°. PERIODE DE HASBOURG, LUXEMBOURG ET BAVIERE.

Cette période qui s'étend depuis 1273. jusqu'en 1437., est mêlée d'Empereurs de diverses Maisons, tous nommés par les seuls Electeurs. La Maison de Hasbourg n'est autre, comme on sait, que la célèbre Maison d'Autriche, mais cette période ne comptant que deux Empereurs de la Maison de Hasbourg, qui même ne se succédèrent pas immédiatement, on ne les rapporte point à cette Dynastie non-interrompue d'Empereurs Autrichiens, qui ont occupé le trône depuis 1437. jusqu'à nos jours, & qui forment la sixiéme & dernière période.

Id. ibid. n. 26. & suiv.

Pendant la cinquiéme dont il s'agit ici, les Electeurs continuérent de se séparer des autres Etats, de

former un Collége particulier, auquel étoit réservée la nomination des Empereurs, & d'attirer à eux seuls la plûpart des affaires. En 1338. les Diétes de Rensée & de Francfort confirmérent leurs prérogatives. Mais c'est dans les Diétes de Nuremberg & de Metz, tenues en 1356. par l'Empereur Charles IV. de la Maison de Luxembourg, que ces prérogatives ont reçu leur plénitude par la fameuse Bulle d'or, devenue une des loix fondamentales de l'Empire.

La Bulle *d'or*, ainsi nommée, non à cause de l'excellence des reglemens qu'elle contient, mais à cause du sceau d'or en forme de petite bouteille, dont elle fut scellée, consiste en 30. Chapitres, dont les 23. premiers ont été publiés dans la Diéte de Nuremberg, le 10. Janvier 1356., & les 7. autres dans la Diéte de Metz le jour de Noël de la même année, nous n'en rapporterons que les principales dispositions, sans

égard à l'ordre très-peu méthodique des articles.

1°. Elle fixe le nombre des Electeurs à ſept, *per quos velut ſeptem* (1) *candelabra lucentia in unitate ſpiritûs ſeptiformis ſacrum illuminari debet Imperium.*

2°. Elle aſſigne à chacun d'eux un des grands Offices de la Couronne, qu'elle attache à l'Electorat.

3°. Elle régle le cérémonial de l'élection & du couronnement. L'élection doit ſe faire à Francfort, à la pluralité des voix recueillies par l'Archevêque de Mayence dans cet ordre : l'Archevêque de Tréves ; l'Archevêque de Cologne, le Roi de Bohême (2), le Comte Palatin du

(1) On ne ſe ſouvint pas de cette excellente raiſon, lorſque vers le milieu du dernier ſiécle, on créa un huitiéme Electorat dans la Maiſon Palatine, & vers la fin du même ſiécle un neuvieme dans la Maiſon de Brunſwick.

(2) La Bulle d'or met le Roi de Bohême à la tête des Electeurs Laïcs, & accorde à cet Electorat divers privilèges, parce que Charles IV. étoit lui-même Roi de Bohême.

Rhin, le Duc de Saxe, le Marquis de Brandebourg. Le couronnement doit être fait à Aix-la-Chapelle par les mains de l'Electeur de Cologne.

4°. Autrefois tous les Princes de Maison Electorale prétendoient participer au droit d'élire les Empereurs, la Bulle d'or borne ce droit à la personne des Electeurs, régle leurs successions conformément au droit de primogeniture établi dans toutes les Monarchies, & déclare les Electorats indivisibles.

5°. La Bulle d'or confirme aux Electeurs tous les droits de la supériorité territoriale, déclare leur personne sacrée, punit comme criminels de Lèze-Majesté ceux qui auront attenté à leur vie, assûre aux Electeurs la prééminence sur tous les Princes de l'Empire.

6°. Elle établit deux Vicaires de l'Empire, le Duc de Saxe & le Comte Palatin, qui pendant la vacance du Trône Impérial, exerce-

ront, chacun dans leur diſtrict; preſque tous les droits dont jouiſſent les Empereurs. Le Vicariat de Saxe s'étend ſur toutes les terres où le droit Saxon eſt obſervé, ce qui comprend la Weſtphalie, le Holſtein, la Poméranie, le Brandebourg, la Haute & Baſſe Saxe, la Thuringe, la Miſnie, la Luſace, la Moravie. Le Vicariat Palatin embraſſe le Haut & le Bas Rhin, la Franconie & la Suabe. Le Duc de Saxe & le Comte Palatin jouiſſoient de ce droit de Vicariat & d'adminiſtration de l'Empire pendant la vacance avant la Bulle d'or, qui confirme plutôt qu'elle ne confére ce droit.

Le reſte ne fait que régler des cérémonies & des préſéances.

Le ton qui régne dans ce décret, l'eſprit qui ſemble en avoir dicté tous les articles, méritent quelque attention. Jamais Deſpote Aſiatique n'eut une étiquette plus fière. L'Empereur fait tout de ſa pleine puiſſance & autorité Impériale; il mande à tous

les Etats de l'Empire ses volontés suprêmes, il enjoint, il menace, il confirme, il abroge, il inflige des peines, il accorde des graces, il confére des titres & des droits, il dicte des loix à ses sujets, & ces sujets sont des Souverains : s'il éléve les Electeurs jusqu'à lui, c'est toujours en paroissant s'abaisser jusqu'à eux, c'est en leur tendant une main protectrice ; leur grandeur & leur puissance semblent des dons de sa bonté généreuse. Si leur personne est sacrée, c'est, dit l'Empereur, parce qu'ils sont partie de notre corps, *nam & ipsi pars corporis nostri sunt.* S'il les appelle les bases solides & les colonnes immobiles du Saint-Empire, ils n'obtiennent ces qualifications glorieuses qu'à cause de l'honneur qu'ils ont d'exercer un office dans le Palais de l'Empereur. Son autorité, moitié despotique, moitié paternelle, pousse ses attentions supérieures jusqu'à leur ordonner de faire apprendre à leurs fils le Latin, l'Italien & le Sclavon.

C'est par une suite du même esprit qu'il s'attache à mettre un grand intervalle entre les Electeurs & les autres Princes de l'Empire, qu'il traite de conspirations les associations des Villes, qu'il les défend pour l'avenir sous des peines rigoureuses, qu'il ne fait que tolérer celles qu'il trouve établies, & qu'il paroît se promettre de les détruire dans la suite.

On peut envisager la Bulle d'or comme une tentative nouvelle pour relever l'autorité Impériale, tentative pareille à celles que les Empereurs avoient faites plusieurs fois, tantôt en opposant le Clergé aux Princes séculiers, tantôt en affranchissant les Villes du pouvoir des Princes tant séculiers qu'ecclésiastiques. Charles IV. tâchoit de concentrer toute l'autorité dans le corps Electoral, espérant la retirer plus aisément des mains de sept Princes que des charges particuliéres, réunies à leurs dignités, attachoit à

sa personne, qu'il ne l'eût pû faire des mains d'une multitude de Princes & de Villes. Mais comment les Etats, si jaloux de leur liberté, purent-ils appuyer de leur consentement un Diplome où tout respiroit le despotisme? C'est que ce Diplome ne leur enlevoit ni le droit d'assistance aux Diétes, ni celui de Souveraineté chez eux, & qu'après avoir dépouillé l'Empereur des prérogatives réelles de la Royauté, ils ne lui envioient point la prérogative chimérique de parler en maître.

Les Electeurs abusérent bien-tôt contre l'Empereur Venceslas des droits que Charles IV. son pere, leur avoit confirmés, ils le déposérent en 1400. Ainsi la tentative d'élever les Electeurs pour abaisser tous les autres Etats, tourna encore au détriment de l'autorité Impériale.

Cette cinquiéme période vit les accroissemens d'une autre Puissance qui s'établissoit depuis long-temps

dans la Franconie, dans la Suabe & sur le Rhin, & qui servit encore de moyen aux Empereurs pour tenter une diversion en faveur de leur autorité. Je veux parler de ce qu'on appelle la Noblesse immédiate de l'Empire. L'extinction des Maisons Impériales de Franconie & de Suabe, dont aucun Prince n'hérita, ayant mis les fiefs de ces Provinces dans la mouvance directe de l'Empire, les Nobles qui les possédoient s'unirent pour conserver la liberté; ils formérent un corps particulier, indépendant de l'Empereur & des Princes, & soumis immédiatement à l'Empire. Les Empereurs les souffrirent d'abord, les protégérent ensuite, & redoublant cette protection à mesure que la puissance des Etats devenoit plus redoutable, ils accordérent à la Noblesse immédiate tant de priviléges que les Etats en murmurérent; la Noblesse immédiate eut avec eux des contestations très-vives, dans les-

quelles les Empereurs lui témoignèrent une faveur marquée. Cette faveur même empêcha la Noblesse immédiate d'être introduite aux Diétes, les Etats ne voulant point l'admettre parmi eux, & les Empereurs n'étant point fâchés d'avoir à protéger contre les Etats un corps qui puisse au moins leur donner de l'inquiétude.

6°. PERIODE AUTRICHIENNE.

Enfin l'année 1437. vit la Maison d'Autriche remonter sur le Trône Impérial pour ne le plus quitter. Nous n'avons à examiner de cette dernière époque que la partie qui s'étend jusqu'à la mort de Maximilien I. en 1519. Cet espace de temps voit naître ou se perfectionner des établissemens considérables. On sent assez que de tant de partages de l'autorité devoit naître un choc violent, toujours funeste à la tranquilité publique. En effet l'Al-

Id. ibid. n. 37. & suiv.

lemagne n'avoit peut-être jamais été plus cruellement déchirée que sous le regne, d'ailleurs assez brillant de Sigismond, dernier Empereur de la Maison de Luxembourg. L'Empereur Albert d'Autriche s'occupa des moyens d'assurer la paix de l'Empire. Il renouvella uue distribution que Sigismond avoit déja faite des Etats en un certain nombre de cercles, dont chacun devoit avoir un Chef ou Directeur chargé de veiller au maintien de la paix dans son département. Albert fit d'abord sa distribution en quatre cercles, puis en six ; mais cet établissement ne fut porté à sa perfection que par Maximilien, qui en 1500. dans la Diéte d'Ausbourg, divisa d'abord l'Allemagne en six cercles, & qui en 1512. dans la Diéte de Cologne, étendit cette division jusqu'à dix. Ces dix cercles sont ceux d'Autriche, de Baviere, de Suabe, de Franconie, de haute & de basse Saxe, de Westphalie, du haut &

du bas Rhin, enfin celui de Bourgogne, qui comprend les Pays-Bas & la Franche-Comté. La politique de Maximilien fit comprendre ces Etats, quoiqu'étrangers à l'Allemagne, dans la division des cercles, pour engager l'Empire à les protéger contre la France. La Bohême & la Prusse refusèrent d'entrer dans aucun cercle, craignant qu'on ne leur imposât des taxes dont elles avoient été jusqu'alors exemptes.

L'effet naturel de cette division de l'Allemagne en dix cercles, fut de contenir plus aisément les Princes dont les querelles auroient pu troubler la paix publique, de mettre plus de correspondance dans le Gouvernement des différentes contrées de l'Allemagne, de faciliter le recouvrement des deniers publics, de fixer avec plus de connoissance les contingens de chaque Etat. On nomma pour Directeurs des Cercles les Princes les plus puissans de chaque cercle.

Cette distribution favorisa l'éta-

blissement de la paix publique, dont le même Empereur Maximilien avoit jetté les fondemens à la Diéte de Wormes, en 1495. Tous les efforts de ses prédécesseurs n'avoient pu faire cesser l'Anarchie, qui désoloit l'Allemagne; la négligence de Fréderic III. père de Maximilien, avoit encore redoublé la licence; Electeurs, Princes, Gentilshommes, Villes Municipales, Paysans, tout s'armoit, tout faisoit la guerre, & croyoit avoir droit de la faire, pourvu qu'elle fût précédée d'un défi. Les Boulangers du Palatinat défioient les Villes voisines. Le Comte de Solms étoit défié par son cuisinier & par son marmiton. La France avoit aussi éprouvé autrefois les mêmes horreurs, mais elle avoit su s'en délivrer plutôt. En général le Gouvernement François, sorti du même berceau que le Gouvernement Germanique, c'est-à-dire de la domination Carlovingienne, fut long-temps en proie aux mêmes abus, toute la

différence ne consiste que dans les moyens tentés de part & d'autre pour parvenir à les corriger. L'événement a fait voir que la France avoit pris la voie la plus sûre, en réunissant toute l'autorité sur la tête de ses Rois, tandis que l'Allemagne partageant & diminuant sans cesse l'autorité de ses Chefs, n'a fait qu'irriter ses maux par les remédes même qu'elle employoit pour les guérir. On a vu combien d'associations & de ligues le projet de rétablir le paix publique avoit fait naître ; toutes ces ligues, nécessairement jalouses & ennemies, troubloient sans cesse la paix qu'elles prétendoient établir ; tout le monde pouvoit faire du mal & tout le monde en faisoit. Les loix osoient à peine faire entendre leur voix impuissante & méprisée. Toutes les ordonnances pour le maintien de la paix publique, n'avoient jamais été portées que pour un temps fort court ; on s'estimoit trop heureux quand on pouvoit les faire obser-

ver pendant quelques années ; le Clergé de son côté, en publiant la *tréve du Seigneur*, n'osoit rien enjoindre ni rien défendre, de peur de révolter des hommes indociles & violens, il se contentoit d'exhorter avec douceur les brigands à modérer leurs excès ; on usoit de ménagement avec le crime, & le crime plus insolent se prévaloit de cette foiblesse.

Enfin le vœu de tous les Etats de l'Empire avoit produit sous Maximilien ce recès de la Diéte de Wormes, confirmé depuis par tant d'autres recès, & qui est connu parmi les loix de l'Empire, sous le nom de la *Paix publique* ou de la *Paix profane*.

Puffendorff. chapit. 8. l. 39.

Par ce recès les défis particuliers furent abrogés & différentes peines prononcées contre les infracteurs ; on ôta même tout prétexte à l'infraction, un Tribunal suprême fut érigé pour juger les différens qui naîtroient entre les Etats ; c'est

ce Tribunal qu'on nomme la *Chambre Impériale.*

Dans cette même Diéte de Wormes, l'Empereur fit un acte de foiblesse bien mémorable, en promettant de ne contracter aucune alliance au nom de l'Empire sans le consentement des Etats. C'étoit la première fois que les Empereurs dépouillés de tant de droits, rassasiés de tant d'outrages, avoient vu leur liberté restrainte à cet égard par une loi publique, depuis que l'Empire étoit sorti de la Maison Carlovingienne.

Les Etats voulurent encore faire un autre affront à leur Chef, celui d'établir au milieu même de sa Cour un Conseil perpétuel de Régence, qui fût autorisé à faire tous les réglemens convenables au bien de l'Allemagne; après beaucoup d'oppositions de la part de l'Empereur & beaucoup d'instances de la part des Etats, on supprima le nom & on établit la chose; on nomma huit Conseillers, chargés de suivre la

Cour Impériale & d'y veiller aux intérêts de l'Empire, c'est ce qu'on appella le *Conseil Aulique*. C'étoient huit espions donnés à l'Empereur, huit censeurs de sa conduite, huit juges de ses actions; mais la Cour fit sur eux son effet ordinaire, de séduire & de corrompre. Les Empereurs surent tourner à leur avantage & mettre dans leur dépendance cet établissement injurieux & gênant qui s'étoit formé malgré eux. Ils l'ont même opposé avec succès à la Chambre Impériale, & la concurrence qui s'est élevée entre ces deux Tribunaux, a rendu quelque Jurisdiction aux Empereurs; mais en prenant le Conseil Aulique dans le temps que nous considérons, c'est-à-dire à la mort de Maximilien, ce n'étoit qu'un nouveau Monument de la tyrannie exercée par les Etats sur les Empereurs.

RÉCAPITULATION.

EN résumant tout ce qui vient d'être

tre remarqué sur les différentes Périodes du Gouvernement Germanique, on voit que depuis la décadence des Princes Carliens, & la translation de l'Empire en Allemagne, jusqu'à la mort de Maximilien, la puissance des Etats n'a presque point cessé de s'élever, ni celle des Empereurs de s'abaisser. Ce n'est pas que pendant un si long intervalle l'une & l'autre puissance ait toujours marché d'un pas égal, l'une vers sa grandeur, l'autre vers sa ruine; les événemens ont été tour-à-tour favorables & contraires à l'une & à l'autre, les conjonctures ont changé mille fois; de grands Empereurs ont quelquefois regné en vrais Monarques, & leur gloire personnelle a servi leur autorité; mais les fruits de leurs travaux ont été séchés dans leur fleur par des successeurs peu dignes d'eux. Charles IV. paroît le Législateur & le Souverain de la Germanie: quatre Electeurs déposent Vencessas son fils. C'est ainsi que l'autorité Impériale a eu son

flux & son reflux; mais les digues puissantes qu'on lui a opposées d'abord de loin en loin, ensuite de proche en proche, l'ont enfin resserrée dans le canal le plus étroit. La Période Saxonne a vu l'aggrandissement des Princes séculiers; la Période Franconienne, celui des Prélats; la Période de Suabe, celui des Villes; la Période de Hasbourg, Luxembourg & Baviere, a mis le sceau à la prééminence des Electeurs, & à l'indépendance de la Noblesse immédiate de Franconie, de Suabe & du Rhin. Enfin la Période Autrichienne a donné naissance à divers établissemens & réglemens, où l'on ne perd jamais de vue le double objet: 1.° De fermer les playes causées par l'Anarchie. 2.° De borner & presque d'anéantir l'autorité Impériale.

Telle est (autant qu'on peut rapporter la foule des événemens, à des idées & à des époques précises;) la gradation par laquelle le Corps Germanique est parvenu à cette com-

plication d'intérêts & de droits contraires, balancés, combattus, respectés cependant les uns par les autres, & qui forment cette Constitution singulière, qu'aucun autre Etat peut-être ne pourroit supporter.

DROITS RESPECTIFS.

Le Corps Germanique s'étoit assuré tous les droits réels, & n'avoit laissé à son Chef que les droits honorifiques.

Mais pour détailler ces droits respectifs :

Les Empereurs conféroient les titres & les dignités, excepté celle d'Etat de l'Empire, parce que celle-ci entraînoit un pouvoir réel ; ils accordoient les dispenses d'âge, le droit de foires, celui de battre monnoye ; ils convoquoient les Diétes, ils y présidoient, ils conféroient les petits fiefs vacans, & donnoient relativement à ces fiefs des Expectatives ; enfin pour enfler la liste des droits de leur éminente & foible

Puffendorf, c. 8. 49.

Couronne, on est obligé de compter pour quelque chose le droit de *Premières Prières*, dont ils jouissoient dans les Chapitres & Maisons Religieuses, & celui de recevoir les trop modiques revenus d'un domaine presque réduit à rien.

Les Electeurs jouissoient du droit exclusif d'élire l'Empereur. Ils décidoient seuls de la nécessité d'élire un Roi des Romains ; ils prétendoient aussi avoir seuls le droit de déposer l'Empereur. Mais les autres Etats prétendoient devoir y participer. Les Electeurs formoient un Collége particulier dans les Diétes ; ils attiroient à eux seuls toutes les affaires, autant qu'ils pouvoient, ils concouroient à la collation des Electorats vacans, ils jouissoient dans leurs états d'une pleine souveraineté ; il leur étoit seulement défendu, par égard pour la liberté publique, d'établir de nouveaux péages.

Les Etats, Princes, Prélats & Villes assemblés dans les Diétes Générales, avoient seuls les droits vrai-

ment Régaliens, ces droits qui distinguent les Souverains des particuliers puissans, celui de faire la guerre, la paix, des alliances, d'envoyer des Ministres publics au nom de l'Empire, de porter des loix générales, d'établir des Tribunaux, d'en nommer les membres ou d'en attribuer la nomination, de juger les causes civiles ou criminelles des Princes, de concourir à la collation des grands fiefs & de la qualité d'Etat & Prince de l'Empire, d'exercer la haute-Police de l'Eglise Germanique, de s'opposer à toute aliénation du Domaine de l'Empire. D'ailleurs, les Etats exerçoient chacun chez eux tous les droits de la souveraineté, excepté celui d'établir de nouveaux péages.

POLITIQUE EXTERIEURE.

Maximes Féodales de l'Empire.

Tel étoit alors l'Etat de l'Allemagne, considérée dans sa constitution & dans son administration intérieu-

re. Si on l'envifage dans fes rapports extérieurs, on la voit bornée au Nord par le Dannemarck & les autres Puiffances qui s'étendent, foit fur la mer du Nord, foit fur la mer Baltique, à l'Eft par les Royaumes de Pologne & de Hongrie, au Sud-Eft par la Turquie, au Sud par l'Italie, au Couchant par la France & la Suiffe. Mais les prétentions de l'Empire s'étendoient fi fort au-delà de ces limites, qu'elles fembloient devoir foulever contre lui tous fes voifins. Les Publiciftes Impérialiftes avoient formé une Jurifprudence, à la faveur de laquelle l'Empire, élevé fur des fondemens éternels, n'avoit rien à craindre des révolutions les plus funeftes ; ils remontoient jufqu'au temps de Charlemagne, examinoient quelle étoit alors l'étendue de la domination Impériale, & fuppofant que depuis ce temps l'autorité des Empereurs n'avoit pas ceffé d'être, du moins tacitement, renfermée dans les mêmes bornes que du temps de Maximilien,

ils en concluoient que ces Empereurs, toujours Chefs, jamais maîtres de l'Empire, avoient bien pû en accroître l'étendue par des conquêtes, mais non la diminuer par des aliénations.

En développant cette proposition, ils distinguoient le domaine direct ou suprême, du domaine utile ou de la souveraineté immédiate. L'Empire avoit possédé des pays qu'il ne possédoit plus ; d'autres Etats qu'il n'avoit point possédés, mais qui avoient relevé de lui, étoient devenus indépendans. Or, les droits, soit de domaine direct, soit de domaine utile, une fois acquis à l'Empire, n'ont pu, disoient les Jurisconsultes Allemans, être perdus que par prescription ou par aliénation. La prescription n'a pu avoir lieu à l'égard du domaine direct, il est imprescriptible de sa nature, du moins de la part du vassal. L'aliénation que quelques Empereurs peuvent avoir faite du domaine suprême de l'Empire, est essentiellement nulle, si

elle n'a été confirmée par les suffrages du Corps Germanique, assemblé en Diéte, & cette nullité n'a pu être couverte par la prescription postérieurement acquise, suivant la maxime : *Quod initio non valet, tractu temporis non potest convalescere.* Et qu'on ne dise pas que le domaine suprême, n'étant en quelque sorte qu'un droit honorifique, les Empereurs ont pu en disposer ; il suffit que ce droit emporte ceux de réunion, de confiscation, &c. pour qu'on doive l'envisager comme un droit utile, dont le Corps Germanique, (auquel seul il appartenoit,) n'a pas dû être privé par le fait d'un Administrateur infidèle.

On alléguoit, pour appuyer ces raisons, le serment même que les Empereurs avoient de tout temps prêté à leur élection ; serment qui leur lioit les mains pour toute aliénation, & qui les obligeoit de travailler sans cesse à la conservation & au recouvrement de tous les droits appartenans à l'Empire.

A l'égard du domaine utile, si les Empereurs n'ont jamais pû aliéner irrévocablement les terres de l'Empire, ils ont pû depuis Charlemagne, jusqu'à Maximilien I. les concéder en fief, parce que la prohibition de ces sortes d'inféodations a une époque certaine & postérieure à ce temps-là. L'Empire n'a pas cru devoir declarer nulles les inféodations faites par les Empereurs seuls, & sans l'intervention du Corps Germanique. 1°. Parce que les investis étoient toujours obligés de servir l'Empire & de reconnoître son Domaine suprême. 2°. Parce que la clause de Réversion, au défaut d'héritiers, inférée dans ces investitures, empêchoit qu'on ne les confondît avec de véritables aliénations. Ainsi l'Empire regardoit comme légitimes possesseurs de ses Fiefs, ceux à qui les Empereurs les avoient concédés sous la mouvance de l'Empire.

Mais la plûpart de ces Fiefs avoient passé dans des mains étrangères, par vente, par donation, par

échange, par conquête. Ces nouveaux possesseurs ne tenoient point leur droit de l'Empire, ils le tenoient ou de leur épée, titre violent & injuste, ou de vassaux qui n'avoient point le droit d'aliéner, & qui n'avoient pû s'arroger ce droit sans encourir la commise par leur félonie; l'Empire regardoit donc le domaine utile de ces Fiefs concédés par les Empereurs, & sortis par la suite des mains des Concessionnaires, comme réuni & consolidé au domaine direct, soit par l'extinction de la postérité des Concessionnaires, soit par la félonie de ces vassaux ingrats & usurpateurs, qui avoient prétendu dépouiller l'Empire leur bien-faiteur, de son domaine direct, en faisant passer ses Fiefs sans son aveu dans des mains étrangères. Les Détenteurs étrangers de ces fiefs n'ont jamais joui qu'en vertu d'un titre essentiellement nul, puisqu'il n'étoit émané ni de l'Empire, ni de l'Empereur, & le laps de temps n'a pu légitimer ce titre : 1.° Parce qu'il

ne valide point ce qui eſt vicieux dans ſon origine. 2°. Parce que le domaine utile de ces fiefs ayant été réuni de droit au domaine direct, dès le temps de la vacance ou de la commiſe, & le droit de domaine direct n'ayant pas pû être preſcrit, le domaine utile n'a pas pû l'être davantage.

Si les Détenteurs étrangers, pour juſtifier le droit de conquête, alléguoient de la part des Feudataires de l'Empire des excès qui euſſent autoriſé leurs voiſins & leurs ennemis à les dépouiller, les Impérialiſtes répondoient qu'il n'avoit appartenu qu'à l'Empire de faire juſtice de ſes Feudataires, & d'en recueillir la confiſcation ; mais que les crimes des vaſſaux ne pouvoient porter préjudice aux droits du Seigneur ſuzerain ; qu'enfin on n'avoit pû ſous ce prétexte envahir ni le domaine direct, ni le domaine utile des Fiefs Impériaux.

D'après cette Juriſprudence, l'Allemagne ne voyoit autour d'elle que

des usurpateurs ; elle prétendoit ; mais cela étoit très-contesté, que la Pologne avoit été un fief de l'Empire ; du moins la Mazovie & la Silésie l'avoient été incontestablement. L'Allemagne avoit les mêmes prétentions sur la Hongrie, elle alléguoit l'inféodation faite par l'Empereur Henri II. à S. Etienne, Roi de Hongrie, au commencement du onziéme siécle, & la suzeraineté de l'Empire reconnue vers le milieu du même siécle, par les Rois Pierre & André ; mais les Hongrois interprétoient cette inféodation & ces reconnoissances. L'Italie presque entière étoit réclamée par l'Empire ; soit quant au domaine suprême, soit quant au domaine utile. En France, toutes les Provinces qui avoient formé autrefois les Royaumes de Bourgogne & d'Arles, étoient autant de fiefs de l'Empire, puisque ces Royaumes avoient été possédés par les Empereurs depuis Henri III. jusqu'à Fréderic II. L'Allemagne regardoit le Dannemarck comme

un de ses fiefs, prétention très-contestée par les Danois ; elle avoit sans doute la même prétention sur la Suéde, s'il est vrai, comme le dit Puffendorff, que Maximilien I. ait ordonné aux Etats de Suéde, d'obéir à un Arrêt du Sénat de Dannemarck, & qu'il les ait menacés, sur leur refus, de procéder contre eux, selon les loix de l'Empire.

En général tous les voisins de l'Allemagne opposoient à ses vastes prétentions, des raisons peut-être assez solides. Ceux qui avoient conquis leurs Provinces sur des vassaux de l'Empire, disoient que si l'Empire vouloit empêcher qu'on n'occupât ses Fiefs, il falloit qu'il empêchât ses vassaux de provoquer leurs voisins par des outrages, ou qu'il en fît justice lui-même ; que l'Empire n'étant point intervenu dans les querelles dont le fruit avoit été la conquête de ses fiefs, il devoit être censé avoir renoncé à son domaine direct ; que la po-

litique de l'Empire seroit trop cruelle & trop artificieuse, si, voyant ses vassaux injustement armés contre leurs voisins, au lieu d'arracher aux premiers ces armes dont ils abusoient, il attendoit que le sort eût puni leur audace, en les privant de leurs domaines, pour venir ensuite redemander au parti victorieux, des domaines devenus le prix de son sang & de ses travaux; que le droit des gens autorisoit toute puissance à retenir le bien d'un injuste aggresseur, soit à titre de conquête, soit à titre de sûreté, soit à titre d'indemnité pour les frais de la guerre; & que quand ces titres étoient confirmés par une possession plus que centenaire, on ne pouvoit entreprendre de leur porter la moindre atteinte, sans vouloir renverser toutes les barrières de la sûreté & de la tranquillité publiques.

Ceux qui avoient acquis les Fiefs de l'Empire par des voyes plus douces que la conquête, n'en avoient que plus de facilité à faire valoir

leurs titres ; mais tous indiſtinctement, quelle que fut l'origine de leur poſſeſſion, appelloient à leur ſecours le plus puiſſant, le plus univerſel de tous les droits, qui les ſupplée & les confond tous, la preſcription.

Toutes les Nations, diſoient-ils, ont des prétentions les unes contre les autres ; peu de Puiſſances ont commencé par un titre irréprochable, le temps a ſeul légitimé preſque tous les titres aujourd'hui reſpectés, le droit des gens n'a point de loi plus ſacrée que la preſcription, parce qu'il n'en a point de plus propre à maintenir la tranquilité publique. L'Univers ſeroit le théâtre éternel du brigandage & de la violence, ſi la preſcription n'étoit plus un mur d'airain contre des prétentions vieillies & abandonnées. On allégue en vain certaines bornes que le droit civil a miſes à l'uſage de la preſcription entre les particuliers, ces bornes ſont inconnues dans le droit des gens ; celui-ci eſt d'un ordre bien

plus éminent, les intérêts qu'il régle, ont une influence bien plus forte & bien plus vaste sur la félicité publique. Il n'y a point d'inconvénient à défendre, dans certains cas, la prescription entre particuliers, parce que la possession de tout citoyen doit naturellement être fondée sur des titres que les loix puissent avouer, au lieu que le droit de la guerre, établi entre les Nations, ayant donné aux titres de presque toutes les Puissances, une origine violente, la prescription seule a pû les légitimer & couper la racine des guerres. C'est encore bien vainement qu'on allégue la nature des loix féodales d'Allemagne, qui rendent imprescriptibles les droits de la Couronne Impériale, malgré la négligence des Empereurs à les réclamer, malgré les conventions par lesquelles ils ont paru les sacrifier, malgré la durée enfin de toute possession contraire; ces loix bisarres ne sont point la régle des Nations, elles peuvent être exécutées dans l'intérieur de l'Em-

pire, mais de quel droit peut-on les opposer à des Souverains étrangers? Les contestations qui s'élèvent entre deux peuples, se décident-elles jamais par la Jurisprudence propre à l'un des deux? N'est-ce pas dans les loix universelles & invariables du droit des gens qu'il faut en chercher la décision? & le droit des gens connoît-il des titres plus augustes que la Prescription & les Traités? Enfin ces mêmes Allemans, qui prétendent rejetter la prescription, lorsqu'elle leur est contraire, ont-ils moins d'intérêt que les autres Nations, à la faire valoir? Sur quel autre titre peuvent-il fonder l'origine de leur puissance? Quelle autre raison opposeroient-ils aux François, si ceux-ci prétendoient revendiquer l'Empire & tous les domaines acquis par Charlemagne, s'ils disoient que ces acquisitions faites aux dépens du sang François, avoient été annexées à la Couronne principale de Charlemagne, & n'avoient pû, suivant les loix de la Monarchie

Françoise, en être valablement démembrées? N'étoit-il pas bien singulier, par exemple, que les Allemands osassent redemander aux François les Royaumes d'Arles & de Bourgogne, usurpés sur les Rois Carlovingiens, l'un en 879. par Boson; l'autre en 888. par Rodolphe, fils de Conrad, Comte de Paris, transmis à l'Empire en 1023. par le successeur de ces usurpateurs, & recouvrés depuis plusieurs siécles par les Rois de France, comme si l'usurpation de Boson & de Rodolphe avoit plus mérité d'être confirmée par la prescription, que le recouvrement fait par les Rois de France, de ces anciens domaines de leur Couronne, ou comme si l'Empire avoit, à l'exclusion de tout autre Etat, le privilége éminent de légitimer les droits qu'il acquéroit, d'en purifier la source & de leur imprimer, pour l'avenir, le sceau de l'imprescriptibilité? Les Allemands étoient-ils donc une nation si singuliérement favorisée du Ciel, que le

laps de temps pût toujours lui acquérir des droits, sans pouvoir jamais lui en faire perdre ? Enfin ou les loix féodales, alléguées par l'Empire, contre la prescription, étoient particuliéres à l'Allemagne, ou elles étoient communes à toute l'Europe ; si elles étoient particuliéres à l'Allemagne, il étoit ridicule de les opposer à des Nations qui ne les reconnoissoient point ; si elles étoient communes à toute l'Europe, les droits de l'Allemagne n'avoient jamais pû s'étendre hors de son enceinte, & les avantages qu'elle avoit eus en différens tems sur ses voisins, ne lui avoient jamais acquis ni domaine suprême, ni domaine immédiat.

L'Abbé du Bos, ligue de Cambray.

Au reste, si l'Empire n'abandonnoit aucune de ses prétentions, il savoit ne les reclamer qu'à propos, & cet intérêt général de recouvrer tous ses anciens domaines, étoit trop éloigné pour ne pas céder à d'autres intérêts plus pressans. La Jurisprudence Impériale n'armoit

donc point toujours l'Allemagne contre ses voisins, ni ses voisins contre elle, comme il semble qu'elle eût dût le faire. Cette Nation, plus estimée que redoutée, avoit elle-même peu de chose à craindre des Puissances du Nord, trop occupées alors entre elles pour troubler la paix de l'Empire, l'intérêt d'une juste défense la réunissoit souvent avec la Pologne, la Hongrie & même l'Italie, contre le Turc, leur ennemi commun; l'Empire étoit content des Suisses, qui ne s'étoient point encore soustraits à son domaine suprême; la France étoit, après le Turc, la Puissance la plus ennemie de l'Empire, soit parce que les limites de ces deux Etats n'étoient point parfaitement fixées, soit parce que Maximilien avoit eu l'adresse de mettre sous la sauve-garde de l'Empire, les Provinces & les droits litigieux qu'il tenoit de la succession de Bourgogne. La France étoit plus redoutable à l'Empire, que les Turcs mêmes, les Sultans pouvoient, à la

vérité, mettre en campagne des armées plus nombreuses & tirer plus de revenus de leurs vastes provinces; mais ils ne pouvoient que très-difficilement porter la guerre en Europe, parce qu'ils étoient obligés de faire venir de l'Asie, & leurs troupes & les munitions nécessaires, & de laisser ainsi du côté de l'Orient leurs Etats en proye aux invasions des Persans, ou aux révoltes des Bassas. D'ailleurs, ils ne peuvent faire subsister leurs armées pendant l'hiver en Allemagne, tant à cause du froid auquel ils ne sont point endurcis, qu'à cause de la pauvreté des Provinces d'Allemagne, voisines de la Turquie d'Europe.

FORCES DE L'ALLEMAGNE.

L'Allemagne étoit très-belliqueuse & si féconde en soldats, qu'elle en fournissoit à presque toutes les autres Nations. Cette vente du sang des Allemands aux étrangers, étoit même la seule source de rivalité qu'il

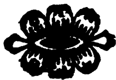
y eût entre cette Nation & les Suisse. L'Etat Militaire de l'Allemagne venoit de prendre sous Maximilien une forme nouvelle & plus avantageuse. La Cavalerie pesamment armée, quoique fort inférieure à la Gendarmerie Françoise, avoit fait jusqu'alors la principale force des Allemands; l'Infanterie Allemande, comme autrefois l'Infanterie Françoise, n'étant enrôlée que pour une seule campagne, n'avoit jamais eu le temps de prendre l'esprit guerrier; jusqu'au regne de Sigismond, chaque Etat ne fournissoit qu'un nombre indéterminé de troupes; Sigismond, par les taxes matriculaires qu'il introduisit à la Diéte de Neubourg, fixa ce nombre ainsi que les piéces d'artillerie & les sommes que chaque état devoit fournir. Fréderic III. demanda, par avarice, de l'argent au lieu de troupes, les Etats y consentirent par imprudence, Maximilien préféra aussi les subsides en argent, mais du moins il en employa une partie à l'entretien d'un

corps de troupes réglées & enregimentées, c'eſt ce corps fameux connu ſous le nom de *Lantzknecht*, Lanſquenets (1). Ces ſoldats n'ayant d'autre métier que la guerre, prirent l'habitude du courage & de la diſcipline, ils devinrent propres à braver les dangers & ſur-tout à ſoutenir les fatigues, ce dernier avantage les diſtingua dans l'Europe. Au reſte, comme Maximilien les payoit aſſez mal, principalement lorſqu'il ne les employoit pas, ils s'enrôloient à leur gré ſous les drapeaux des Puiſſances étrangéres; de ſorte qu'en formant ce corps, ce fut moins à l'Empire qu'à l'Europe entiére, que Maximilien fournit des troupes réglées.

Si l'Allemagne avoit ſu contenir dans ſon ſein cette pépiniére de guerriers; ſi d'ailleurs la multitude & la déſunion de ſes membres, la

(1) Ce nom, ſelon les uns, ſignifie des hommes armés de lances ou de piques; ſelon d'autres il ſignifie plutôt des hommes du pays, des Soldats levés dans leur pays, par oppoſition avec les troupes étrangéres.

foiblesse de son Chef, la rivalité de ses Colléges, n'eussent rendu les délibérations de ses Diétes trop incertaines, & l'exécution de ses Recès trop lente, elle eût pû devenir très-redoutable à ses voisins; mais la difficulté de rassembler les contingens de chaque Etat, de presser les mouvemens toujours embarrassés de ce corps pesant & mal proportionné, la rendoient presque incapable d'attaquer; aussi ses grandes prétentions plus répandues dans les Livres de ses Jurisconsultes, que soutenues par les armes de ses guerriers, n'ont-elles jamais allarmé l'Europe.



SECONDE DISSERTATION.

Relative à la Conférence de Calais, en 1521. Liv. 2. c. 3. pages 159. & suivantes.

DANS cette Conférence on agita trois grands objets : la restitution de la Navarre, la restitution du Royaume de Naples, les droits sur la Bourgogne.

La Couronne de Navarre avoit passé successivement par des femmes, de la Maison de Bigorre, dans celle des Comtes de Champagne, dans la branche régnante de la Maison de France, puis dans la branche d'Evreux, dans la Maison d'Arragon, enfin dans celle de Foix, d'où elle avoit été portée en 1484 dans celle d'Albret, par le mariage de Catherine de Foix avec Jean d'Albret.

La situation de la Navarre la rend très-importante pour les Rois de France & d'Espagne. La Navarre est en partie, à l'égard des Pirénées, ce

que les Etats du Duc de Savoye sont à l'égard des Alpes; elle est une clef de l'Espagne, comme la Savoye & le Piémont sont des clefs de l'Italie. Elle semble sur-tout être naturellement une province de la Monarchie Espagnole. Aussi lorsque Ferdinand le Catholique & Isabelle eurent réuni les diverses portions de cette Monarchie, ils ne perdirent pas un moment de vue le projet d'envahir la Navarre; ils ne manquoient jamais de prétextes pour demander tantôt des Places voisines de l'Arragon, tantôt des Contrées entiéres. Jean d'Albret ne pouvoit qu'implorer contre eux le secours de la France. Il falloit lui rendre ce secours dangereux & même funeste.

En 1512 Ferdinand profita des violentes querelles qui s'étoient élevées entre Louis XII. & le Pape Jules II. pour s'emparer des Etats de Jean d'Albret. Il prévoyoit que ce Prince, pour lui résister, se mettroit sous la protection de la France; & c'étoit ce qu'il désiroit.

Au moyen de cette alliance, les apparences de schisme que la haine du S. Siége répandoit sur la France, alloient s'étendre jusques sur le Roi de Navarre, & fournir des couleurs favorables à l'usurpation. A la faveur de cette politique, Ferdinand conquit toute la Navarre jusqu'aux Pirénées ; la Maison d'Albret ne conserva que le Béarn ; elle fit jusqu'en 1521 des tentatives toujours malheureuses, pour remonter sur le Trône de Navarre.

Lorsque Jean d'Albret avoit demandé raison de cette usurpation, on lui avoit répondu qu'il étoit excommunié pour son adhésion au schisme de Louis XII. & qu'en conséquence le Pape avoit donné la Navarre au Roi d'Espagne.

Cette raison tirée de l'excommunication fut même long-temps la seule qu'allégua l'Espagne, parce qu'en effet elle suffisoit avec la force.

Dupuy, Traité des droits du Roi.

Lorsqu'en 1515 Ferdinand, par un acte solemnel, unit irrévocablement la Navarre à la Couronne de

Castille, il ne manqua pas de rappeller l'excommunication de Jean d'Albret, & la donation de Jules II. il répéta la même raison dans son Testament, par lequel il donna le Navarre à Jeanne sa fille, Reine de Castille, & au Prince Charles son petit-fils.

Lorsqu'en 1518. ce dernier prit possession des Royaumes d'Espagne, les Etats assemblés à Valladolid la supplièrent de conserver le Royaume de Navarre acquis, dirent-ils, à la Couronne d'Espagne par le schisme de Jean d'Albret.

Sandoval, vida di Carlos V. vol. 1.

Mais dans la Conférence de Montpellier, qui fut rompue par la mort du Grand-Maître de Boisy, on agita de bonne foi la restitution de la Navarre. Les Plénipotentiaires Espagnols parurent eux-mêmes faire moins de cas qu'ils n'avoient fait jusqu'alors de la raison du schisme; elle ne fut alléguée que par un Docteur Espagnol nommé Carvajal; mais comme on ne pouvoit taxer Jean d'Albret de schisme, sans en

taxer encore plus Louis XII. son allié, qui avoit été l'ennemi direct de Jules II, l'Evêque de Paris, Etienne Poncher & le premier Président Olivier, qui assistoient avec Boisy, à la Conférence, rejetterent cette raison avec beaucoup de vivacité; soutinrent que Louis XII. avoit toujours été Catholique, & déclarérent qu'ils ne souffriroient point qu'on fît à sa mémoire l'affront de la flétrir d'un reproche de schisme. Le Chancelier d'Espagne, voyant la colere de Poncher & d'Olivier, dit lui même à Carvajal: » Seigneur Docteur, votre » zèle est indiscret, on ne vous avoit » point chargé de dire cela. «

A la Conférence de Calais, les Espagnols alléguérent cinq raisons principales pour éluder la restitution de la Navarre.

1°. Comme ils avoient pour Juge un homme qui aspirant à la Papauté, se croyoit d'avance intéressé au maintien des préténtions du S. Siége, ils re produisirent avec confiance la grande raison du schisme, ils cité-

rent, comme le titre le plus autentique, la Bulle d'excommunication lancée par Jules II. contre le Roi de Navarre, & le transport fait de ses Etats au Roi d'Espagne.

Le Chancelier Duprat, qui n'aspiroit pas moins au Chapeau, que Volsey à la Thiare, eut pourtant le courage d'opposer à cette objection, les maximes solides de l'indépendance des Couronnes.

On peut ajouter à ce que dit alors Duprat, qu'il n'est pas même bien sûr que la Bulle d'excommunication contre le Roi de Navarre, ait jamais existé; qu'on ne la trouve ni dans les Bullaires, ni dans les Histoires générales, qu'elle est seulement citée par quelques Historiens Espagnols, qui ne s'accordent point sur sa date, les uns la plaçant au 18. Février 1512. les autres au premier Mars de la même année; que d'ailleurs ces deux dates sont évidemment fausses, puisqu'au rapport de ces mêmes Historiens, la Bulle avoit pour motif le Traité conclu par le Roi de Na-

Zurita. Mariana. Sandoval, vida di Carlos V.

varre avec Louis XII. & que ce Traité n'est que du 17. Juillet de la même année. Avant ce Traité le Roi de France & le Roi de Navarre avoient été pendant quelque temps plutôt ennemis qu'alliés, parce que le Roi de France soutenoit Gaston de Foix son neveu, (tué le 11. Avril de cette année, à la bataille de Ravenne,) contre le Roi de Navarre, auquel Gaston redemandoit quelques terres de la Maison de Foix.

De plus, l'invasion de la Navarre par Ferdinand, est antérieure au Traité de Jean d'Albret avec Louis XII. Comment donc auroit-elle été faite en vertu d'une Bulle, qui eût eu pour motif l'alliance de ces deux Rois?

2°. Pour entendre la seconde objection des Espagnols, il faut se rappeller que Blanche, Reine de Navarre, héritiére de la branche d'Evreux, porta la Couronne de Navarre dans la Maison d'Arragon, par son mariage avec Jean II. Roi d'Arragon. De ce mariage naquirent

trois enfans, Charles, Prince de Viane & deux filles; l'aînée, nommée Blanche, comme sa mere, & la cadette Eléonore. Le Roi d'Arragon épousa en secondes nôces Jeanne, fille de Fréderic, Amirante de Castille; dont il eut Ferdinand le Catholique. Le Prince de Viane, longtemps persécuté par sa marâtre, mourut ou de douleur ou de poison, sans laisser d'enfans. La Couronne de Navarre fut dévolue à la Princesse Blanche, qui épousa Henri IV. Roi de Castille, dit l'*Impuissant*. Ce surnom annonce assez qu'elle n'en eut point d'enfans; la Couronne de Navarre passa donc à Eléonore, qui la porta dans la Maison de Foix, par son mariage avec un Seigneur de cette Maison, nommé Gaston.

Pour donner à Ferdinand le Catholique un droit sur la Navarre, le Chancelier d'Espagne prétendoit que Blanche, Reine de Castille, avoit cédé à Jean II. Roi d'Arragon son pere & pere de Ferdinand, tous les droits qu'elle avoit au Royau-

me de Navarre ; d'autres disent qu'elle les avoit cédés à Henri l'Impuissant, son mari, dont la sœur & l'héritiére Isabelle, étoit la femme de Ferdinand. Ainsi Ferdinand auroit eu droit à la Navarre, ou de son chef, comme fils de Jean II. Roi d'Arragon, ou du chef de sa femme, héritiére de Henri IV. Roi de Castille.

L'une & l'autre cession, répondoient les Plénipotentiares François, est chimérique. Ce qui a pu donner lieu d'imaginer celle qu'on prétend avoir été faite à Jean II. par sa fille, est la jouissance que ce Monarque a conservé pendant sa vie, du Royaume de Navarre, en vertu de son contrat de mariage avec l'héritiére de la Maison d'Evreux. Jean, depuis la mort de sa femme, ne regarda jamais son administration que comme précaire ; il traita toujours sa fille Eléonore en véritable Reine de Navarre ; elle-même se souvint plus d'une fois qu'elle l'étoit, elle veilla en personne intéressée sur l'administration de son

Zurita, cap. 24. lib. 20.

pere, elle se plaignit à lui & aux Grands du Royaume, de ses négligences. Jean II. par son Testament, reconnut le droit de sa fille au Royaume de Navarre, & en laissant tous ses autres Etats à Ferdinand son fils du second lit, il en détacha la Navarre, qu'il déclara ne lui point appartenir. Ferdinand & Isabelle eux-mêmes ont rendu hommage en plusieurs occasions aux droits de la Maison de Foix.

Mariana, ch. 19. l. 24.

En 1493. ils furent nommés arbitres avec Charles VIII. Roi de France, entre diverses branches de cette Maison, qui se disputoient la Couronne de Navarre, & ils prononcérent en faveur de cette même Catherine de Foix, femme de Jean d'Albret, que Ferdinand dépouilla depuis.

En 1494. ils envoyérent leurs Ambassadeurs à Pampelune, pour assister au Couronnement de cette Catherine de Foix.

En 1497. 1499. 1504. 1510. Catherine de Foix & Jean d'Albret

redemandérent à Ferdinand diverses Places qu'il avoit usurpées sur la Navarre. A ces demandes réitérées, il ne répondit jamais qu'il eût droit à la Navarre, soit de son chef, soit du chef d'Isabelle ; il allégua diverses défaites, toutes de mauvaise foi, mais le systême de la cession faite par Blanche, femme du Roi de Castille, n'étoit pas encore imaginé.

3°. La troisiéme objection des Espagnols se tire de la Généalogie de la Maison de Foix. Du mariage d'Eléonore d'Arragon avec Gaston de Foix, étoient nés deux fils ; Gaston, Vicomte de Castelbon, & Jean, Vicomte de Narbonne. Gaston épousa Madeleine de France, sœur de Louis XI. dont il eut un fils, François Phœbus, qui mourut sans enfans, & une fille, Catherine de Foix, celle-là-même qui depuis épousa Jean d'Albret ; le Vicomte de Narbonne eut de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII. ce célébre Gaston de Foix, Duc de Nemours, tué en 1512. à la bataille de Ravenne. (&

qui n'eut point d'enfans ;) & Germaine de Foix, qui fut depuis la seconde femme de Ferdinand le Catholique. Le Vicomte de Castelbon, fils aîné de Gaston de Foix & d'Eléonore d'Arragon, étoit mort avant ses pére & mére, laissant pour héritier présomptif de la Couronne de Navarre François Phœbus son fils. Mais les Espagnols ne l'entendoient pas ainsi ; ils prétendoient que le Vicomte de Narbonne, quoiqu'il ne fût que le puîné des fils d'Eléonore d'Arragon, Reine de Navarre, devoit exclure François Phœbus son neveu, quoique fils de l'aîné, parce qu'au temps de la mort d'Eléonore d'Arragon, à laquelle il s'agissoit de succéder, le pére de François étoit mort, & que le Vicomte de Narbonne étoit plus proche d'un degré que son neveu. Le droits du Vicomte de Narbonne avoient passé au Duc de Nemours son fils, puis à Germaine de Foix qui les avoit cédés, disoient les Plénipotentiaires Espagnols, à Ferdinand son mari, mais qui, sui-

vant les Lettres d'un Ambassadeur de France en Espagne les avoit cédés à Charles-Quint, petit-fils de Ferdinand, ce qui produisoit le même effet.

On répondit que la représentation en ligne directe étoit de Droit commun, & qu'on ne connoissoit dans la Navarre ni usage ni loi particuliére qui dérogeât à cette loi presque universelle. On rapporta d'ailleurs des faits éclatans, qui prouvoient que ce droit de représentation avoit été reconnu par toute la Maison de Foix, & par le Vicomte de Narbonne lui-même.

En 1472. Madeleine de France, long-temps avant la mort du Vicomte de Castelbon son mari, & immédiatement après celle de Gaston de Foix, Roi de Navarre, son beau-pére, présenta une Requête à Louis XI. pour le prier de donner un Tuteur à ses enfans, François Phœbus & Catherine, *héritiers légitimes par représentation de Gaston leur ayeul, Roi de Navarre.* Le Vicomte de Narbonne lui-même signa cette Requête,

Le Conseil du Roi, en présence du Vicomte de Narbonne, déclara Madeleine, Tutrice de ses enfans; Madeleine préta serment en présence & du consentement du Vicomte de Narbonne. Elle rendit hommage à Louis XI. des terres de la Maison de Foix, qui relevoient de la Couronne de France, toujours en présence du Vicomte de Narbonne, qui ne fit aucune protestation. En 1479. Eléonore d'Arragon, Reine de Navarre, institua par son Testament François Phoebus son petit-fils, héritier du Royaume de Navarre, & se contenta de faire un legs particulier au Vicomte de Narbonne.

4°. Mais, disoient les Plénipotentiaires Espagnols, & c'étoit la quatriéme objection, s'il faut reconnoître le Droit de représentation, en faveur de François Phoebus de Foix, du moins après la mort de celui ci le Vicomte de Narbonne a dû exclure, à titre de masculinité, Catherine de Foix sœur de François Phoebus. Le Vicomte de Narbonne a connu & reclamé ce droit que lui

donnoit son sexe, & les événemens n'ont pû le lui ravir.

Le droit de masculinité, répondit le Chancelier Duprat, ne l'emporte point en Navarre, sur le droit d'aînesse. La loi Salique ne gouverne point ce Royaume ; la Navarre est évidemment une Couronne patrimoniale & féminine, puisqu'elle a passé par les femmes, dans tant de Maisons étrangeres.

A cette loi générale se joint encore une loi particuliére, tirée du contrat de mariage de Madeleine de France avec le Vicomte de Castelbon. Louis XI. en donnant sa sœur au Vicomte de Castelbon, avoit fait stipuler expressément que les enfans qui naîtroient de ce mariage, de quelque sexe qu'ils fussent, succéderoient au Royaume de Navarre, au préjudice de la branche de Narbonne. Aussi du vivant de Louis XI. ces enfans n'éprouvérent-ils aucune contradiction de la part du Vicomte de Narbonne, qui les reconnut même, comme on l'a vû plus haut, pour

légitimes héritiers du Royaume de Navarre.

Il est vrai que sous le regne de Charles VIII. ce même Vicomte de Narbonne disputa la Navarre à Catherine sa niéce ; mais il perdit son procès à l'arbitrage de Charles VIII. & de ce même Ferdinand, qui, suivant les Espagnols, avoit depuis exercé les droits du Vicomte de Narbonne.

Enfin le Vicomte de Narbonne, jugeant lui-même ses droits chimériques, les sacrifia en 1498. par une transaction qu'il fit avec Catherine, & qui contenoit une renonciation formelle au Royaume de Navarre & de Béarn, sans aucun intérêt, & de plus, une renonciation aux autres biens de la Maison de Foix, moyennant quatre mille livres de rente. Gaston de Foix, Duc de Nemours, fils du Vicomte de Narbonne, se voyant appuyé de toute la faveur de Louis XII. son oncle, attaqua cette transaction, mais seulement en ce qui concernoit les biens de la Mai-

ſon de Foix, autres que la Navarre. Ce jeune héros, ſi propre à donner de l'éclat à ſes prétentions, n'oſa jamais les porter juſqu'au Royaume de Navarre. Il mourut à 24. ans, ſans avoir pu faire juger ſon procès, qui fut repris par Germaine ſa ſœur, ſeconde femme de Ferdinand le Catholique, & perdu par elle en 1517.

Ainſi la branche de Narbonne avoit contre elle & la loi générale & la loi particuliére, & ſes propres reconnoiſſances & l'autorité de la choſe jugée.

5°. Enfin les Plénipotentiaires Eſpagnols n'eurent pas honte d'alléguer une cinquiéme raiſon, qui ſe détruiſoit d'elle-même par ſon propre ridicule. Ils parloient de je ne ſais quels Traités paſſés entre les Rois d'Eſpagne & de Navarre, par leſquels les Rois de Navarre avoient conſenti à une eſpece de confiſcation de leurs Etats, au profit des Rois d'Eſpagne, s'ils appelloient les François à leur ſecours.

On répondit, 1°. Que ces Trai-

tés n'existoient point. 2°. Que quand ils existeroient, ils ne pouvoient engager à rien, parce qu'aucun homme, à plus forte raison aucun Souverain ne pouvoit renoncer au droit d'une légitime deffense.

2°. NAPLES.

Ce qui concerne le Royaume de Naples a été traité dans l'Introduction, chap. 2. tom. 1. depuis la pag. 71. jusqu'à la pag. 100.

3°. DROITS SUR LA BOURGOGNE.

Il s'agit ici du Duché de Bourgogne, qu'il ne faut confondre, ni avec les deux Royaumes de Bourgogne, dont l'étendue étoit beaucoup plus vaste, ni avec le Comté de Bourgogne ou Franche-Comté, qui s'étoit formé des débris du second Royaume de Bourgogne.

Si les principes de la loi Salique avoient influé sur la succession au Royaume de Naples, s'ils s'éten-

doient tous les jours à des Etats étrangers, combien leur influence ne devoit-elle pas être plus forte sur les provinces Françoises ?

Le grand objet de la Loi Salique est d'empêcher que le Royaume ne passe à des étrangers. Ce principe général pour tout le Royaume, s'applique en particulier à chaque Province ; c'est ce principe qui a dicté la Loi, par laquelle les appanages ont été restreints aux seuls mâles, parce que les femmes, si elles pouvoient les posséder, pourroient les porter dans des Maisons étrangères.

Tel est le droit public en France, quelques faits contraires, amenés par ces conjonctures singulières, par ces révolutions qui font taire toutes les Loix, ne prouvent rien contre l'existence de ce droit; l'usage qui, en admettant la distinction des fiefs masculins & des fiefs féminins, a quelquefois rangé parmi les fiefs féminins, de grandes Provinces de l'Empire François, pourroit bien n'être qu'un abus. Au reste, la Bourgogne n'étoit

point dans ce cas-là, on n'avoit point d'exemple qu'elle eût jamais été possédée par une femme.

Mais lorsque la branche aînée de la premiére Maison de Bourgogne, issuë du Roi Robert, s'éteignit en 1361. sous le Roi Jean, trois concurrens se présentérent pour recueillir le Duché, tous trois descendoient de la Maison de Bourgogne par des femmes, par trois sœurs. Le Roi de Navarre descendoit de l'aînée, le Roi Jean de la seconde, le Duc de Bar de la troisiéme. Mais le Roi Jean étoit plus proche d'un dégré que ses deux Compétiteurs, parce qu'il y avoit eu dans sa ligne une génération de moins, & cette proximité fut le seul titre qu'on fit valoir en sa faveur. Il ne fut question ni de la Loi Salique, puisque chacun des trois Contendans tiroit son Droit d'une femme, ni du droit de reversion des Appanages, faute d'héritiers mâles. Les Ecrivains du Droit public de France, sur tout Dupuy, blâment les Officiers du Roi Jean, de n'avoir

point réclamé le droit de Réversion. Mais n'y avoit-il pas un obstacle à cette réclamation ? Il restoit deux branches masculines de la Maison de Bourgogne (la branche de Montagu-Sombernon & la branche de Couches), ces deux branches descendoient du premier Appanagé, elles étoient par conséquent comprises dans la concession faite à ce premier Appanagé. La Loi Salique les eût préférées aux descendans des femmes, quoique plus proches, & le droit de Réversion ne pouvoit avoir lieu tant que ces branches existoient. Pour exercer le droit de Réversion, il eût fallu traiter des Droits de ces deux branches avec leurs Chefs ou Représentans, l'Histoire ne nous apprend point qu'on l'ait fait.

Quoiqu'il en soit, cette succession du Roi Jean au Duché de Bourgogne à titre de plus proche héritier par les femmes, est le premier exemple contraire à la Loi Salique, qu'offre l'Histoire du Duché de Bourgogne.

Le Roi Jean réunit la Bourgogne

à la Couronne, mais ce ne fut pas pour long-tems. Le 6. Septembre 1363. Philippe le Hardy, le quatriéme de ses fils, fut fait Duc de Bourgogne, *pour tenir ce Duché par lui & ses héritiers légitimes.*

Le Roi Jean, par le même Acte, donna au Duché de Bourgogne le titre de première Pairie de France.

La postérité masculine de Philippe le Hardy posséda ce Duché jusqu'en 1477. que Charles le Téméraire mourut, ne laissant qu'une fille, Marie de Bourgogne.

Louis XI. alors prétendit exclure Marie de la succession de son pere, alléguant le droit de réversion à la Couronne, faute d'héritiers mâles.

Ce droit de réversion ne pouvoit pourtant pas encore avoir lieu; car le Comte de Nevers Jean vivoit alors, & il descendoit de Philippe le Hardy, premier appanagé, mais comme on ne voit point paroître le Comte de Nevers dans cette affaire, il est à présumer que Louis XI. avoit acquis ses droits.

On traita donc l'affaire sur le pied de l'extinction de tous les mâles issus de Philippe le Hardy.

La question se réduisoit à savoir si la Bourgogne étoit essentiellement un Fief masculin, ou si elle pouvoit être regardée comme un fief féminin.

Pour prouver que c'étoit un fief féminin, Marie de Bourgogne & aprés elle Charles-Quint son petit-fils, alléguoient l'exemple du Roi Jean, qui n'avoit hérité de la Bourgogne que par représentation d'une femme. Ils disoient de plus, que l'investiture donnée à Philippe le Hardy, comprenoit tous ses héritiers légitimes, sans exclusion des femmes; ils fortifioient ces raisons par des inductions tirées du Traité d'Arras entre Charles VII. Roi de France & Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, & du Traité de Péronne entre Louis XI. & Charles le Téméraire. Par ces Traités on avoit cédé à toute la descendance des Ducs de Bourgogne, *mâle & femelle*, les Comtés de Mâcon, d'Auxerre, Saint-Gen-

goul, Saint-Laurent, Bar-ſur-Seine, enfin tout ce qui formoit l'arrondiſſement du Duché de Bourgogne, & qui ſembloit en devoir ſuivre le ſort. On ne doutoit donc point alors, diſoit Charles-Quint, que les femmes iſſues de Philippe le Bon & de Charles le Téméraire ne duſſent hériter de ce Duché. Si l'inveſtiture accordée à Philippe le Hardy avoit beſoin d'interprétation, elle en trouvoit une toute naturelle dans les Traités d'Arras & de Péronne.

Louis XI, & après lui François I, alléguoient au contraire la Loi Salique, cette Loi ſi chère aux François, & dont les diſpoſitions deviendroient illuſoires, ſi par la tranſmiſſion des appanages aux filles, la France étoit livrée en détail aux étrangers; ils ſoutenoient que quand on vouloit appeller les filles à la ſucceſſion des Appanages, il falloit l'exprimer nommément dans l'inveſtiture. Eh! comment pouvoit-on croire que le Roi Jean eût voulu faire de la Bourgogne un fief féminin, lorſque d'un

côté

côté il venoit d'unir (1) cette Province à la Couronne, lorsque d'un autre côté l'Investiture n'appelloit point les femmes, enfin lorsque cette même Investiture assûroit à la Bourgogne le titre de premiére Pairie de France? Quoi! en lui donnant ce titre éminent, on se proposoit de la rendre la proie des étrangers!

Quant aux inductions tirées des Traités d'Arras & de Péronne, Louis XI. & François I. en tiroient une autre. Ces Traités, disoient-ils, appellent nommément les femmes, parce qu'on vouloit alors les appeller. L'Investiture donnée par le Roi Jean ne les appelle point, parce qu'il vouloit les exclure.

Au reste, Louis XI. & François I. protestoient contre les Traités d'Arras & de Péronne; c'étoit, selon eux, l'ouvrage de l'injustice & de la violence.

(1) Cette union n'étoit pas censée détruite par la concession de la Bourgogne en Appanage, elle l'eût été, si la Bourgogne devenuë Fief féminin, eût pû passer aux étrangers.

Quoiqu'on puisse penser des raisons alléguées de part & d'autre, & très-solidement discutées par Dupuy dans son Traité des Droits du Roi, on ne pourra s'empêcher de juger qu'il eût fallu prévenir ces contestations, & réunir la Bourgogne à la France, comme on y a depuis réuni la Bretagne, c'est-à-dire, par un mariage, mais c'est ce qu'on n'avoit point fait.



TROISIÉME DISSERTATION.

Sur le Procès & la Mort du Sur-Intendant Semblançay.

Cette Dissertation se rapporte au Livre II. Chap. V. pages 357. & suiv.

ON se rappelle que le Roi ayant demandé compte au Sur-Intendant Semblançay d'une somme de quatre cent mille écus qu'il l'avoit chargé de faire tenir à l'armée d'Italie en 1521. Semblançay se justifia aux dépens de la Duchesse d'Angoulême, à laquelle il prétendit avoir remis cette somme.

On raconte cette histoire de diverses maniéres, qui peuvent se rapprocter à trois principales; on va les discuter toutes trois séparément.

PREMIÉRE OPINION

Sur Semblançay.

Suivant cette opinion, la Duchesse d'Angoulême avoit donné quittance à Semblançay des quatre cent mille écus, & cette quittance étoit placée dans l'ordre qui lui convenoit parmi les papiers du Sur-Intendant. Le Principal Commis du Sur-Intendant, nommé Gentil, étoit le seul qui eût la clef du cabinet où étoient ces papiers. Il en tira la quittance pour plaire à une femme dont il étoit amoureux, & qui, étant attachée à la Duchesse, exigea par son ordre cette infâme trahison. Semblançay, dont toute la justification étoit fondée sur cette piéce, perdit par cette fraude les moyens de manifester son innocence. Il resta chargé des apparences du double crime d'avoir détourné les fonds, & d'avoir par la plus insolente calomnie imputé ses propres déprédations à la mere du

Roi. Il fut puni comme coupable ; mais sa mémoire fut vengée. La Duchesse d'Angoulême se voyant prête à mourir, céda aux remords dont elle étoit tourmentée, révéla tout à son fils, & lui en demanda pardon. Gentil son complice, qui de Commis de Semblançay étoit devenu Conseiller, puis Président au Parlement, fut pendu dans la suite pour ce crime qu'il avoua.

Ce trait de la quittance enlevée par Gentil, paroît s'être répandu dans la croyance publique, par une espéce de tradition indépendante du témoignage de l'Histoire.

Mais diverses raisons le rendent suspect.

1°. Les Ecrivains contemporains n'en disent rien. Martin du Bellay qui raconte l'histoire de Semblançay dans un assez grand détail, & qui vraisemblablement devoit en être instruit ; Beaucaire qui ajoûte au récit de du Bellay des traits fort vifs contre François I. & contre sa mére

en faveur de Semblançay ; du Bouchet dans ses Annales d'Aquitaine ; Marillac, qui dans la vie du Connétable de Bourbon, dont il avoit été Secrétaire, n'auroit pas laissé échapper cette occasion de diffamer l'ennemie de son Héros, tous gardent le plus profond silence sur l'article de la quittance soustraite.

2°. On trouve dans ces Auteurs des faits absolument inconciliables avec le fait de la quittance enlevée, comme on le verra dans la suite.

3°. Les Historiens postérieurs qui ont acquis le plus de réputation, ou ont négligé ce fait ou l'ont rejetté formellement. M. de Thou qui accuse la Duchesse d'Angoulême d'avoir détourné les fonds destinés à l'Armée d'Italie, afin de perdre Lautrec, & qui dit nettement que la coupable Louise de Savoye fit périr l'innocent Semblançay, qu'il appelle *bonus Civis & Regis regnique studiosus*, ne parle point de la quittance enlevée ; Mézeray n'en parle ni dans sa

grande Histoire ni dans son Abrégé Chronologique : le Pere Daniel rejette ce trait avec mépris. On ne le trouve guères que dans quelques Auteurs d'anecdotes dont l'autorité est contestée, tels que Brantôme & Amelot de la Houssaye.

4°. On voit par les Lettres de Commission données pour le procès de Semblançay, que Gentil fut nommé pour être un de ses Juges. Or si Gentil avoit été son Commis dans le tems du crime qu'on lui imputoit, si par conséquent il avoit pû être ou son complice ou son délateur, si lui seul avoit eu la clef des papiers de Semblançay, si lui seul avoit pû les soustraire, d'un côté auroit-on eu l'impudence de le donner pour Juge à Semblançay, tandis que Duprat lui-même pour garder les apparences de l'équité, toujours précieuses à l'injustice, s'abstenoit d'être des Juges ? De l'autre côté, Semblançay qui, certain d'avoir eu en sa possession la quittance

de la Duchéſſe, n'en pouvoit imputer la ſouſtraction qu'à Gentil, ne l'auroit-il pas recuſé ? Or, il paroît par l'Arrêt de Semblançay qu'il tenta d'échapper à l'autorité de ſes Juges en général, en alléguant ſon privilége de Cléricature, mais qu'il n'en recuſa aucun en particulier.

5°. Les Auteurs qui parlent de la trahiſon de Gentil & de ſon ſupplice, ne marquent point l'année de ſa mort, ne citent point ſon Arrêt. Cet Arrêt exiſte cependant, & je vais en rendre compte tout à l'heure. Mais il réſulte toujours de cette obſervation que les partiſans de l'hiſtoire de la quittance enlevée, ont parlé de Gentil au haſard & ſans avoir approfondi les faits qui le concernent. Ils ont ignoré, par exemple, que Gentil eût été un des Juges de Semblançay.

6°. On ne trouve aucune trace de la réhabilitation de la mémoire de Semblançay qui a dû ſuivre la découverte de ſon innocence, & qui,

après la mort du Chancelier Duprat, après la mort de la Duchesse d'Angoulême, & après le supplice de Gentil, ne pouvoit plus trouver de contradicteurs.

7°. Pourquoi le procès de Semblançay auroit-il été différé cinq ans, si sa décision eût dépendu de la quittance? Il ne s'agissoit que de faire inventaire des papiers du Sur-Intendant, & de le condamner, si la quittance ne s'y trouvoit point.

8°. L'époque même de la détention du Président Gentil dément l'Histoire que j'attaque. Il ne fut arrêté que vers 1538. Or si, comme le disent les défenseurs de la quittance enlevée, la Duchesse d'Angoulême (morte en 1531.), avoit révélé en mourant, ce mystère d'iniquité, auroit-on attendu jusqu'en 1538. à faire arrêter Gentil?

Les raisons de rejetter l'histoire de la quittance soustraite se développeront de plus en plus par la réfutation des raisons qu'on allégue ou

qu'on auroit pû alléguer en faveur de cette histoire.

Premiérement, dit-on, Marot, Auteur contemporain, a désigné la perfidie de Gentil dans sa 22e. Elégie, intitulée: *Du Riche infortuné Jacques de Beaune, Seigneur de Semblançay.* Marot dans cette Elégie fait parler le Sur-Intendant, qui après avoir rappellé les faveurs dont la Fortune l'avoit comblé, ajoûte:

Mais cependant sa main gauche très-orde,
Secrétement me filoit une corde,
Qu'un de mes Serfs, pour sauver sa jeunesse,
A mise au col de ma blanche vieillesse.

Je réponds, 1.° qu'il n'est parlé là ni de Gentil, ni de quittance soustraite, & qu'un trait si vague est un fondement bien fragile pour une pareille histoire.

2.° Le sens naturel de ces vers est que l'homme qui trahit Semblançay,

ne le fit que pour éviter le ſupplice dont il étoit lui-même menacé ; mais il n'y a pas d'apparence que Gentil eût été pendu pour le refus qu'il auroit fait de ſouſtraire la quittance, & il y avoit quelque apparence qu'il pourroit l'être un jour, s'il conſentoit à cette perfidie, & en effet, on veut qu'il l'ait été pour cela.

3°. Ces quatre vers déſignent ſi peu dans l'intention du Poëte, l'hiſtoire de la quittance ſouſtraite, qu'on voit par les vers ſuivans que Marot croyoit Semblançay coupable. Or, ces deux idées, de la maniére ſurtout dont elles ſont énoncées, ne peuvent s'accorder. En effet Marot fait dire au Sur-Intendant :

J'eus en effet des plus Grands la faveur,
Où au beſoin trouvai fade faveur :
Meſme le Roi ſon Pere m'appella :
Mais tel faveur Juſtice n'ébranla :
Car elle ayant le mien criminel vice
Mieux épluché que mon paſſé ſervice ;

Près de rigueur, loin de miséricorde,
Me prononça honte, misére & corde.

Si la Justice, sans être ébranlée par la faveur, éplucha le criminel vice de Semblançay & le condamna en conséquence, ce n'est donc pas en dérobant à Semblançay une quittance qui l'auroit justifié, *qu'un de ses Serfs lui a mis la corde au col.*

Annales d'Aquitaine. 4e. partie.

4°. L'idée de Marot peu développée par elle-même, se trouve heureusement éclaircie par un passage de du Bouchet, Auteur contemporain de Semblançay, aussi bien que Marot. Du Bouchet dit que les ennemis de Semblançay, ayant résolu de le perdre, recherchérent toute son administration avec la plus grande rigueur, *& tant feirent*, dit-il, *avec un nommé Prévôt, de Tours, qui avoit été son serviteur, qu'ils surent plusieurs grands secrets & choses faites au dommage du Roi & du Royaume.*

Ainsi ce Serf dont parle Semblan-

çay dans l'Elégie de Marot, n'est point Gentil, c'est Prévôt, qui, selon du Bouchet, *avoit été son serviteur*, & on sent que dans l'idée de Marot, qui croyoit Semblançay coupable, ce Prévôt étoit son complice, qu'on le menaça de la mort, si pour *sauver sa jeunesse, il ne mettoit la corde au col* de Semblançay, non en lui dérobant sa quittance, mais en révélant ses déprédations secrèttes dont Prévôt seul connoissoit parfaitement les détails.

Ainsi les vers de Marot appliqués à Prévôt, présentent un sens naturel & lumineux; les mêmes vers appliqués à Gentil, offrent un sens, non-seulement louche, mais obscur, puisqu'ils signifieroient que Gentil encore innocent, n'auroit trouvé d'autre moyen d'échapper au supplice, que de commettre une action vraiment digne du supplice, & qui devoit le lui procurer un jour. Comment Marot qui avoit survécu au

supplice de Gentil (1), auroit-il laissé dans son Elégie, que Gentil s'étoit sauvé du supplice, en y conduisant Semblançay, puisque dans la supposition, il s'y seroit conduit lui-même par ce crime. Il est donc évident que si Marot n'a point corrigé cet endroit, c'est que jamais il n'avoit entendu y parler de Gentil, mais de Prévôt, auquel en effet la dénomination de Serf de Semblançay, convenoit beaucoup mieux qu'à Gentil. Il est donc certain qu'il ne résulte rien des vers de Marot en faveur de l'histoire de la quittance soustraite.

Un autre titre que citent les partisans de cette histoire, est l'Epitaphe du Président Gentil, faite par Théodore de Bèze, Auteur contemporain, quoique mort (2) sur la fin

(1) Marot n'est mort qu'en 1544. & le Président Gentil avoit été pendu en 1542.

(2) Théodore de Bèze mourut en 1605. âgé de 87. ans.

du regne de Henri IV. Voici cette Epitaphe, qui ne peut être de 1538. comme on le dit dans l'édition des Auteurs Latins de Barbou, puisque le Président Gentil ne mourut qu'en 1542.

Fracto gutture stare quem revinctum,
Impellique vides & huc & illuc,
Quondam purpureo sedens Senatu,
Primas Parisio in foro tenebat.
Verum (proh facinus scelusque grande!)
Dum lucri studio impotente captus,
Bonos non minùs ac malos coërcet,
Justo numine sic jubente Divûm,
Vivus qui malè sederat tot annos,
Stare nunc malè mortuus jubetur. (1)

Tout ce qui résulte de cette Epitaphe, qu'il n'est pas question d'exa-

(1) La Roche-Flavin (des Parlemens de France, fol. 647.), dit que Gentil fut pendu au Gibet de Montfaucon qu'il avoit fait construire, *& l'étrenna le premier.* Cette histoire a bien l'air de n'être que celle d'Enguerrand de Marigny renouvellée.

miner ici du côté du goût, c'est que le Président Gentil fut pendu, & qu'il méritoit son supplice par des malversations dans l'exercice de sa Charge, où il montroit *une avidité, fatale également aux gens de bien & aux méchans*; mais on n'y trouve pas un seul trait qui indique même de loin l'affaire de Semblançay & de la quittance enlevée.

On a déja observé que les Auteurs qui ont parlé du Président Gentil, paroissent n'avoir eu aucune connoissance de son Arrêt. Cet Arrêt est du 4. Mai 1542. (1)

Les crimes pour lesquelles on condamne ce Magistrat, sont, suivant les propres termes de l'Arrêt: *Plusieurs fautes, abus, malversations, concussions, faussetés, exactions, prévarications, larcins & péculats, faits & commis par ledit Gentil; tant au fait de l'Office de Juge & de Procureur du*

---

(1) Et non de 1543., comme le dit le Journal de l'Etoile.

Roi en la réformation des Finances ; que au fait de son Office de Conseiller & Président aux Enquêtes en la Cour, & autrement hors de son Office.

Il est vrai que l'Arrêt parle ensuite d'un larcin de papiers, mais les partisans de la quittance soustraite n'auroient pû faire usage de cette circonstance, s'ils avoient eu connoissance de l'Arrêt de Gentil, car l'Arrêt même explique ce que c'étoit que ce larcin de papiers. *Larcin & transport de plusieurs papiers & enseignemens appartenans au Seigneur Roi, & servant tant en sesdites Finances qu'autres affaires d'icelui Seigneur, lesquels ledit Gentil envoyoit hors du Royaume.*

Ces papiers avoient été saisis près de Lyon, sur quelque avis que Gentil les faisoit transporter en pays étranger ; mais on voit que ce larcin de papiers n'a aucun rapport avec celui qu'on prétend avoir été fait à Semblançay ; d'ailleurs l'Arrêt ne parle point de ce Sur-Intendant, ne justi-

fie point sa mémoire, ne prononce point son nom, ne le désigne pas, même indirectement.

Si à ce larcin de papiers exprimé dans l'Arrêt & dont la tradition pouvoit avoir perpétué un souvenir vague, on joint un passage de du Bouchet, on verra que ce bruit si accrédité de la quittance soustraite, ne doit peut-être son origine qu'à une combinaison singulière de diverses circonstances altérées & corrompues.

Annales d'Aquitaine, 4e. partie, fol. 282.

» Environ l'an 1538., dit cet Auteur, Monsieur Gentil, Président » ès Enquêtes du Parlement de Paris, » & natif du pays d'Italie, fut constitué & mis prisonnier à la Bastille, » pour avoir furtivement retenu par » devers lui les Acquits du feu Thrésorier Poncher, qui par faulte d'iceulx avoit été pendu & étranglé » à Paris, par Sentence donnée à la » Tour quarrée, jaçoit qu'il fût estimé un des hommes de bien de » France. »

Il est certain qu'en mettant le nom de Semblançay à la place de celui de Poncher, l'Histoire qu'on réfute ici se trouvera établie sur le témoignage positif d'un Historien contemporain, & il est naturel de conjecturer que la disgrace de Poncher n'ayant ni par l'importance du personnage, ni par la grandeur des événemens ou l'éclat des intrigues qui la préparèrent, les mêmes droits que celle de Semblançay à la mémoire de la postérité, on a insensiblement oublié Poncher, on ne s'est souvenu que de Semblançay, on lui a appliqué ce qui avoit été dit de Poncher, on n'a plus lû du Bouchet, qui véritablement n'est pas trop fait pour être lû, ou ceux qui ont continué de le lire, ont crû qu'il s'étoit trompé sur les noms, & qu'il avoit dû dire Semblançay au lieu de Poncher.

Mais cette correction seroit un peu téméraire, car du Bouchet rapporte l'histoire du Procès de Semblançay, & on a vû par le passage où

il est parlé de Prévôt, que du Bouchet croyoit le Sur-Intendant coupable, au lieu que dans le passage où il parle de Poncher, il représente ce dernier comme innocent. D'ailleurs du Bouchet (1), témoin de disgraces aussi frappantes que celles de Semblançay, de Poncher & de Gentil, pouvoit-il les confondre, & peut-on supposer cette confusion ?

Au reste si on s'en tient à l'Arrêt de Gentil, qui ne parle ni de Poncher ni de Semblançai, Gentil n'aura dérobé les Quittances ni de l'un ni de l'autre, mais seulement des papiers d'Etat qui intéressoient le Roi seul, en ce cas l'histoire de la Quittance enlevée à Semblançai tombe d'elle-même, n'étant fondée ni sur les Actes ni sur le témoignage de l'Histoire.

---

(2) Du Bouchet est mort en 1550., âgé de 70. ans au moins, (car son pere étoit mort en 1480.) ainsi il avoir vû tous ces événemens.

SECONDE OPINION

Sur Semblançai.

Cette opinion est que Semblançai étoit coupable, soit du divertissement des fonds destinés pour l'Italie, soit de ces concussions générales dont l'Arrêt le déclare convaincu & pour lesquelles il le condamne. Du Bouchet & Marot, tous deux Auteurs contemporains, favorisent, comme on l'a vû, cette prétention. Selon du Bouchet, on demanda une grosse somme au Sur-Intendant pour les affaires du Roi, il refusa de la fournir, en disant & en prouvant, que le Roi lui devoit plus de trois cent mille francs; s'il se fût borné à ce refus, l'affaire n'auroit pas eu d'autres suites, mais il eut l'imprudence de solliciter avec trop de vivacité le payement de ce qu'il avoit prouvé lui être dû, & la Cour ne trouva d'autre moyen de se délivrer de ses

Annales d'Aquitaine, 4e. partie, fol. 412, 413.

importunités que de le perdre, elle fit donc rechercher toute son administration avec la plus grande rigueur, *& tant feirent avec un nommé Prévôt de Tours, qui avoit été son serviteur, qu'ils sçurent plusieurs grands secrets, & choses faites au dommage du Roy & du Royaume, & informations de ce faites & rapportées pardevers l'étroit Conseil du Roi, fut ledict de Beaune constitué prisonnier en la Bastille à Paris, & certains Juges députés.... qui l'oüirent sur les charges & informations contre lui faites, & aussi sur ses justifications & défenses, & lui se voyant convaincu, requit en vertu de Lettres de Tonsure qu'il exhiba, être renvoyé pardevant son Evêque.*

Quoique du Bouchet rende la Cour plus coupable encore que Semblançai, par l'indignité des motifs qui la font agir & des moyens même qu'elle employe, il finit pourtant par inculper ce Ministre & par le déclarer convaincu. Mais on ne peut présumer qu'un Procureur de Poitiers soit

mieux instruit des intrigues de la Cour, que le célébre Martin du Bellay-Langey, Chevalier de l'ordre du Roi, qui passa toute sa vie à la Cour ou à l'armée, & dont toute la Maison joua sous le règne de François I. le rolle le plus important. Beaucaire, Evêque de Metz, qui avoit été Précepteur du Cardinal Charles de Lorraine & qui avoit eû les liaisons les plus intimes avec toute cette puissante Maison, par conséquent avec toute la Cour, doit l'emporter encore sur un particulier obscur, tel que du Bouchet; & la conformité du récit de Beaucaire avec celui de Martin du Bellay, fortifie l'un & l'autre témoignage. Marillac pense aussi comme eux du Sur-Intendant. Si Marot paroît s'accorder avec du Bouchet, que peut ce témoignage confus, incertain, mal développé d'un Poëte, qui suppose les faits sans les exposer, contre la foule réünie des Historiens qui atteste l'innocence de Semblançay?

D'ailleurs, quel étoit le crime dont il eût fallu convaincre Semblançai ? Le divertiſſement des fonds deſtinés pour l'Italie, & l'imputation calomnieuſe de ce vol à la mére du Roi. Qu'importe qu'à force de recherches, la rage de ſes ennemis & la baſſeſſe de ſes Juges ſoient parvenues à le charger de quelques concuſſions étrangéres à cet objet ? Il en réſulteroit toujours qu'il étoit innocent du crime principal dont il avoit d'abord été accuſé. Mais c'eſt ce qu'on va développer avec plus de détail dans l'examen de la troiſiéme opinion.

TROISIÉME OPINION

Sur Semblançay.

Selon du Bellay, Beaucaire, Feron, Belleforêt, ſelon tous les Mémoires du temps & le témoignage le plus autentique & le plus univerſel de l'Hiſtoire, la Ducheſſe d'Angoulême

goulême ne nia point que Semblançai lui eût remis quatre cens mille écus dans le temps dont il s'agissoit; ainsi elle n'avoit nul intérêt à faire enlever sa Quittance, mais elle soutint que cette somme étoit un dépôt qu'elle avoit confié au Sur-Intendant & qui provenoit des épargnes qu'elle avoit faites sur ses revenus. *Pecuniam quidem, sed alio nomine sibi debitam, se recepisse professa est*, dit Beaucaire. Elle dit, selon Martin du Bellay, » que c'étoient » deniers que ledict Sg. de Semblan» çay lui avoit de long-temps gar» dez, procédans de l'épargne qu'el» le avoit faite de son revenu.

Semblançay persista de son côté à soutenir qu'il ne devoit rien à la Duchesse, qu'elle ne lui avoit rien confié, & que la somme qu'il lui avoit remise étoit celle que le Roi vouloit envoyer en Italie.

Ce récit auquel la foule des Historiens (1) s'est conformée, n'incul-

(1) De Serres, Mezerai, le P. Daniel, Dom Montfaucon, &c.

pe pas pleinement la Ducheſſe d'Angoulême, il ſemble laiſſer la queſtion indéciſe entre elle & le Sur-Intendant; cependant tous les ſuffrages ſe réuniſſent contre elle en faveur de Semblançay; il n'eſt perſonne aujourd'hui qui ne la croye coupable & Semblançay innocent, & il faut convenir que toutes les circonſtances autoriſent cette opinion.

1°. Le caractère connu du Sur-Intendant, ſa réputation d'économie & d'exactitude, ſa faveur qu'il ne devoit à aucune brigue, la tendreſſe filiale dont le Roi l'avoit honoré.

2°. Le caractère violent & audacieux de la Ducheſſe, ſa fureur contre la Comteſſe de Châteaubriant &

Le Continuateur de Du Haillan dit avec une diſcrétion plaiſante que Semblançai déclara avoir *compté & baillé la ſomme en queſtion à certaines perſonnes*, & il ne les nomme pas, mais il met en note que, ſelon du Bellay, ce fut à la mere du Roi. C'eſt que le Continuateur de Du Haillan traduit, ſans en avertir, l'Hiſtoire de Ferron, qui par une diſcrétion de Contemporain n'avoit pas voulu nommer la mére du Roi.

contre ſes fréres, le deſir de leur nuire qu'elle avoit fait éclater en mille occaſions, & dont la Maiſon de Foix étoit ſi convaincue, que Lautrec n'avoit voulu d'abord partir pour l'Italie qu'après avoir reçu ſes quatre cens mille écus (1).

3°. L'eſtime ſinguliére que la Ducheſſe d'Angoulême avoit toujours montrée pour Semblançay, avant que la néceſſité de ſe défendre l'eût obligé de l'accuſer elle-même.

4°. Le rapport ſingulier des deux ſommes & le choix du moment où la Ducheſſe redemande le prétendu dépôt qu'elle diſoit avoir confié à Semblançay.

5°. Les variations de la Ducheſſe, qui, avant que Semblançay parût devant elle, avoit nié d'avoir rien reçu, & qui, lorſque Semblançay parut, convint d'avoir touché les quatre

(1) C'étoit pour faire échoüer l'expédition de Lautrec en Italie, que la Ducheſſe s'étoit emparée de cette ſomme, qu'on devoit envoyer à Lautrec.

cent mille écus, & inventa l'histoire du dépôt, histoire que son fils même ne crut point.

6°. Le peu d'apparence qu'un Ministre expérimenté eût osé détourner une somme, dont l'emploi avoit été si solemnellement indiqué, en présence de toute la Cour, & dont il étoit impossible que le Roi & tout l'Etat ne lui demandassent point compte.

7°. Le peu d'apparence encore qu'un Ministre sans appui eût été assez imprudent pour charger de ses propres crimes la mére du Roi, une femme sous la puissance de laquelle tout trembloit à la Cour. Il eût été moins dangereux d'accuser le Roi lui-même.

Bibl. du Roi Mss. de Béthune, N°. 8489, fol. 48.

8°. Une Lettre de Semblançay au Roi du 15. Octobre 1521, dans laquelle il lui dit formellement : » *Vous* » *avez pu entendre par Madame la pro-* » *vision qui a été donnée pour le secours* » *de M. de Lautrec* «, paroles qui paroissent ne pouvoir s'entendre que

des quatre cent mille écus donnés à la Ducheſſe d'Angoulême pour Lautrec. Semblançay écrivoit alors naturellement la vérité, ſans rien prévoir de ce qui devoit arriver un jour.

9°. Le jugement du Roi, qui ne crut point Semblançay coupable, qui le laiſſa en place depuis 1522. juſqu'en 1524., qui ne lui ôta pour lors la Sur-Intendance, qu'à cauſe du refus qu'il fit d'avancer des fonds pour une nouvelle expédition.

10°. Le compte très-ſévérement examiné ſans doute que Semblançay rendit en 1525. & dont le réſultat fut que le Roi lui devoit trois cent mille livres.

11°. L'inaction où la Ducheſſe étoit reſtée depuis 1522. juſqu'en 1525. & la demande qu'elle fait alors du reſte de ſon prétendu dépôt, parce que Semblançay eſt en diſgrace & qu'il eſt créancier de l'Etat.

12°. Le mauvais ſuccès de cette

demande, qui aboutit à faire voir que la Ducheſſe étoit débitrice à l'égard de Semblançay, au lieu d'en être créanciére.

13°. Le procès criminel qui vient alors à l'appui du procès civil que la Ducheſſe alloit perdre.

14°. Le choix des Juges, tous amis du Chancelier (1), tous prévenus par lui contre Semblançay, tous vendus aux paſſions de la Ducheſſe. Pourquoi ne lui pas laiſſer ſes Juges naturels? Pourquoi ne pas éviter dans une affaire de cette nature tout ce qui pouvoit donner de la défiance au Public? Pourquoi irriter cette défiance par des formes irréguliéres?

15°. Le ſilence de l'Arrêt ſur le crime originairement imputé à Sem-

(1) Beaucaire dit que le Chancelier Duprat, qu'il appelle: *Bipedum omnium nequiſſimus, qui Semblancaio ob ſummam ejus autoritatem invidebat, illi judices è ſuâ cohorte, hoc eſt ex iis quos vel ad Senatum Pariſienſem promoverat, vel ſibi fidos alioqui ſciebat, dedit. Belcar. Hiſtor. Gallic. Lib. 17. n. 12.*

blançay, crime qu'on ne pouvoit exprimer d'une maniére trop nette ni trop forte, pour donner à la justification de la Duchesse tout l'éclat dont elle avoit besoin.

16°. Les dispositions même de cet Arrêt (1), qui d'un côté ne prononce rien sur les allégations de la Duchesse, de l'autre condamne Sem-

---

(1) *Extrait du prononcé de l'Arrêt de Semblançay.*

(1) » Déclarent ledit Jacques de Beaune être atteint & convaincu de larcins, faussetés, abus, » malversation, & male administration des Finances du Roi, mentionnés audit Procès. Et pour » réparation desdits crimes & délits, l'ont déclaré » & déclarent être privé & le privent de tous honneurs & Etats. Et outre ont icelui condamné & » condamnent à être pendu & étranglé à Montfaucon, & tous ses biens meubles & héritages confisquez. Sur lesquels biens & confiscation sera » prinse la somme de trois cent mille livres Parisis, tant pour restitution des sommes par ses faussetez mal prises par ledit Jacques de Beaune, „ sur lesdites Finances du Roy, qu'autres dommages & intérêts par lui faicts & dcnnés en icelles. Laquelle somme lesdits Juges ont adjugee au „ Roi, pour ladite restitution, & ce sans préjudice „ de ladite debte, prétenduë par madite Dame „ mére du Roi. (9. Aoust 1527.)

blançay pour d'autres crimes que celui pour lequel il avoit été arrêté, (1) & pour des crimes dont le prétexte ne manque jamais contre un Ministre des Finances qu'on veut perdre.

17°. Enfin le rapport encore qui se trouve entre la somme que le Roi devoit à Semblançai & celle que l'Arrêt condamne Semblançai à restituer au Roi.

Il est certain qu'on reconnoît à toutes les circonstances de ce jugement la vengeance implacable d'une femme irritée, plus que la juste punition d'un Ministre infidèle.

---

(1) Le divertissement des fonds destinés en 1521 pour l'Italie.

Fin du Tome second.



